

ÉTAT DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE AU PAYS BASQUE

À quand des actions à la hauteur ?

bizi !



À quand des actions à la hauteur ?



Table des matières

Pas assez vite, pas assez fort	9
De la transition à la métamorphose	10
L'action des sentinelles écologiques	11
Une transparence communale très inégale	12
Quelle métamorphose à mi-mandat ?	14
Méthodologie	14
Les limites de la démarche	15
Des actions pas encore à la hauteur	16
Analyse thématique	19
Agir pour toutes les mobilités alternatives à la voiture solo	19
Une problématique de souveraineté énergétique	19
Les mobilités au Pays Basque	20
Une ligne de train par alternance	21
Vélo, des acteurs territoriaux à deux vitesses	22
Bilan à mi-mandat	23
3 leviers d'actions municipales	23
Agir pour la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments	24
Sobriété, efficacité, énergies renouvelables	24
Une sobriété improvisée à l'hiver 2022	25
Bilan à mi-mandat	26
3 leviers d'actions municipales	27
Agir pour un territoire 100% énergies renouvelables	28
Une dépendance non soutenable	28
Le mix français énergétique en retard sur ses objectifs	29
Une souveraineté basque balbutiante	31
Bilan à mi-mandat	32
3 leviers d'actions municipales	33
Agir pour une agriculture et une alimentation bio et locale	34
Sortir l'agriculture du productivisme	34
Pour une alimentation saine et écologique	35
Vers une souveraineté alimentaire au Pays Basque	36
Bilan à mi-mandat	38
3 leviers d'actions municipales	38
Agir pour une économie locale par le développement de l'eusko	39
La finance, levier stratégique de la métamorphose écologique	39
Les Monnaies Locales Complémentaires	40
Les bénéfices observés de l'eusko	41
Bilan à mi-mandat	42
3 leviers d'actions municipales	42
Agir pour une réduction des déchets et une économie circulaire	43
Une société du déchet	43
Une économie véritablement circulaire	43



À quand des actions à la hauteur ?

Les déchets au Pays Basque nord	45
Bilan à mi-mandat	47
3 leviers d'actions municipales	48
Exécuter totalement le plan climat air énergie territorial du Pays Basque	49
Le réchauffement climatique menace les conditions d'habitabilité de la planète	49
Des objectifs territoriaux insuffisants	50
Bilan à mi-mandat	51
3 leviers d'actions municipales	53
Fiches communales	54
Comment lire les fiches communales ?	54
Cas particuliers de notation	55
AHETZE / AHETZE	57
AÏCIRITS-CAMOU-SUHAST / AIZIRITZE	59
ALDUDES (LES) / ALDUDE	61
ANGLET / ANGELU	63
ANHAUX / ANHAUZE	65
ARBONNE / ARBONA	67
ARCANGUES / ARRANGOITZE	69
ASCAIN / AZKAINE	71
ASCARAT / AZKARATE	73
AYHERRE / AIHERRA	75
BANCA / BANKA	77
BASSUSSARRY / BASUSARRI	79
BAYONNE / BAIONA	81
BÉHASQUE-LAPISTE / BEHASKANE	83
BIARRITZ / MIARRITZE	85
BIDART / BIDARTE	87
BIRIATOU / BIRIATU	89
BOUCAU / BOKALE	91
BRISCOUS / BESKOITZE	93
CAMBO-LES-BAINS / KANBO	95
ÇARO / ZARO	97
CIBOURE / ZIBURU	99
ESPELETTE / EZPELETA	101
ESTÉRENÇUBY / EZTERENZUBI	103
GABAT / GABADI	105
GAMARTHE / GAMARTE	107
HASPARREN / HAZPARNE	109
HENDAYE / HENDAIA	111
IROULÉGUY / IRULEGI	113
ITXASSOU / ITSASU	115
JATXOU (LABOURD) / JATSU	117
LAGUINGE-RESTOUE / LIGINAGA-ASTÜE	119
LAHONCE / LEHUNTZE	121



À quand des actions à la hauteur ?

LARRESSORE / LARRESORO	123
MACAYE / MAKEA	125
MAULÉON-LICHARRE / MAULE	127
MOUGUERRE / MUGERRE	129
MUSCULDY / MUSKILDI	131
OSTABAT-ASME / IZURA	133
PAGOLLE / PAGOLA	135
SAINT-ETIENNE-DE-BAÏGORRY / BAIGORRI	137
SAINT-JEAN-DE-LUZ / DONIBANE LOHIZUNE	139
SAINT-JEAN-LE-VIEUX / DONAZAHARRE	141
SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT / DONIBANE GARAZI	143
SAINT-MARTIN-D'ARROSSA / ARROSA	145
SAINT-MICHEL / EIHERALARRE	147
SAINT-PALAIS / DONAPALEU	149
SAINT-PÉE-SUR-NIVELLE / SENPERE	151
SAINT-PIERRE-D'IRUBE / HIRIBURU	153
SARE / SARA	155
URCUIT / URKETA	157
UREPEL / UREPELE	159
URRUGNE / URRUÑA	161
URT / AHURTI	163
USTARITZ / UZTARITZE	165
VILLEFRANQUE / MILAFRANGA	167
Des plans d'actions pour la métamorphose	169
Annexes	171
Pacte de métamorphose	172
Metamofosiaren ituna	173
Tableaux détaillés de transparence communale des communes	174
Transparence communale des villages	174
Transparence communale des bourgs	174
Transparence communale des villes	175
Tableaux des moyennes thématiques	175
Moyennes thématiques des villages	175
Moyennes thématiques des bourgs	176
Moyennes thématiques des villes	176
Tableau des scores détaillés dans la thématique PCAET	177
Tableau des fonctions communautaires	178
Tableau des volumes d'encaissements en eusko par communes en 2022	179
Tableau de consommation élec et de production élec EnR communale (Enedis 2021)	180
Tableau de la consommation d'espaces (CEREMA, 2009-2021)	181
Guide : Agir pour les mobilités alternatives à la voiture solo	182
Guide : Agir pour la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments	184
Guide : Agir pour un territoire 100% Énergies Renouvelables	186
Guide : Agir pour une agriculture et une alimentation bio et locale	188



À quand des actions à la hauteur ?

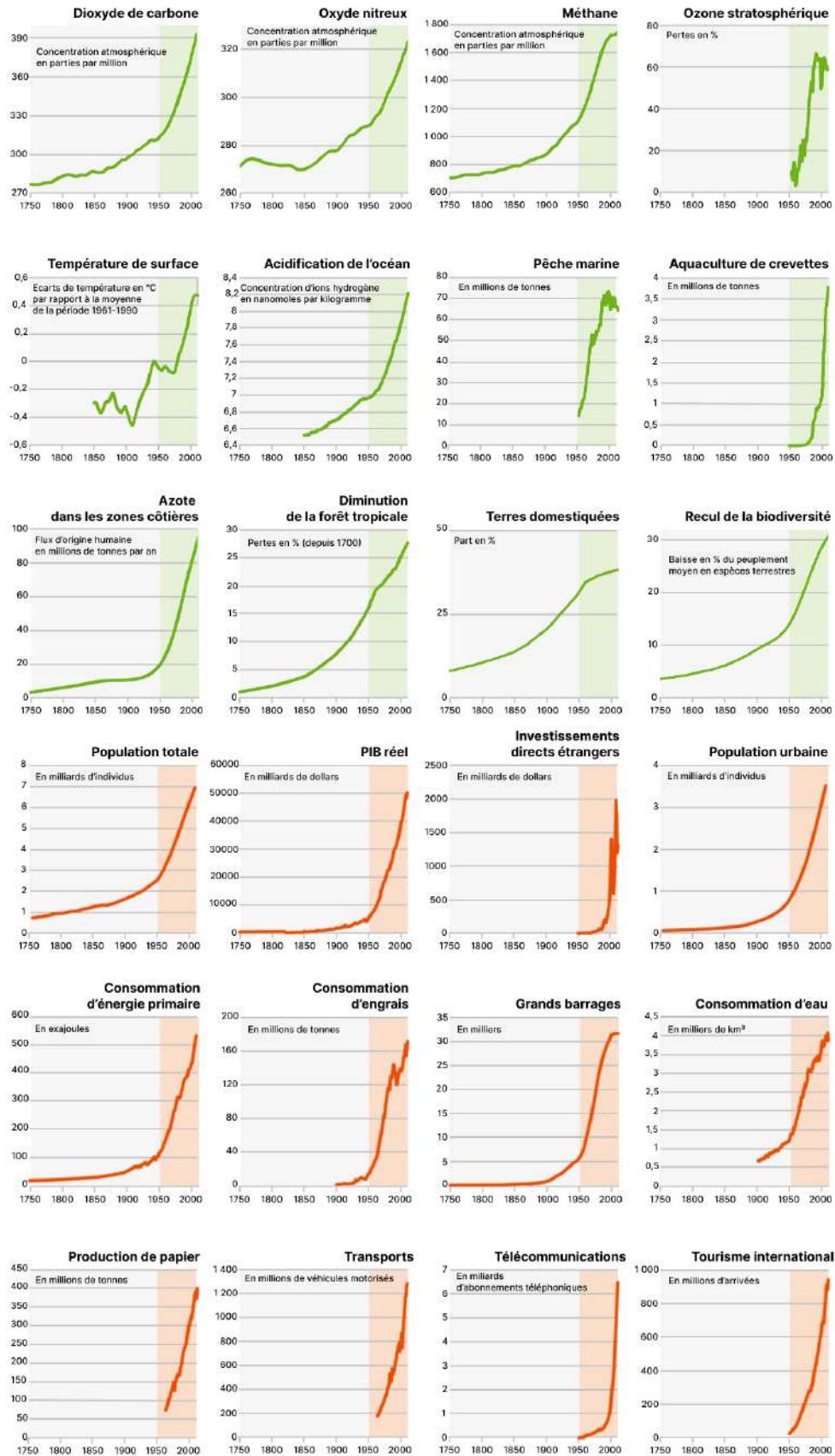
Guide : Agir pour une économie locale par le développement de l'eusko	190
Guide : Agir pour une réduction des déchets et une économie circulaire	192
Guide : Exécuter totalement le Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Basque	194
Les clés de la métamorphose	196
Comment piloter la métamorphose écologique ?	196
Planifier une politique d'action énergie-climat	196
Renoncer aux projets non viables	197
Mettre en place une véritable participation démocratique	198
Favoriser les alternatives locales	199
Liens et outils pour agir dans ma commune :	200
Guide d'évaluation des communes pour le rapport de mi-mandat	201
I - Déroulement de l'évaluation	202
II - Méthodologie	202
6 stades possibles pour chaque action	202
Attitude générale adoptée lors de l'évaluation	203
III - Barème d'évaluation par thématiques	203
1- Mobilités alternatives à la voiture solo	203
2- Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments	205
3 - Territoire 100% ENR	207
4 - Agriculture et alimentation bio et locale	208
5 - Économie locale et développement de l'eusko	210
6 - Réduction des déchets	211
7 - Exécuter totalement le PCAET	212



À quand des actions à la hauteur ?



À quand des actions à la hauteur ?



La grande accélération. Les impacts des activités humaines sur le système Terre se sont accrus de façon exponentielle depuis 1950 et l'intensification de la mondialisation. (Source : Will Steffen et al. (2015))



Pas assez vite, pas assez fort

Le dérèglement climatique s'accélère et dégrade les conditions d'habitabilité sur Terre. Ses conséquences sont perceptibles, en témoigne l'approvisionnement en eau potable d'Ossès et Saint-Martin-d'Arrossa par camions citernes lors de la sécheresse de l'été 2022. Les scientifiques sont unanimes : seules des mesures de réduction drastiques et rapides des émissions de gaz à effet de serre et une mise en œuvre accélérée d'actions d'adaptation au cours de cette décennie permettraient de réduire les dégâts attendus sur les humain·es et les écosystèmes.

Dans son dernier rapport, le GIEC¹ précise que **ces politiques d'atténuation et d'adaptation s'accompagneraient de nombreux bénéfices** : amélioration de la qualité de l'air, du bien-être et de la santé (mobilités actives, régimes alimentaires sains et durables) ou encore de la productivité agricole. À l'inverse, le report de ces mesures accentuerait le réchauffement planétaire, réduirait les capacités d'action en franchissant des points de bascule et augmenterait les dégâts.

La fenêtre de tir permettant de garantir un avenir viable et prospère pour toutes se referme rapidement. Que ce soit au niveau mondial, selon le GIEC, ou au niveau hexagonal, où le Haut Conseil pour le Climat appelle l'État à un "sursaut de l'action climatique", les politiques engagées ne garantissent pas une trajectoire à +1,5°C ni même +2°C. **Les collectivités locales** jouent également un rôle stratégique et indispensable : **responsables directement et indirectement de 50% des émissions de GES²**, elles peuvent impulser les dynamiques transformatrices nécessaires.

Au Pays Basque nord, une mobilisation citoyenne composée de sentinelles écologiques s'attèle à inciter les collectivités à s'élever à la hauteur des enjeux. En 2021, un premier rapport alertait déjà sur le manque d'ambitions et d'actions, à l'aune de la première année de mandat. Ce second rapport propose d'évaluer les actions de 56 communes suivies et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) pour s'orienter vers une métamorphose écologique à même d'assurer un territoire viable pour ses habitant·es. Il a également vocation à permettre aux élu·es de faire un bilan d'étape à la mi-mandat au regard des enjeux écologiques en vue d'une action plus soutenue pour la suite du mandat.

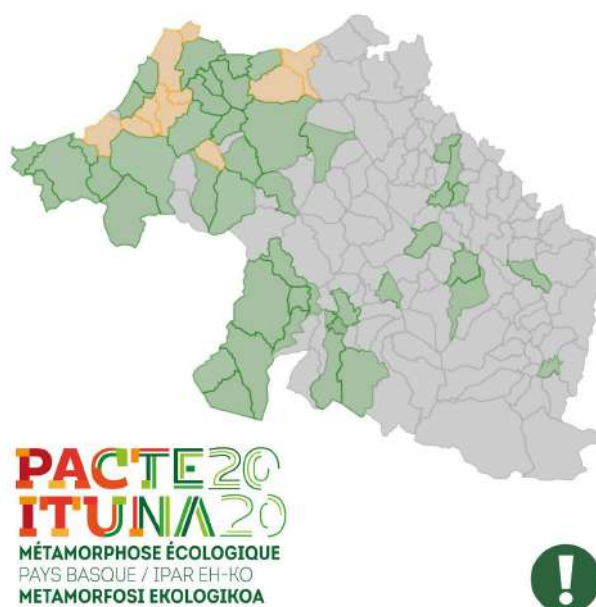
¹ Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat.

² [Elus, l'Essentiel à connaître sur les PCAET](#) (ADEME 2016)



De la transition à la métamorphose

Lors du [bilan du précédent mandat](#), le comité Hitza Hitz³ de Bizi! a constaté que les 30 communes suivies (75 % de la population) n'avaient réalisé et débuté que très peu des actions de la boîte à outils climatique : la transition écologique n'a pas eu lieu au Pays Basque nord entre 2014 et 2020. Cette transition et ses petits pas n'étant plus à la hauteur de l'urgence climatique portée par les scientifiques du GIEC, Bizi! a donc proposé un [Pacte de métamorphose écologique](#)⁴ du territoire lors des municipales en 2020. Ce Pacte comprend des actions dans 7 thématiques structurantes : les alternatives à la voiture solo, la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments, un territoire 100% énergies renouvelables, une agriculture et une alimentation biologiques et locales, le développement de l'économie locale avec l'Eusko, la réduction des déchets et la mise en œuvre du Plan Climat. Les élu-es signataires de ce Pacte ont pris l'engagement de réaliser l'ensemble de ces actions **aux niveaux communal et communautaire**.



→ Les 158 communes de l'agglomération Pays Basque. En vert, les communes signataires du Pacte. En orange, les communes non signataires également suivies par le comité Hitza Hitz. En gris, les autres communes non signataires.

À l'issue du vote, 46 listes signataires⁵ du Pacte ont été élues. Les communes signataires sont urbaines, péri-urbaines ou rurales, de toutes tailles et tendances politiques, situées dans les 3 provinces sur 9 pôles territoriaux. Mais le comité Hitza Hitz suit aussi les actions entreprises par les 10 communes non signataires de plus de 2000 habitants (3 villes : Anglet, Boucau et Saint-Jean-de-Luz et 7 bourgs : Ahetze, Arbonne, Arcangues, Bassussarry, Briscous, Larressore et Urt), car la métamorphose du Pays Basque nord ne se fera pas sans elles ! Ce comité mène donc une veille citoyenne sur 56 communes, totalisant près de 87% de la population de la Communauté d'Agglomération, également engagée dans la démarche à travers ses élu-es signataires.

³ Tirée d'un proverbe basque, l'expression Hitza Hitz signifie "une parole est une parole".

⁴ Voir en annexes, pages 172, 173.

⁵ Cf tableaux annexes pour liste complète (ex : page 174).



L'action des sentinelles écologiques



Les sentinelles écologiques : un réseau citoyen suivant les actions du Pacte de métamorphose écologique dans leur commune.

Pour assurer une veille à la mesure des enjeux, le comité Hitza Hitz de Bizi! fait le pari d'une mobilisation citoyenne pour s'impliquer dans sa commune et sur le territoire en tant que **sentinelle écologique**. En écologie scientifique, sont dénommées sentinelles les espèces dont la sensibilité sert d'indicateur précoce des changements de leur écosystème. Comme le hérisson, les sentinelles d'Hitza Hitz contribuent à leur écosystème communal : en mettant en lumière les **actions exemplaires des communes** volontaristes, ou en alertant sur les **projets climaticides**.

35 sentinelles sont activement impliquées et 19 ont déjà rencontré les équipes municipales. Elles ont publié 5 numéros de leur gazette [Hitza Hitz ? L'écho de la métamorphose](#) pour sensibiliser et informer élu·es et citoyen·nes. En 2021, le suivi des engagements des 56 communes a abouti à un rapport pour évaluer l'état de la métamorphose après une 1^{re} année de mandat : le Pays Basque est alors au stade 0, celui de l'inaction. Les sentinelles ont ensuite mené une campagne centrée sur les cantines : [analyse des menus de 40 collectivités](#), échanges avec les équipes communales et enfin table ronde. L'engagement citoyen a abouti à une 1^{re} victoire : plusieurs prestataires ont intégré un menu végétarien hebdomadaire⁶ pour que 5000 élèves mangent **moins et mieux de produits animaux**, un bienfait pour leur santé et le climat !

Le comité Hitza Hitz a aussi proposé aux élu·es et agent·es volontaires un programme de formations pour mettre en œuvre les mesures du Pacte. Suite à de multiples sollicitations, seul·es 33 élu·es parmi les 880 signataires ont participé à au moins une des 6 journées de formation. Un questionnaire sera donc envoyé aux élu·es et agent·es du Pays Basque nord en vue de recueillir leurs besoins de formation aux enjeux climat-énergie en lien avec leurs fonctions et leur métier. Un nouveau programme sera préparé pour la 2^{ème} partie du mandat en fonction des retours.

⁶ Normalement rendu obligatoire par la loi EGalim depuis le 1er novembre 2019.



Une transparence communale très inégale

Alors que s'approche la mi-mandat, le comité Hitza Hitz a envoyé aux 56 communes suivies, ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, les fiches de suivi permettant d'évaluer l'avancement des actions pour les thématiques couvertes par le Pacte de métamorphose. Suite aux nombreuses sollicitations des sentinelles (courriels, appels téléphoniques et rencontres en mairie), **39 communes⁷ ont répondu**, dont 3 communes non-signataires - Arcangues, Bassussary et Boucau - en plus de l'agglomération Pays Basque. Il s'agit donc d'une progression de 5 municipalités supplémentaires par rapport au suivi de 2021.

Afin de marquer l'importance de la coopération des élu·es et des fonctionnaires dans la démarche de suivi, un **niveau de transparence communale** a été estimé. Il est établi à partir d'un score échelonné de 0 à 4, selon que la commune a répondu ou pas pour ce rapport de mi-mandat et selon la qualité des réponses (nombre de fiches retournées, exhaustivité et précision des réponses, part d'indicateurs renseignés).



Remise de la Carpe d'Or à Biarritz en 2021 - commune restée la plus muette sur ses actions - qui répondra finalement, avec 3 mois de retard.

⁷ Seules 37 communes ont fait l'objet d'une analyse complète car Ostabat et Pagolle ont rendu leur réponse trop tardivement pour être traitée. En 2021, la transparence communale était désignée par le terme *culture démocratique*.



À quand des actions à la hauteur ?

Avec **un score de 1,9 en moyenne**, la transparence n'est pas encore acquise, mais est en hausse de +0,3 par rapport à 2021. D'une part, cela s'explique par la participation exemplaire de 6 communes qui ont été totalement transparentes (contre seulement une en 2021 !), donnant un score moyen de 2,7 chez les communes ayant répondu au suivi.

D'autre part, le comité Hitza Hitz a fait le choix de multiplier les échanges en envoyant des "pré-évaluations" aux communes qui ont répondu dans les temps, ce qui leur a permis de compléter les informations, augmentant la qualité de l'analyse. Malgré cela, **plus de la moitié des réponses au suivi étaient incomplètes**, contenant parfois un simple courriel, des fiches de suivi vides ou encore une réponse qualitative sans partage des indicateurs requis. Cela est d'autant plus regrettable que **la plupart de ces informations sont des données d'intérêt général qui, d'après la loi pour une République numérique de 2016, devraient déjà être publiées en ligne pour les collectivités de plus de 3500 habitant-es.**

Avec cette loi, l'ouverture des données publiques devient la règle et non plus l'exception justifiée par la nécessaire transparence de l'action publique. Il reste encore bien du chemin à parcourir pour parvenir à un niveau de diffusion à même de stimuler l'implication citoyenne. Il en est de même de la nature des documents dont la publication doit être, d'après le même texte de loi, "*effectuée sous forme électronique [...] dans un standard ouvert, aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé.*" (Art. L. 300-4). Or trop souvent des documents des communes, voire de la CAPB, sont encore publiés de façon non conforme, en format image et non en format texte comme l'exige la loi.

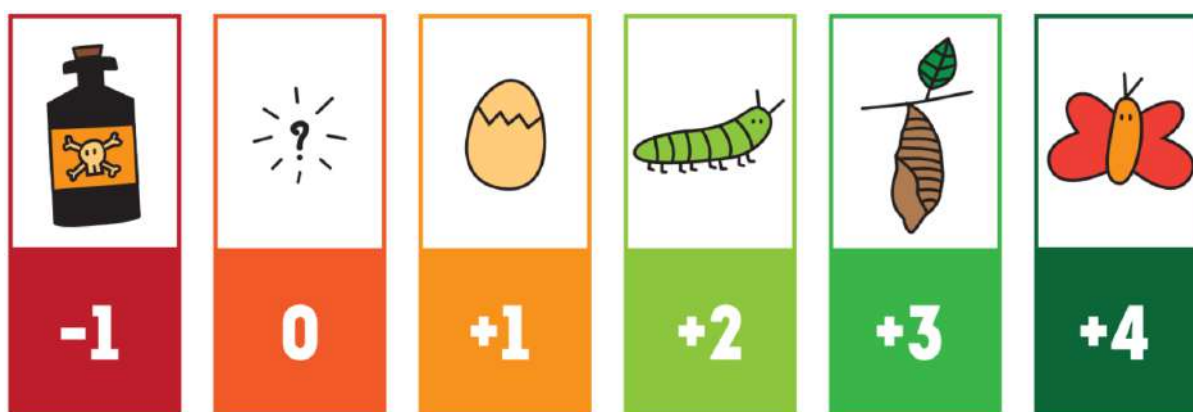


Quelle métamorphose à mi-mandat ?

Méthodologie

Afin de mieux prendre en compte la diversité des communes suivies dans son évaluation, le comité Hitza Hitz a distingué les communes en fonction de leur taille de population : 26 villages (communes de moins de 2000 habitant·es), 15 bourgs (entre 2000 et 5000 habitant·es) et 15 villes (de plus de 5000 habitant·es)⁸.

Filant la métaphore, le comité Hitza Hitz a repris les étapes de transformation des insectes pour illustrer le niveau de métamorphose des communes atteint pour chaque action du Pacte dans les 7 champs couverts. Chaque action s'est vue attribuer un score :



- -1, en cas de régression : violation de la loi ou actions allant à l'opposé des engagements du Pacte
- 0, inaction : rien de substantiel n'a été accompli
- 1, pour l'œuf : un début d'action a été entamé
- 2, pour la larve : entre 25% et 50% de l'action a été mise en œuvre
- 3, pour la nymphe : entre 50 et 75% de l'action a été mise en œuvre
- 4, pour l'adulte : plus de 75 % de l'action a été mise en œuvre

Si le 1^{er} stade de l'œuf peut être atteint dès les premières réalisations, les stades à partir de la larve (2 et plus) renvoient le plus souvent à une quantification : les communes doivent renseigner les indicateurs requis afin que les sentinelles évaluent si la progression est suffisante. Devant l'urgence écologique, cette demande reflète la nécessité que s'opèrent des changements d'échelle, au-delà de la dimension symbolique ou illustrative.

⁸ Saint-Palais a vu sa population totale dépasser les 2000 habitant·es d'après Insee, *Recensement de la population 2020* mais a été évaluée en tant que village dans le cadre de ce rapport.



À quand des actions à la hauteur ?

Afin de s'efforcer de traiter équitablement les communes, les sentinelles se sont réparties par binôme pour évaluer l'ensemble d'une thématique du Pacte pour toutes les communes, en les regroupant par taille de population. Ainsi, un binôme a analysé par exemple les actions en matière de mobilité réalisées par les villages, puis celles des bourgs et enfin celles des villes. Ces appréciations étaient accompagnées par un guide écrit et ont fait l'objet d'une harmonisation⁹. L'évaluation a été plus conciliante pour les villages et plus exigeante pour les villes, car elles disposent de plus de moyens et de leviers d'action.

Les sentinelles ont procédé à leur évaluation à partir des éléments transmis par les communes (principalement les équipes majoritaires mais parfois des élu·es d'opposition), d'éléments observés et récoltés par le réseau des sentinelles (les menus de cantines par exemple), de signalements ou d'informations transmises par les citoyen·nes ou des associations (violation de l'article L.228-2 du code de l'environnement par exemple).

[La liste des communes ayant répondu et celles qui ont gardé le silence](#), ainsi que leurs réponses, ont été publiées sur le site de Bizi! et diffusées sur les réseaux sociaux en appelant les citoyen·nes à interpeller leur commune pour qu'elle fournisse les informations demandées et ainsi connaître sa situation au regard de la métamorphose écologique.

Les limites de la démarche

Ce rapport est le fruit d'un travail citoyen et principalement bénévole avec des moyens humains et matériels limités. Les stades de métamorphose écologique attribués n'ont pas la prétention d'être une mesure scientifique de la situation de l'écosystème communal et intercommunal du Pays Basque nord. Pour autant, cette photographie est suffisamment réaliste pour servir d'indicateur d'alerte pertinent. Le comité Hitza Hitz s'appuie notamment sur des indicateurs transmis par les communes pour évaluer leur niveau d'avancement au-delà des mots.

Même si les sentinelles s'efforcent de récolter un maximum d'informations et que le comité Hitza Hitz sollicite aussi les acteurs et citoyen·nes du territoire, les rapports reposent encore en bonne partie sur les retours que font les communes. Aussi, selon la précision et l'exhaustivité des réponses des communes, l'évaluation correspondra plus ou moins à la réalité observée. Cette évaluation dépend aussi en partie de l'accompagnement qu'ont pu (ou pas) apporter les sentinelles dans le remplissage des fiches. Certaines communes, pour lesquelles des citoyen·nes n'ont pas encore émergé en tant que sentinelles, ont pu pâtir de cet état de fait.

Le Pacte de métamorphose écologique se veut donc un outil guidant l'action autour de champs d'actions structurants mais il ne prétend pas à l'exhaustivité des mesures à mettre en œuvre pour s'acheminer vers un territoire soutenable et équitable pour ses habitant·es.

⁹ cf annexes, *Guide d'évaluation des communes pour le rapport de mi-mandat*, page 201.



À quand des actions à la hauteur ?

Des actions pas encore à la hauteur

Pour les 37 communes ayant répondu dans les délais, **le score moyen de métamorphose atteint seulement 0,7 sur 4**, mais en progression de +0,2 par rapport à 2021. Les communes muettes se sont vues attribuer un score de 0, à l'exception des actions évaluées grâce aux informations collectées par les sentinelles. Ainsi, **le score moyen des 56 communes est de 0,5**, également en progression de +0,2.

Parmi les 15 communes qui ont fourni une réponse exhaustive (représentant 45% de la population basque), la moyenne du score de métamorphose est de 1 (de 0,6 à 1,6), celui du début d'action. On constate donc une corrélation entre le volontarisme des communes dans la transparence et l'avancement des actions du Pacte.

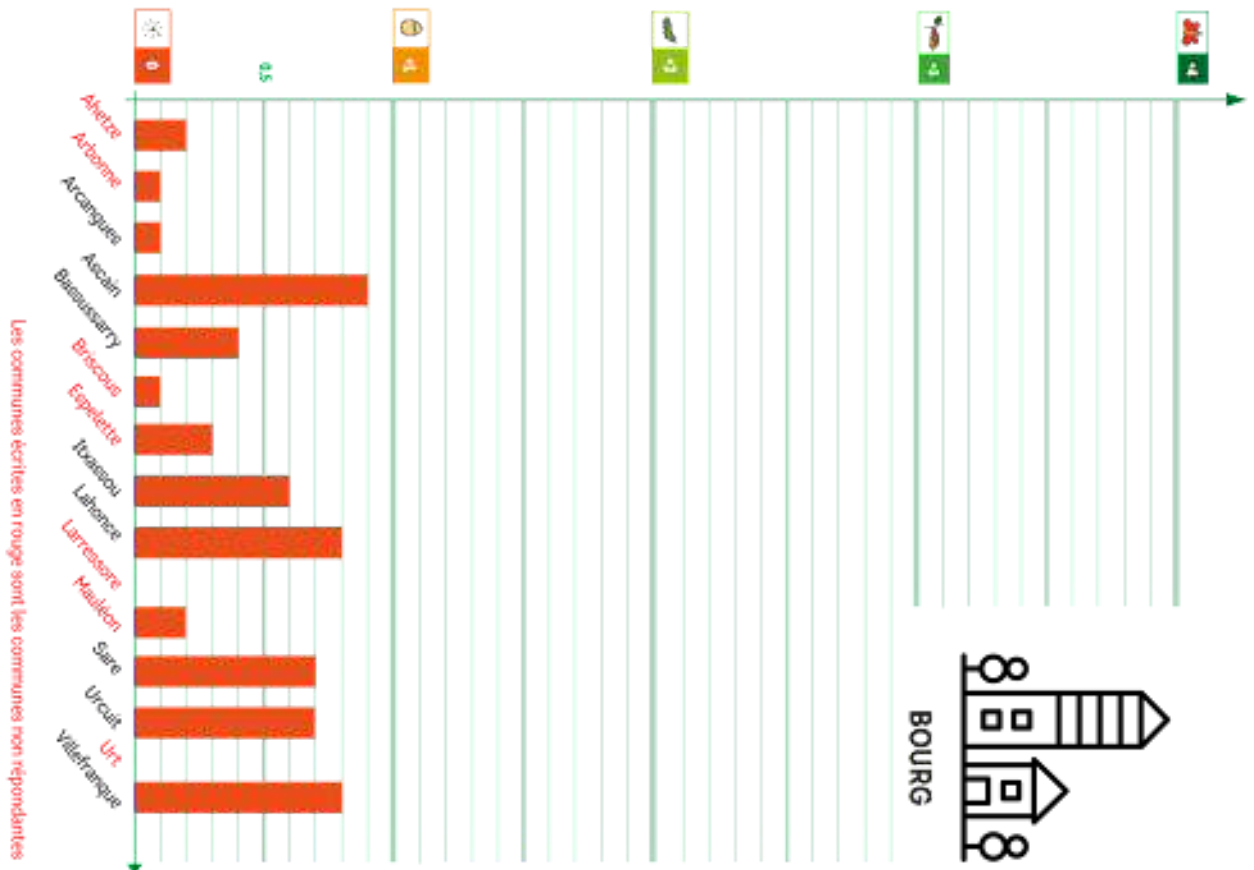
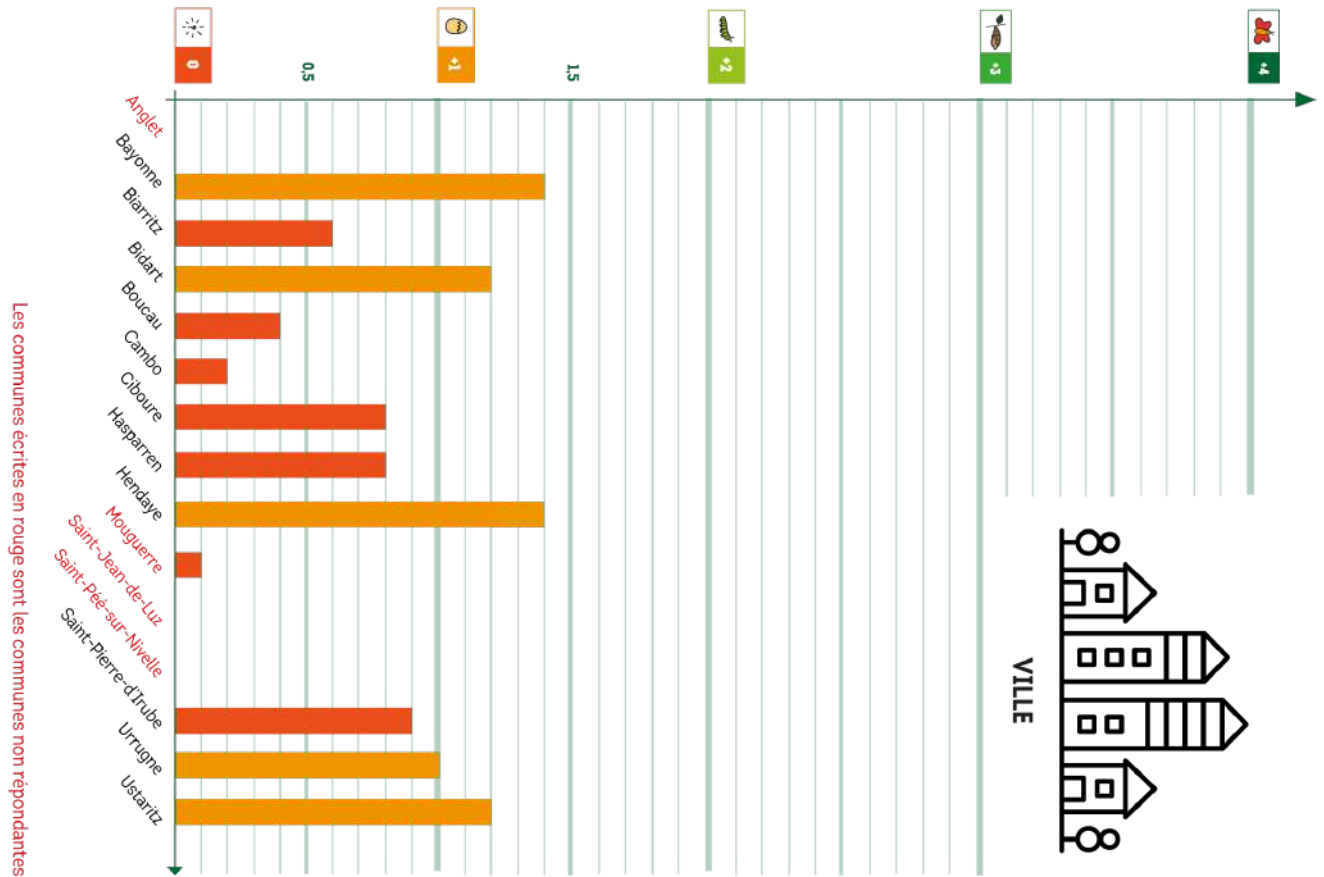
On observe donc de timides avancées et des projets sont lancés. Mais **ces actions ne sont pas encore à la hauteur de l'urgence écologique, ni par leur ampleur, ni par leur temporalité**. Par le niveau des réalisations, comme par leur réaction à la présente évaluation, nombre d'élu·es ne manifestent pas une compréhension de l'importance des transformations structurelles qu'exige le défi climatique¹⁰.

Le manque d'accompagnement de l'État français peut certes expliquer une partie de l'inertie. Toutefois, même avec des moyens limités, **le volontarisme politique reste le 1^{er} facteur d'engagement dans la métamorphose écologique**. Pour preuve, le fait que deux des communes les plus avancées soient des villages : Saint-Etienne-de-Baïgorry et Saint-Jean-Pied-de-Port.

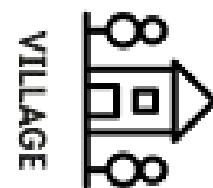
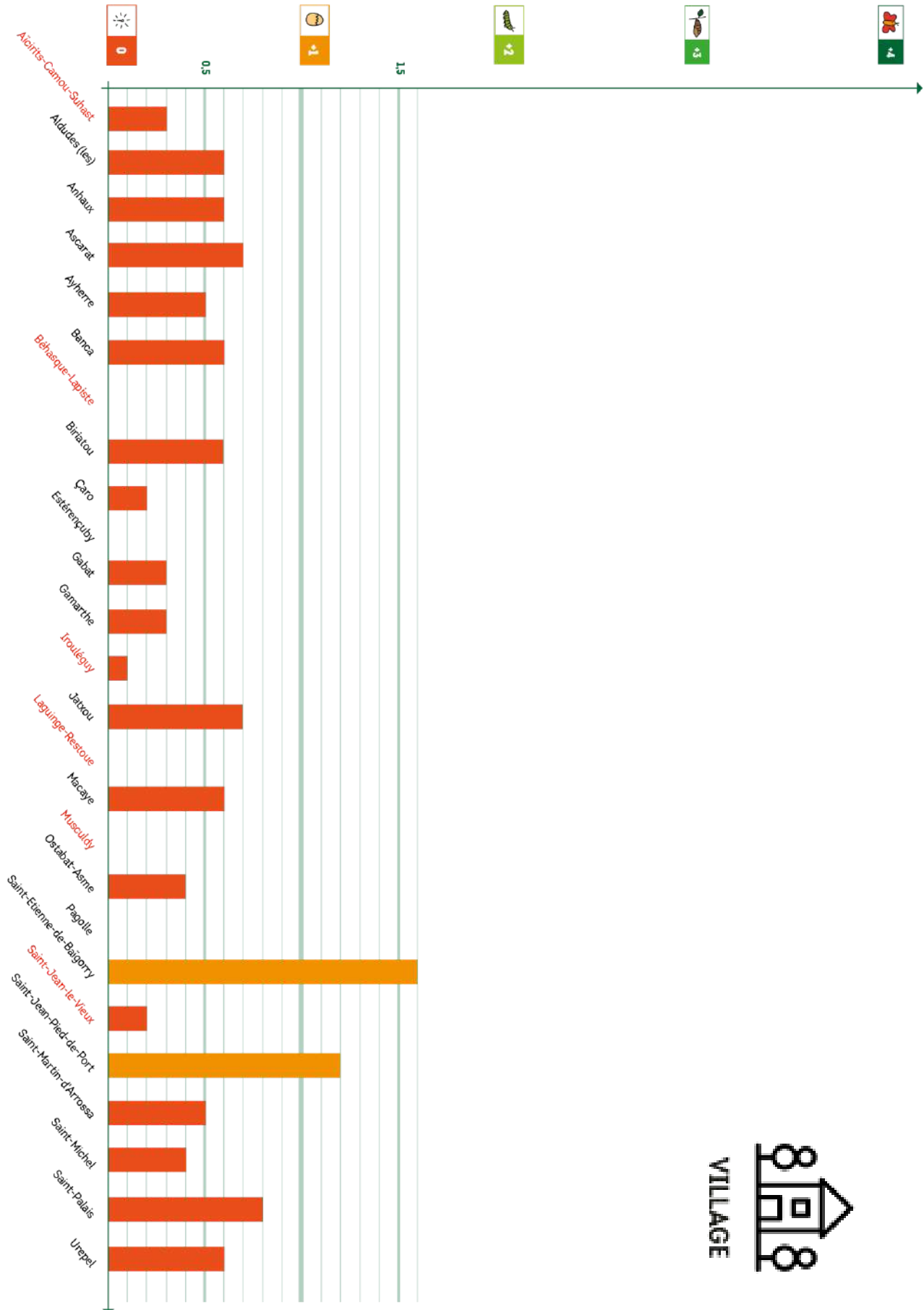
¹⁰ Des indications sur les réquisits d'une démarche véritablement transformatrice sont données dans la partie *Les clés de la métamorphose* en annexes page 196.



À quand des actions à la hauteur ?



À quand des actions à la hauteur ?

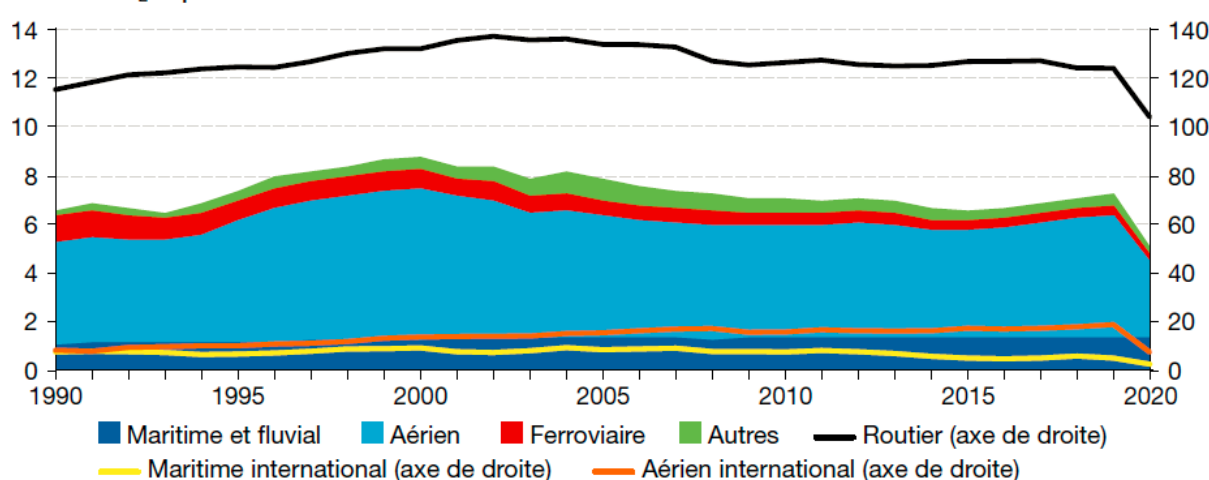


Analyse thématique

Agir pour toutes les mobilités alternatives à la voiture solo

Avec près d'un tiers des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) en France, le secteur des transports est le premier secteur émetteur sur le territoire hexagonal. C'est aussi le seul à avoir augmenté quasi continuellement au cours des 30 dernières années. La majorité des GES des transports proviennent des voitures particulières des ménages qui représentent 53% des émissions des transports¹¹.

En Mt CO₂ éq



Note : les émissions des transports internationaux maritimes et aériens sont exclues des totaux présentés en p. 46.

Émissions de GES des transports en France (Source : AEE, 2022)

Une problématique de souveraineté énergétique

Le transport est un secteur particulièrement dépendant des énergies fossiles. Les carburants conventionnels pétroliers constituent l'immense majorité des besoins en énergie. En France, les carburants constituent à eux seuls environ 90% de l'énergie utilisée pour le transport (principalement à destination des transports routiers). Le premier fournisseur de pétrole brut en France en 2020 était le Kazakhstan (15,6% des importations françaises de brut en 2020), suivi par les États-Unis (12,7%) et l'Arabie saoudite (11,8%)¹². Les récents événements (pandémie de Covid-19, guerre en Ukraine) nous rappellent la nécessité d'une transition énergétique rapide. Pas seulement pour éviter la catastrophe climatique à venir, mais aussi pour préserver notre souveraineté énergétique et pour se protéger des hausses de prix des énergies fossiles.

¹¹ Chiffres clés du transport, DataLab, Mars 2023

¹² Bilan énergétique de la France 2020, Data Lab, janvier 2022



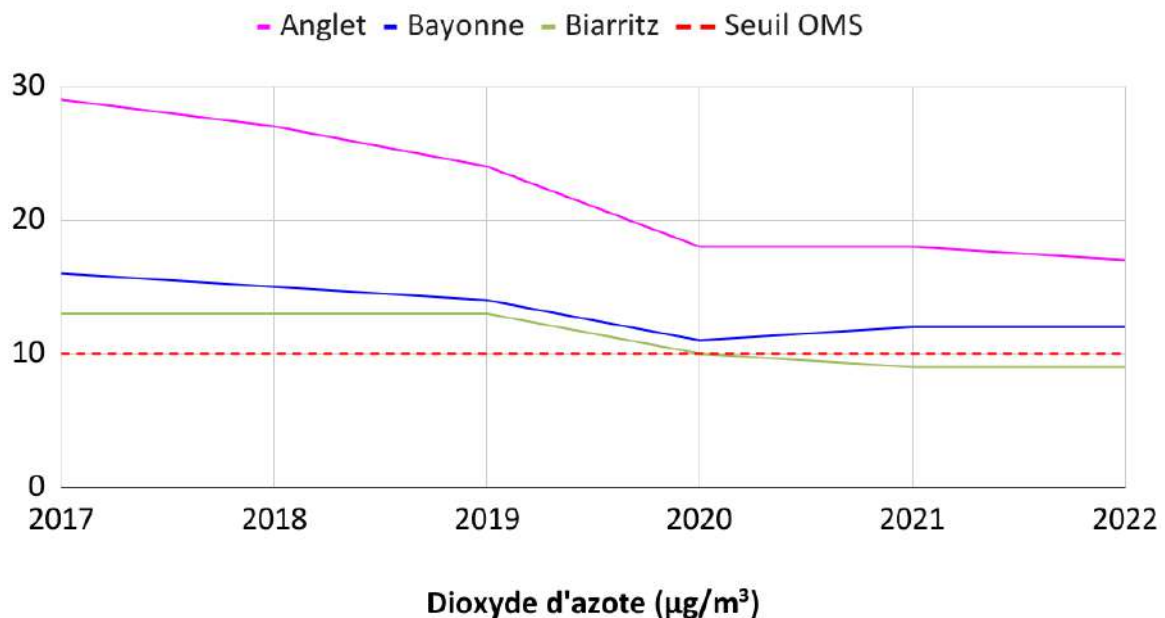
À quand des actions à la hauteur ?

En 2017, pour des distances inférieures à 5 kilomètres, la voiture représentait encore 60 % des déplacements domicile-travail. Des pistes cyclables et des cheminements piétons sûrs et confortables favorisent la pratique des mobilités actives qui réduisent la pollution de l'air, renforcent la capacité respiratoire et cardiaque et améliorent le bien-être. Malgré ces bénéfices, les aménagements sont largement sous-développés en France. En 2022, le taux de cyclabilité moyen de la voirie française était de 3 %¹³. Cela signifie qu'en moyenne, sur 100 km de voirie potentiellement cyclable, on recense 3 km d'aménagements cyclables bidirectionnels (ou 6 km d'aménagements monodirectionnels). La cyclabilité de la voirie présente logiquement une grande diversité selon la densité des territoires, toutefois, le taux moyen dans les grandes aires urbaines (>200 000 habitant-es) est seulement de 8%.

Les mobilités au Pays Basque

À l'échelle du Pays Basque nord, le transport (de personnes et de marchandises) est le 2^e poste d'émissions de gaz à effet de serre, concentrant un tiers des émissions totales. La Communauté d'Agglomération Pays Basque et le Syndicat des mobilités ont adopté un plan de mobilité 2020-2030, au service des 336 000 habitant-es du territoire. L'objectif est d'amener chacun à faire évoluer ses pratiques de déplacement pour offrir un meilleur cadre de vie, plus calme, moins pollué et plus économe en énergie et gaz à effet de serre. Le plan de mobilité prévoit de ramener la part de la voiture individuelle de 77 % en 2020 à 52% en 2030; la marche doit progresser dans le même temps de 15% à 25%, le vélo de 1,3% à 8% et les transports collectifs de 4,5% à 11%.

Anglet, Bayonne et Biarritz



Évolution des concentrations moyennes en dioxyde d'azote (NO₂) en µg/m³ sur Anglet - Bayonne - Biarritz. Source : ATMO Nouvelle-Aquitaine (2023)

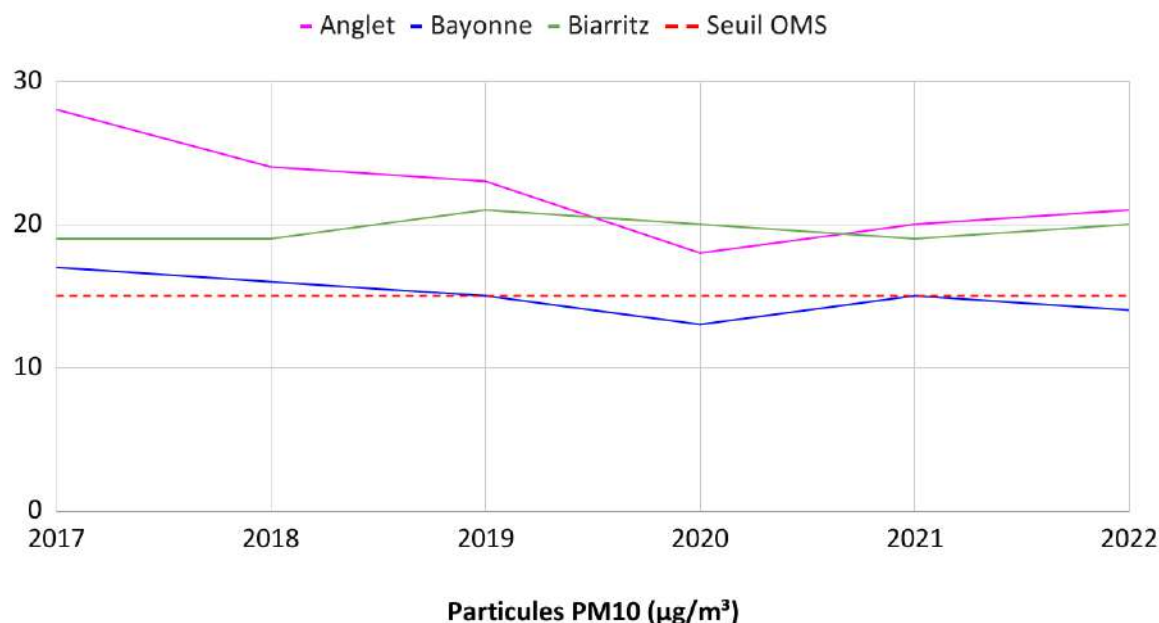
¹³ Vélo & Territoires, Avril 2022



À quand des actions à la hauteur ?

Le changement de mobilités renvoie aussi à des enjeux sanitaires. D'après les chiffres de l'observatoire de la qualité de l'air (ATMO), les seuils de référence de l'Organisation Mondiale de la Santé sont régulièrement dépassés annuellement sur le BAB. C'est le cas des particules PM10 sur Anglet et Biarritz, du dioxyde d'azote sur Anglet et Bayonne et des particules fines sur Biarritz. Ces dépassements sont associés à des risques importants pour la santé.

Anglet, Bayonne et Biarritz



*Évolution des concentrations moyennes en PM10 en µg/m³ sur Anglet - Bayonne - Biarritz.
Source : ATMO Nouvelle-Aquitaine (2023)*

Le développement des transports collectifs, et notamment le bus en site propre, le train ou encore la promotion du covoiturage en Pays Basque intérieur, et celui des mobilités actives, en particulier le vélo, sont, parmi les alternatives au tout voiture, celles qui ont le plus grand potentiel de développement. Ceci, à condition que les équipements et infrastructures sécurisées suivent, et qu'une grande politique d'information et de sensibilisation soit menée de manière permanente par les associations et les institutions.

Une ligne de train par alternance

Afin de diminuer l'empreinte carbone de la mobilité locale, le train est une alternative crédible au transport routier. Les usagers de l'axe ferroviaire Saint-Jean-Pied-de-Port / Bayonne le savent bien et se mobilisent depuis de nombreuses années pour améliorer cet axe stratégique en termes de desserte, mais aussi de fréquence.



À quand des actions à la hauteur ?

Malgré cette forte mobilisation et la restauration de la ligne à grands frais en 2015 par la Région avec l'aide du Syndicat Pays Basque Adour, cette ligne n'est toujours pas opérationnelle et fiable pour permettre d'aller quotidiennement travailler ou étudier, voire pour relier efficacement le Pays basque intérieur aux lignes régionales ou nationales de la gare de Bayonne.

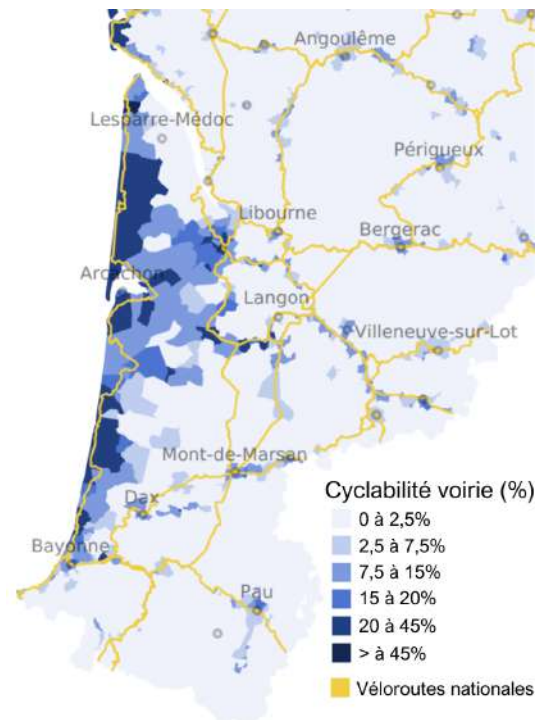
De trop nombreux trains sont supprimés au dernier moment et remplacés par des bus ne permettant pas les mêmes usages que l'offre initiale. Cet axe ferroviaire est tout simplement celui du réseau régional de Nouvelle Aquitaine ayant le plus de trains supprimés (8,79 % de trains supprimés en 2022, selon le conseil régional). Par conséquent, malgré la bonne volonté des usager·es, beaucoup d'entre elles et eux ont préféré reprendre leur voiture.

Ainsi, avant même d'imposer la LGV aux habitant·es et élu·es du territoire qui n'en veulent pas, il apparaît bien plus pertinent de proposer une offre de transport fiable et adaptée aux usagers du territoire !

Vélo, des acteurs territoriaux à deux vitesses

Pour atteindre l'objectif de porter la part modale des déplacements à vélo à 8 % d'ici à 2030, le Syndicat des mobilités Pays basque-Adour (SMPBA) poursuit ses efforts pour favoriser la pratique du vélo sur le territoire : doublement de l'enveloppe consacrée aux financements d'aménagements cyclables (elle passe de 600 000 euros à 1,2 million d'euros par an) et développement d'un dispositif de vélos en libre-service. Il annonce 28,8 M€ d'investissements qui seraient réalisés sur le mandat, soit 13,88 €/hab/an. Si cette évolution va dans le bon sens, on peut s'interroger sur la suffisance de ce montant pour rattraper le retard pris par le territoire. Il est en effet inférieur aux 15€/an/hab de dépenses moyennes cumulées des collectivités constatées en 2021 par l'*Enquête nationale sur les politiques modes actifs*¹⁴ et loin du budget d'investissement minimal de 30 €/hab/an recommandé¹⁵ pour un développement de la pratique du vélo.

Dans ce contexte, comment le SMPBA peut-il offrir une réduction aux usagers de l'autoroute sans aucune contrepartie écologique ? Depuis octobre 2019, une remise de 20 % est proposée aux automobilistes qui empruntent régulièrement l'autoroute A63 / A64. Pour en bénéficier, il suffit d'effectuer a minima 10 allers-retours (ou l'équivalent de 20 trajets) par mois. Avec le Pass Rcade 50, aucune pratique de covoiturage ou d'intermodalité n'est exigée. Cette mesure va donc dans le sens contraire des objectifs du SMPBA ! Selon le Syndicat, la mesure a coûté 480 000 € HT depuis sa mise en œuvre ... Pour quel résultat ?



Cyclabilité de la voirie (Source : Vélo & territoire 2022)

¹⁴ Enquête nationale sur les politiques modes actifs - (Vélo & Territoires 2023)

¹⁵ Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France (ADEME 2020)



Bilan à mi-mandat

Les engagements du Pacte 2020

“Pour tout aménagement de voirie, prioriser les modes de déplacement dans l'ordre suivant : marche > vélo > bus > voiture. Rendre cyclable l'ensemble des routes de la commune, par l'aménagement le plus adapté : réduction de la vitesse, pistes et bandes cyclables, contre-sens cyclables. Participer au développement d'une offre de transport en commun sur l'ensemble du Pays Basque, avec des fréquences, des horaires et des tarifs adaptés au besoin de la population”

L'[article L228-2 du code de l'environnement](#), imposant l'aménagement systématique d'itinéraires cyclables à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines en zone agglomération, est encore trop souvent enfreint par nombre de communes étudiées. La meilleure pratique pour développer l'usage du vélo est d'établir un schéma directeur cyclable, ce qui est observé chez moins d'un tiers des communes. De plus en plus de communes (un tiers) instaurent des zones 30 km/h en leur centre, mais insuffisamment accompagnées par des aménagements réduisant la vitesse réelle des voitures. La volonté de développement des transports en commun mobilise la moitié des communes ; si l'augmentation de l'offre est à saluer, celle-ci reste insuffisante dans les villages, les bourgs et certaines villes pour un usage quotidien.

Le score moyen des communes est de 0,5 sur 4 (0,7 pour les communes répondantes), avec une progression de +0,2 par rapport à 2021. Bidart est la seule commune atteignant le stade de métamorphose de la larve, avec une note de 2.

3 leviers d'actions municipales

1. Créer des itinéraires cyclables jalonnés, sécurisés et continus permettant de relier les principaux lieux d'activités de la commune, et interconnecter ces itinéraires avec ceux des communes voisines,
2. Requalifier le centre-bourg en zone de rencontre pour favoriser les déplacements en mobilité active (marche et vélo), aider à respecter le partage des modes de transport dans la voirie et l'espace public, et désinciter à l'usage de la voiture individuelle (réduire le nombre de places de stationnement, tarification, régulation stationnement zone bleue),
3. Créer un pôle d'échange multimodal ou [une aire de mobilité](#) (en milieu rural) pour encourager et interconnecter plusieurs services de mobilité (active notamment) en relation avec des services plus lourds (TAD, bus urbains, cars interurbains, autopartage AUPA et covoiturage organisé) et communiquer largement auprès de sa population.



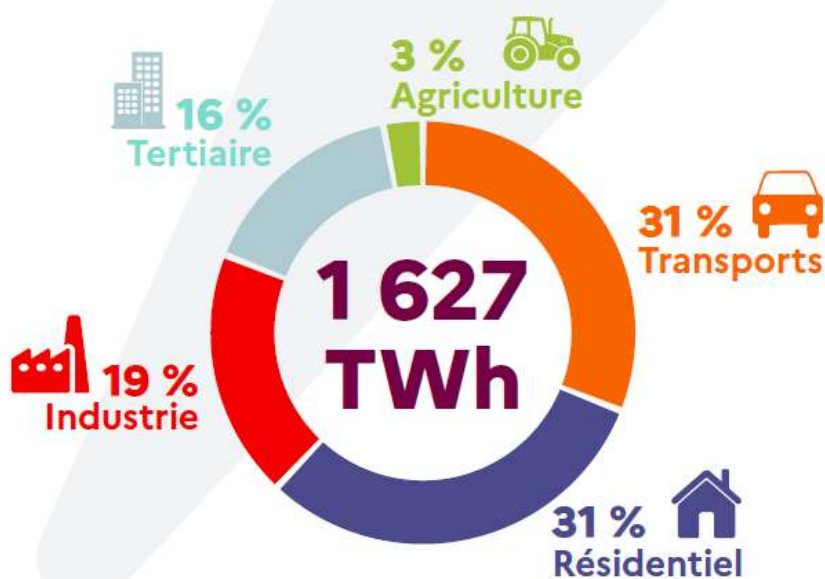
Agir pour la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments

Sobriété, efficacité, énergies renouvelables

Ce triptyque défini par l'association négaWatt résume à lui seul les enjeux de la métamorphose écologique du bâti. Le secteur du bâtiment représente environ 20% des émissions de gaz à effet de serre en France. Il devra voir ses émissions réduites de moitié lors de la prochaine décennie selon la Stratégie Nationale Bas Carbone, afin d'arriver à un parc immobilier neutre en carbone en 2050.

Encore trop dépendant des énergies fossiles pour le chauffage et présentant de fortes possibilités de gain énergétique par la rénovation et la sobriété, le bâtiment apparaît comme un secteur prioritaire pour orienter l'action publique. Le renouvellement du parc immobilier français étant de l'ordre de 1% par an, il est impossible de faire reposer l'ensemble des efforts à fournir sur l'élaboration de nouvelles réglementations des constructions neuves (comme la RE 2020), aussi exigeantes soient-elles, en omettant de prendre en compte la rénovation énergétique du patrimoine existant. De plus, la rénovation permet de réduire l'artificialisation et de réduire les déchets liés à la destruction, les activités du bâtiment générant environ 68% de la masse totale des déchets en France en 2020¹⁶.

Consommation finale énergétique en 2021



Source : Chiffres clés de l'énergie Édition 2022 CGDD/SDES

Le bâtiment (résidentiel et tertiaire) est aussi le 1^{er} secteur de consommation énergétique en France. Les bâtiments publics représentent 27 % du parc tertiaire hexagonal (pour moitié des bâtiments scolaires) et sont majoritairement construits avant 1975, donc généralement mal isolés. Ils correspondent à 76 % de la consommation d'énergie, énergie qui est le deuxième poste de dépense des collectivités¹⁷.

¹⁶ Déchets, chiffres clés, ADEME, 2023

¹⁷ D'après la [Banque des territoires](#), 2023



Une sobriété improvisée à l'hiver 2022

La thématique de la maîtrise de l'énergie aura été de tous les conseils municipaux à l'approche de l'hiver 2022 car à l'impératif de la métamorphose écologique s'est adjointe une contrainte budgétaire. L'équilibre des finances communales est en effet mis à mal par l'envolée des prix de l'énergie, conséquence d'une forte dépendance gazière à l'invasisseur russe et d'un parc nucléaire français au manque de fiabilité pour le moins préoccupant, dans un contexte de résurgence de la demande énergétique mondiale au sortir de la pandémie. Et, contrairement à ce que pourrait laisser croire l'accalmie médiatique de ce printemps, la crise énergétique reste devant nous. [Une enquête réalisée pour le compte d'Intercommunalités de France](#) rapporte ainsi que plus de la moitié des intercommunalités s'attendent à voir leur facture d'énergie quadrupler en 2023. Face à l'urgence en partie générée par son absence d'anticipation, l'intervention étatique a concentré son effort sur des solutions de court-terme nécessaires. Trop longtemps reléguée au second plan, l'approche systémique de long-terme est demeurée erratique, bien que souffrant historiquement de nombreux maux contrevenant à l'efficacité de son action. Un [rapport de l'Assemblée nationale publié en février 2021](#) pointait déjà l'opacité et la complexité des dispositifs de soutien financier de l'État à la rénovation thermique des bâtiments publics.



Extrait du plan de sobriété, Ministère de la transition écologique (2022).



Bilan à mi-mandat

Les engagements du Pacte 2020

“Dès les premiers mois du mandat, délibérer pour un plan ambitieux de rénovation thermique du patrimoine bâti communal et communautaire, en visant un niveau basse consommation. Construire uniquement des bâtiments neufs passifs à énergie positive. Appliquer le triptyque négaWatt : sobriété, efficacité, énergie renouvelable. Lutter contre la précarité énergétique des logements et encourager la réduction des consommations énergétiques par la mise en place d’actions d’animation territoriale (Défi Énergie Positive). Assurer un suivi régulier des consommations des bâtiments.”

En tant que 1^{er} poste de consommation d’énergie, le bâtiment est un secteur clé dans lequel les collectivités ont un devoir d’exemplarité pour tracer la voie vers l’autonomie énergétique. La crise énergétique et l’inflation ont poussé les communes à mettre en place des politiques de sobriété énergétique : limitation des températures de chauffage à 19°C et extinction nocturne de l’éclairage public se développent (de 13 communes en 2021 à une trentaine aujourd’hui). Des mesures d’efficacité sont aussi déployées : remplacement de l’éclairage public par des LED et rénovation des bâtiments publics sont fréquemment cités. Les rénovations réalisées sont malheureusement trop souvent partielles et le niveau Bâtiment Basse Consommation rarement visé alors qu’il s’agit de l’engagement du Pacte. La plupart des communes annoncent être partenaires de la CAPB sur le programme européen ELENA qui prévoit une assistance technique pour 77 opérations de rénovation énergétique globale pour le bâti public ; mais les audits énergétiques préalables ont pris du retard.

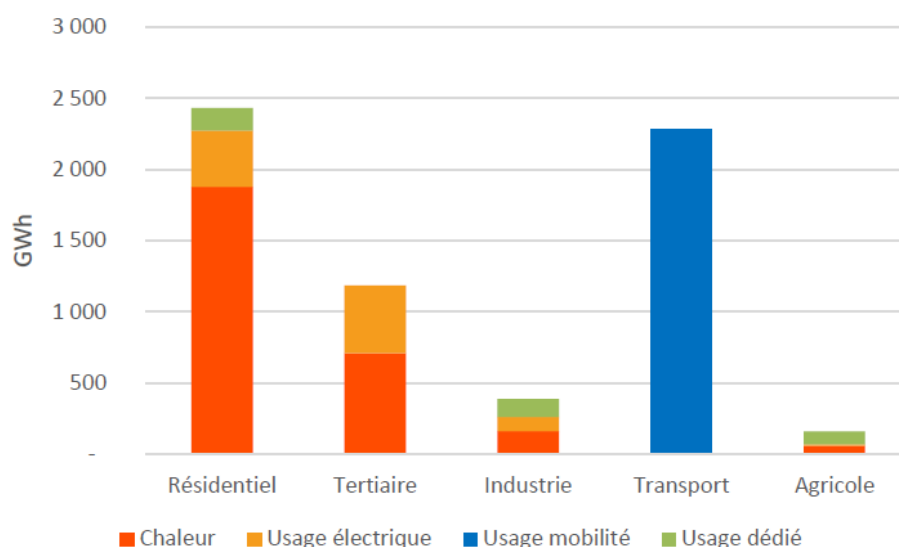
L’absence récurrente de diagnostic exhaustif de l’existant, préalable à toute structuration d’une stratégie efficiente, illustre trop souvent un déficit de véritable politique de maîtrise de l’énergie. Alors que la 1^{ère} action de cette thématique consiste à voter un plan ambitieux de rénovation thermique du patrimoine bâti, seules 7 communes (dont 2 villages, Saint-Etienne-de-Baïgorry et Saint-Jean-Pied-de-Port) évoquent dans leur réponse un plan pluriannuel, un schéma directeur, un diagnostic ou encore un inventaire.

Si 18 communes ont apporté des réponses détaillées concernant leur consommation l’autre moitié des communes répondantes n’a pas partagé d’indicateurs chiffrés permettant un suivi de l’évolution des consommations. Ce silence dénote sinon une absence de pilotage, du moins une certaine opacité entourant la gestion de l’énergie. Nous sommes encore loin d’un suivi régulier, transparent et accessible aux citoyens.

Les politiques communales tendent par ailleurs à se cantonner à la vision de la collectivité comme propriétaire foncier, de la municipalité comme simple gestionnaire d’infrastructures. Les municipalités ont aussi une responsabilité comme entités administratrices de leur territoire et donc de la politique du logement, de la construction et de l’énergie y ayant cours. S’en remettre aux seules actions proposées par la CAPB, le Département ou la Région ne suffit donc pas ; il incombe aux équipes municipales de mobiliser les habitant-es, de lutter contre la précarité énergétique des logements, et plus largement de contribuer à ancrer durablement la sobriété sur le territoire. Les initiatives locales en ce sens demeurent trop peu nombreuses et sont à encourager.



À quand des actions à la hauteur ?



*Consommations d'énergie finale par besoins pour chaque secteur sur le territoire du Pays Basque
(Source : Algoé d'après l'AREC, millésime 2019)*

De l'accueil de conférences et expositions dans le cadre de la semaine du Klima, à l'organisation et la participation à des défis DECLICS Familles à Énergie Positive, en passant par des actions de communication visant à inciter à l'extinction nocturne des vitrines des commerçants : autant de leviers de mobilisation recensés sporadiquement sur le territoire. Leur essaimage est important pour espérer engager le Pays Basque dans sa pleine métamorphose.

Malgré le contexte, la moyenne de 0,4 sur 4 constatée sur la thématique (0,6/4 pour les communes répondantes), +0,2 de progression par rapport à 2021, signale une encore bien trop faible mobilisation communale. Au bilan, quatre villages (Jatxou, Saint-Etienne de Baïgorry, Saint Michel et Saint Palais), deux bourgs (Urcuit et Ascain) et une ville (Bidart) ont véritablement initié une dynamique pour enclencher une réduction énergétique par des actions coordonnées. Les 3 communes qui remportent la palme de la sobriété sont Saint-Michel, Urcuit et Urrugne avec des baisses respectives de consommation énergétique entre 2019 et 2022 de 28%, 34% et 41% : zorionak!

3 leviers d'actions municipales

1. Élaborer une stratégie patrimoniale, permettant de rationaliser le nombre et l'usage des bâtiments en fonction des besoins, réorienter les équipements superflus et de rénover l'ensemble du patrimoine ; en réalisant un schéma directeur immobilier avec l'appui technique de la CAPB,
2. Se doter d'un conseiller en énergie partagé (qui peut être mutualisé entre plusieurs communes d'un même pôle) ou un économiste de flux financé [via le dispositif ACTEE de la FNCCR](#),
3. Identifier les ménages précaires, passoires thermiques et les logements chauffés au fioul pour les démarcher en priorité, en coopération avec les acteurs sociaux. Les accompagner en proposant un "écodiagnostic" gratuit et de petits travaux de second œuvre.



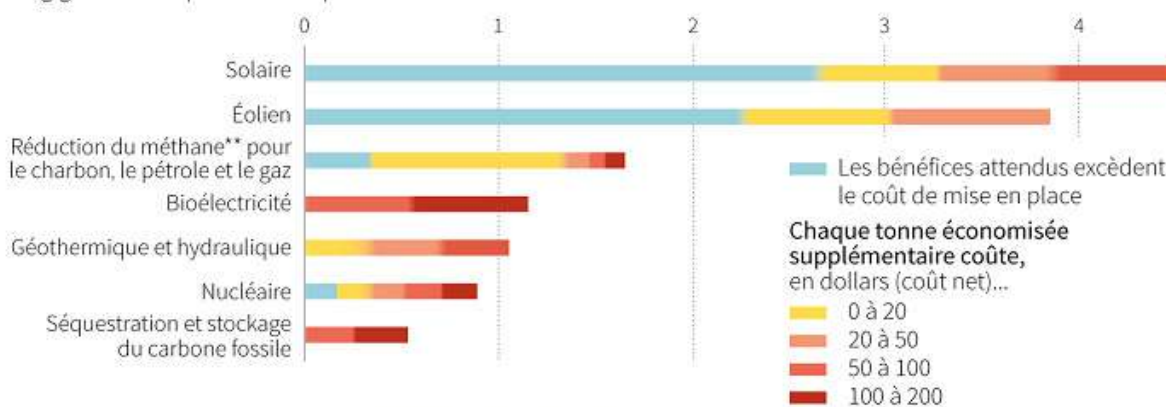
Agir pour un territoire 100% énergies renouvelables

Une dépendance non soutenable

Depuis la révolution industrielle au XIX^e siècle, la consommation d'énergie n'a cessé d'augmenter. Les énergies fossiles (gaz, pétrole et charbon) représentent plus de 80% du mix de consommation énergétique primaire mondiale. Historiquement, on constate un empiement des énergies, les énergies renouvelables ne venant pas en substitution, mais bien en addition des autres énergies. Les politiques de développement des énergies renouvelables ne suffisent donc pas à réaliser une transition énergétique tant qu'elles ne sont pas couplées à un remplacement des énergies fossiles et à un renoncement aux usages énergivores.

Énergie : le coût des solutions pour limiter le changement climatique

Contribution potentielle à la réduction nette des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, en gigatonnes* équivalent CO₂ par an



Source : Giec

*1 milliard de tonnes

**Le méthane (CH₄) est un autre gaz à effet de serre



Énergie : Coût et contribution des solutions énergétiques à court terme contre le dérèglement climatique (Source : GIEC 2023, Traduit et mis en page par l'AFP)

D'après l'Agence Internationale de l'Énergie, la voie étroite vers une neutralité carbone ne peut être praticable qu'en cessant dès maintenant de financer tout nouveau projet d'énergie fossile (charbon, pétrole ou gaz naturel) et en installant d'ici à 2030 quatre fois plus de capacités solaires et éoliennes annuelles qu'en 2020¹⁸. Le GIEC¹⁹ confirme que les énergies renouvelables, solaires et éoliennes, ont le plus fort potentiel de contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, présentant également des bénéfices économiques plus élevés que leur coût de mise en place.

¹⁸ [Net Zero by 2050 A Roadmap for the Global Energy Sector](#), AIE 2021.

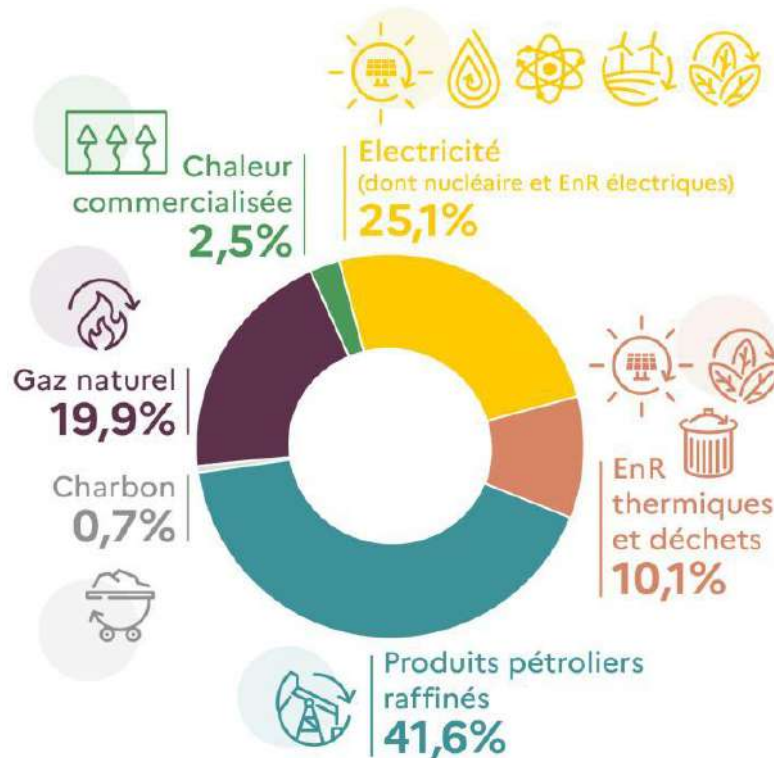
¹⁹ Climate change 2022, mitigation of climate change, WGIII.



À quand des actions à la hauteur ?

Le mix français énergétique en retard sur ses objectifs

Le mix énergétique en France se compose d'environ 60% de sources fossiles (majoritairement pétrole et gaz), 20% d'électricité d'origine nucléaire, 10% d'énergie thermique produite par les déchets et les EnR thermiques (bois, solaire thermique, biocarburants, pompes à chaleur, etc.), 7% d'électricité d'origine renouvelable (hydroélectricité, éolien, photovoltaïque, etc.) et d'autres sources minoritaires.

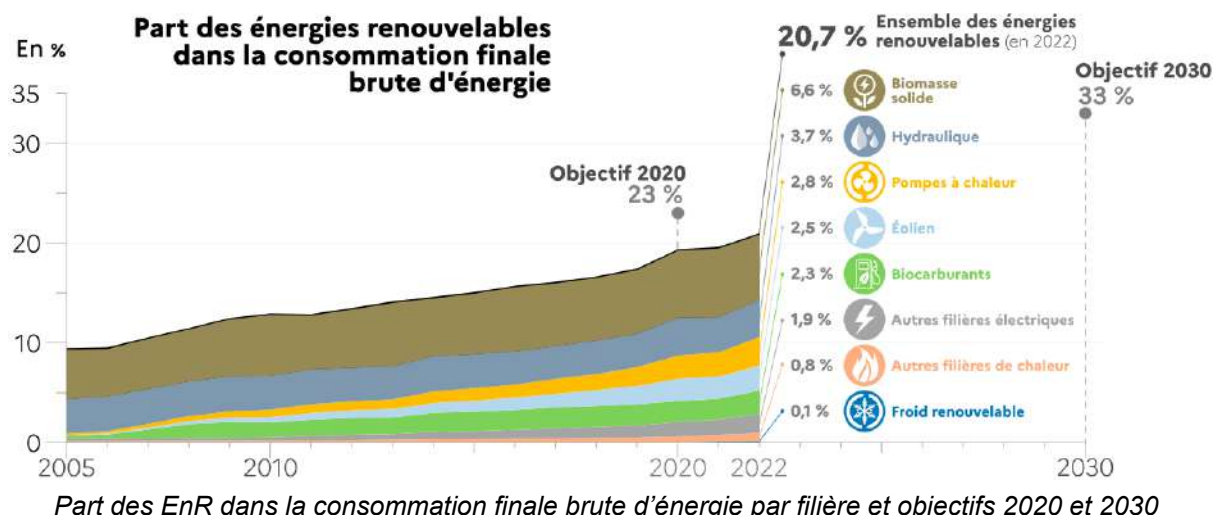


Mix énergétique en France pour la consommation finale (Ministère de la Transition énergétique 2021)

L'État français est largement en retard vis-à-vis de ses engagements. En 2020, la part des énergies renouvelables ne constituait que 19% au lieu des 23% visées ; la France étant le seul pays européen à ne pas tenir ses engagements. Le développement de ces énergies doit encore s'accélérer pour atteindre l'objectif de 33 % en 2030 d'après la loi énergie climat du 8 novembre 2019. Cette part, précédemment fixée à 32 % au niveau européen, a été récemment rehaussée à 42,5%.

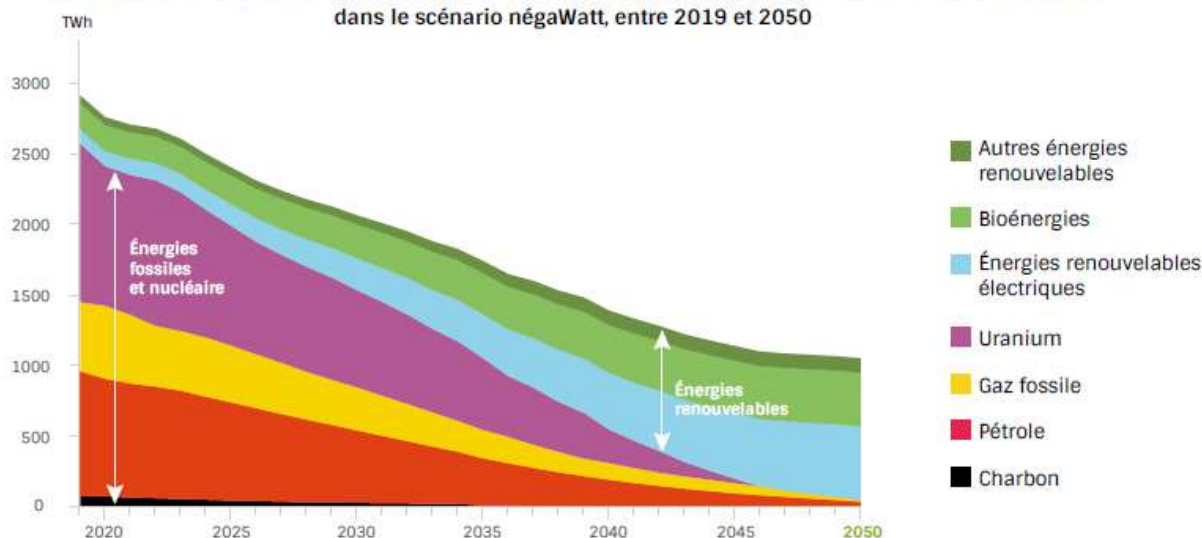


À quand des actions à la hauteur ?



Récemment, la **loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables²⁰** vise une simplification des procédures pour rattraper le retard pris sur les voisins européens. L'État français a mis [en ligne et doit développer un système de cartographie](https://www.vie-publique.fr/loi/286391-energies-renouvelables-loi-du-10-mars-2023#simplifier-les-proc%C3%A9dures) permettant de visualiser et d'analyser les divers enjeux des territoires à prendre en compte dans le développement des énergies renouvelables. Il a vocation à appuyer les communes dans l'identification de zones potentiellement propices à l'implantation d'énergies renouvelables sur leur territoire, notamment pour définir les zones d'accélération prévues par la loi. Les communes devront ensuite, après concertation du public, identifier ces zones d'accélération favorables à l'accueil des installations et l'intercommunalité débattre de ces zones avec le projet du territoire. Passé un délai de six mois, le référent préfectoral arrêtera la cartographie des zones d'accélération et la transmettra pour avis au comité régional de l'énergie.

Évaluation de la consommation d'énergie primaire pour les usages énergétiques et les usages matières dans le scénario négaWatt, entre 2019 et 2050



²⁰<https://www.vie-publique.fr/loi/286391-energies-renouvelables-loi-du-10-mars-2023#simplifier-les-proc%C3%A9dures>

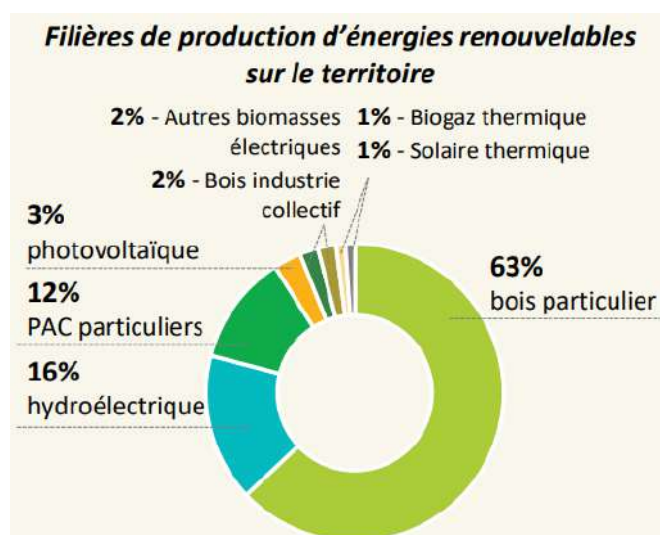


À quand des actions à la hauteur ?

Dans le scénario négaWatt 2022, l'empreinte environnementale globale de notre système de production et de consommation est fortement réduite : les émissions nettes de gaz à effet de serre deviennent nulles en 2050, le système énergétique est alimenté à 96 % par des sources renouvelables, la consommation de matériaux issus de l'extractivisme est fortement réduite, la biodiversité et la ressource en eau sont davantage préservées. C'est dans cette perspective que s'inscrit territorialement le Pacte de métamorphose écologique du Pays Basque.

Une souveraineté basque balbutiante

Si l'on rapporte les productions au niveau des consommations d'énergie pour l'année 2019, le taux de couverture des besoins du Pays Basque par les énergies renouvelables et de récupération est d'environ 12%²¹. Le chauffage au bois, l'hydroélectricité et les pompes à chaleur représentent 91% de cette production.



Plan Climat Pays Basque (source : AREC 2019)

La quasi-totalité de la production énergétique locale relève, soit d'initiatives d'auto consommations domestiques pour le chauffage, soit d'installations hydroélectriques utilisant des gisements localisés et limités. C'est la conséquence d'une absence historique de planification en matière de politique énergétique locale. Le contexte actuel place au cœur des priorités la production d'énergie renouvelable pour assurer la résilience du Pays Basque.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) fixe un objectif de 30% d'autoproduction à l'horizon 2030 et la production photovoltaïque doit passer de 32 GWh en 2019 à 528 GWh en 2030, soit 45 GWh de production supplémentaire chaque année. Or d'après les données d'[Enedis](#), le gestionnaire du réseau électrique, entre 2019 et 2021, le territoire a augmenté chaque année sa production de photovoltaïque de 1,7 GWh en moyenne. **Nous allons pour l'instant à environ 4% de la vitesse à laquelle il faudrait aller pour être sur la bonne trajectoire.** Une très sérieuse accélération semble donc nécessaire pour ne pas décrocher des objectifs de production d'énergie renouvelable.

²¹ Plan Climat Pays Basque PCAET, résumé non technique, 19 juin 2021



À quand des actions à la hauteur ?

Aidées par la Banque Européenne d'Investissement (BPI), l'Agglomération et plusieurs communes ont lancé des études et se sont engagées sur près de 45 millions d'euros.²² Il est trop tôt pour juger si ces nouvelles infrastructures seront à la hauteur des objectifs fixés.

Comparaison production / consommation

CA DU PAYS BASQUE

consomme **1 744 931 MWh***



et produit **103 915 MWh*** soit un ratio de **6,0%**

NOUVELLE-AQUITAINE

consomme **32 316 391 MWh**



et produit **5 637 083 MWh*** soit un ratio de **17,4%**

Comparaison de la production d'énergie renouvelable et de la consommation électrique du Pays Basque et de la Nouvelle-Aquitaine (ENEDIS, 2021).

En revanche, la volonté politique exprimée en matière de sobriété est bien plus lacunaire. Rappelons que l'énergie la plus consommée au Pays Basque est le pétrole²³. Pour sevrer notre société de cette dépendance, la production d'électricité ou de chauffage renouvelable ne suffira pas. Il faudra également renoncer à certaines pratiques, transformer nos infrastructures et les électrifier, dans tous les secteurs d'activité.

Bilan à mi-mandat

Les engagements du Pacte 2020

“Développer la production des énergies renouvelables sur notre territoire, avec un objectif d'autonomie énergétique 100% renouvelable à 2045 : photovoltaïque, éolien, méthanisation, réseau de chaleur, hydroélectricité, marémotrice, etc. Accompagner des projets d'initiatives citoyennes et locales pour la production (I-ENER) et la fourniture d'électricité (ENARGIA). Alimenter les bâtiments et équipements communaux et communautaires en électricité, gaz et bois issus de productions locales garanties 100 % renouvelables.”

À la mi-mandat, le peu d'infrastructures de production énergétique communiqué par les communes et l'Agglomération alerte sur le suivi de l'**objectif de 30% de couverture des besoins énergétiques en 2030** (et 100% en 2050) de son Plan Climat. Le programme ELENA - qui prévoit 70 centrales solaires photovoltaïques sur bâtiments publics et 3 réseaux de chaleur/froid en biomasse, géothermie ou thalassohermie - y contribuera mais les études préalables ont pris du retard et il ne suffira pas à lui seul.

²²<https://www.communaute-paysbasque.fr/a-la-une-2/actualites/actualite/la-communaute-pays-basque-accompagnee-par-la-banque-europeenne-dinvestisment-sur-la-transition-energetique>

²³ Plan Climat Pays Basque PCAET, résumé non technique, 19 juin 2021



À quand des actions à la hauteur ?

Dans cette thématique, le score moyen de métamorphose s'établit à 0,4 sur 4, la progression est seulement de +0,1 point en deux ans ! Les communes répondantes obtiennent une moyenne de 0,6, avec des notes allant de 0 à 2 pour Saint-Etienne-de-Baïgorry. 20 communes ont affirmé une participation communale à la production d'énergie renouvelable, c'est seulement une de plus qu'en 2021. Bayonne produit le plus d'énergie renouvelable avec 260 kWh par habitant·e, principalement grâce au réseau de chaleur bois. Aucune des 10 autres villes répondantes ne dépasse le seuil de 0,1 MWh par habitant·e, permettant d'atteindre le stade de l'œuf. Du côté de la consommation, 14 communes alimentent en partie les bâtiments et équipements communaux par des énergies renouvelables.

Si l'on s'appuie sur les données d'Enedis²⁴, en 2021, seules 4 communes ont un ratio production d'EnR sur leur consommation électrique qui dépasse les 20%, grâce à la présence historique de barrages hydroélectriques : une confirmation du retard du territoire en la matière.

3 leviers d'actions municipales

1. Identifier à l'échelle communale les potentiels et opportunités de développement d'énergies renouvelables (friches, grandes toitures, bâtiments pouvant être reliés par un réseau de chaleur, ressource bois, ressources méthanisables, sources d'énergie fatale, etc.) en sollicitant l'appui technique de la CAPB,
2. Susciter / accompagner / encadrer un projet collectif de production d'énergie renouvelable ou d'achat groupé, réunissant les collectivités, les citoyens, les développeurs,
3. Investir dans des équipements de production d'énergie renouvelable (chaleur, électricité) sur son patrimoine.

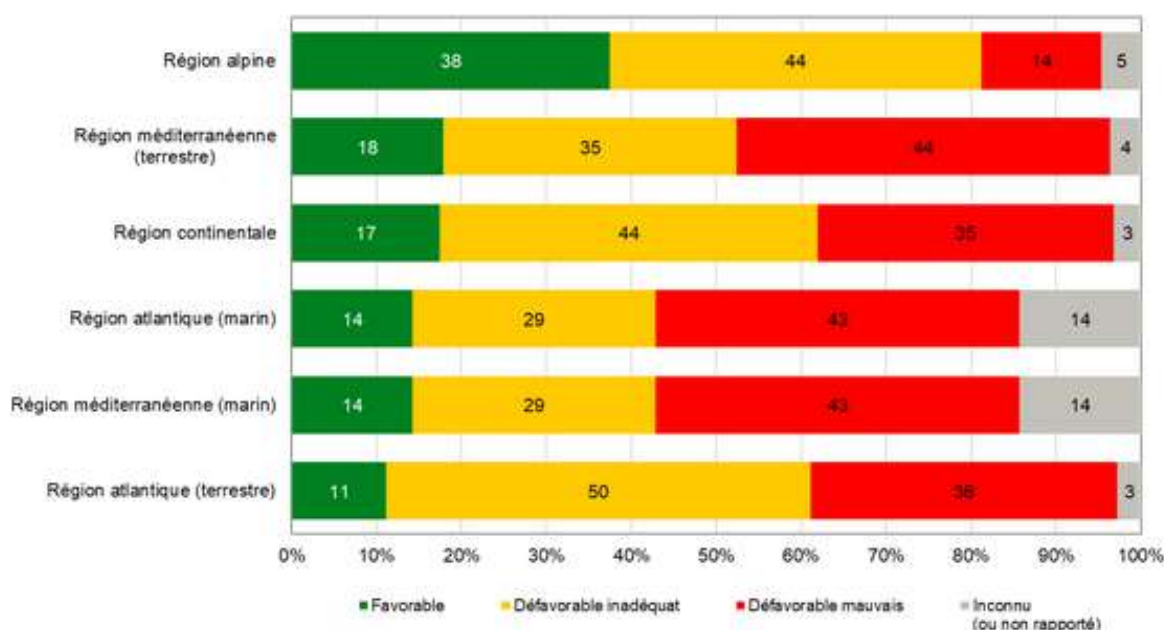
²⁴ Voir chiffres sur les fiches communales et en annexes *Tableau de consommation élec et de production élec EnR communale (Enedis 2021)* page 180. Si toutes les EnR ne sont pas comptabilisées (notamment la biomasse des particuliers), le dénominateur n'intègre pas toutes les consommations d'énergies fossiles.



Agir pour une agriculture et une alimentation bio et locale

Sortir l'agriculture du productivisme

Le modèle d'agriculture intensive mis en place après la seconde guerre mondiale détruit progressivement les écosystèmes, dégrade le climat, tout en rendant notre subsistance dépendante aux énergies fossiles et à divers engrais et pesticides polluant nos sols, notre eau et notre air. Selon Ibrahim Thiaw, secrétaire exécutif de l'instance onusienne Convention pour Combattre la Désertification, "*nous devons repenser de toute urgence nos systèmes alimentaires mondiaux, qui sont responsables de 80 % de la déforestation, de 70 % de l'utilisation de l'eau douce et de la plus grande cause de perte de biodiversité terrestre.*" La quantité d'insectes volants a ainsi diminué de 70 à 90 % en Europe en seulement 30 ans²⁵. De même, la quantité de poissons d'eau douce migrateurs a diminué de 93 % en Europe depuis 1970 et décliné d'une moyenne de 76 % mondialement²⁶. Cet effondrement de la biodiversité est en train de nous conduire à une sixième extinction de masse et pourrait, sans changement radical de notre agriculture, modifier définitivement nos écosystèmes, perdant ainsi les équilibres nécessaires à des territoires habitables.



État de conservation des habitats d'intérêt communautaire par région biogéographique, sur la période 2013-2018 en % (Source²⁷)

²⁵ More than 75 percent decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas, Caspar A. Hallmann et al. (étude réalisée en Allemagne dans 63 espaces naturels protégés)

²⁶ The living planet index for migratory freshwater fish (2020).

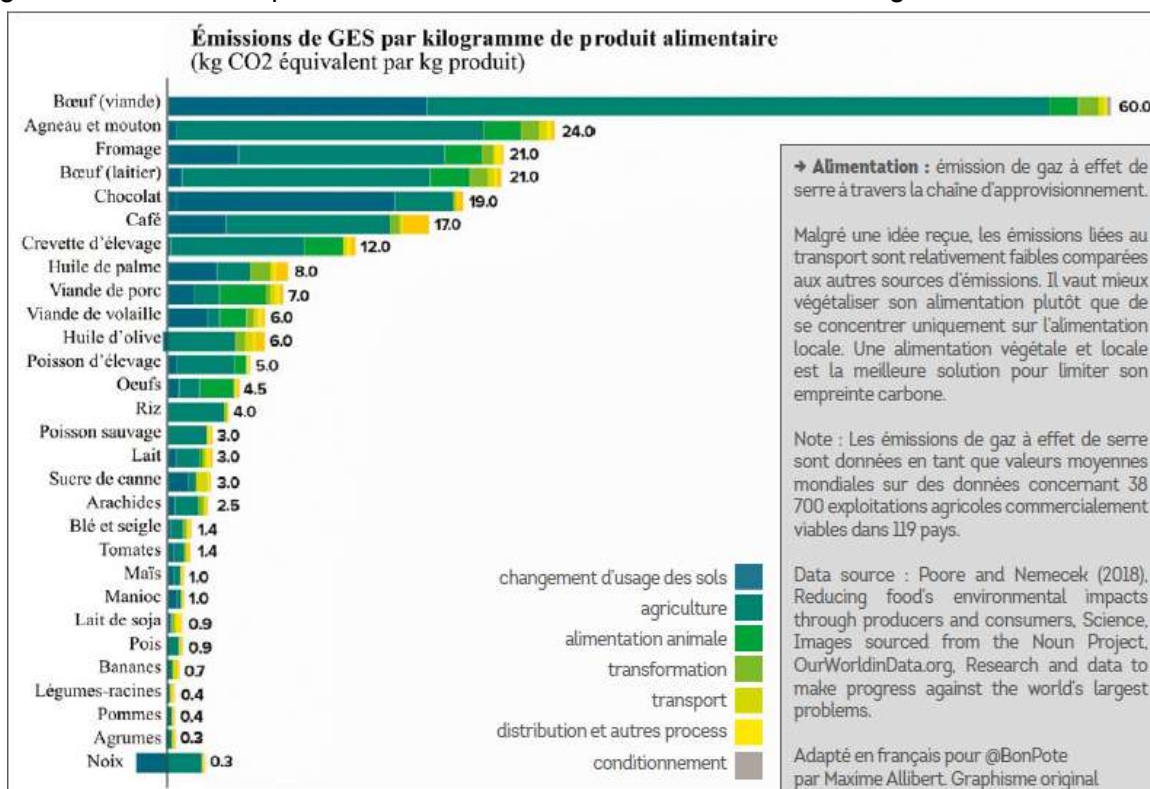
²⁷ Rapportage DHFF ; UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHM) janvier 2020. Champ : France métropolitaine. Traitement : UMS PatriNat ; SDES, 2020.



À quand des actions à la hauteur ?

En France, 18 % des espèces ont disparu et 78 % des habitats sont dans un état de conservation défavorable (ONB). Les activités humaines sont en grande partie responsables de cette érosion significative de la biodiversité. Selon l'IPBES²⁸, les 3 premières causes de cet effondrement sont l'artificialisation, la surexploitation des ressources - notamment la surpêche et l'agriculture intensive - et le réchauffement climatique.

Le changement des systèmes de production agroalimentaire s'est accompagné d'une évolution des régimes alimentaires, doublant notre consommation de viande de 1950 à aujourd'hui en France. L'élevage de ruminants, responsable d'environ 80% des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture en France, est le principal émetteur parmi le secteur agricole, lui-même responsable d'environ 20% de ces émissions hexagonales.



Pour une alimentation saine et écologique

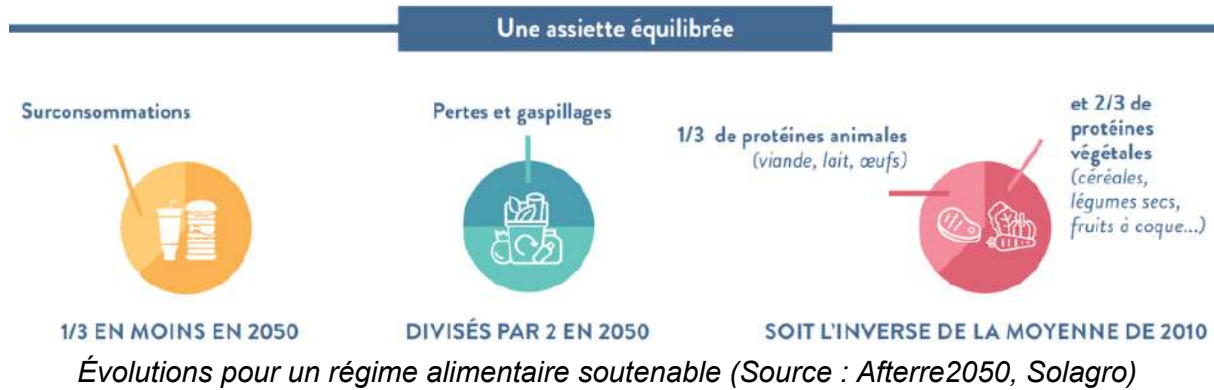
Le système agroalimentaire actuel ne menace pas seulement les limites planétaires, il frappe aussi la santé humaine. Les études scientifiques convergent pourtant sur les bénéfices d'un régime alimentaire allégé en protéines animales. Ainsi, un régime alimentaire faible en produits animaux, augmentant la part de légumineuses et diversifié permet d'augmenter l'espérance de vie. Les résultats d'une étude démontrent même un gain de 10 années d'espérance de vie pour une personne âgée de 20 ans passant d'un régime occidental à un régime respectant tant les limites planétaires que celles de la santé humaine²⁹. Avec un tel régime, la quantité de protéines animales consommées doit être réduite de -50% au profit de protéines végétales (légumineuses, céréales complètes, ...) ; c'est cette trajectoire soutenable que trace aussi le scénario Afferres2050.

²⁸ IPBES : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques 2019

²⁹ Estimating impact of food choices on life expectancy: A modeling study, Lars T. Fadnes & Al, *Plos Medicine*, 8 février 2022.

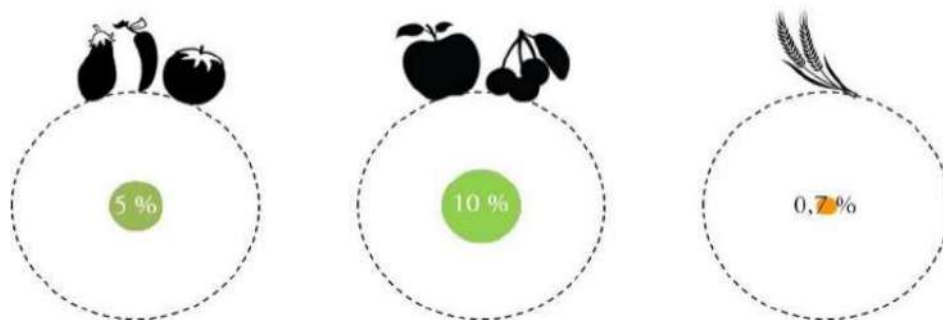


À quand des actions à la hauteur ?

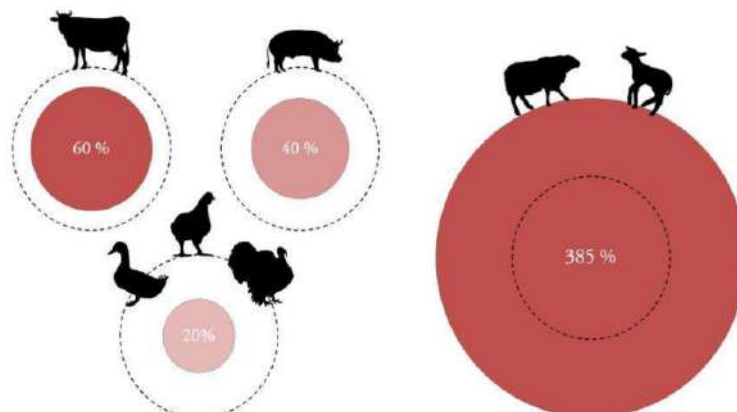


Vers une souveraineté alimentaire au Pays Basque

Au Pays Basque, le secteur agricole est le 1er secteur émetteur de gaz à effet de serre avec 38% des émissions du territoire³⁰ du fait de la prédominance de l'élevage et du méthane qu'il émet. Peu de surfaces sont aujourd'hui dédiées à la culture de légumineuses à l'échelle départementale. Pourtant, les agriculteurs des Pyrénées-Atlantiques sont contraints d'exporter jusqu'à 90 % de leur production, faute de débouchés en vente directe de proximité. Si l'offre en légumineuses locales augmente, la demande de la restauration collective sera donc certainement au rendez-vous.³¹



Capacité d'approvisionnement théorique en productions végétales au Pays Basque (Source : ENSAIA de Nancy, 2018)



Capacité d'approvisionnement théorique en viande au Pays Basque (Source : ENSAIA de Nancy, 2018)

³⁰ Plan Climat Pays Basque, 2021

³¹ [LES MENUS VÉGÉTARIENS À LA CANTINE : DE QUOI PARLE-T-ON ?](#), Conseil départemental 64



À quand des actions à la hauteur ?

À l'échelle locale, EHLG, la Chambre d'Agriculture alternative du Pays Basque, aboutit à des conclusions concordantes concernant les possibilités de souveraineté alimentaire selon le type de régime alimentaire que nous aurons en 2050. Dans son [étude Impact foncier de l'alimentation Autonomie alimentaire d'Ipar Euskal Herria en 2050](#), EHLG montre que 234 000 ha de terres agricoles seraient nécessaires pour couvrir les besoins actuels du territoire alors que le territoire n'en compte que 170 000. Mais il en faudrait "seulement" 154 000 ha si nous adoptons un régime alimentaire compatible avec le scénario Afterres.³² Ce scénario prévoit une inversion de la consommation de protéines animales et végétales pour passer de 1/3 de protéines végétales et 2/3 de protéines animales à 2/3 de protéines végétales et 1/3 de protéines animales.

Les contraintes climatiques grandissantes fragilisent également les rendements et les ressources en eau se tarissent progressivement. [L'agglomération Pays Basque annonce une perte de disponibilité de 30% d'eau à échéance 2040](#), d'autant que la population est toujours en croissance sur le territoire. Notre alimentation et notre agriculture devront donc impérativement évoluer pour réduire notre pression sur l'eau, le climat et notre santé.

³² Il s'agit de chiffres théoriques : une bonne partie des surfaces sont toujours en herbe et toutes les surfaces agricoles ne sont pas adaptées pour toutes les productions, les surfaces réellement cultivables sont donc plus faibles. Mais la perspective de souveraineté alimentaire est accessible avec [un régime de type Afterres](#) alors qu'elle ne le sera pas avec le régime actuel.



Bilan à mi-mandat

Les engagements du Pacte 2020

“Mettre en œuvre une stratégie agricole et alimentaire avec un objectif de 100 % d'alimentation paysanne sans intrant chimique, bio et locale, au niveau des structures communales et communautaires. Agir dans les cantines de la collectivité avec des menus bio, locaux et une option végétarienne (crèche, école, EHPAD, etc). Faciliter la distribution d'une alimentation « bonne pour le climat » (magasin de producteurs, AMAP, épicerie coopérative...). Sanctuariser les réserves foncières de terres cultivables pour viser une souveraineté alimentaire.”

Les cantines scolaires sont un levier intéressant pour y contribuer. Sur les menus de cantine de 43 collectivités observées, 20 communes proposent un repas avec des produits animaux en entrée et en plat plus d'une fois par semaine. 11 des 15 villes étudiées semblent ignorer l'obligation de mettre en œuvre un plan d'action visant à augmenter la part de protéines végétales et diminuer celle des protéines animales³³. Le Projet Alimentaire Territorial de l'Agglomération Pays Basque ne prévoit de son côté aucune action d'accompagnement dans la végétalisation des menus.

La sanctuarisation de terres cultivables répond aux mêmes enjeux. Afin de situer les communes en la matière, il a été vérifié que leur document d'urbanisme contenait un objectif de réduction de moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur les années 2021 - 2031 par rapport à 2011- 2021. La loi prévoit que cet objectif soit décliné afin de s'inscrire dans une trajectoire de Zéro Artificialisation Nette en 2050. 15 communes se sont vues attribuer un malus du fait d'objectifs de réduction trop faibles ou absents. Selon l'Observatoire de l'Artificialisation, **148 ha de surfaces naturelles, agricoles et forestières ont été consommés en Pays Basque nord en 2020, avec 8 ha pour Mouguerre qui détient le record de bétonisation**. Une vigilance particulière devra concerner les 5 Plans Locaux d'Urbanisme infracommunautaires en cours d'élaboration ou prévus qui couvriront les 158 communes du territoire. Le score moyen de métamorphose est de 0,5 sur 4, contre 0,2 en 2021, s'étalant de 0 à 1,6 pour Hendaye, avec 10 communes ayant franchi le 1^{er} stade de l'œuf.

3 leviers d'actions municipales

1. Mettre en place un plan d'action (formation des agent-es, sensibilisation des convives et suivi des actions) pour réduire un maximum le gaspillage alimentaire et végétaliser plus les menus de la restauration collective ; utiliser les économies réalisées pour augmenter la part de produits bio et locaux et viser le 100%,
2. Sanctuariser les terres cultivables en modifiant son document d'urbanisme pour y intégrer une ZAP (Zone Agricole Protégée) ou un PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains),
3. S'impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un PAT 2 (Projet Alimentaire Territoriale) qui vise un système alimentaire bio, local, paysan et plus végétal, avec des indicateurs annuels de suivi et un observatoire citoyen.

³³ Selon la loi EGalim, depuis octobre 2018, les structures servant plus de 200 couverts par jour en moyenne, doivent mettre en place un [plan pluriannuel de diversification des protéines](#).



Agir pour une économie locale par le développement de l'eusko

La finance, levier stratégique de la métamorphose écologique

D'après le [quatorzième rapport *Banking on climate chaos*](#)³⁴ (en français : *Capitaliser sur le chaos climatique*), les soixante premières banques mondiales ont assuré 673 milliards de dollars de financements aux producteurs de charbon, de pétrole et de gaz en 2022. Une part significative de ces financements – 150 milliards de dollars (136 milliards d'euros) – sont même allés à des entreprises qui continuent de lancer de nouveaux projets d'exploitation de charbon, de pétrole ou de gaz.

Les banques françaises sont celles qui, en Europe, ont financé le plus massivement les énergies fossiles en 2022. L'année dernière, les banques de l'Hexagone ont apporté 14,2 milliards d'euros aux cent plus gros développeurs fossiles. Très loin devant les banques du Royaume-Uni (3,9 milliards), espagnoles (2,7 milliards), ou italiennes (2,3 milliards). La première banque française, BNP Paribas, pointe à la 11^e place du classement 2016-2022. La Société générale se classe 21^e, juste devant Crédit agricole (23^e). BNP Paribas et Crédit agricole font même partie des quelques banques qui ont augmenté leur financement aux énergies fossiles l'année dernière.

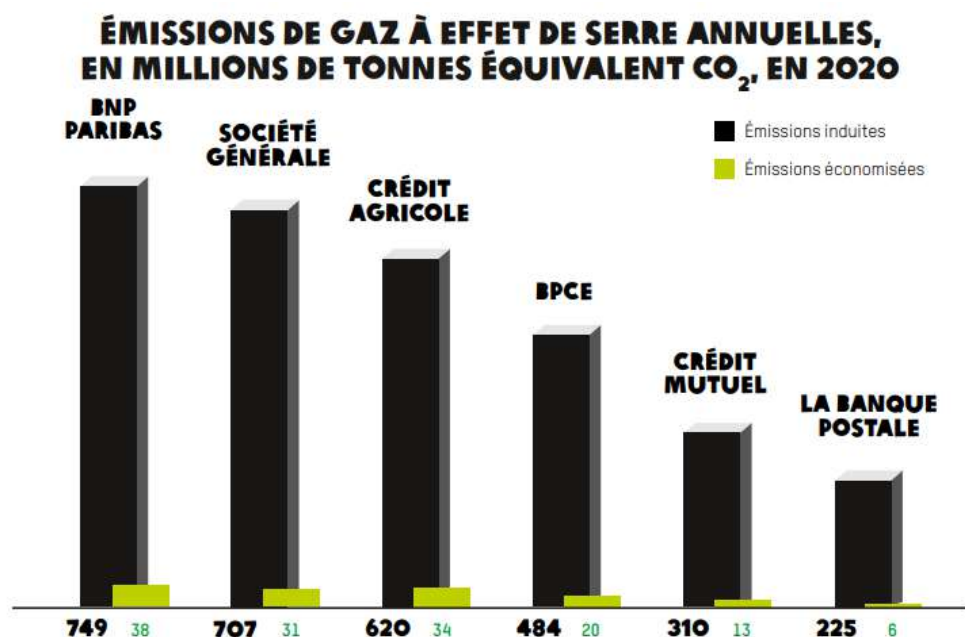
Or, dans son rapport pour atteindre la neutralité carbone³⁵, l'Agence Internationale de l'Énergie est formelle : en conséquence directe des trajectoires énergétiques impliquées par le scénario « zéro émission nette », les États et les entreprises doivent immédiatement cesser de procéder au développement de nouveaux gisements d'énergies fossiles et, au contraire, se reporter massivement sur les énergies bas-carbone, pour un niveau de 4 100 milliards d'euros par an... soit plus du double de l'actuel !

En 2020, les émissions de gaz à effet de serre issues des activités de financement et d'investissement des six principales banques françaises – BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, BPCE, La Banque Postale et Crédit Mutuel – s'échelonnaient entre 225 millions de tonnes équivalent CO2 et 749 millions de tonnes équivalent CO2. En finançant des secteurs d'activités très carbonés, les banques jouent un rôle moteur dans le dérèglement climatique et entraînent le système vers des émissions de gaz à effet de serre incontrôlées. En comparant les émissions économisées - mesurant l'impact positif des crédits et investissements orientés vers les secteurs réduisant les émissions, dans des projets ou entreprises tournées vers les énergies renouvelables, l'isolation des bâtiments, etc. - et les émissions induites du tableau ci-dessous, on constate que les banques génèrent 25 fois plus d'émissions de gaz à effet de serre qu'elles n'en économisent.

³⁴ [Banking on Climate Chaos : Fossil Fuel Finance Report 2023](#). Il s'agit de l'analyse la plus complète du financement des énergies fossiles par les banques. Il a été rédigé par Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club et Urgewald et approuvé par plus de 550 organisations de plus de 71 pays.

³⁵ [World Energy Outlook « Atteindre le zéro émission nette d'ici 2050 »](#), 2021





Émissions de CO₂eq associées aux crédits et investissements dans le secteur public, et auprès des entreprises et particuliers ([Banque et climat. le \(dés\)accord de Paris](#)”, Oxfam France et Carbone 4 Finance)

Le GIEC confirme le déséquilibre majeur visible sur ce schéma en constatant que “les flux financiers privés et publics vers les énergies fossiles sont toujours plus importants que ceux pour l’adaptation et l’atténuation du changement climatique”³⁶. Mais alors, comment permettre une nouvelle circulation monétaire qui n’alimente pas ces organisations qui nous mènent droit dans le mur ?

Les Monnaies Locales Complémentaires

En France, les Monnaies Locales Complémentaires (MLC) se développent depuis 2010 et disposent d’une base juridique depuis 2014, avec l’adoption de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l’économie sociale et solidaire. On en dénombre aujourd’hui 82, ce qui couvre 37,5 % des communes du pays. Une unité de monnaie locale a la même valeur comptable et fiscale qu’un euro (1 eusko = 1 euro). Il s’agit d’un dispositif monétaire qui peut être utilisé sur un secteur restreint, une commune ou une communauté de communes et destiné à circuler dans une économie marchande locale. En effet, l’impossibilité pour la monnaie d’épargner ou de quitter le territoire nous oblige à la faire circuler localement. Les monnaies locales sont des moyens utiles pour relocaliser l’économie et accélérer la métamorphose écologique. À la différence d’un euro, qui va rapidement quitter le territoire et peut finir sur les marchés financiers, la monnaie locale va circuler uniquement au sein de l’économie réelle du territoire et soutenir l’emploi local.

³⁶ Climate change 2022, Mitigation on climate change, WGIII, IPCC



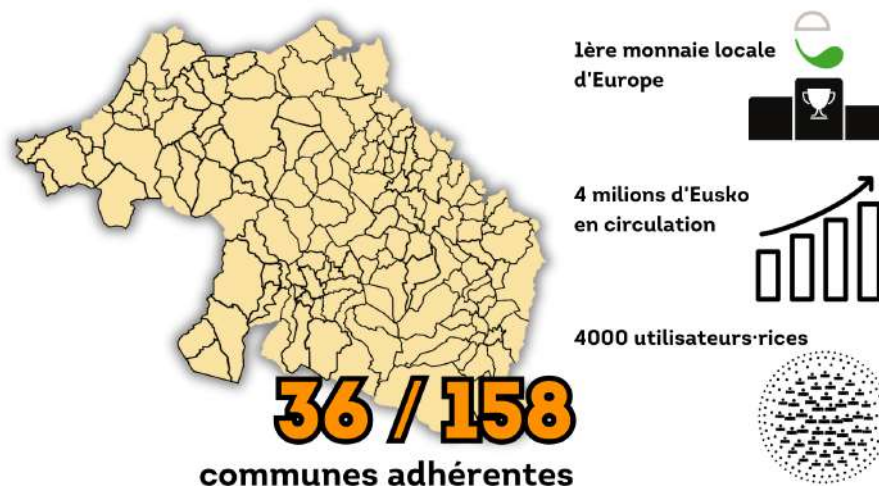
À quand des actions à la hauteur ?

Les bénéfices observés de l'eusko

1^{re} monnaie locale d'Europe (plus de 4 millions d'eusko en circulation), l'eusko développe ainsi les circuits courts de proximité et sa charte exclut les pratiques écologiquement non responsables. De plus, les euros convertis en eusko sont placés dans un fonds de garantie au sein de banques éthiques ou solidaires - le Crédit Coopératif et la Nef - qui financent des projets à forte plus-value sociale ou écologique.

La charte d'adhésion de l'eusko permet de s'assurer que les entreprises adhérentes respectent les valeurs de l'économie locale, écologique, socialement responsable et de promotion de la langue basque. Ainsi, une communauté monétaire prend forme : les entreprises ont acquis, en moyenne, 4 nouveaux fournisseurs depuis leur adhésion à Euskal Moneta - association gérante de l'eusko - et 80% d'entre elles déclarent utiliser l'annuaire des entreprises adhérentes³⁷.

4% des entreprises du Pays Basque emploient l'eusko. La monnaie produit un effet de signal, de labellisation, témoignant de valeurs communes, qui permet d'orienter les consommateurs et les entreprises. De plus, le mécanisme d'étanchéité monétaire pousse à aller chercher de nouveaux acteurs qui acceptent l'eusko.



L'eusko en chiffres, (source: Euskal Moneta³⁸)

L'effet multiplicateur est le facteur par lequel une dépense initiale est multipliée pour trouver l'ensemble des revenus qu'elle génère. Le cas de l'eusko a été étudié dans la thèse d'Oriane Lafuente-Sampietro³⁹, révélant des résultats impressionnants. Lorsqu'un euro est échangé en eusko, il génère 3 eusko de recettes pour les membres du réseau. Ainsi, en 2018, *“les 546 555 euros échangés en eusko et dépensés en 2018 auront procuré 1 470 233 eusko de recettes aux membres de son réseau.”*

³⁷ *Monnaies locales : monnaies d'intérêt général, étude sur l'utilité sociale des monnaies locales complémentaires. (04/2021, mouvement SOL)*

³⁸ https://www.euskalmoneta.org/eusko_en_chiffres/

³⁹ *Les effets des monnaies locales convertibles françaises sur la structuration des échanges et l'activité économique des entreprises adhérentes, une approche quantitative au prisme de l'économie régionale - Oriane Lafuente-Sampietro (17/11/2022)*



À quand des actions à la hauteur ?

De plus, 74% des utilisateurs·rices déclarent orienter leur consommation en fonction de la possibilité de payer en eusko. Les effets se mesurent concrètement dans les comptes des entreprises ; “On mesure ainsi une hausse de 9 % du chiffre d’affaires pour les microentreprises et de 14 % pour les PME lorsqu’elles utilisent la MLC”. Ainsi, la “communauté de l’eusko” - associée à des valeurs écologiques, sociales, promouvant la langue basque - s’en trouve renforcée pour participer à la métamorphose écologique du Pays Basque.

Bilan à mi-mandat

Les engagements du Pacte 2020

“Adhérer à l’Eusko dès 2020 puis, conformément aux possibilités offertes par le cadre légal actuel, autoriser le règlement en eusko des services publics locaux (cantines, piscines, centres de loisirs, CCAS...) et informer élus, agents, associations et entreprises de la volonté de la mairie de les régler en eusko.”

Aujourd’hui, **36 communes et l’agglomération Pays Basque sont adhérentes à l’eusko**. Mais, parmi les 46 communes signataires du Pacte, 16 communes n’ont toujours pas tenu leur engagement à adhérer : Aïcirits, Ascarat, Béhasque-Lapiste, Cambo-les-Bains, Çaro, Esterençuby, Irouleguy, Jatxou, Laguinge-Restoue, Les Aldudes, Mouguerre, Musculdy, Pagolle, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Pée-sur-Nivelle et Urepel. Banca et Bidart, non encore adhérentes, ont déclaré prévoir rencontrer l’association gérante, Euskal Moneta.

Au-delà de l’adhésion, sur les 29 communes suivies adhérentes, seules 13 autorisent le règlement en eusko dans leurs services publics locaux. Félicitations à **Ascain** qui **détient de loin le record d’eusko réglés en régie municipale en 2022 : autour de 11 000 eusko** ! Si Saint-Pierre d’Irupe a réglé les subventions de deux associations en eusko et qu’Ustaritz - qui a le plus d’élus·es indemnisés·es en eusko - propose un supplément en eusko pour son aide à l’achat de vélo électrique, aucune commune n’a encore déclaré avoir réglé de prestataires en eusko.

3 leviers d’actions municipales

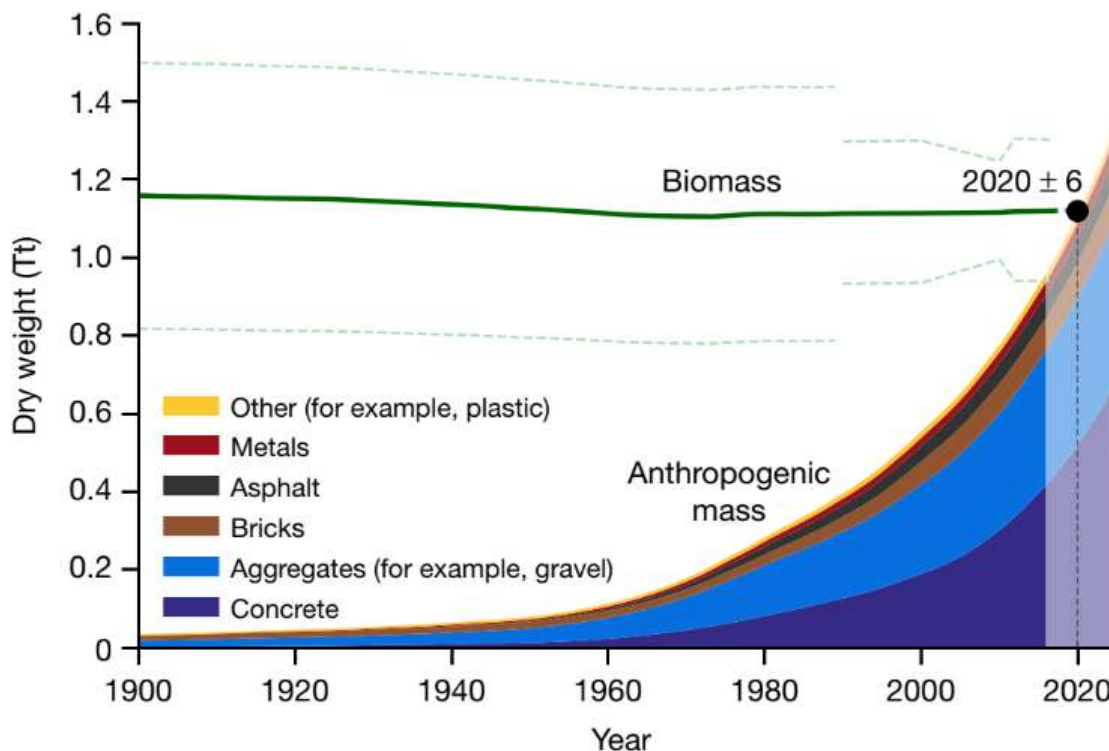
1. Identifier et mobiliser les acteurs économiques du territoire pour les sensibiliser et les accompagner dans la relocalisation de leurs activités et de leurs partenaires économiques,
2. Former, sensibiliser et proposer aux élu·es et agent·es de recevoir une partie de leur rémunération/défraiements en eusko,
3. Développer la mise en place des paiements en eusko dans les régies municipales, informer la population et faire la promotion de l’eusko, conditionner les appels d’offres à la possibilité d’utiliser l’eusko.



Agir pour une réduction des déchets et une économie circulaire

Une société du déchet

La production de déchets est devenue un problème structurel de notre économie et de notre mode de production. Depuis 2020, l'humanité a dépassé un seuil fortement symbolique : la masse de la production humaine dépasse celle du vivant. En d'autres termes, tout ce que les humains ont coulé, usiné, fabriqué, fondu, polymérisé, alésé, façonné pèse plus que l'ensemble des animaux, arbres, bactéries, champignons et autres créatures vivantes qui existent sur Terre.



Estimations des masses de la biomasse et des productions d'origines humaines depuis le début du XX^e siècle (basé sur la "masse-sèche")⁴⁰

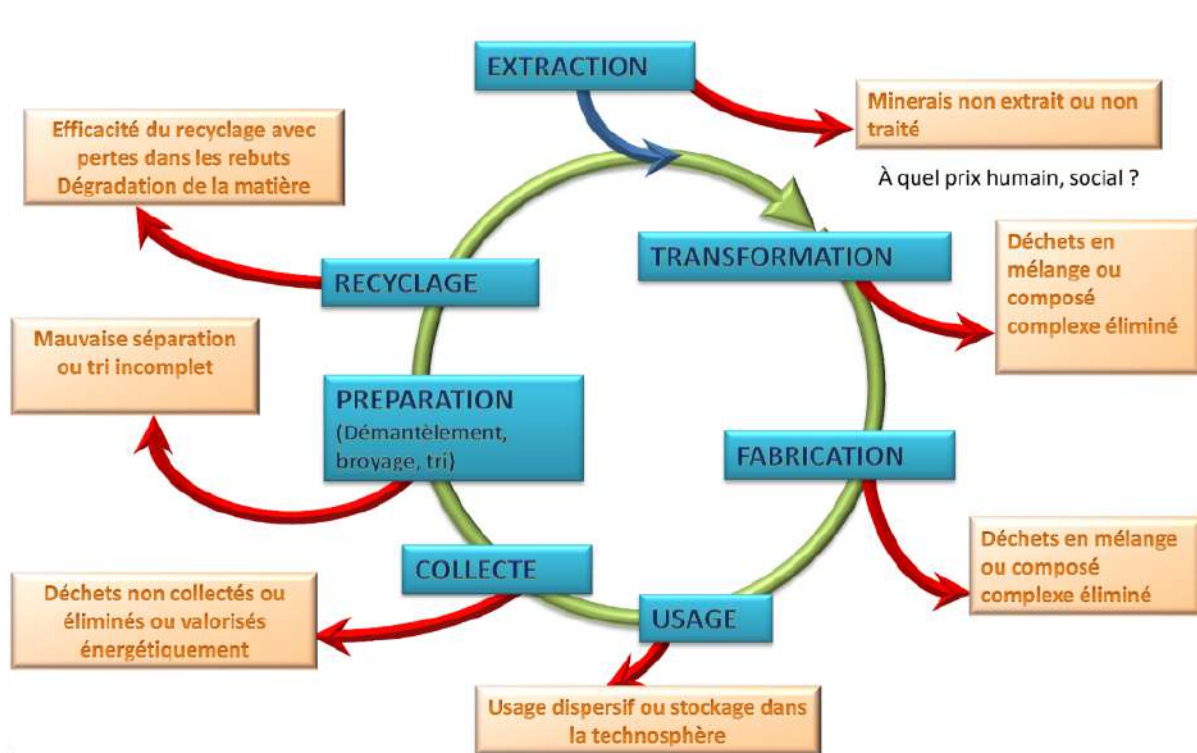
Une économie véritablement circulaire

Même si les solutions de tri facilitant le recyclage s'améliorent et que la législation se renforce, la production de déchets est inhérente au choix de matériaux utilisés pour nos objets et activités. En effet, un cycle de vie n'est jamais totalement "bouclé" ou "étanche". À chaque étape de traitement, il peut y avoir production de déchets, consommation d'énergie, consommation et pollution d'eau, etc.

⁴⁰ Global human-made mass exceeds all living biomass, E. Elhacham & Al. 12/2020

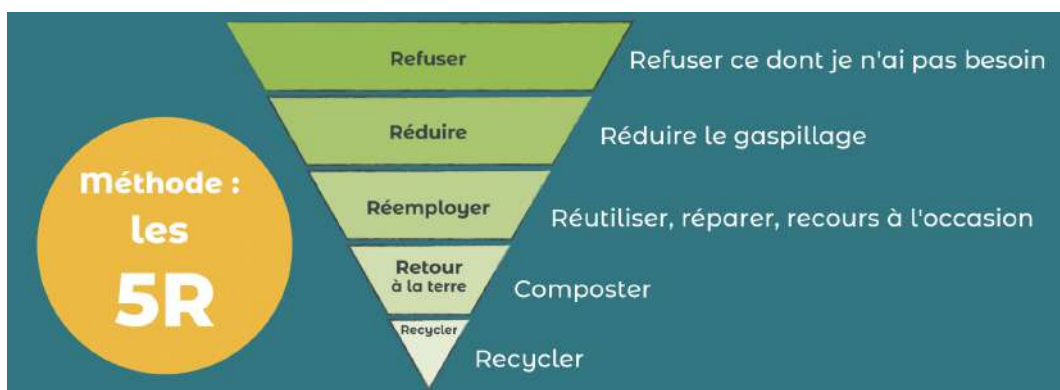


À quand des actions à la hauteur ?



Fuites aux différentes étapes de l'économie circulaire (Source⁴¹)

Le recyclage vient souvent en premier à l'esprit quand on évoque les déchets et l'économie circulaire. Or, dans une politique conséquente de réduction des déchets, celui-ci n'intervient qu'en dernier ressort. Selon la méthode des 5R, il convient en premier lieu de refuser les consommations qui peuvent l'être, de réduire le gaspillage, de favoriser la réutilisation, le réemploi et la réparation, de composter les biodéchets puis de recycler.



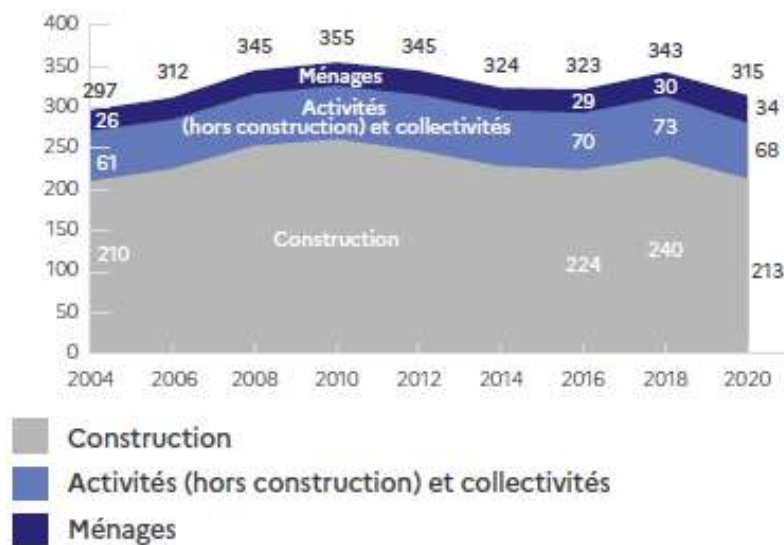
5R : priorisation des actions vers le zéro-déchet (Source : SMICVAL)

⁴¹ D'après ADEME avec adaptation de Francis Chalot, « Moins c'est Plus », pour la formation des élu-es Agir pour une réduction des déchets et une économie circulaire 25.02.23.



À quand des actions à la hauteur ?

Évolution de la production de déchets en France (Mt)



*Déchets générés par catégorie de déchets, dangerosité et activité de la NACE Rév. 2
(source : Eurostat)*

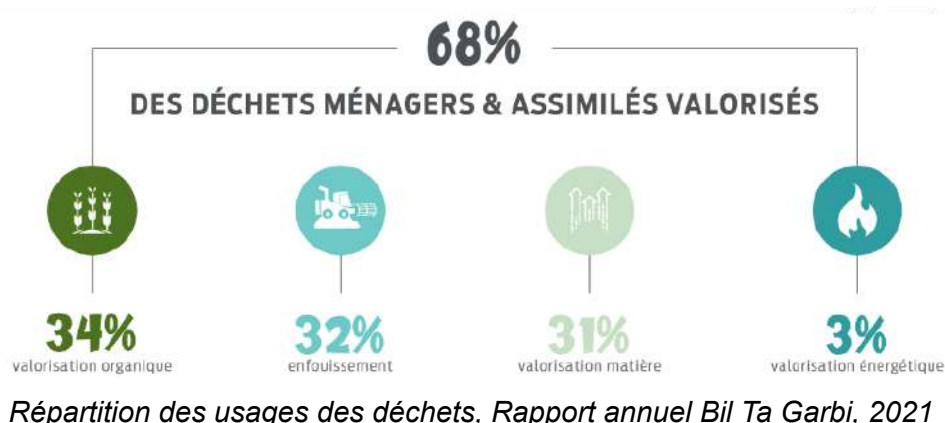
La production de déchets ménagers et déchets assimilés (DMA) - c'est-à-dire déchets non dangereux des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions - a fluctué au cours des dernières années. En 2019, la production de DMA par habitant se stabilise au niveau de 2017, autour de 580 kg par habitant. Si elle est très élevée, celle de déchets inertes en provenance de la construction est encore plus massive.

Les déchets au Pays Basque nord

Au Pays Basque nord, le traitement des déchets ménagers et assimilés est confié au syndicat mixte Bil Ta Garbi et la collecte des déchets à la CAPB. Pour autant, cela ne doit pas empêcher les communes de mener des actions pour impulser une dynamique zéro déchet auprès de leurs concitoyen·nes en lien avec l'agglomération et le syndicat ou via leur compétence propreté.

650 kilogrammes. 0,65 tonne. C'est la quantité de déchets produits par habitant·e du territoire en 2021, soit 68 kg/hab de plus que la moyenne nationale ; cette différence s'expliquant en partie par l'afflux touristique saisonnier. Si la masse d'ordures ménagères diminue depuis 2010, celle totale des déchets ménagers augmente au contraire de 4% ! De quoi relativiser "l'inscription de notre territoire dans une dynamique d'économie circulaire" vantée par le syndicat mixte Bil Ta Garbi en charge du traitement, du recyclage et de la revalorisation. Le respect de la loi AGECE (2020) qui impose une réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant·e d'ici à 2030 par rapport à 2010 paraît sérieusement compromis. Il reviendrait à réduire de près de 18% en moins de 10 ans une quantité de déchets qui a au contraire augmenté sur les 10 précédentes. Environ un tiers de nos déchets sont enfouis chaque année, soit plus de 60 000 tonnes par an.





Plusieurs alternatives se développent au Pays Basque nord comme les Carrioles Vertes, Resak, Oilategi, Les Retournées ou des Recycleries et Repair Cafés comme Aima, Lokala, Konpon Txoko ou Recycl'Arte. Ces structures permettent d'éviter des tonnes de déchets grâce à la réparation et au réemploi et sont ouvertes à la collaboration avec les communes.

Au 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution de tri à la source des biodéchets (déchets verts ou alimentaires), proposée par leur commune ou communauté de communes. Ces solutions sont multiples, conjointes ou complémentaires : elles peuvent passer par la mise à disposition de composteurs individuels ou collectifs (pour un immeuble, une rue, un quartier), de poubelles individuelles ou de conteneurs collectifs pour une collecte spécifique en benne à ordures, comme il en existe déjà pour les emballages ou le verre. Toutefois, le suivi des communes, de la CAPB et de Bil Ta Garbi montre très peu d'anticipation de cette échéance légale : une majorité des habitant·es ne dispose toujours d'aucune solution. Bil Ta Garbi indique que **seulement 45% des maisons individuelles** ont été équipées en composteurs domestiques depuis 2005. Pour l'habitat collectif, le compostage en pied d'immeuble ne concernait que 1040 foyers fin 2021 et le lombricompostage, seulement 656 foyers. La CAPB n'a pour l'instant manifesté aucune volonté de mettre en place une collecte séparée des biodéchets.

En termes de moyens mobilisés, Bil Ta Garbi ne dispose que d'un maître composteur pour accompagner un bassin de 330 000 habitant·es. À titre de comparaison, l'agglomération Pau Béarn Pyrénées mobilise une personne à temps plein pour un territoire 10 fois moins étendu et 2 fois moins peuplé.

L'ambition et les mesures ne paraissent pas au rendez-vous pour rattraper cet important retard : le tri à la source des biodéchets est totalement absent du [plan d'actions du Plan Climat](#) et Bil Ta Garbi ne fixe plus **aucun objectif chiffré de développement des composteurs collectifs à partir de 2019** dans son [Programme de prévention des déchets \(PLDMA\)](#). Un nouveau PLPDMA doit être élaboré : gageons que les objectifs et les moyens seront à la hauteur des exigences législatives et de l'attente de la population...

Des communes vont même parfois à contresens, comme Anglet, Bayonne ou Biarritz, qui viennent de placer des poubelles urbaines, incitant explicitement à mélanger déchets alimentaires et autres déchets, qui deviendront obsolètes l'année prochaine.





Le pôle de stockage de déchets et de valorisation énergétique de Zaluaga est situé à Saint-Pée-sur-Nivelle (64). Il dispose d'une superficie d'environ 28 hectares.

Bilan à mi-mandat

Les engagements du Pacte 2020

“Définir une stratégie de prévention et de gestion des déchets en impliquant l'ensemble des habitants et acteurs du territoire. Trier les biodéchets à la source. Encourager la valorisation sur place avec le compostage individuel et collectif quand c'est possible. Sinon, mettre en place une collecte séparée des biodéchets de cuisine. Prendre des mesures pour améliorer la collecte du verre et aller vers la réutilisation grâce à des systèmes de consignes. Mettre en place une tarification incitative. Préférer promouvoir toute forme de réemploi grâce aux recycleries et aux lieux de réparation, plutôt que la recherche du 100 % recyclage.”

Globalement, les communes ayant répondu à cette thématique et ne s'étant pas défaussées sur la CAPB et Bil ta Garbi, proposent des actions de prévention et de sensibilisation auprès de leurs habitant·es. Cela peut aller de l'article dans le bulletin municipal jusqu'à des formations ou des réunions d'information proposées aux citoyen·nes. De manière plus éparse, on observe différentes initiatives plus concrètes pour le tri à la source des biodéchets ou encore pour favoriser le réemploi.



À quand des actions à la hauteur ?

Ces mesures d'exemplarité sont effectuées au cœur des cantines scolaires (compostage, mesures "anti-gaspi"), lors de la gestion des espaces verts (pour le compostage des biodéchets), lors de manifestations ou par la mise à disposition gratuite de locaux pour des recycleries. Trop rarement, les communes pensent à s'impliquer dans le tri à la source des biodéchets via une gestion des espaces verts qui mutualiserait les broyeurs et le broyat pour du compostage de proximité.

Avec un score moyen de 0,3 sur 4 (0,5 pour les communes répondantes), cette thématique a le plus faible niveau d'actions pour la métamorphose écologique. La majorité des communes semble se déresponsabiliser complètement du sujet du fait de la délégation à Bil Ta Garbi. Aucun·e des élu·es signataires du Pacte n'a pour autant mentionné d'action portée en tant que membre de la commission communautaire déchets ou du comité syndical.

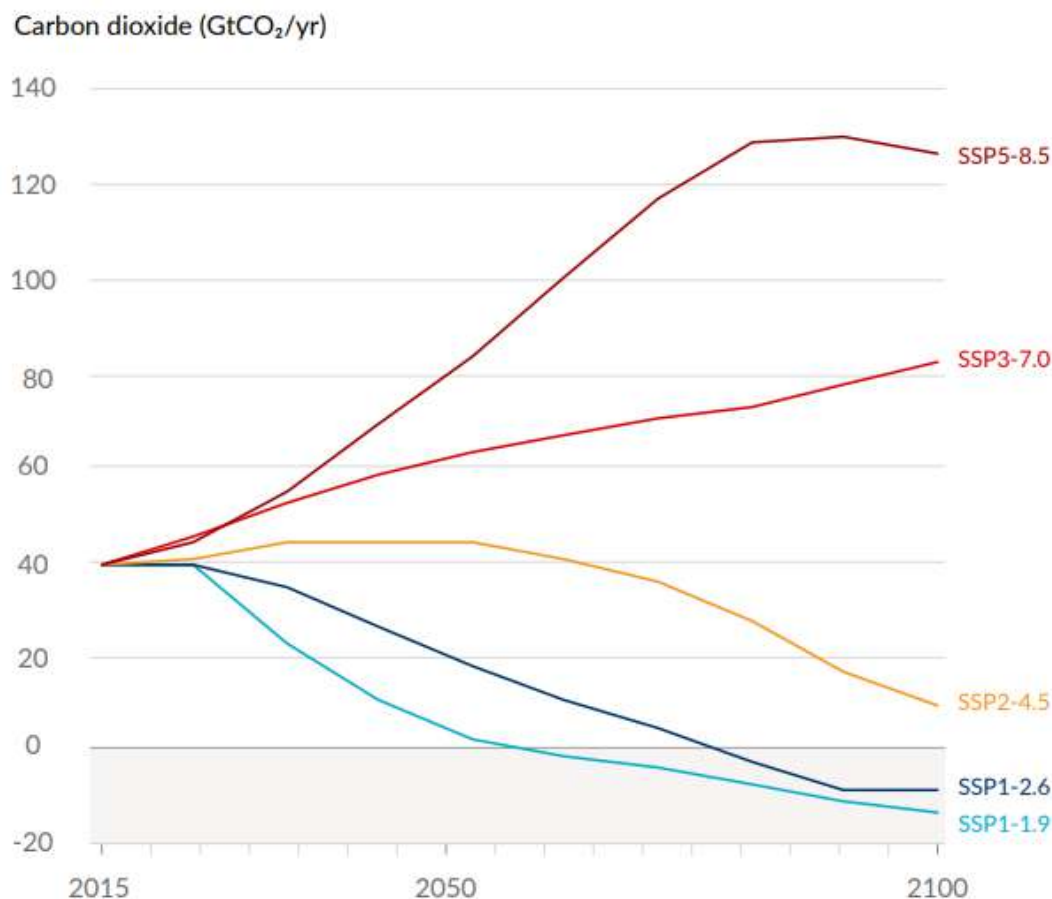
3 leviers d'actions municipales

1. Avoir une action communale exemplaire en appliquant systématiquement la méthode des 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser/Réparer, Rendre à la terre, Recycler) : renoncer à ce qui est superflu, conditionner les appels d'offre avec des clauses environnementales (durabilité, éco-conception, réemploi et réutilisation, réparabilité, etc.)
2. Adopter une gestion intégrée des espaces verts : réduction des surfaces de tonte et tonte tardive, mulching, favorisation d'arbres à pousse lente, taille raisonnable des arbres, utilisation des branchages pour faire des haies mortes, broyage des végétaux et utilisation du broyat localement, mutualisation et mise à disposition de broyeurs pour les habitants.
3. S'impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau Plan de prévention des déchets (PLPDMA) qui s'inscrive dans une logique 5R (Priorisation effective de l'évitement, de la réduction, de la réutilisation et du compostage AVANT le recyclage) avec des indicateurs annuels de suivi et un observatoire citoyen.



Exécuter totalement le plan climat air énergie territorial du Pays Basque

Le réchauffement climatique menace les conditions d'habitabilité de la planète

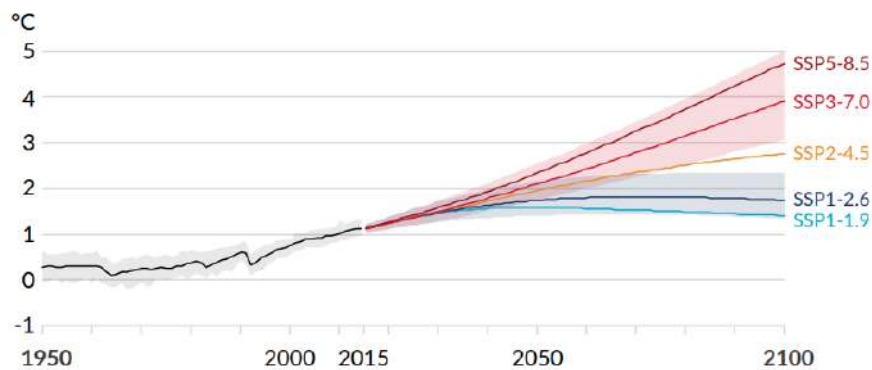


Projection de l'évolution climatique en fonction de 5 scénarios d'émissions, par rapport à 1870. Source : GIEC, WG1, 2021

On mesure le début du réchauffement climatique au commencement de la révolution industrielle et à l'avènement du charbon au cours du XIX^e siècle. Cela marque la fin d'une période de relative stabilité nommée Holocène et qui a duré 12 000 ans, permettant la sédentarisation de l'humanité et l'agriculture. Comme le montrent les résultats du GIEC, seule une trajectoire visant la neutralité carbone mondiale en 2050, suivie d'une période de séquestration, permettrait de stabiliser le climat en dessous des 1,5°C de réchauffement par rapport à 1870. En 2021, l'ONU a évalué que les engagements pris par les parties de l'Accord de Paris placent le monde sur une trajectoire de hausse de la température comprise entre 2 et 2,9 °C d'ici à 2100 par rapport à la période 1850-1900, et ce, si les engagements sont respectés...



À quand des actions à la hauteur ?



Avec une baisse de 2,5% des émissions territoriales en 2022, la France n'a tenu ses objectifs que parce qu'ils ont été revus à la baisse par l'actuel gouvernement et du fait d'une conjoncture particulière : inflation des prix énergétiques et hiver très doux qui ont conduit à une forte réduction de la consommation d'énergies fossiles. Dans son rapport annuel 2022, le Haut Conseil pour le Climat rappelle que pour vraiment respecter les objectifs hexagonaux, il faut un *“doublement du rythme annuel de baisse des émissions pour atteindre environ -16MT CO₂eq (-4,7%) en moyenne sur la période 2022-2030”*.

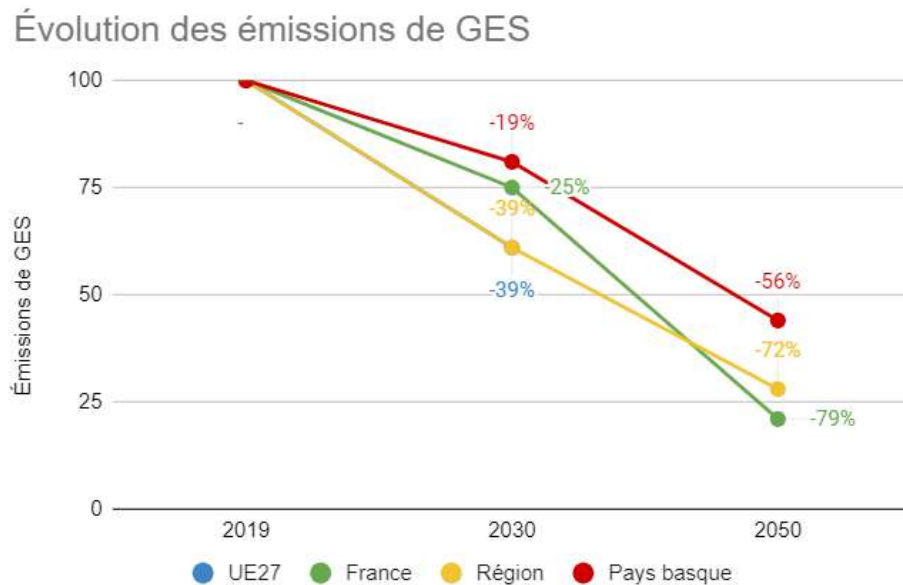
Des objectifs territoriaux insuffisants

L'objectif de 1,5°C de réchauffement en 2100 est le principal acquis des accords de la COP21, déterminant par conséquent les politiques nationales, territoriales et communales. En France, c'est la Stratégie Nationale Bas Carbone qui fixe la trajectoire que doit respecter le pays en termes d'émissions annuelles. La région Nouvelle Aquitaine décline ensuite les objectifs dans son SRADDET et l'agglomération Pays Basque en fait de même dans son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Le Haut Conseil pour le Climat affirme que *“les cibles de contribution des PCAET et SRADDET à la transition climatique sont globalement en phase avec l'objectif de réduction des émissions pour 2030, mais pas avec l'objectif de neutralité carbone en 2050”*⁴². Pour autant, les objectifs actuels pour 2030 ne sont pas à la hauteur de l'emballement climatique. Dans son 6^e rapport, le GIEC précise qu'une limitation du réchauffement à 1,5°C implique que les émissions de gaz à effet de serre baissent de 43% d'ici à 2030 par rapport à 2019. Les objectifs basque sont malheureusement loin du compte en la matière.

⁴² Rapport annuel, Haut Conseil pour le Climat, 2022



À quand des actions à la hauteur ?



Objectifs d'évolution des émissions brutes, Données compilées (Fit for 55, SNBC2, SRADET, PCAET Pays Basque)

Dans sa version actuelle, la stratégie du Plan Climat ne vise que -19% de réduction des émissions de GES en 2030 et -56% en 2050 par rapport à 2019. Avec cette trajectoire, le Pays Basque nord n'est pas sur une trajectoire de neutralité carbone et ne prend clairement pas sa juste part dans la lutte contre le dérèglement climatique. Cette limite dépassée a amené Bizi à se retirer du Comité Partenarial du Plan Climat ; elle est disposée à le réintégrer sous réserve d'une réhausse des ambitions. Les émissions importées du Pays Basque, quant à elles, ne sont pas comptabilisées. En France, elles représentent pourtant 40% de l'empreinte carbone hexagonale selon le Haut Conseil pour le Climat.

Bilan à mi-mandat

Les engagements du Pacte 2020

“Adopter avant la fin de la première année de mandat une délibération qui précise sous forme de plan communal les déclinaisons opérationnelles du PCAET à l'échelle de la commune. Assurer la transparence de sa mise en place via des outils de suivi. Ne pas mettre en œuvre des projets en contradiction avec les objectifs du PCAET.”

À notre connaissance, aucune commune n'a voté une déclinaison communale du PCAET de l'agglomération. Quelques-unes ont mis en place un plan d'action selon leur propre agenda et leurs propres indicateurs. Bien qu'étant reliés, les objectifs de réduction des émissions de GES, de qualité de l'air et de production énergétique du Plan Climat sont, la plupart du temps, absents ou alors insuffisants. D'autres communes témoignent plutôt d'une mauvaise appropriation de la thématique. Composées d'une juxtaposition d'actions symboliques (installation de ruches, de quelques panneaux photovoltaïques, mulching...) et plus rarement d'actions à plus forts impacts (végétalisation des repas, suppressions de places de parkings, aménagement cyclables...) ou plus structurelles (bilans, schémas directeurs et plans).



À quand des actions à la hauteur ?

Les réponses au suivi citoyen ne comportent pas de cohérence d'ensemble ou un diagnostic préalable permettant la mise en priorité par rapport aux enjeux énergie-climat. Seule Urrugne a réalisé un bilan carbone et prévoit un plan de décarbonation.

Plus généralement, la connaissance des enjeux peine à être diffusée dans les équipes municipales. Ainsi des élu·es et agent·es très bien informé·es des enjeux côtoient des agent·es et élu·es qui sous-estiment lourdement l'importance et l'urgence des enjeux écologiques, la majorité des communes se limitant à une formation annuelle sur un sujet thématique. Très peu d'échanges avec la Communauté d'Agglomération, permettant de faire vivre le PCAET dans les pôles territoriaux ou dans les communes, nous ont été remontés.

Une bonne partie des communes a réorganisé ses services pour créer une commission à la transition écologique. Toutefois, ces avancées sont marquées par une divergence entre les villes et les villages, ces derniers manquant de moyens pour y allouer du temps. Nous recommandons dans ces cas-là que la responsabilité revienne au maire ou à la maire. Rappelons que la métamorphose écologique réside en grande partie dans la sobriété qui consiste à satisfaire les besoins tout en faisant moins (moins tondre les pelouses, moins de viande, moins d'infrastructures...) et permet généralement de faire des économies.

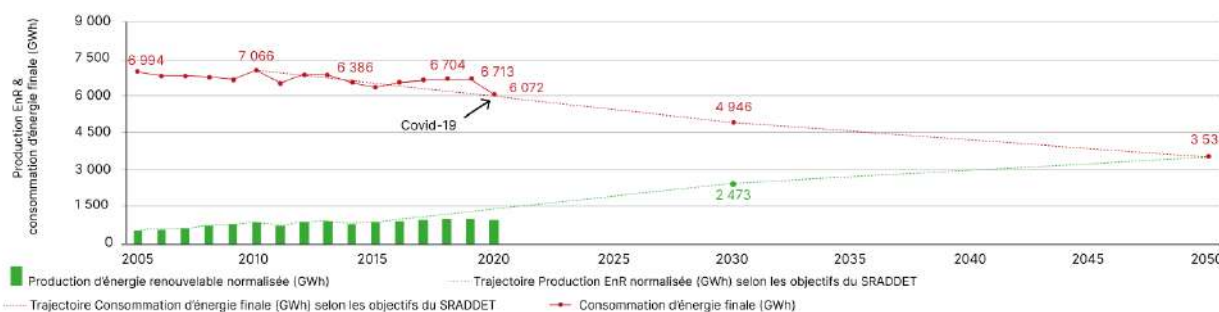
La communication et la sensibilisation aux enjeux climatiques et énergétiques sont également en hausse depuis 2021, par le biais des bulletins municipaux ou d'événements. Plusieurs initiatives inspirantes de mise en participation citoyenne émergent par des comités de quartiers, des budgets participatifs ou encore des comités consultatifs locaux.

Pour autant, le bilan de mi-mandat n'est pas à la hauteur des enjeux : seulement 11 communes ont atteint le stade de l'œuf, marquant un début d'action substantielle. Le score moyen de cette thématique est de 0,4/4 et 0,6/4 pour les communes répondantes. Ce score ne peut être comparé à celui de 2021, étant donné que le Plan Climat venait tout juste d'être publié et n'avait pas fait l'objet d'un suivi.

À l'échelle territoriale, alors que l'on est au tiers du 1^{er} Plan Climat, la CAPB affiche des budgets d'investissement et de fonctionnement en hausse et annonce 90% des actions du Plan Climat engagées ; mais on ne sait pas précisément lesquelles, ni le niveau d'engagement. Peu d'informations sur les impacts des actions sont disponibles, par manque de recul mais aussi par l'absence d'objectifs chiffrés définis pour chaque action et de données récentes sur l'évolution des principaux indicateurs. Dans le cadre de sa labellisation Climat-Air-Energie, la CAPB dispose pourtant de chiffres sur ses actions et leurs impacts, qu'elle pourrait communiquer de façon transparente via la plateforme territoiresentransitions.fr.



À quand des actions à la hauteur ?



Trajectoire énergétique du Pays Basque nord établie à partir des objectifs territorialisés de la Région (source données AREC Nouvelle-Aquitaine 2023)

Si certaines actions peuvent laisser penser que l'on se dirige dans la bonne direction, est-on pour autant sur la bonne trajectoire ? Les données les plus récentes étant celles de l'année 2020, biaisées par le confinement, il est difficile d'évaluer si le territoire avance au bon rythme. Si l'on s'attache au volet énergétique, la consommation - plutôt stable jusqu'en 2019- ne rejoint la courbe des objectifs de réduction que du fait de la baisse brusque due au Covid-19. Quant à la production d'énergie renouvelable, celle-ci plafonne depuis plusieurs années et risque un décrochage avec les objectifs sans augmentation substantielle.

Trop peu de moyens étaient jusqu'à présent alloués à l'accompagnement des communes pour la mise en œuvre du Plan Climat et nombre d'élu-es - en particulier de villages - ont pu se sentir démunis pour décliner des politiques communales climatiques. Le nouveau secrétariat général à la transition énergétique et à la planification écologique, dont l'équipe devrait être renforcée prochainement, a précisément vocation à accompagner les communes et les pôles territoriaux dans ces transformations. Le comité Hitzza Hitz salue cette mesure structurelle et attend avec impatience de voir les effets d'un renforcement de l'action climatique territoriale en conséquence.

3 leviers d'actions municipales

1. Réaliser un diagnostic énergétique et un bilan carbone de sa commune en sollicitant le Service Général à la Transition Énergétique et à la Planification Écologique de la CAPB, en mutualisant avec d'autres communes ou en sollicitant un prestataire spécialisé,
2. Sur la base du diagnostic, mettre en place un plan d'action suivant les objectifs du PCAET, avec des ressources financières et humaines dédiées. Publier annuellement le suivi des indicateurs et lancer une dynamique citoyenne communale suivant l'initiative,
3. Former l'ensemble des élus et agents aux enjeux de la métamorphose écologique.



À quand des actions à la hauteur ?

Fiches communales

Comment lire les fiches communales ?

Les sentinelles ont distingué les communes en fonction de leur taille de population dans leur évaluation :

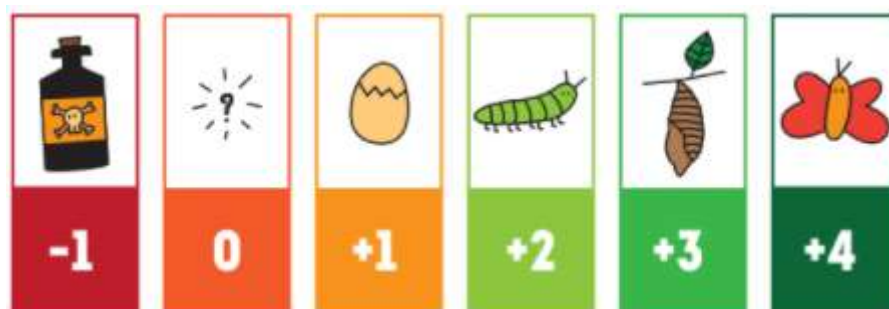


Pictogrammes d'urbanisations utilisés sur les fiches communales pour représenter les communes en fonction de leur taille de population

- les villages : communes de moins de 2 000 habitant·es,
- les bourgs : entre 2 000 et 5 000 habitant·es,
- les villes : plus de 5 000 habitant·es.

L'évaluation a été plus conciliante pour les villages et plus exigeante pour les villes, car elles disposent de plus de moyens et de leviers. Des critères différenciés selon la taille des communes ont donc été établis et utilisés via le guide d'évaluation⁴³.

Évaluation du stade de métamorphose écologique :



-1, en cas de régression : violation de la loi ou actions allant à l'opposé des engagements du Pacte

0, inaction : rien de substantiel n'a été accompli,

1, pour l'œuf : un début d'action a été entamé,

2, pour la larve : entre 25% et 50% de l'action a été mise en œuvre,

3, pour la nymphe : entre 50 et 75% de l'action a été mise en œuvre,

4, l'adulte : plus de 75 % de l'action a été mise en œuvre.

⁴³ cf annexes : Guide d'évaluation des communes pour le rapport de mi-mandat, page 201.



À quand des actions à la hauteur ?

Lorsqu'aucune information n'a été transmise ou récoltée par les sentinelles pour une action, le score 0 a été attribué. Si le 1^{er} stade peut être atteint dès que des premiers éléments substantiels sont réalisés, les stades à partir de la larve (2 et plus) renvoient le plus souvent à une quantification et demandent que la commune ait renseigné les indicateurs requis afin que les sentinelles évaluent si le niveau de progression est suffisant. Cette demande reflète la nécessité devant l'urgence écologique à ce que s'opèrent des changements d'échelle qui vont au-delà de la dimension symbolique ou illustrative. L'absence ou la transmission partielle de ces indicateurs peut expliquer en partie le faible score obtenu par certaines communes.

À chaque action est attribuée une note, puis pour chacune des 7 thématiques du Pacte est calculée une moyenne indiquée en gris à droite.

Fonction communautaire :

Afin de rappeler que les élu·es se sont engagé·es tant au niveau communal qu'au niveau communautaire, l'une des fonctions communautaires de la personne maire de la commune est rappelée.

Transparence communale⁴⁴ :

Score de 0 à 4 selon la coopération et les informations renseignées par la commune.

Cas particuliers de notation

Coefficients de pondération

Pour calculer les moyennes de certaines thématiques, un coefficient de pondération de 0,5 a été appliqué pour les actions qui n'étaient pas principalement du ressort des communes :

- Mobilités : le développement de l'offre de transports en commun (qui relève du Syndicat des Mobilités),
- Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments : *Encourager la réduction des consommations énergétiques* (qui dépend en partie des citoyen·nes) et *Lutter contre la précarité énergétique des logements* (qui dépend d'échelons supérieurs),
- Agriculture et alimentation : *Faciliter la distribution d'une alimentation «bonne pour le climat»* (qui dépend de la présence d'acteurs extérieurs),
- Réduction des déchets : *Prendre des mesures pour améliorer la collecte du verre et aller vers la réutilisation grâce à des systèmes de consignes* (qui relève en bonne partie de la CAPB et de Bil Ta Garbi).

L'action *Construire uniquement des bâtiments neufs passifs à énergie positive* n'a été évaluée qu'en cas de construction neuve. Dans le cas préférable d'aucune construction, cette action n'a pas été comptabilisée dans la moyenne de la Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments.

L'action *Mettre en place la tarification incitative* ne pouvant être réalisée qu'à l'échelle de la CAPB n'est pas évaluée pour les communes et ne sera prise en compte que pour la CAPB.

⁴⁴ En 2021, la transparence communale était désignée par le terme culture démocratique.



À quand des actions à la hauteur ?

La thématique EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE est évaluée pour la 1^{re} fois - le Plan Climat ayant tout juste été voté lors du rapport 2021 - et se compose de 2 actions⁴⁵. Le score de l'action *Adopter un plan communal avec les déclinaisons opérationnelles du PCAET* est constitué de la moyenne d'évaluation de 4 items (formations, diagnostics, planification et organisation), arrondie à l'unité⁴⁶. Afin de refléter le poids de ces actions, la moyenne de cette thématique a été calculée à partir de ce score arrondi au dixième et en pondérant l'action *Assurer la transparence de sa mise en place via des outils de suivi* d'un coefficient de 0,2. Ces arrondis et cette pondération peuvent parfois donner l'impression d'une moyenne thématique inférieure aux scores des actions.

Un stade global de métamorphose est obtenu par la moyenne des scores des thématiques arrondie au dixième et inscrit en 2^e page, au-dessus des observations du Comité Hitza Hitz. Dans le cadre de ce rapport de mi-mandat, l'évolution communale par rapport au stade atteint en 2021 a été signalée par une flèche verte ascendante en cas de progression strictement supérieure à +0,1, par une flèche rouge descendante en cas de régression strictement inférieure à -0,1 et par un signe égal pour marquer une stagnation dans les autres situations.

Autre nouveauté, deux indicateurs accessibles en données ouvertes ont été renseignés pour chaque commune :

- La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour l'année 2020, c'est-à-dire *"la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné"* (définition de la loi Climat) d'après [l'Observatoire de l'artificialisation](#) porté par le CEREMA. Cet indicateur permet de suivre le positionnement des communes dans les objectifs de réduction de consommation prévus par la loi et de l'engagement à *sanctuariser les réserves foncières de terres cultivables pour viser une souveraineté alimentaire*.
- Le ratio de la production d'énergie renouvelable (essentiellement électrique mais aussi en partie thermique) sur la consommation électrique communale en 2021, obtenu à partir des données d'ENEDIS. Ces données concernent principalement le vecteur électrique raccordé au réseau, peu le vecteur thermique et pas du tout les énergies fossiles. Ce chiffre donne un 1^{er} repère sur la contribution communale à l'engagement de *développer la production des énergies renouvelables sur notre territoire, avec un objectif d'autonomie énergétique 100% renouvelable à 2045*.

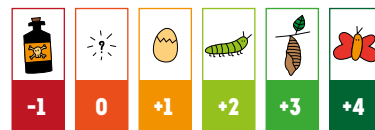
⁴⁵ L'action *Ne pas mener de projets contraires aux objectifs du PCAET* est surtout un engagement de cohérence ; aucun score ne lui a été attribué mais il pourra donner lieu à des malus en cas de projet climaticide.

⁴⁶ cf guide d'évaluation : 7 - *Exécuter totalement le PCAET*, page 207.

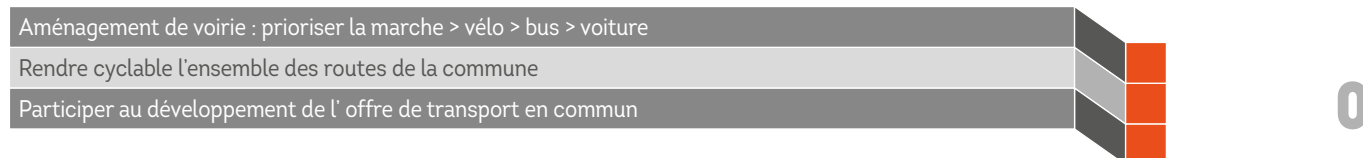


MAIRE : Philippe Elissalde
FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller permanent
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 
TRANSPARENCE COMMUNALE : ● ○ ○ ○ ○

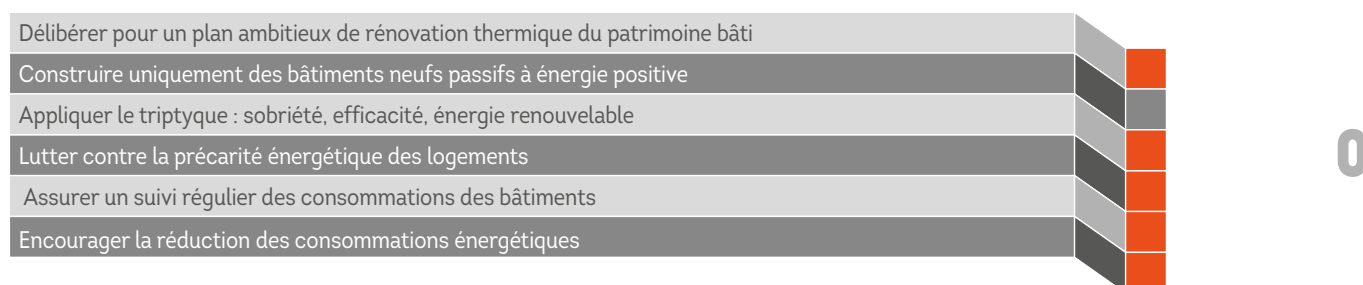
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



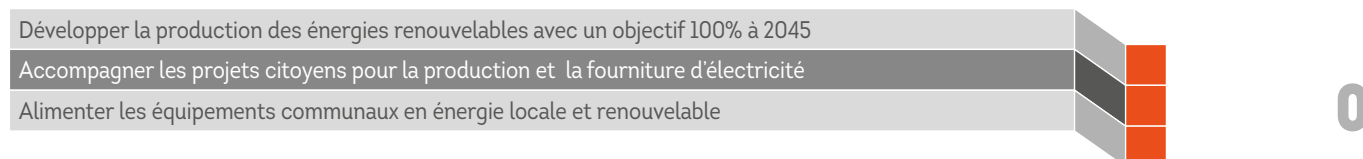
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



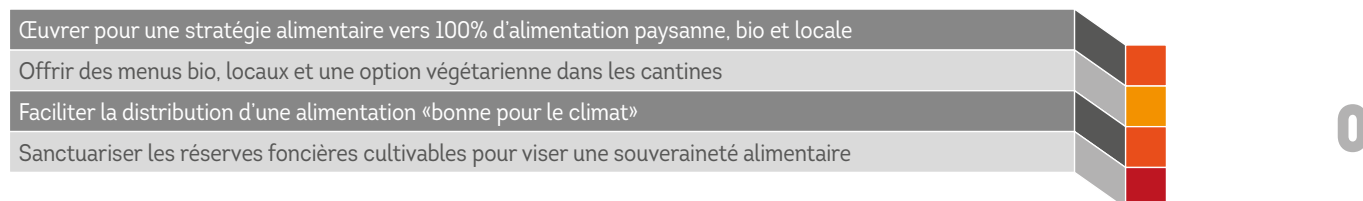
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



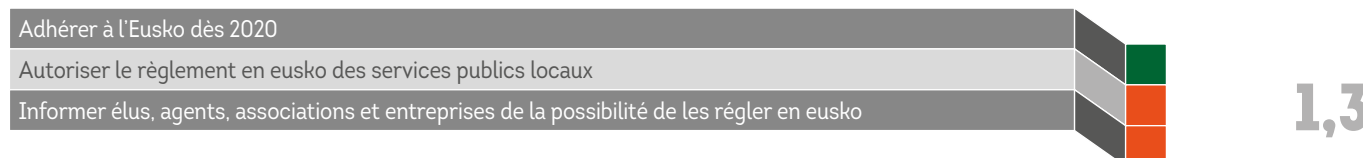
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



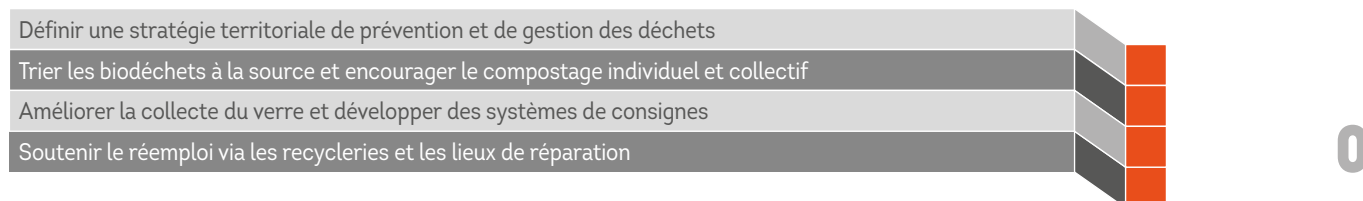
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



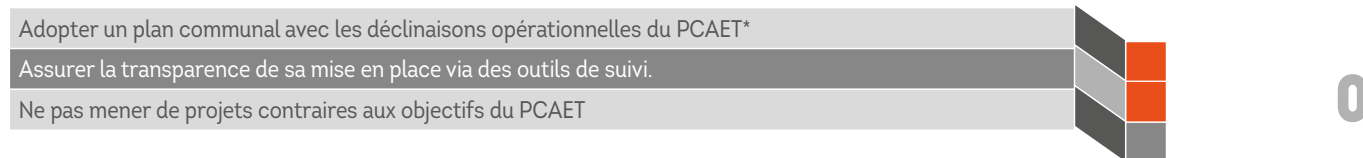
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 1,53 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0,78 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

+0,2



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas donné suite aux relances par courriels et téléphone des sentinelles pour rendre compte de ses actions dans une perspective de métamorphose écologique.

. A notre connaissance, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communale d'énergie renouvelable.

. La cantine propose régulièrement des menus avec des protéines animales en entrée et en plat principal : ces menus ont une empreinte carbone non soutenable et un impact sanitaire problématique pour les enfants. Toutefois, elle est en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. Avec seulement 25%, l'objectif de réduction de consommation des terres dans le Plan Local d'Urbanisme n'atteint pas les visées prévues par la loi climat : la sanctuarisation des terres cultivables est mal engagée !

. La commune est adhérente à l'eusko.

. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversal pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.



AÏCIRITS-CAMOU-SUHAST / AIZIRITZE **701 HABITANT·ES**

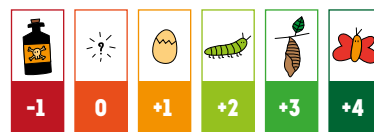
MAIRE : Chantal Erguy

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Déléguée CIAS Pays Basque

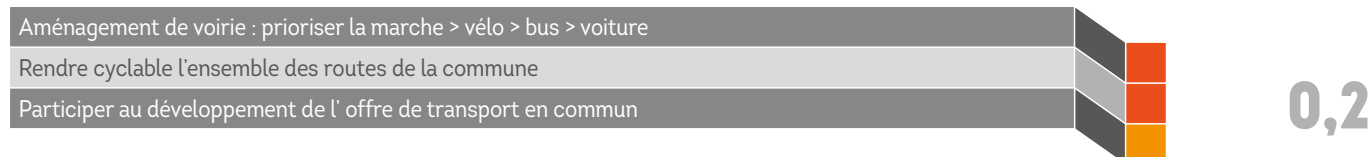
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE: 

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



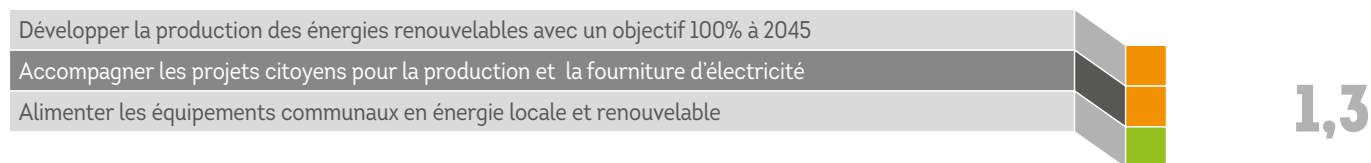
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



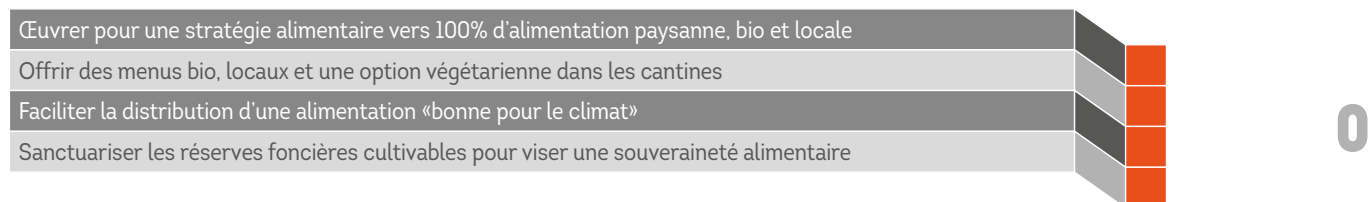
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



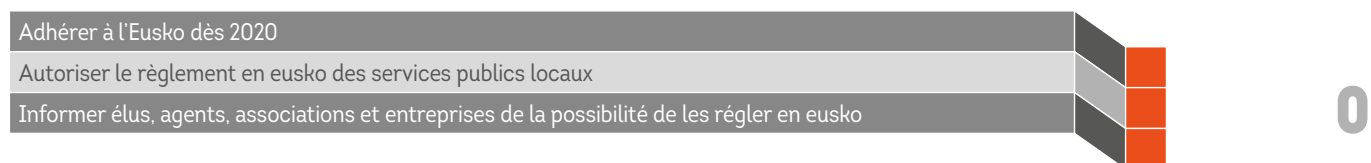
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



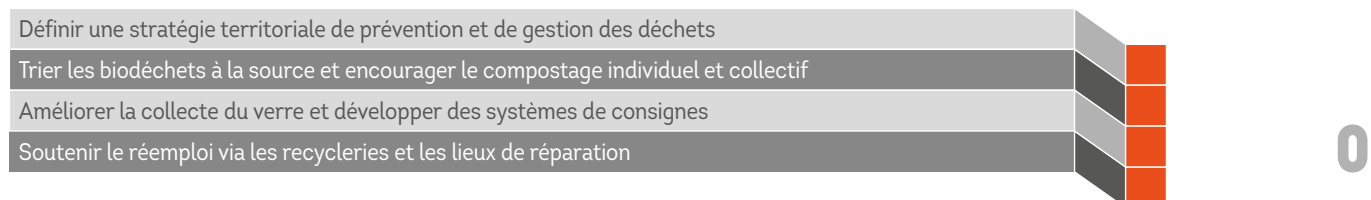
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



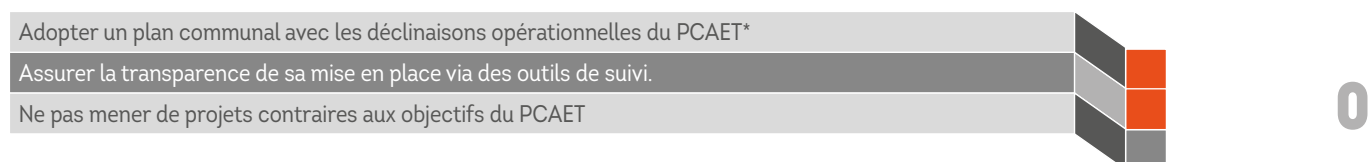
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 2,01 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0,75 %

ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

+0,3



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas donné suite aux relances par courriels et téléphone des sentinelles pour rendre compte de ses actions dans une perspective de métamorphose écologique.

. A notre connaissance, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communale d'énergie renouvelable.

. Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est en cours d'élaboration : c'est l'occasion pour la commune de concrétiser sa volonté de sanctuariser les terres cultivables.

. Malgré l'engagement pris à le faire au cours de la 1^{ère} année de mandat, la commune n'a encore entrepris aucune démarche pour adhérer à l'eusko.

. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.



8 **ALDUDES (LES) / ALDUDE**

330 HABITANT·ES

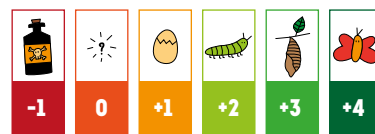
MAIRE : Martin Suquilbide

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller communautaire

COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :

TRANSPARENCE COMMUNALE: ●●●○

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO

Aménagement de voirie : prioriser la marche > vélo > bus > voiture

Rendre cyclable l'ensemble des routes de la commune

Participer au développement de l'offre de transport en commun

0,2

AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS

Délibérer pour un plan ambitieux de rénovation thermique du patrimoine bâti

Construire uniquement des bâtiments neufs passifs à énergie positive

Appliquer le triptyque : sobriété, efficacité, énergie renouvelable

Lutter contre la précarité énergétique des logements

Assurer un suivi régulier des consommations des bâtiments

Encourager la réduction des consommations énergétiques

0,6

AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développer la production des énergies renouvelables avec un objectif 100% à 2045

Accompagner les projets citoyens pour la production et la fourniture d'électricité

Alimenter les équipements communaux en énergie locale et renouvelable

1

AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE

Œuvrer pour une stratégie alimentaire vers 100% d'alimentation paysanne, bio et locale

Offrir des menus bio, locaux et une option végétarienne dans les cantines

Faciliter la distribution d'une alimentation «bonne pour le climat»

Sanctuariser les réserves foncières cultivables pour viser une souveraineté alimentaire

0,7

AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO

Adhérer à l'Eusko dès 2020

Autoriser le règlement en eusko des services publics locaux

Informier élus, agents, associations et entreprises de la possibilité de les régler en eusko

0

AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Définir une stratégie territoriale de prévention et de gestion des déchets

Trier les biodéchets à la source et encourager le compostage individuel et collectif

Améliorer la collecte du verre et développer des systèmes de consignes

Soutenir le réemploi via les recycleries et les lieux de réparation

0,6

EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE

Adopter un plan communal avec les déclinaisons opérationnelles du PCAET*

Assurer la transparence de sa mise en place via des outils de suivi.

Ne pas mener de projets contraires aux objectifs du PCAET

1

*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

ALDUDES (LES) / ALDUDE

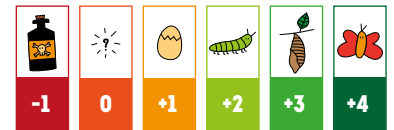
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0,65 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+0,6



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

Si la commune a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses ont manqué de précision. Elle a transmis la moitié des indicateurs demandés.

. Malgré la création de voies piétonnes lors de la réfection de la route départementale traversant le village, le conseil départemental et la commune ont violé [l'article L228-2 du Code de l'environnement](#) en n'aménageant aucun des itinéraires cyclables prévus par la loi.

. Si elle déclare la rénovation du centre de vacances, aucune délibération municipale n'a permis l'engagement d'un plan de rénovation thermique du patrimoine bâti communal visant un niveau basse consommation. La commune pratique l'extinction nocturne de 22h à 7h et a remplacé les ampoules de son éclairage public pour en diminuer la consommation. Faute d'indicateurs de suivi des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer sa trajectoire sur la 1^{ère} moitié du mandat.

. A notre connaissance, la commune alimente une partie de ses bâtiments en énergie renouvelable via la chaudière à bois dans le centre de vacances, mais n'a pas partagé d'indicateurs permettant de mesurer la production et la consommation.

. La commune privilégie des produits biologiques et locaux à la cantine mais elle ne respecte pas la loi EGALIM car elle ne propose pas de menu végétarien hebdomadaire. Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est en cours d'élaboration pour cette commune : c'est une opportunité de concrétiser la volonté de sanctuariser les terres cultivables. Suite au prochain rapport !

. Malgré l'engagement pris à le faire au cours de la première année de mandat, la commune n'a pas encore adhéré à l'Eusko et n'a pas indiqué entamer les démarches.

. La commune déclare avoir mis en place un composteur. Elle travaille avec l'association AIMA et la recyclerie LOKALA, pour favoriser le réemploi de mobilier et de livres.

. Si une élue est référente transition écologique et que la commune déclare que certain-es élu-es se sont formé-es aux enjeux écologiques, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversal pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



www.bizimugi.eu

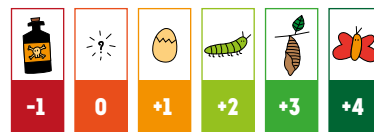
MAIRE : Claude Olive

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Vice Président Stratégie et action foncières -
 Procédures et opérations d'aménagement

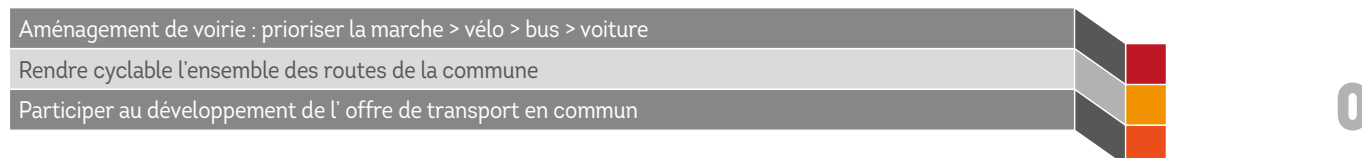
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

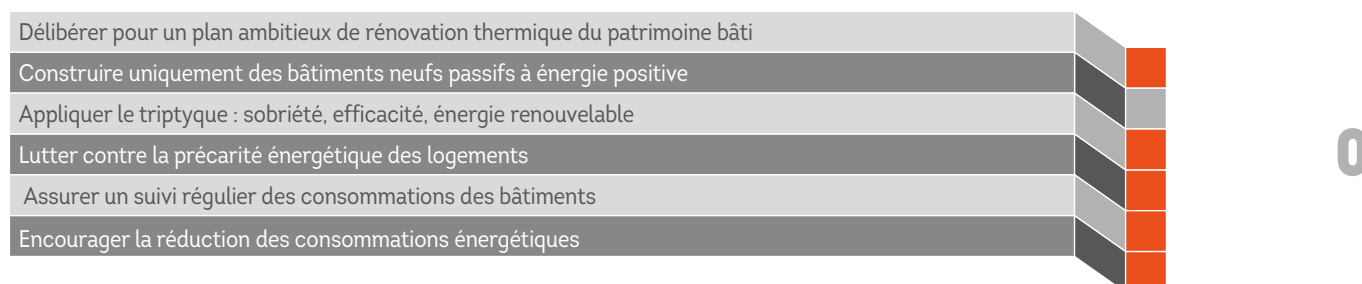
**ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE**



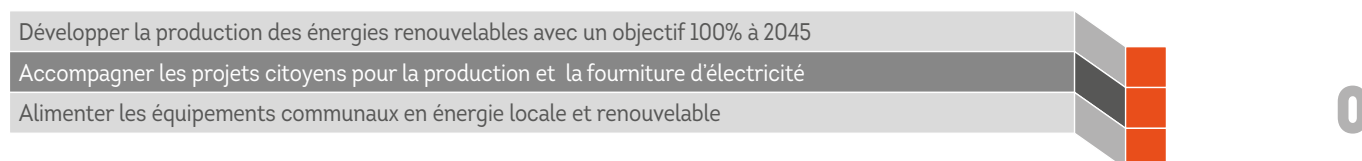
🚲 AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



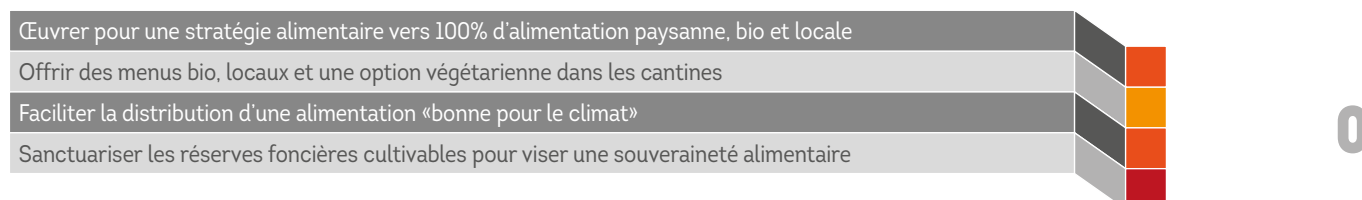
🏠 AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



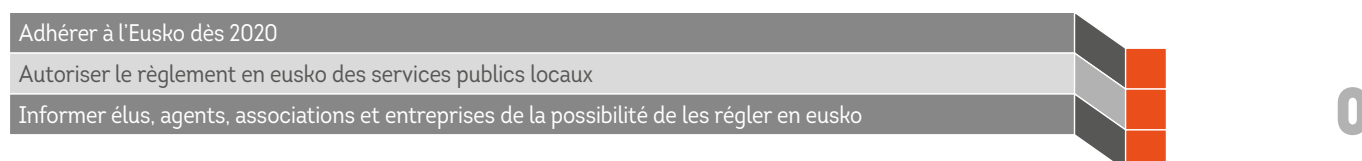
🌱 AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



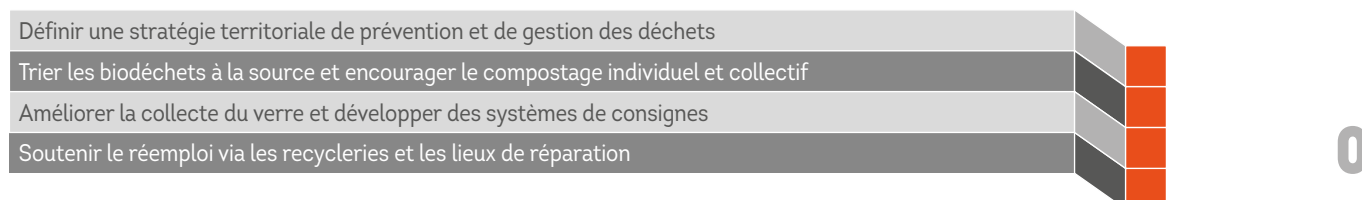
🌾 AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



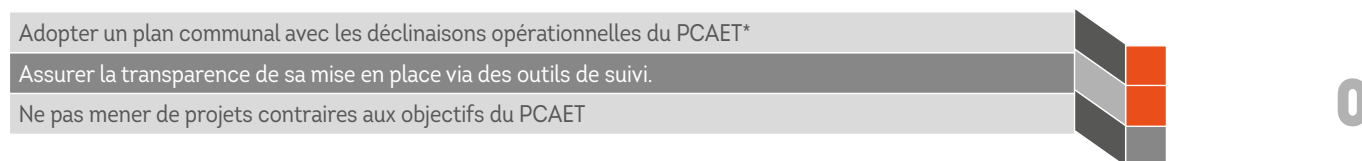
🇪🇺 AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



♻️ AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



📋 EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas : ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 2,55 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 1,28 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

0



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas donné suite aux relances par courriels et téléphone des sentinelles pour rendre compte de ses actions dans une perspective de métamorphose écologique. Seules des élu-es de l'opposition ont participé au cycle de formations proposé par Bizi et abordant les différents champs du Pacte.

. Lors des travaux avenue de Brindos (entre la promenade du parc Belay et l'avenue d'Espagne) et route de Saint-Pée à Sutar, la commune a violé [l'article L228-2 du Code de l'environnement](#) en n'aménageant aucun des itinéraires cyclables prévus par la loi.

. A notre connaissance, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communale d'énergie renouvelable.

. La cantine est en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. Les sentinelles n'ont pas trouvé d'objectif chiffré de réduction de consommation du foncier dans le Plan Local d'Urbanisme : comment dès lors prétendre à la sanctuarisation des terres cultivables et forestières ?

. La commune n'a pas communiqué vouloir entamer de démarches pour contribuer à l'économie locale par l'essor de l'eusko.

. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

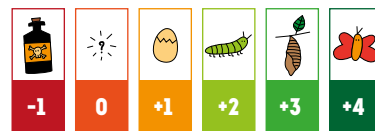
MAIRE : André Changala

FONCTION COMMUNAUTAIRE :

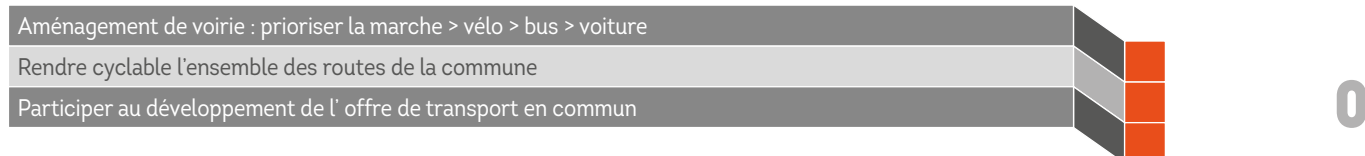
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

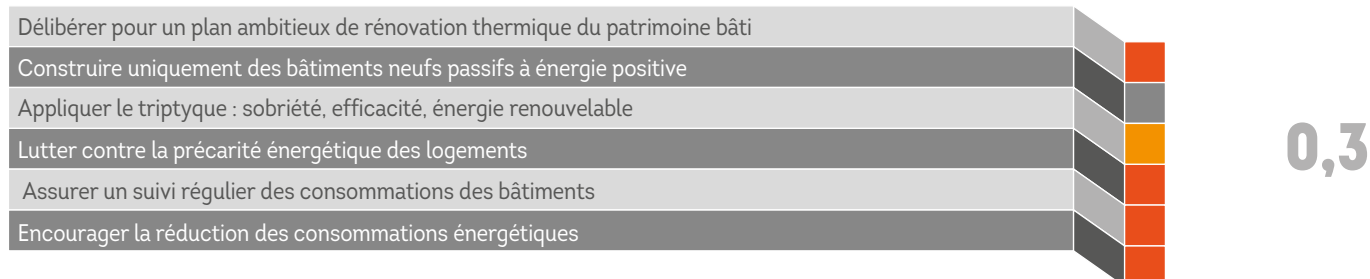
**ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE**



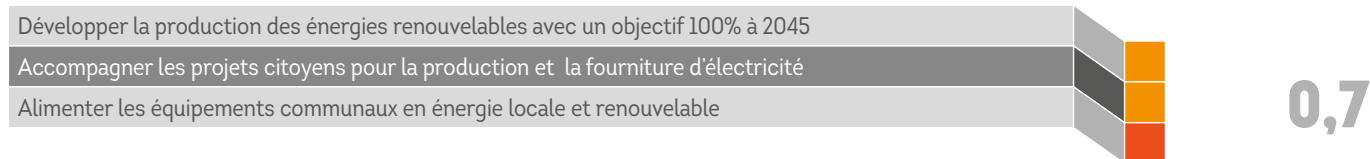
🚗 AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



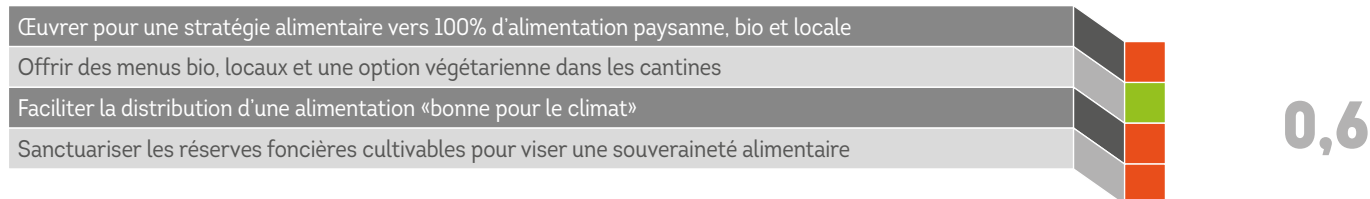
🏠 AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



🌱 AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



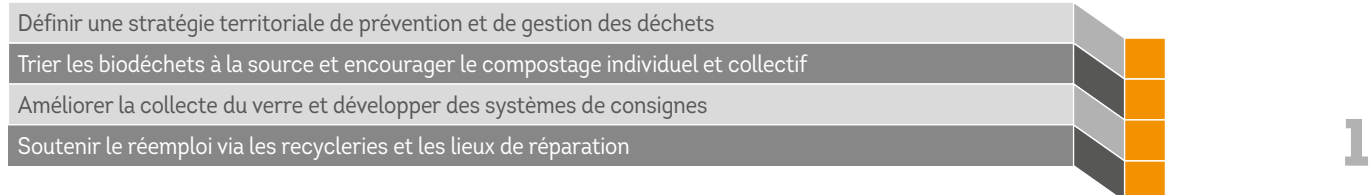
🌾 AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



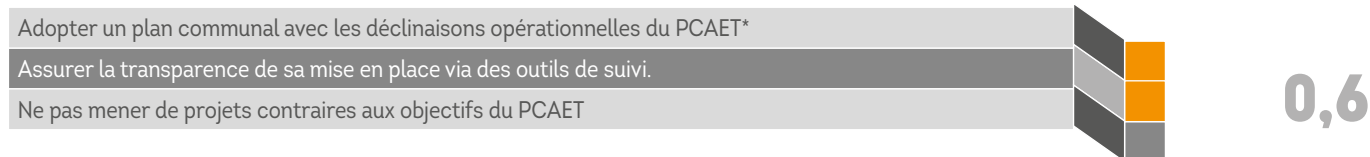
🇪🇺 AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



♻️ AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



📋 EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



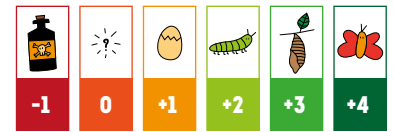
*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 4,44 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE**STADE DE MÉTAMORPHOSE :****+0,6****OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ**

La commune a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique. Toutefois, ses réponses étaient assez brèves et elle n'a pas transmis d'information sur les indicateurs demandés. Un-e élu-e de la majorité a participé à l'une des formations du cycle proposé par Bizi et abordant les différents champs du Pacte.

. Aucune réponse reçue de la part de la commune concernant la thématique "Agir pour toutes les mobilités alternatives à la voiture solo".

. Aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Le lancement, en 2023, d'études pour la réfection de la salle communale ainsi que du système de chauffage de la mairie et des appartements communaux, reste une timide avancée encore au stade de projet. La commune n'a pas déclaré pratiquer encore l'extinction nocturne. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. La commune ne produit qu'une faible quantité d'énergie renouvelable en ayant installé des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église avec I-Ener et envisage d'en installer sur le toit de la salle communale. Elle a le projet de souscrire un abonnement à Enargia.

. Pour les menus de cantine consultés, la commune dépasse déjà les attendus fixés par la loi EGalim, elle propose plus d'un repas végétarien hebdomadaire et elle est en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est en cours d'élaboration : c'est l'occasion pour la commune de concrétiser sa volonté de sanctuariser les terres cultivables.

. Elle est adhérente à l'eusko depuis 2018.

. La commune met en place différentes actions de sensibilisation pour la promotion du compostage et du réemploi.

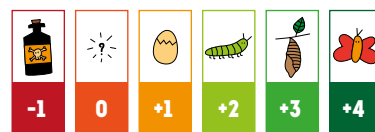
. Anhaux organise 1 à 2 événements annuels consacrés à la transition écologique afin de sensibiliser les citoyen-nés. Certain-es élu-es se sont formé-es à la transition écologique, mais la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)

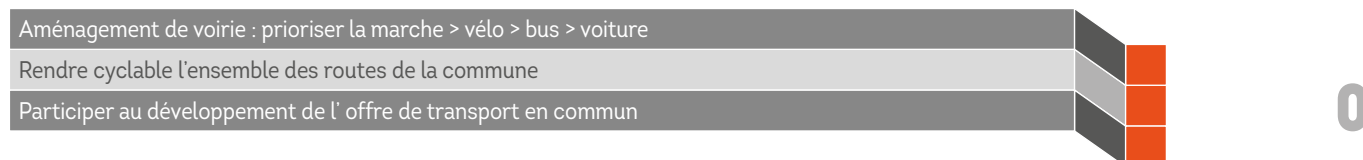


MAIRE : Marie Josèphe Mialocq
FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseillère permanente
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :
TRANSPARENCE COMMUNALE : ○○○○

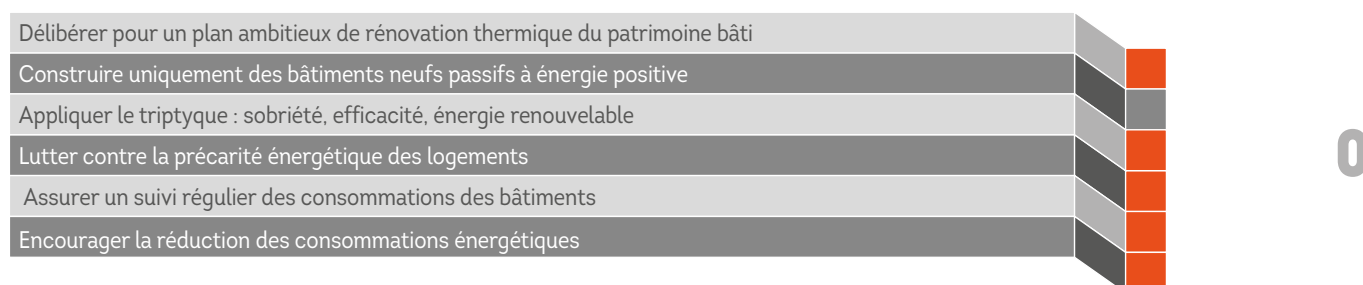
**ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE**



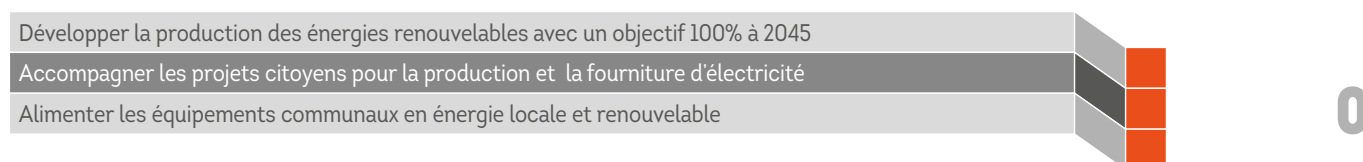
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



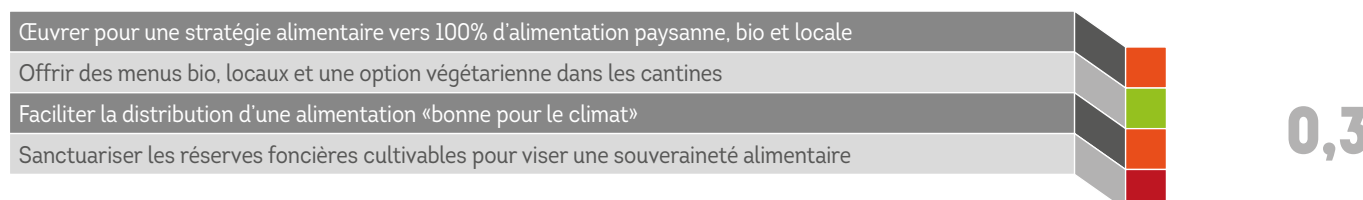
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



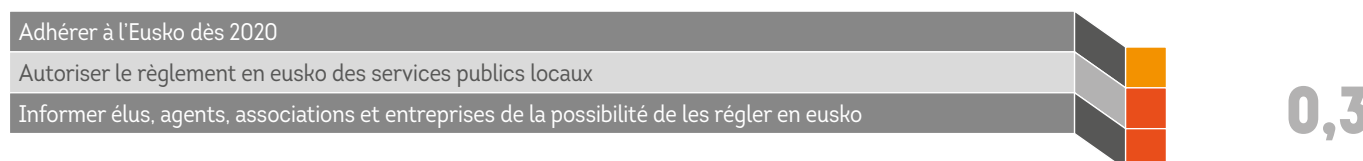
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



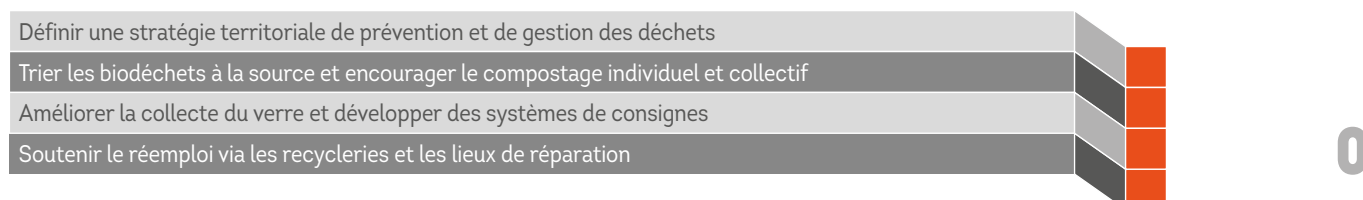
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



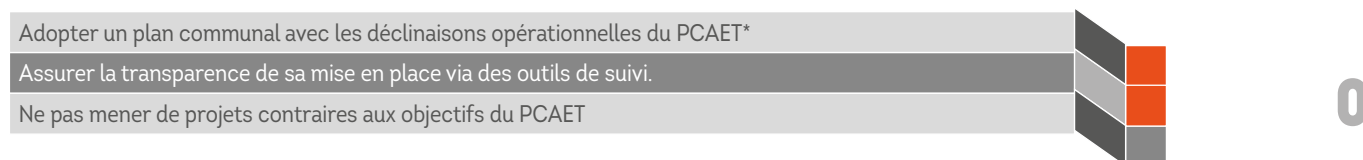
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 1,16 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 1,25 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

+0,1



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas donné suite aux relances par courriels et téléphone des sentinelles pour rendre compte de ses actions dans une perspective de métamorphose écologique.

. A notre connaissance, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communale d'énergie renouvelable.

. La cantine respecte le repas végétarien hebdomadaire, mais elle est encore loin de respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. Fixé à 32% entre 2018 et 2028 par rapport à la décennie précédente, l'objectif de réduction de consommation des terres dans le Plan Local d'Urbanisme n'atteint pas les visées prévues par la loi climat : la sanctuarisation des terres cultivables est mal engagée !

. La commune n'est pas encore adhérente à l'eusko ; elle a cependant entamé des démarches.

. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.



ARCANGUES / ARRANGOITZE

3 394 HABITANT·ES

MAIRE : Philippe Echeverria

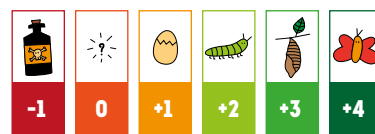
FONCTION COMMUNAUTAIRE :

Délégué titulaire du SCoT du Pays Basque et du Seignanx

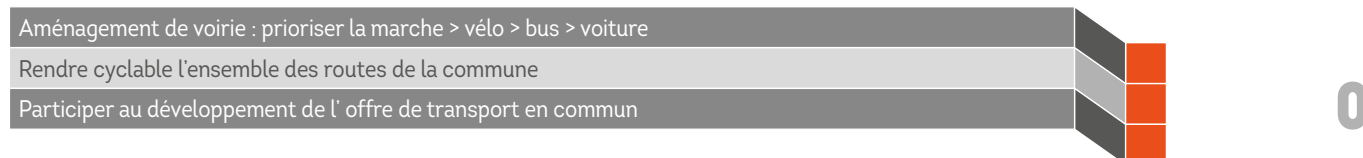
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : ✕

TRANSPARENCE COMMUNALE : ● ○ ○ ○ ○

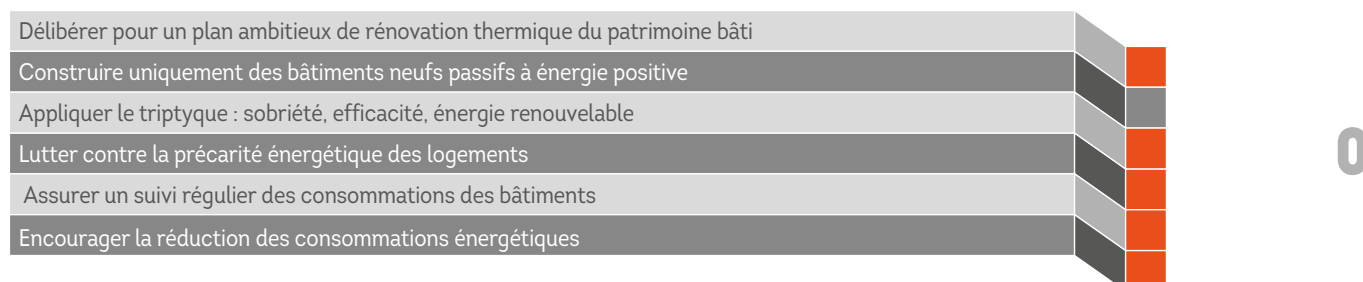
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



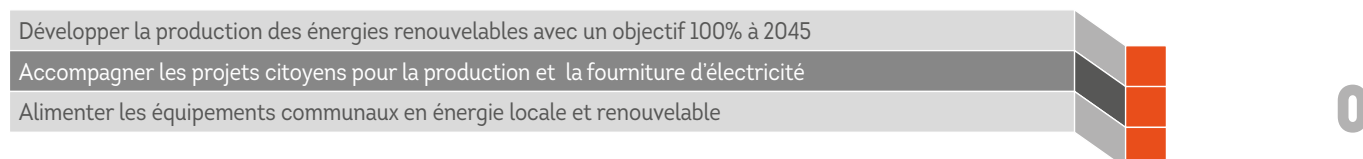
🚗 AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



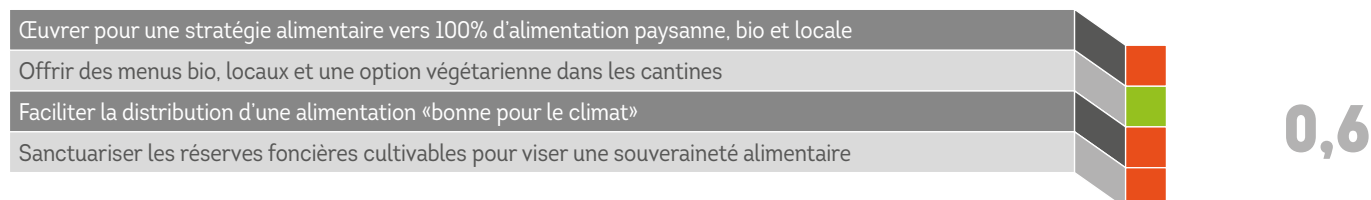
🏠 AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



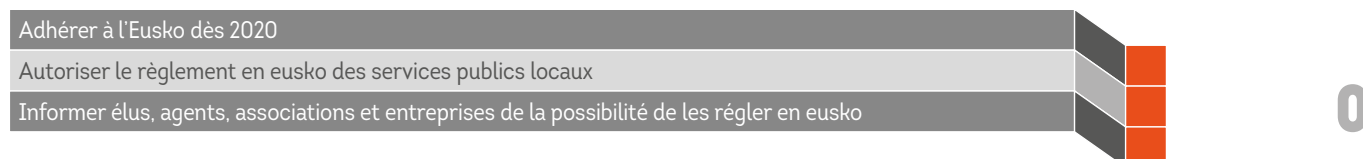
🌱 AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



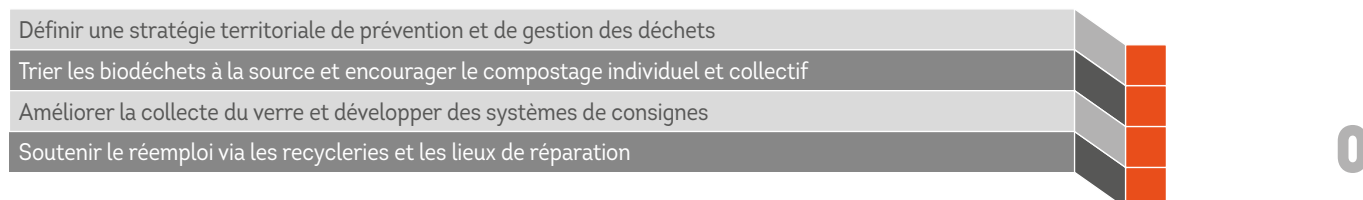
🌾 AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



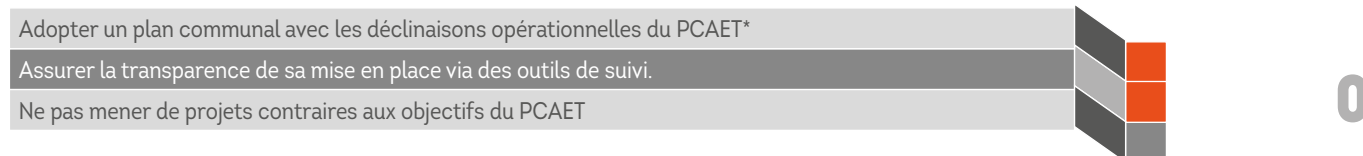
🇪🇺 AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



♻️ AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



📄 EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 3,32 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 2,47 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

+0,1



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune, non-signataire du Pacte, n'a pas retourné les fiches thématiques. Seules quelques informations et indicateurs -parfois chiffrés- ont été recensés, portant sur les menus des cantines, la diminution nocturne d'intensité lumineuse de l'éclairage public, et la thématique de l'Eusko.

. Aucune information n'a été donnée concernant les mobilités alternatives à la voiture solo.

. Aucune délibération n'a permis l'engagement d'un plan de rénovation thermique du patrimoine bâti communal visant un niveau basse consommation. À défaut de pratiquer l'extinction nocturne de l'éclairage public, la commune indique faire le choix de la réduction d'intensité lumineuse de 80% de 23H à 6H. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. La commune n'a pas partagé d'éléments qui montrent une participation communale à la production d'énergie renouvelable, ni qu'elle n'alimente aucun de ses bâtiments en énergie renouvelable.

. La commune est l'une des rares à proposer des menus de cantine avec des protéines plus diversifiées, bons pour la santé des enfants et le climat, et elle est en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024 : félicitations ! Par ailleurs, elle propose bien plus de 20% de produits bio. L'objectif de réduction de consommation des terres dans l'actuel document d'urbanisme communal atteint - 50% par rapport aux 10 années précédentes mais n'est pas actualisé : il reste encore du chemin pour sanctuariser les terres cultivables.

. La commune n'est pas adhérente à l'Eusko et elle n'a pas communiqué vouloir entamer les démarches.

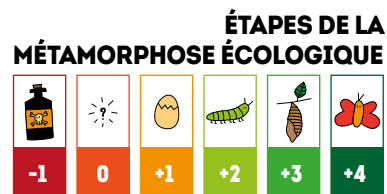
. La commune n'a communiqué que sur quelques actions de compostage au niveau de l'EPHAD et de la crèche communale.

. Alors que l'urgence climatique est plus forte que jamais, elle n'a déclaré pour l'instant aucune action pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

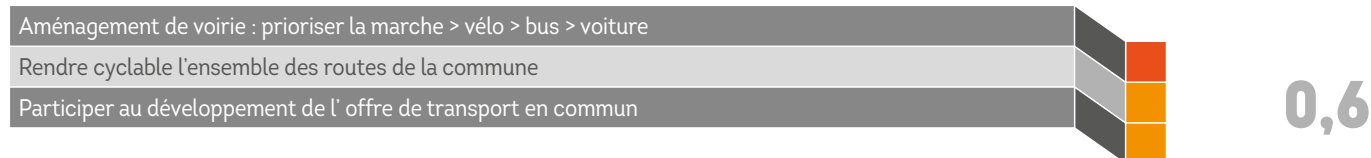
. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



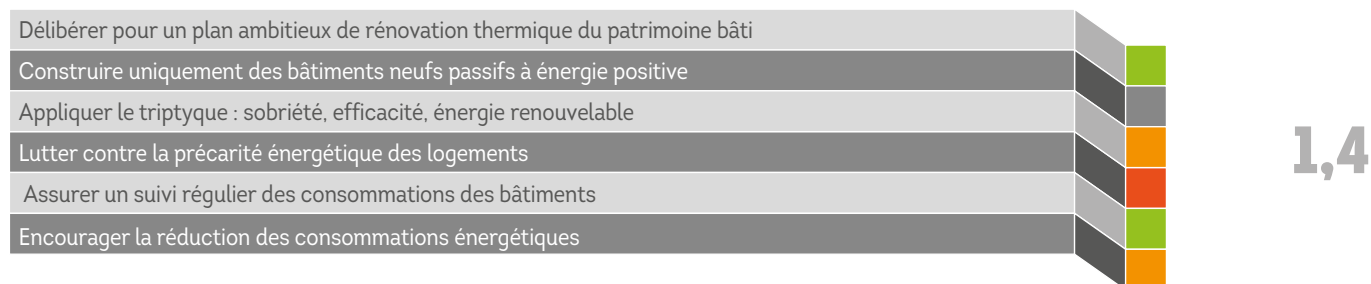
MAIRE : Jean-Louis Fournier
FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller permanent
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 
TRANSPARENCE COMMUNALE: 



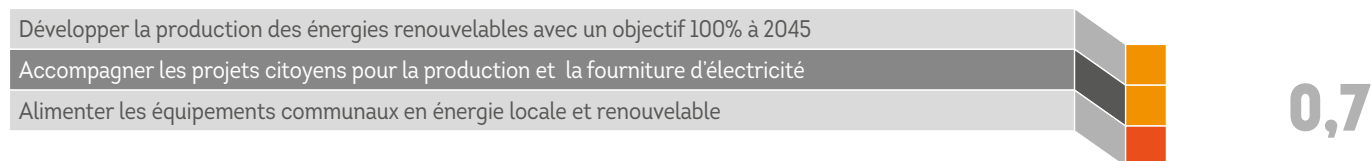
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



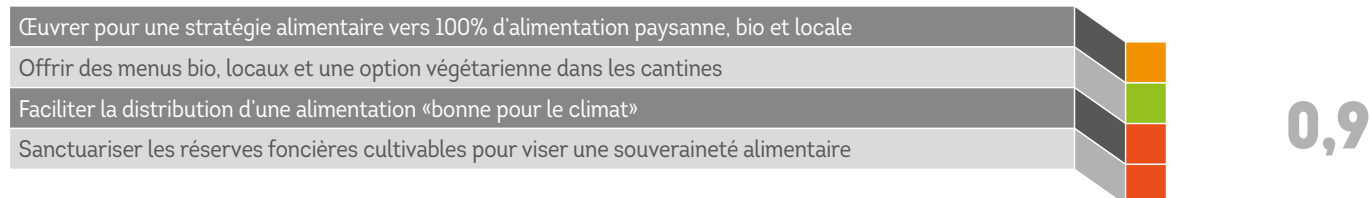
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



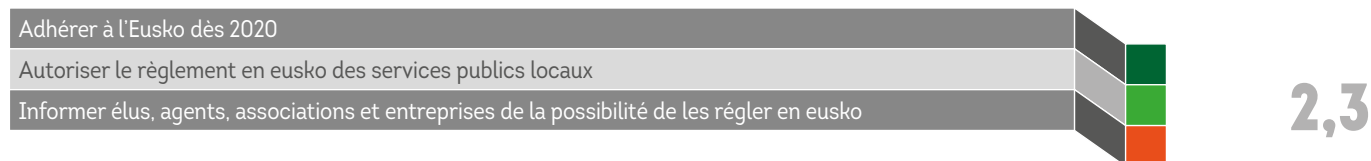
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



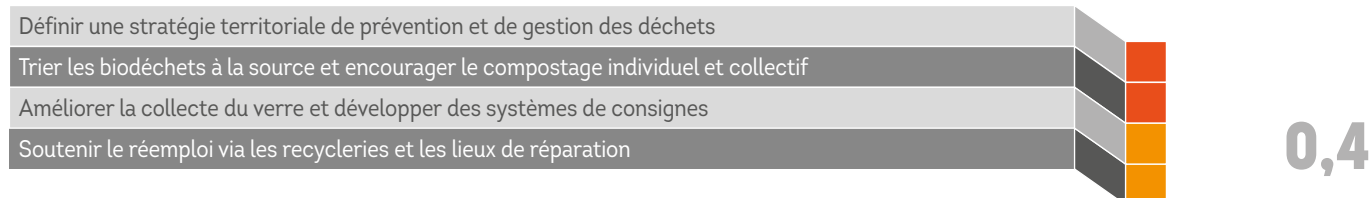
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



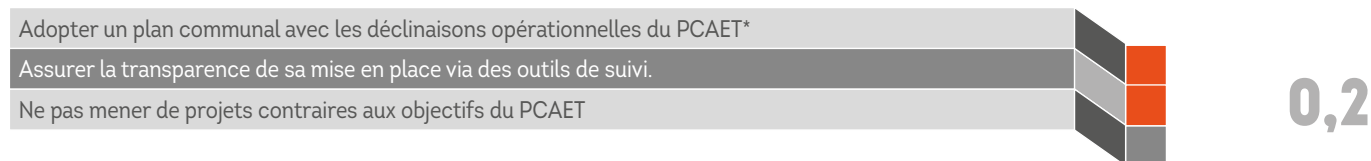
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

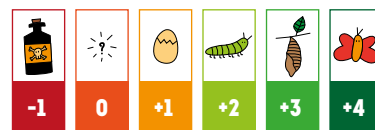
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 3,70 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0,92 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



0,9



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune d'Ascain a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses étaient complètes, et elle a transmis quasiment toutes les informations sur les indicateurs demandés.

. La commune a réalisé une zone à 20 km/h dans le centre-bourg. Elle a toutefois proscrit par arrêté le double sens cyclable sur l'une de ses voies à sens unique, ce qui est contraire aux usages d'une zone de rencontre où les cycles ont par ailleurs la priorité sur les voitures. Cette décision est contraire à ses engagements concernant tout aménagement de voirie de prioriser **les modes de déplacement dans l'ordre suivant : marche > vélo > bus > voiture**. La commune mentionne quelques zones 30 et des cheminements piétons mais aucun aménagement cyclable n'est signalé.

. Aucune délibération n'a permis l'engagement d'un plan de rénovation thermique du patrimoine bâti communal visant un niveau basse consommation. La commune pratique désormais l'extinction nocturne de 22h à 6h30 dans les quartiers situés en périphérie. Sa consommation d'énergie pour ses bâtiments et l'éclairage public a baissé en 2022 par rapport à 2019 et elle a fixé des objectifs de baisse pour 2023.

. La commune a plusieurs projets en cours de développement en matière d'installation de production d'électricité renouvelable, soutient également les initiatives I-Ener et Enargia et étudie la possibilité d'un réseau de chaleur bois. Elle n'indique pas de production d'énergie renouvelable et n'alimente aucun de ses bâtiments en énergie renouvelable ; situation qui devrait changer suite à la concrétisation des projets.

. La commune a mis en place des jardins partagés dont la production biologique sert aux restaurations collectives et à la livraison de paniers alimentaires à des personnes en situation de précarité. Pour les menus de cantine consultés, le comité Hitza Hitz salue la volonté de la commune de bientôt proposer deux menus végétariens hebdomadaires. Elle est en revanche encore loin de respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. Les sentinelles n'ont pas trouvé d'objectif chiffré de réduction de consommation du foncier dans le Plan Local d'Urbanisme : comment dès lors prétendre à la sanctuarisation des terres cultivables ?

. Ascain est adhérente à l'Eusko. La commune a encaissé 11 864 Eusko en 2022 par le biais de l'ensemble de ses 8 régies, c'est une énorme progression depuis 2019 et un record en Iparralde : txalo !

. La commune a initié des actions autour du réemploi avec l'association AIMA , a en projet le réemploi des matériaux inertes et 4 composts collectifs (écoles et maison de retraite) avec Bil Ta Garbi.

. Des actions signalées, mais la commune ne projette pour l'instant ni bilan carbone, ni plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune](#)



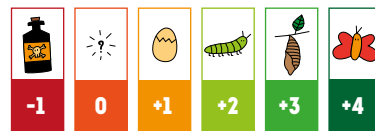
MAIRE : Philippe Etchenique

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller communautaire

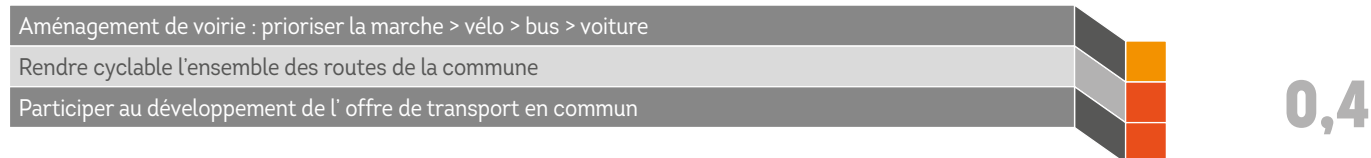
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :

TRANSPARENCE COMMUNALE: ●●●○

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



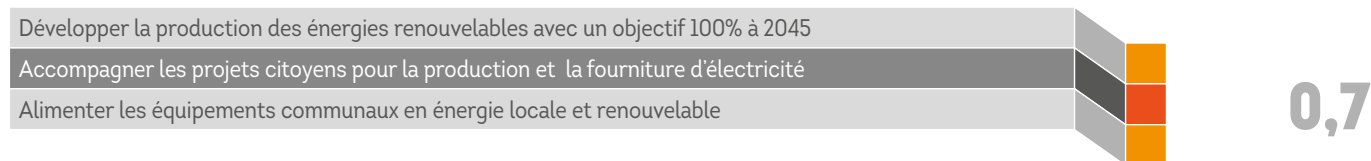
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



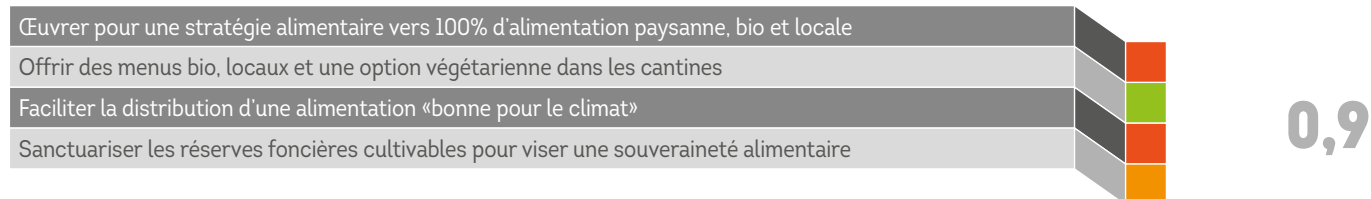
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



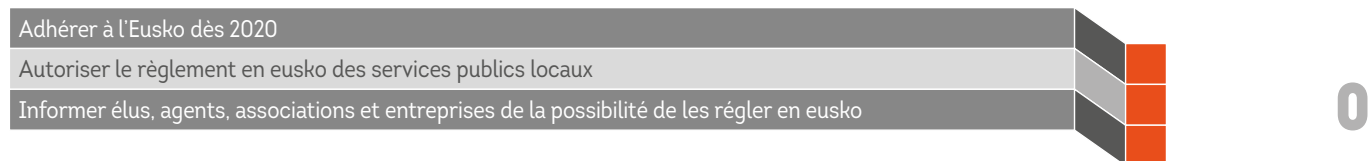
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



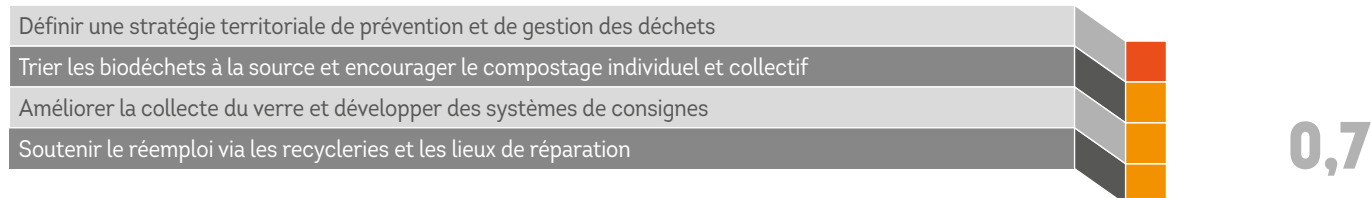
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



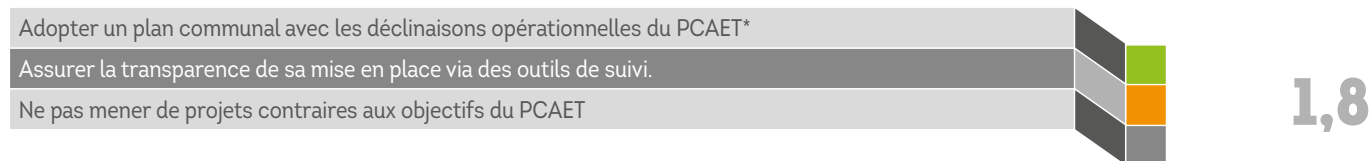
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



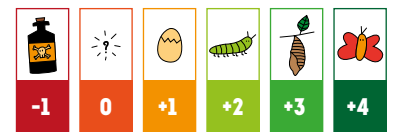
*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,34 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 19,46 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE**STADE DE MÉTAMORPHOSE :****+0,7****OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ**

La commune a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, apportant des réponses complètes. Cependant, elle n'a transmis que quelques informations sur les indicateurs demandés.

. Les aménagements de voirie réalisés prennent en compte le mode doux piéton. La commune est desservie par les transports en commun à une fréquence de 3 bus par jour, pas d'action à court ou moyen terme pour améliorer la desserte. Il n'y a pas d'autre action significative signalée concernant les mobilités alternatives à la voiture solo.

. Aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Ascarat s'est impliquée dans le chantier de réhabilitation du château, abritant la Mairie et cinq appartements. La commune n'a pas déclaré pratiquer encore l'extinction nocturne. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. La commune ne produit pas d'énergie renouvelable. Elle a réalisé un diagnostic avec l'aide d'I-Ener qui a mené à des conclusions négatives (photovoltaïque et géothermie pour certains bâtiments). Elle alimentera dès l'automne 2023 une partie de ses bâtiments en énergie renouvelable : 5 appartements et la mairie seront chauffés avec des granulés de bois.

. Pour les menus de cantine consultés, la commune dépasse déjà les seuils fixés par la loi EGalim, elle propose plus d'un repas végétarien hebdomadaire et elle est en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024.

Le plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est en cours d'élaboration : c'est l'occasion pour la commune de concrétiser sa volonté de sanctuariser les terres cultivables. Toutefois, la commune indique avoir agi pour sauvegarder 31 ha de terres agricoles, en médiation avec la SAFER.

. Malgré l'engagement pris à le faire au cours de la 1^{ère} année de mandat, la commune n'est pas adhérente à l'eusko.

. La commune mène des actions autour des déchets verts et du réemploi. Néanmoins, actuellement aucune mesure concrète n'est prise pour favoriser le tri des biodéchets (en projet) à la source ou pour promouvoir l'usage de consignes.

. Le Plan Climat a été mis en débat en conseil municipal et validé, les élu-es ne sont pas formé-es à la transition écologique mais ont rencontré les sentinelles afin de discuter des possibilités de politiques écologiques dans les petites communes. Au conseil municipal, la transition écologique est à responsabilité du maire. Une étude a été réalisée dans le domaine de l'énergie mais pas de manière transversale comme le voudrait la démarche climat-énergie.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



MAIRE : Arnaud Gastambide

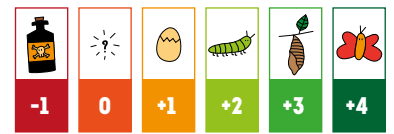
FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseil executif

Référent et animateur du Pôle territorial Pays de Hasparren

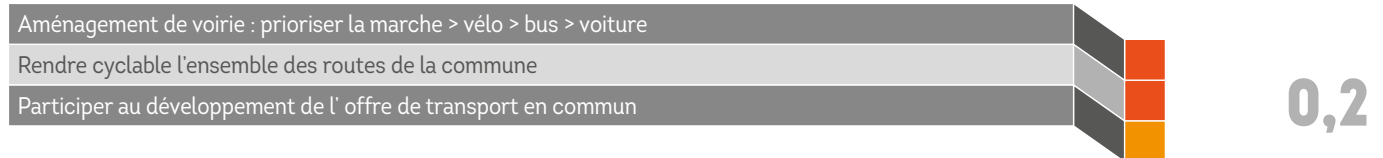
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE: 

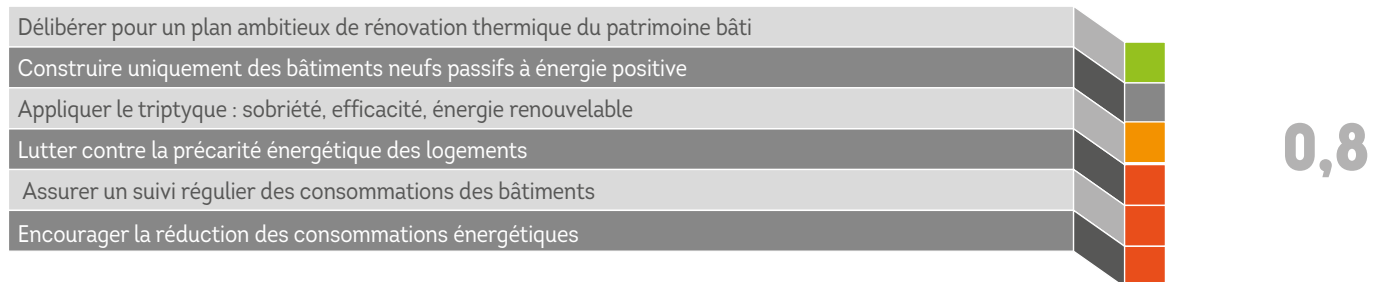
**ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE**



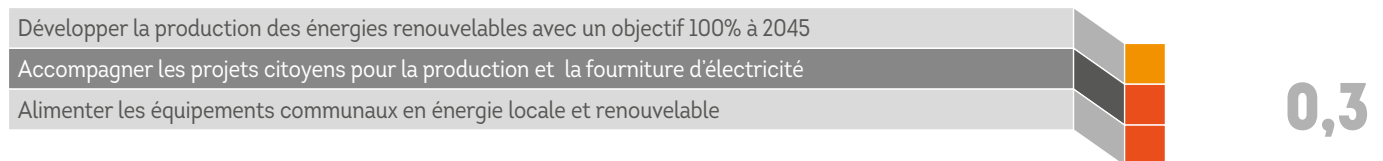
🚲 AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



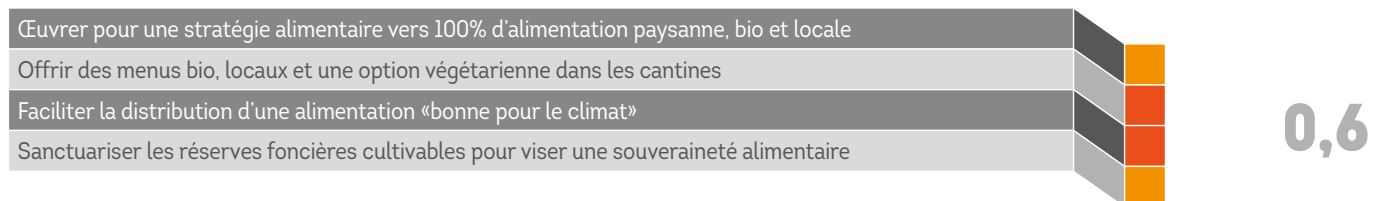
🏠 AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



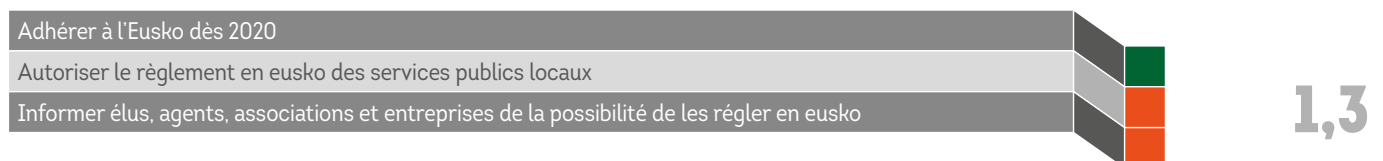
🌱 AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



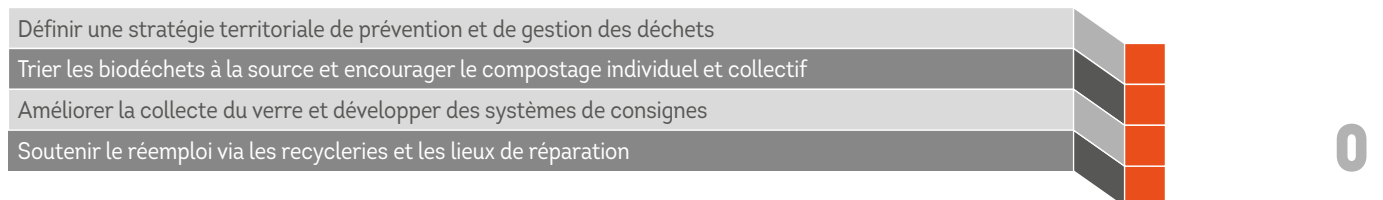
🌾 AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



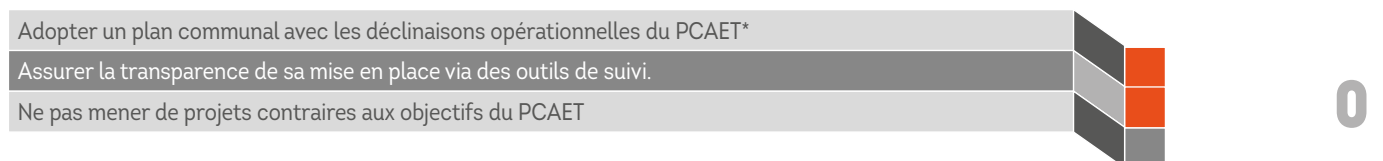
🇪🇺 AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



♻️ AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



📋 EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,21 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 8,49 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

+0,5



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas donné de renseignements pour tous les champs du Pacte et a recensé quelques actions menées. Elle n'a notamment pas transmis d'information sur les indicateurs demandés.

. La commune a transmis peu d'informations concernant son engagement aux mobilités alternatives à la voiture solo. Une volonté d'améliorer l'offre de transport en commun et de covoiturage est mentionnée.

. Aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Pour autant, la rénovation de la cantine en 2022 et l'ambitieux projet de rénovation de la mairie et Belzagitea pour 2023 vont dans le bon sens. La commune pratique l'extinction nocturne de 22h à 6h, après avoir remplacé les ampoules de son éclairage public en 2021 pour en diminuer la consommation. Faute d'indicateurs suffisamment précis des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. La commune ne produit pas encore d'énergie renouvelable mais va participer à la mise en place d'une filière bois énergie. Elle n'alimente aucun de ses bâtiments ou équipements en énergie renouvelable.

. Pour les menus de cantine consultés, la commune respecte la loi EGAlim pour le menu végétarien hebdomadaire, suite à l'intervention de Bizi auprès du collège Elhuyar qui fournit les repas, mais pas pour la part d'aliments bio qui paraît loin des 20% légalement exigés. Par ailleurs, elle propose régulièrement des menus avec des protéines animales en entrée et en plat principal : ces menus ont une empreinte carbone non soutenable et un impact sanitaire problématique pour les enfants.

Elle est encore loin de respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. La mairie soutient l'initiative de labellisation Territoire Bio Engagé portée par des agriculteurs-rices de la commune. L'objectif de réduction de consommation des terres dans le Plan Local d'Urbanisme atteint les visées prévues par la loi climat mais il reste encore du chemin pour sanctuariser les terres cultivables.

. La commune est adhérente à l'eusko.

. Elle n'a rien communiqué de concret sur la thématique "agir pour une réduction des déchets et une économie circulaire".

. La commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



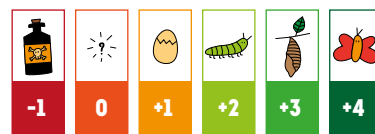
MAIRE : Michel Oçafrain

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller communautaire

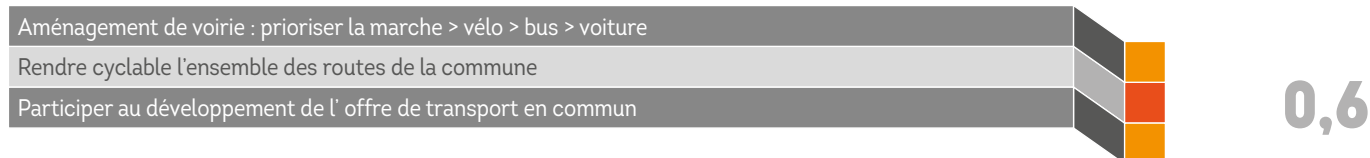
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE: 

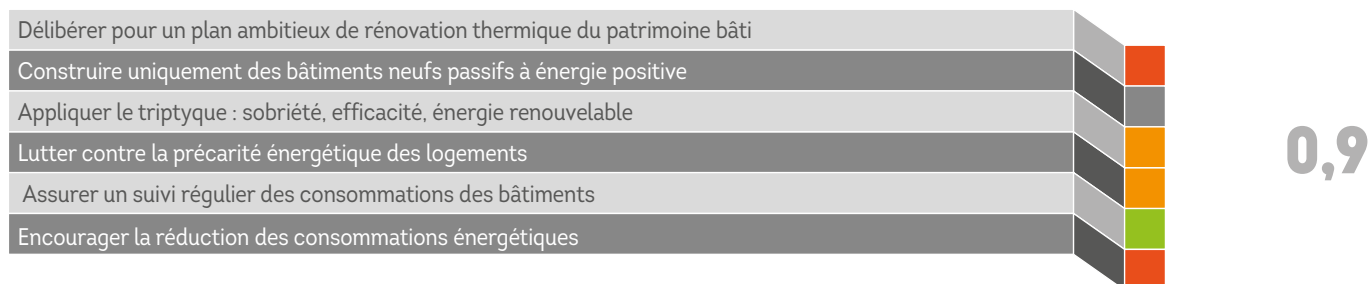
**ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE**



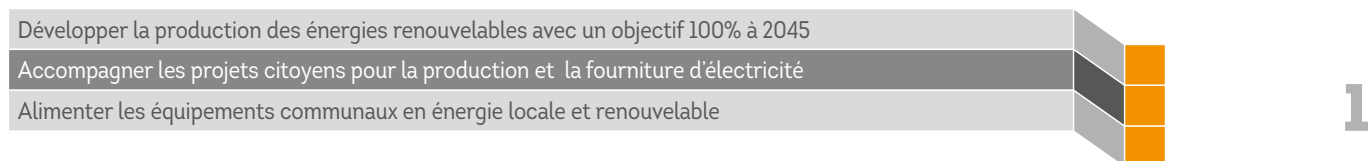
🚗 AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



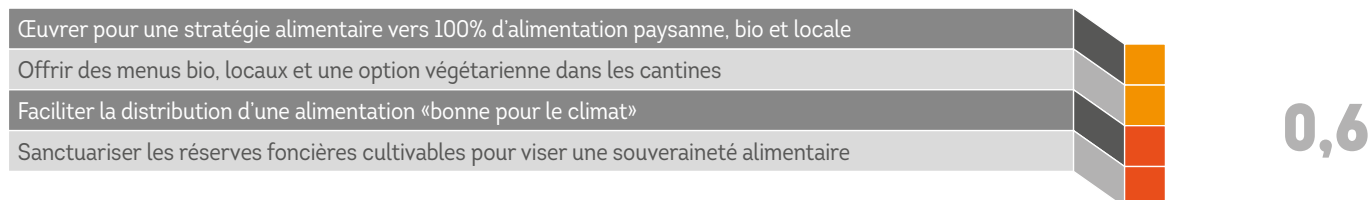
🏠 AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



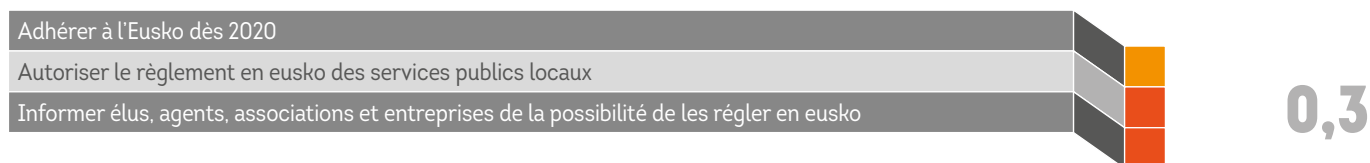
🌱 AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



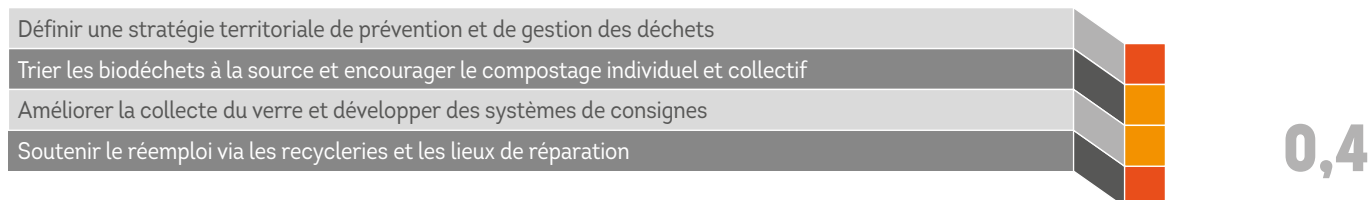
🌾 AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



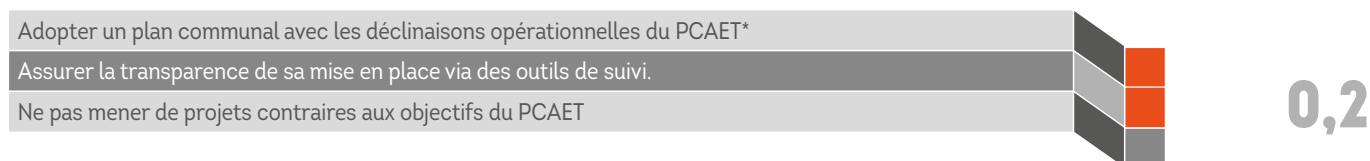
🇪🇺 AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



♻️ AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



🇪🇺 EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

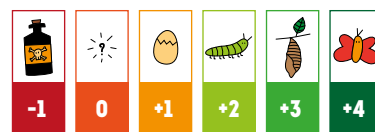
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0,36 ha

| 704,59 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



0,6



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses étaient complètes, et elle a transmis quasiment toutes les informations sur les indicateurs demandés.

. La commune déclare l'aménagement d'une promenade piétonne de 1km et l'adhésion à l'association AIBA qui a impulsé la navette Kintoa Mugí. Pas d'autre action significative signalée concernant les mobilités alternatives à la voiture solo, pas même une réduction de la vitesse dans le bourg.

. Aucune délibération n'a permis l'engagement d'un plan de rénovation thermique du patrimoine bâti communal visant un niveau basse consommation. Aucune démarche allant dans le sens d'une maîtrise de l'énergie dans le bâti communal n'a été recensée. La commune pratique l'extinction nocturne de 23h à 6h. Sa consommation d'énergie pour ses bâtiments et l'éclairage public a baissé en 2022 par rapport à 2019 et elle a fixé des objectifs de baisse pour 2023.

. La commune déclare avoir soutenu des producteurs locaux de centrales hydroélectriques. Elle est partenaire de la Communauté d'agglomération sur le programme européen ELENA qui prévoit une assistance technique et étudie la pose de panneaux photovoltaïques. Cependant, à notre connaissance, la commune ne produit, ni n'alimente aucun de ses bâtiments en énergie renouvelable.

. Pour les menus de cantine consultés, la commune ne respecte pas la loi EGALIM car elle ne propose pas un menu végétarien hebdomadaire.

Par ailleurs, elle propose régulièrement des menus avec des protéines animales en entrée et en plat principal : de tels menus ont une empreinte carbone non soutenable et un impact sanitaire et nutritionnel problématique pour les enfants. Mais elle est en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. Par ailleurs, la totalité des fruits, légumes et produits animaux sont locaux et/ou bio, félicitations ! Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est en cours d'élaboration pour cette commune : c'est une opportunité de concrétiser la volonté de sanctuariser les terres cultivables. Suite au prochain rapport !

. Malgré l'engagement pris à le faire au cours de la 1^{ère} année de mandat, la commune n'a pas encore adhéré à l'Eusko ; elle indique cependant envisager une adhésion prochainement. Suite au prochain rapport !

. La commune incite fortement les habitants à favoriser le tri. Elle a mis en place le compostage des biodéchets de la cuisine municipale.

. La commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat. Deux élus ont été nommés référents en matière de PCAET et/ou de transition écologique.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



BASSUSSARRY / BASUSARRI

3 356 HABITANT·ES

MAIRE : Michel Lahorgue

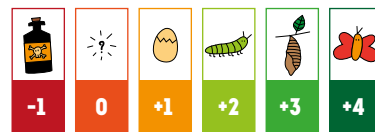
FONCTION COMMUNAUTAIRE :

Délégué titulaire du SCoT du Pays Basque et du Seignanx

COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO

Aménagement de voirie : prioriser la marche > vélo > bus > voiture

Rendre cyclable l'ensemble des routes de la commune

Participer au développement de l'offre de transport en commun

1

AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS

Délibérer pour un plan ambitieux de rénovation thermique du patrimoine bâti

Construire uniquement des bâtiments neufs passifs à énergie positive

Appliquer le triptyque : sobriété, efficacité, énergie renouvelable

Lutter contre la précarité énergétique des logements

Assurer un suivi régulier des consommations des bâtiments

Encourager la réduction des consommations énergétiques

0

AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développer la production des énergies renouvelables avec un objectif 100% à 2045

Accompagner les projets citoyens pour la production et la fourniture d'électricité

Alimenter les équipements communaux en énergie locale et renouvelable

0

AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE

Œuvrer pour une stratégie alimentaire vers 100% d'alimentation paysanne, bio et locale

Offrir des menus bio, locaux et une option végétarienne dans les cantines

Faciliter la distribution d'une alimentation «bonne pour le climat»

Sanctuariser les réserves foncières cultivables pour viser une souveraineté alimentaire

0,6

AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO

Adhérer à l'Eusko dès 2020

Autoriser le règlement en eusko des services publics locaux

Informier élus, agents, associations et entreprises de la possibilité de les régler en eusko

0

AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Définir une stratégie territoriale de prévention et de gestion des déchets

Trier les biodéchets à la source et encourager le compostage individuel et collectif

Améliorer la collecte du verre et développer des systèmes de consignes

Soutenir le réemploi via les recycleries et les lieux de réparation

0

EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE

Adopter un plan communal avec les déclinaisons opérationnelles du PCAET*

Assurer la transparence de sa mise en place via des outils de suivi.

Ne pas mener de projets contraires aux objectifs du PCAET

1,4

*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

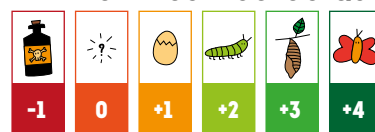
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 1,22 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0,89 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+0,4



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, en apportant toutefois des réponses assez brèves. Elle n'a transmis que quelques informations sur les indicateurs demandés.

. Un aménagement a été réalisé sur une longueur de 1151m, avec trottoir et création de piste cyclable. Une offre de transports en commun est présente sur la commune compatible PMR aux arrêts. Des aménagements ont été effectués pour des pistes cyclables et des zones 30. Un pédibus est en structuration. La commune semble vouloir faire évoluer les mobilités.

. Aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Seule action liée à la maîtrise de l'énergie, la décision par la municipalité de pratiquer l'extinction nocturne de 23h à 6h30. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. La commune ne produit pas d'énergie renouvelable et ne prévoit pas d'en produire. Elle n'alimente encore aucun de ses bâtiments ou équipements en énergie renouvelable.

. La commune propose régulièrement des menus avec des protéines animales en entrée et en plat principal : ces menus ont une empreinte carbone non soutenable et un impact sanitaire problématique pour les enfants. De plus, elle est encore loin de respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. L'objectif de réduction de consommation des terres dans le Plan Local d'Urbanisme atteint les visées prévues par la loi climat mais il reste encore du chemin pour sanctuariser les terres cultivables.

. La commune n'est pas adhérente à l'eusko.

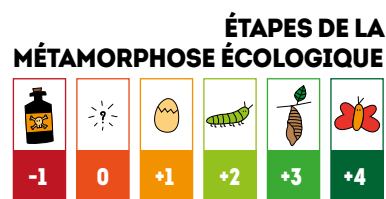
. La commune n'a rien communiqué de concret sur la thématique "agir pour une réduction des déchets et une économie circulaire", à part une action de remplacement des serviettes papier jetables par des serviettes en tissu à la cantine.

. Des élu-es et des agent-es se sont formé-es à la transition écologique, une élue ainsi que 2 agents sont référent-es de cette thématique. Pour sensibiliser les citoyen-nes, la commune organise un ou deux événements annuels et une feuille verte dans le bulletin municipal consacrés à des sujets écologiques. Bien que des études spécifiques aient été menées, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

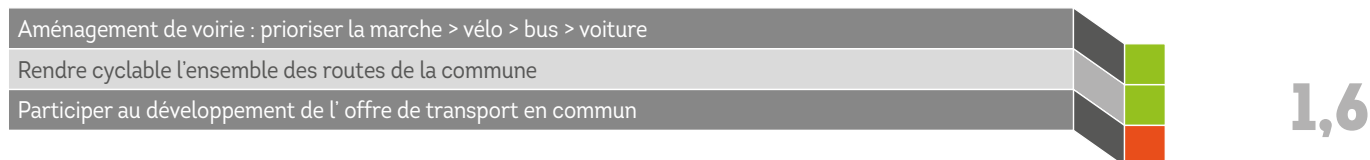
. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



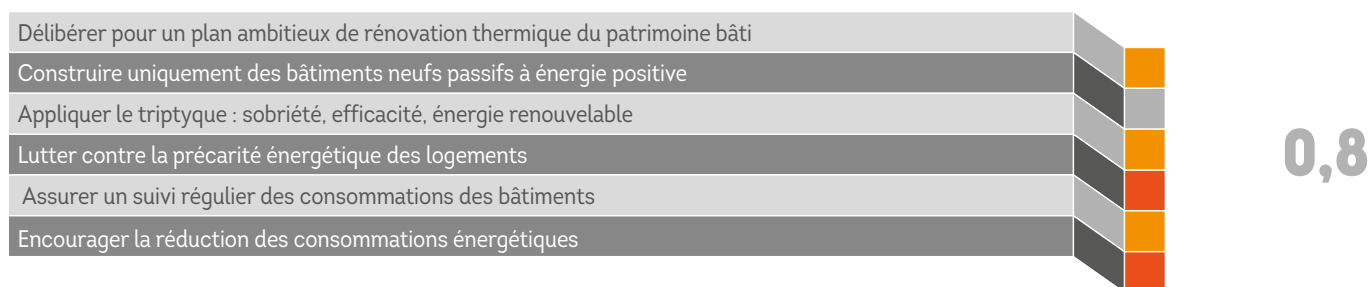
MAIRE : Jean-René Etchegaray
FONCTION COMMUNAUTAIRE : Président de la CAPB
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 
TRANSPARENCE COMMUNALE : 



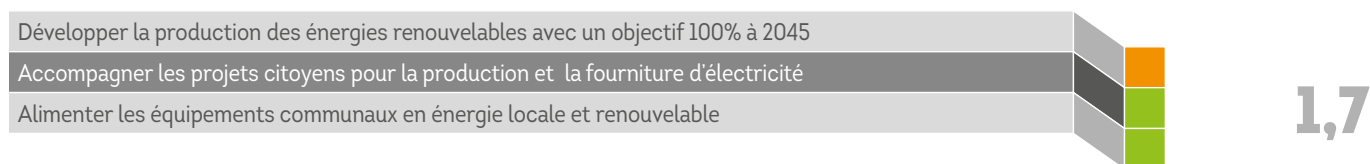
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



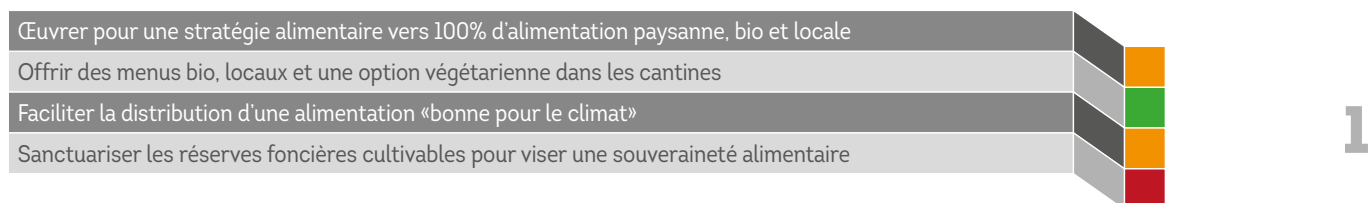
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



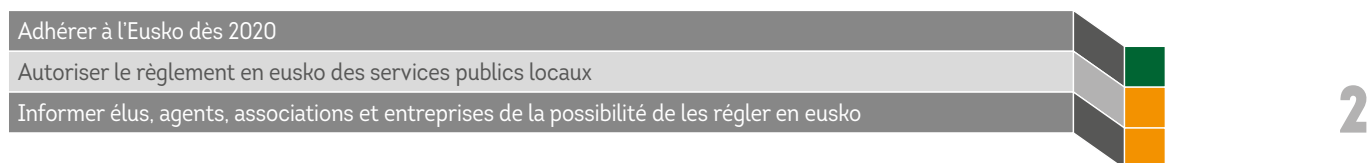
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



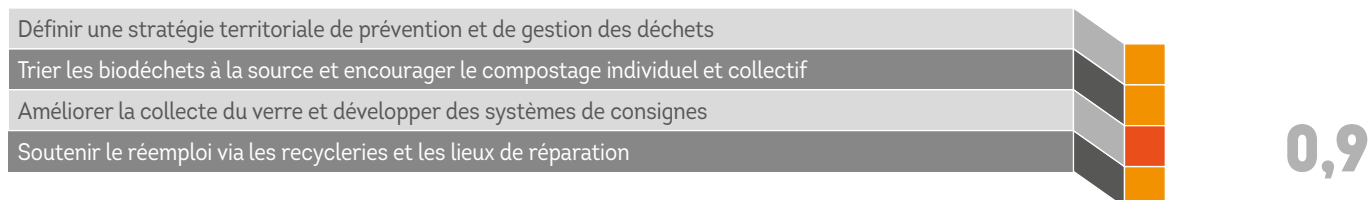
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



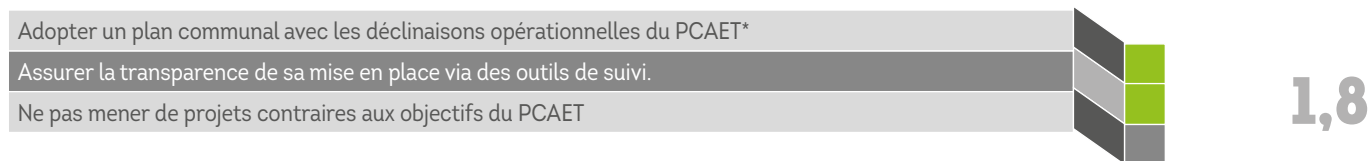
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas : ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

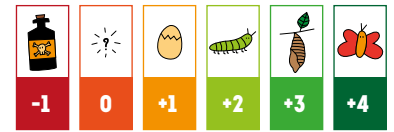
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 4,67 ha

| 6,10 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+1,4



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses étaient complètes et elle a transmis quasiment toutes les informations sur les indicateurs demandés. Un élu de la majorité a participé à l'une des formations du cycle proposé par Bizi et abordant les différents champs du Pacte ; plusieurs élu-es de la minorité ont participé à plusieurs formations.

. La ville de Bayonne intègre et suit un schéma directeur cyclable. Elle possède un linéaire appréciable d'aménagements cyclables. Une part des anciens n'est pas toujours réglementaire, ni continue et peut susciter des conflits d'usages avec les piétons mais la commune est en train de mettre en place un réseau plus structuré. Certains axes ou points - comme le pont St Esprit - attendent encore des arbitrages cohérents avec les engagements pris. Bayonne est plutôt une commune motrice pour les alternatives à la voiture solo au regard du retard pris par le territoire.

. Aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Mais la ville a mis en œuvre un Schéma Directeur Immobilier qui a abouti à l'audit énergétique de 14 écoles : 2 réhabilitations complètes sont programmées ainsi qu'une programmation pluriannuel d'investissement. Dommage que l'ensemble du patrimoine communal ne soit pas concerné par une démarche analogue. La ville pratique l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5H (hors centre-ville). La consommation d'énergie de Bayonne pour ses bâtiments et l'éclairage public a baissé en 2022 par rapport à 2019 ; toutefois, l'équipe municipale avance les températures particulièrement douces de 2022 pour justifier une hausse de la consommation de gaz fossile projetée pour 2023 !

. La commune produit de l'énergie renouvelable par le biais de contrats avec I-Ener depuis 2018 et poursuit le déploiement de panneaux solaires avec I-Ener. Par ailleurs, la ville a développé un réseau de chaleur bois. Depuis janvier 2020 Bayonne a souscrit un contrat avec Enargia.

. Pour les menus de cantine consultés, la commune dépasse déjà les seuils fixés par la loi EGalim et elle propose une option végétarienne quotidienne. La commune est l'une des rares à proposer des menus avec des protéines plus diversifiées, bons pour la santé des enfants et le climat : félicitations ! Mais elle n'est pas encore en passe de respecter les 60% de viandes et poissons labellisés durables et de qualité exigés par la loi en 2024. Bayonne a soutenu plusieurs initiatives positives comme la légumerie LégumePro et Xitroak. Les sentinelles n'ont pas trouvé d'objectif chiffré de réduction de consommation du foncier dans le Plan Local d'Urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire couvrant la commune est prévu : c'est l'occasion de concrétiser sa volonté de sanctuariser les terres cultivables.

. La commune est adhérente à l'eusko, plusieurs régies acceptent le règlement en eusko mais aucun eusko n'a été accepté en 2022 ! La commune a pris du retard sur nombre de communes plus petites qu'elle.

. Elle met en place des actions autour du compostage et soutient un projet de recyclerie pour 2023 suite aux votes du budget participatif.

. Bayonne met en place une stratégie transversale par le biais de sa commission ville durable et le rapport annuel "Développement Durable" mais n'a pas voté de déclinaison du Plan Climat au niveau communal, permettant d'établir des objectifs chiffrés et une planification nécessaire. Néanmoins, elle indique qu'un tel plan est actuellement à l'étude. Plusieurs élu-es et agent-es se sont formé-es à la transition écologique. Elle annonce impliquer les citoyen-nes via les conseils de quartiers et un budget participatif mais la ville n'organise pas de temps dédié hors de la semaine Klima.

Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)

BÉHASQUE-LAPISTE / BEHASKANE

524 HABITANT·ES

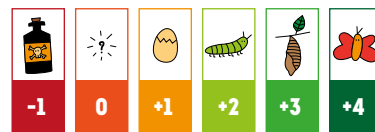
MAIRE : Gabriel Belleau

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Délégué suppléant à l'EPFL Pays Basque

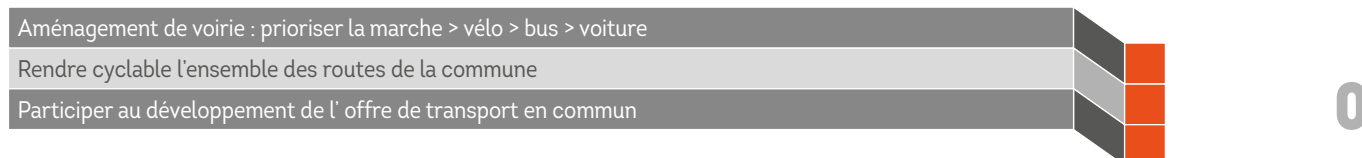
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

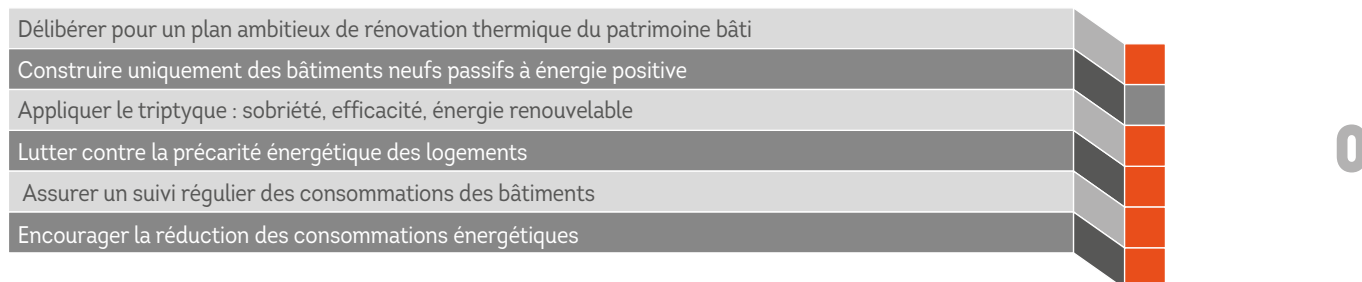
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



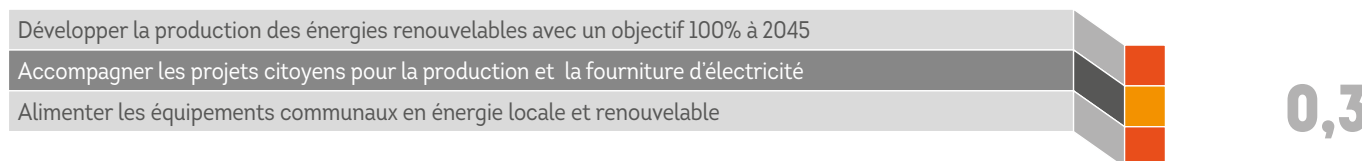
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



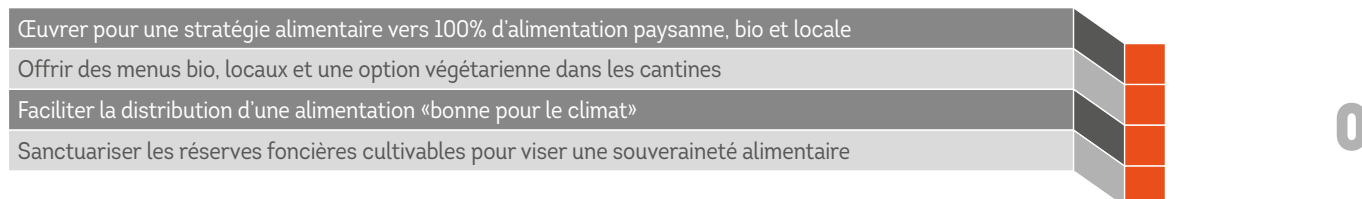
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



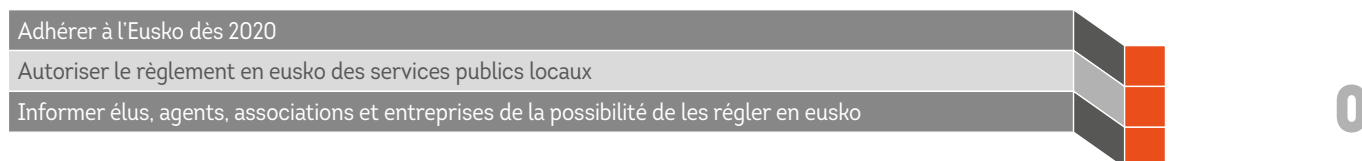
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



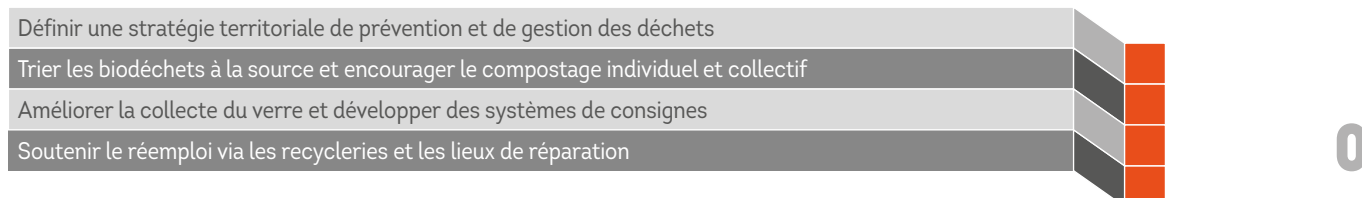
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



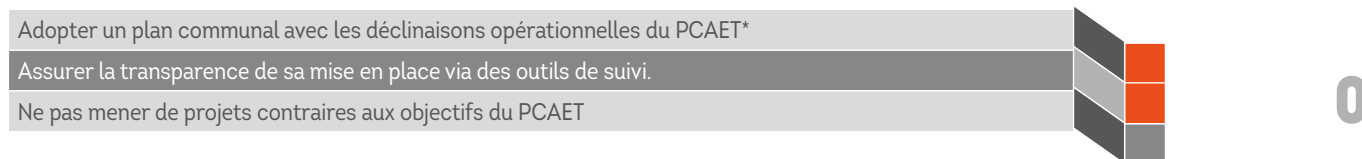
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,99 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 2,35 %

ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

0



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas donné suite aux relances par courriels et téléphone des sentinelles pour rendre compte de ses actions dans une perspective de métamorphose écologique.

. A notre connaissance, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation.

Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communale d'énergie renouvelable.

. Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est en cours d'élaboration : c'est l'occasion pour la commune de concrétiser sa volonté de sanctuariser les terres cultivables.

. Malgré l'engagement pris à le faire au cours de la 1^{ère} année de mandat, la commune n'a encore entrepris aucune démarche pour adhérer à l'eusko.

. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.





BIARRITZ / MIARRITZE

26 583 HABITANT·ES

MAIRE : Maider Arosteguy

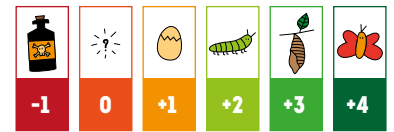
FONCTION COMMUNAUTAIRE : Vice Présidente Économie bleue

Assainissement et eaux pluviales

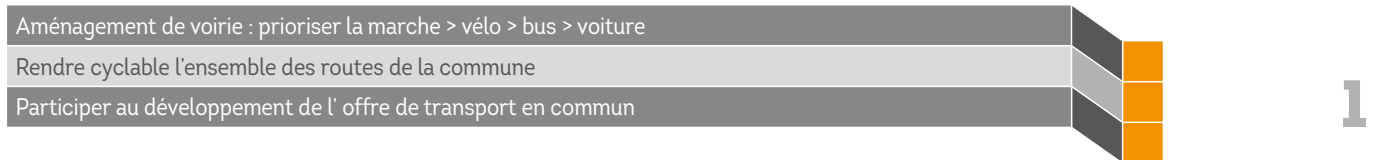
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :

TRANSPARENCE COMMUNALE :

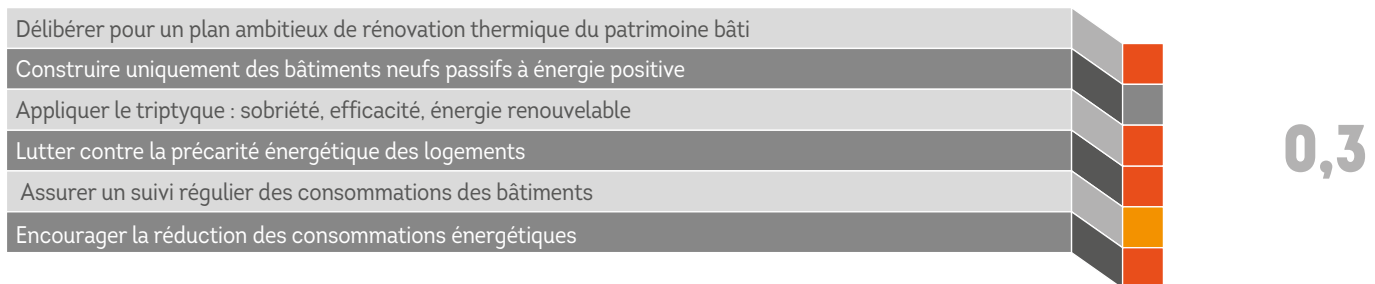
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



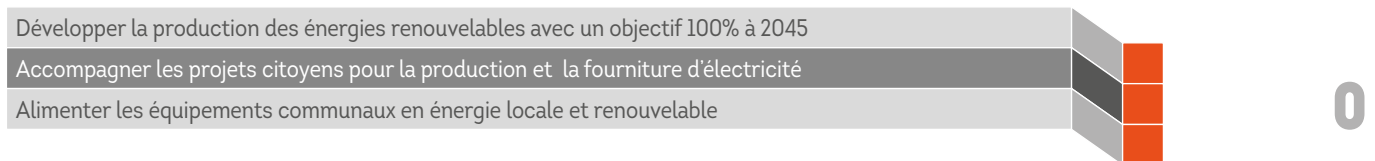
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



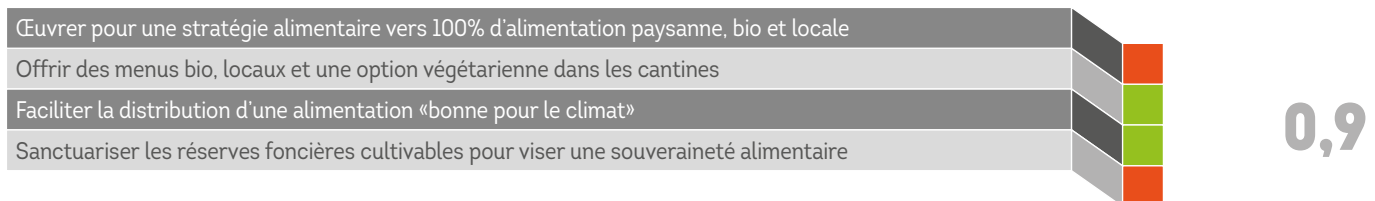
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



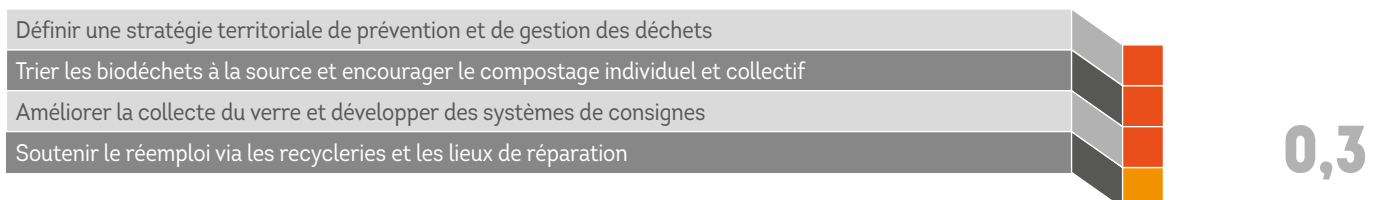
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



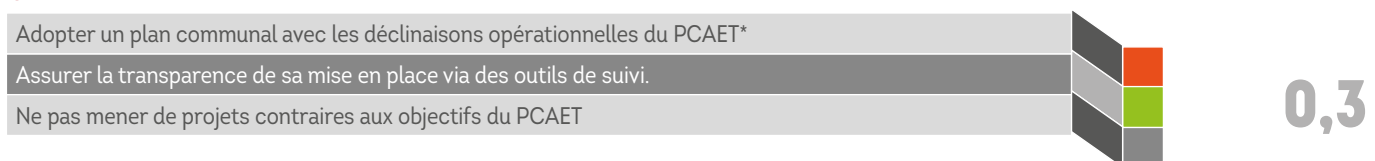
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

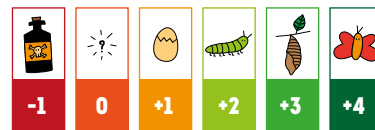
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,27 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0,59 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+0,6



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune a retourné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, apportant des réponses complètes. Cependant, plusieurs indicateurs demandés n'ont pas été renseignés.

. Des aménagements ont eu lieu sur la période en faveur de la piétonisation et des réductions de vitesse sont à noter. Des aménagements cyclables sont décrits avec des longueurs non négligeables et des projets à l'étude semblent intéressants. La commune semble favorable à l'augmentation de l'offre de transports en communs, mais peu d'actions concrètes sont mentionnées.

. Aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal. Les chantiers de rénovation dans les écoles de la ville, s'ils vont dans le bon sens, ne s'inscrivent malheureusement pas dans un schéma de planification stratégique. Biarritz fait partie des rares communes à n'avoir commencé l'extinction nocturne qu'en 2023, de minuit à 5H dans les quartiers Sud de la ville et de façon expérimentale. La consommation d'énergie pour ses bâtiments et l'éclairage public a augmenté en 2021 par rapport à 2020 (la commune n'a pas fourni les données demandées pour l'année 2019 moins biaisées), en particulier pour le gaz fossile, et les objectifs pour 2023 visent une baisse de la consommation de gaz pour une stabilisation de la consommation électrique.

. Biarritz a installé depuis 2018 des panneaux photovoltaïques sur le centre technique municipal et différentes écoles de la ville. La production reste pour l'instant très faible pour une ville de cette taille. La mise en service projetée d'installations photovoltaïques sur ombrières pour parkings devrait augmenter la quantité d'énergie renouvelable de façon plus substantielle (estimée à 2785 MWh/an).

. Pour les menus de cantine consultés, la commune dépasse déjà les seuils fixés par la loi EGAlim et elle propose régulièrement une option végétarienne. Elle est en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. Marchés et "drive paysans" sont soutenus et facilités par la mairie. Les sentinelles ne sont pas parvenues à obtenir d'informations sur le document d'urbanisme (PADD) concernant les objectifs de réduction de consommation de terres cultivables, malgré un projet de ferme en cours à souligner.

. Malgré l'engagement pris à le faire au cours de la 1^{ère} année de mandat, la commune a adhéré à l'eusko seulement en 2022. L'eusko est encore en phase d'expérimentation, une politique volontariste serait nécessaire pour augmenter son volume de circulation.

. La commune n'a rien communiqué sur la thématique "agir pour une réduction des déchets et une économie circulaire", à part une action concernant la récupération et le recyclage des huiles de friture.

. La réponse de Biarritz est lacunaire par rapport au suivi des actions permettant de décliner le Plan climat au niveau communal, ne nous permettant pas de valoriser comme il se doit la commune. Elle déclare traduire ses actions de manière planifiée, toutefois, elle n'a pas communiqué de document s'apparentant à un plan d'action communal avec des indicateurs énergie-climat ou de diagnostic permettant de créer ces indicateurs.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)





BIDART / BIDARTE

7 354 HABITANT·ES

MAIRE : Emmanuel Alzuri

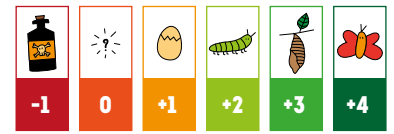
FONCTION COMMUNAUTAIRE :

Conseiller délégué Eau potable- Littoral, trait de côte, GEMAPI et milieux naturels

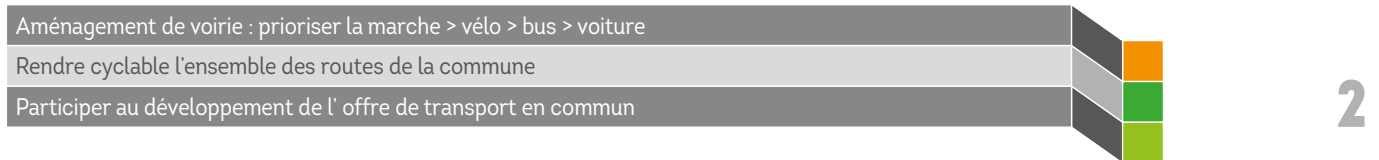
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :

TRANSPARENCE COMMUNALE :

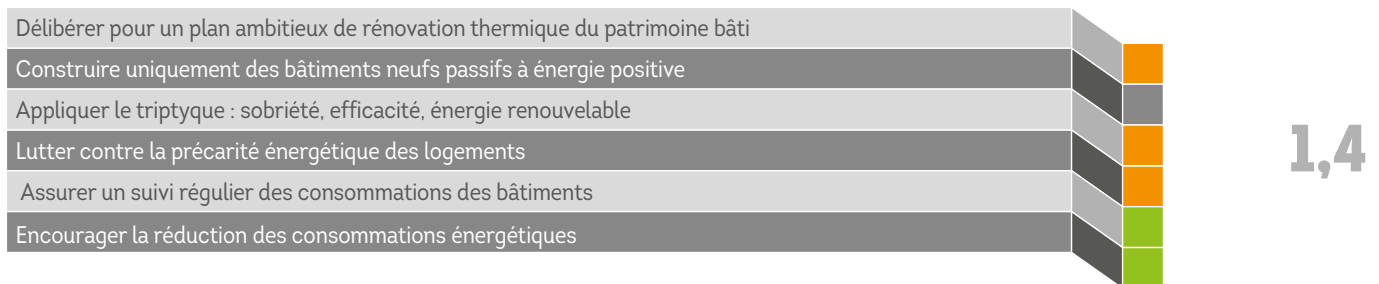
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



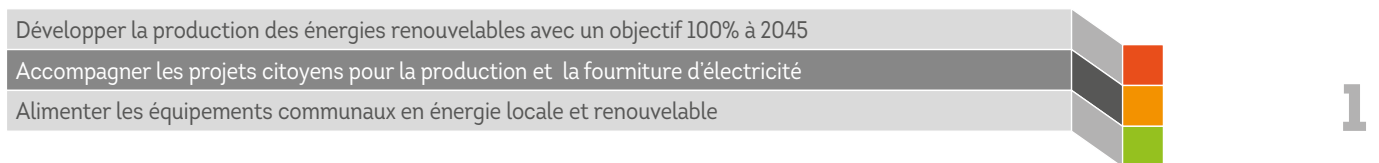
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



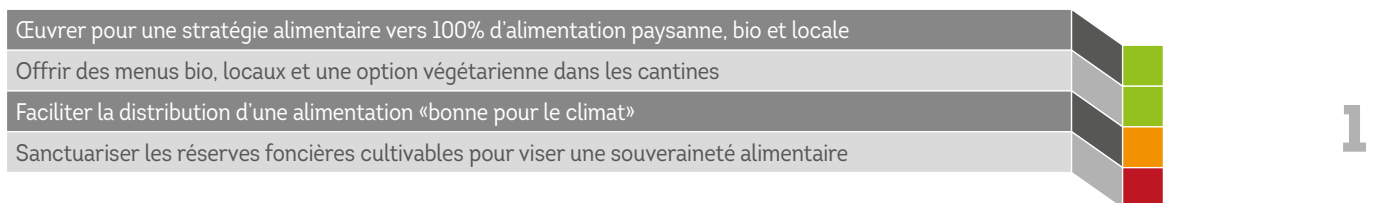
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



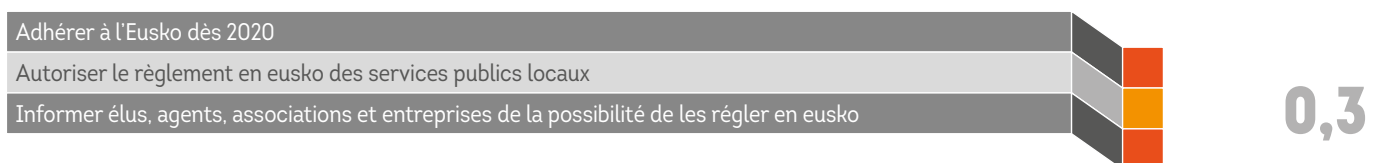
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



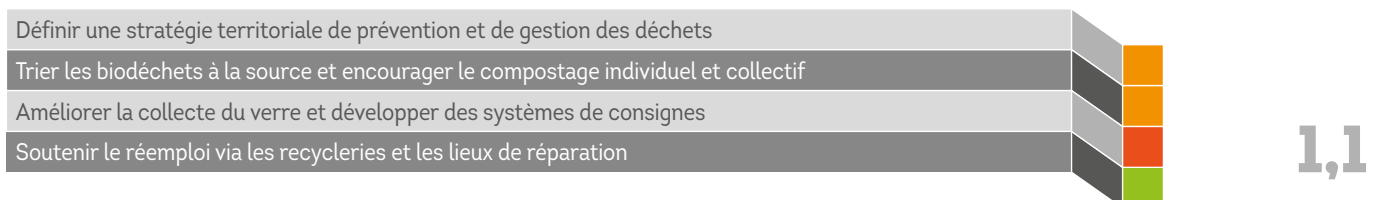
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



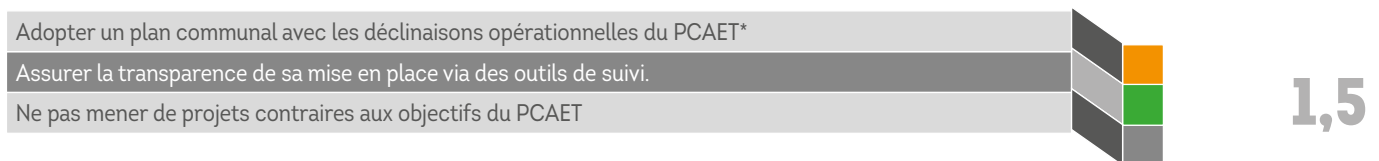
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

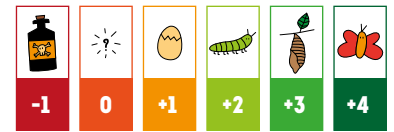
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0,32 ha

| 0,38 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+1,2



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune de Bidart a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses étaient complètes et elle a transmis quasiment toutes les informations sur les indicateurs demandés. Un.e élu.e de la majorité a participé à plusieurs des formations du cycle proposé par Bizi et abordant les différents champs du Pacte.

. La commune agit activement pour un repartage de l'espace public : pilotage d'un schéma vélo intercommunal, étude pour un schéma directeur communal des mobilités actives avec un PLU favorable, plan de déplacement des écoles, ajouts d'aménagements cyclables (doubles sens cyclables, voies vertes et chaucidoues), limitation de la place de la voiture, communication interne et externe pour promouvoir les mobilités actives.

. Via sa feuille de route pour une transition durable, la commune a prévu d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de rénovation thermique du patrimoine bâti communal. Le niveau basse consommation n'est pas cité explicitement mais la commune assure viser un niveau ambitieux pour les bâtiments intégrés dans le programme ELENA. Elle a aussi adopté un plan de sobriété énergétique avec des actions d'information, de sensibilisation et des consignes de chauffages. La commune pratique l'extinction nocturne de 23h à 6h30 et assure un suivi régulier de sa consommation énergétique. Cette dernière a baissé en 2022 par rapport à 2019. Aucun objectif n'a été partagé pour 2023.

. Bidart participe à la production d'énergie renouvelable via la mise à disposition de toits pour des panneaux photovoltaïques. La commune alimente à plus de 50% ses bâtiments en électricité renouvelable, dont une partie locale, et elle a souscrit à un contrat d'alimentation en biométhane en substitution au gaz fossile. Le comité Hitza Hitz salue cette orientation.

. La cantine de Bidart a obtenu le 2^e niveau du label "EcoCert" et a une part conséquente d'aliments bio et locaux dans ses menus. La commune est l'une des rares à proposer des menus avec des protéines plus diversifiées, bons pour la santé des enfants et le climat, et elle est en bonne voie pour

respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024 : félicitations ! La commune étudie et aide à l'installation de fermes en maraîchage bio, notamment pour distribuer les cantines. Malheureusement, il n'y a pas d'objectif chiffré de baisse de consommation des terres dans le PLU, celui marqué dans le PLUi CBA (13 ha/an) est très proche de la consommation effective entre 2011 et 2021 (environ 14,5 ha/an) : comment dès lors prétendre à la sanctuarisation des terres cultivables ?.

. Malgré l'engagement pris à le faire au cours de la 1^{ère} année de mandat, la commune n'a pas encore adhéré à l'Eusko ; elle a cependant entamé des démarches pour y adhérer. En revanche, l'office de tourisme intègre l'Eusko et valorise sur le site de l'office de tourisme les possibilités d'utilisation de l'Eusko. Une étude d'opportunité de développement de l'Eusko dans les services municipaux est en cours. Bidart n'a pas communiqué d'indicateur de circulation de l'Eusko dans les services.

. La commune met en place des actions de sensibilisation et favorise les solutions de tri des biodéchets à la source (travail avec la cantine scolaire). De plus, des actions en faveur d'une économie circulaire sont effectuées telles que la rénovation et la valorisation du local de la «Gratuiterie» exploité par l'association Selgarrekin ou encore l'acquisition d'un broyeur pour valoriser le bois de taille.

. La commune de Bidart a voté une feuille de route transition écologique et énergétique qui prévoit un plan d'action communal déclinant le Plan Climat à l'échelle communale et de la transparence dans sa mise en place via des outils de suivi. La phase de diagnostic comprend un bilan carbone et le plan d'action sera décliné de manière transversale. Plusieurs actions de sensibilisation, de communication et de concertation dans différentes thématiques indiquent une volonté systématique d'inclure les citoyen·nes. Une agente a été nommée pour travailler sur la thématique et une équipe-projet intervient de manière transversale dans l'ensemble des services.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



BIRIATOU / BIRIATU

1 251 HABITANT·ES

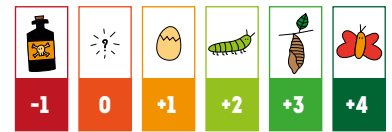
MAIRE : Solange Demarcq-Eguiguren

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseillère déléguée Protection et mise en valeur de l'environnement et des espaces naturels, Préservation de la biodiversité, Prévention des risques majeurs

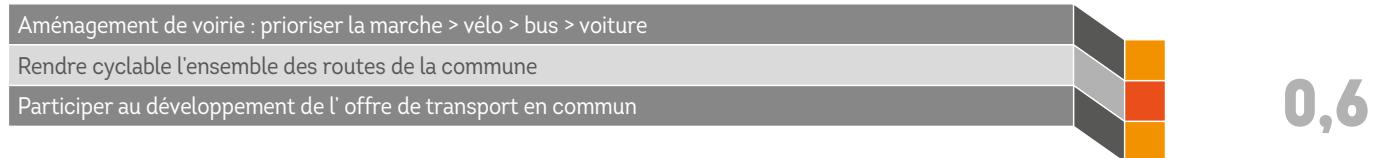
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



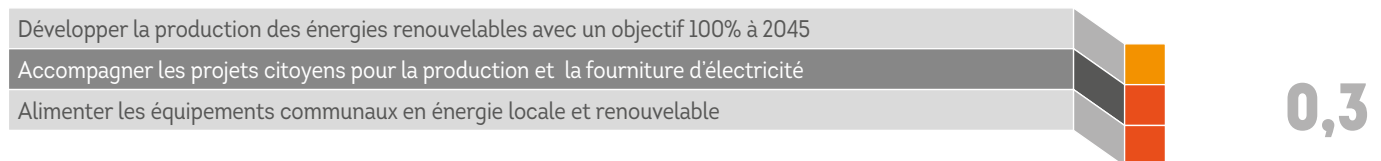
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



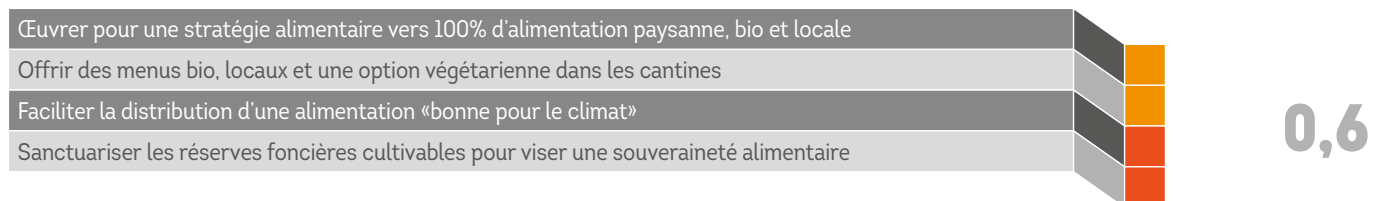
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



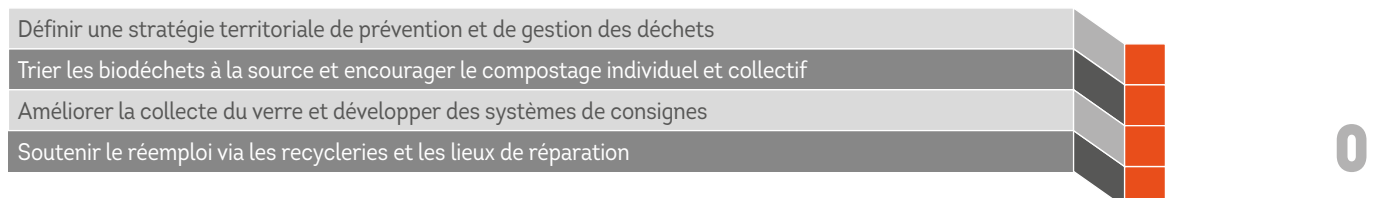
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



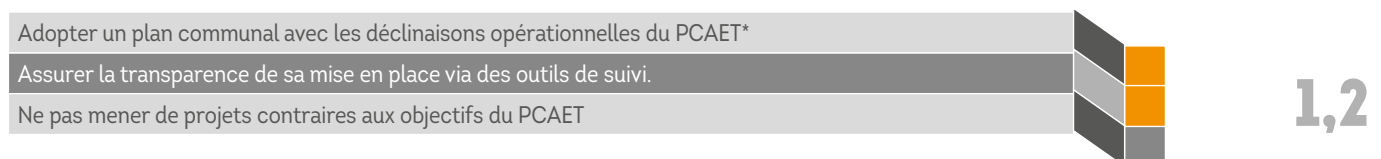
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas : ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,42 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+0,6



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, mais ses réponses étaient assez brèves. Elle n'a par ailleurs transmis que quelques informations sur les indicateurs demandés.

. Des interventions auprès du Syndicat des mobilités et une étude de la possibilité d'une piste cyclable sont mentionnées dans les réponses.

. Aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. La commune mentionne des travaux réalisés à l'école du village sans autre précision. Biriato n'a pas déclaré pratiquer encore l'extinction nocturne. Faute d'indicateurs des consommations suffisamment précis transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Biriato annonce des études de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

. Si la démarche engagée autour de la souveraineté alimentaire est à saluer (Plan communal de sauvegarde contre le risque de rupture d'approvisionnement alimentaire, formation des élu-es sur la résilience alimentaire, réflexion autour de l'approvisionnement de la restauration collective avec communes limitrophes), la réponse de Biriato à la thématique agriculture et alimentation reste lacunaire. Malgré la volonté exprimée de la commune d'intégrer le respect de la loi EGAlim dans les cantines, pour les menus consultés (mai 2023), elle ne propose pas de menu végétarien toutes les semaines. Si la commune annonce une part appréciable de produits bio et locaux dans ses menus, ceux-ci ont régulièrement des protéines animales en entrée et en plat principal : ces menus ont une empreinte carbone non soutenable et un impact sanitaire problématique pour les enfants.

De plus, elle n'est pas encore en passe de respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. La carte communale est en cours d'élaboration : c'est l'occasion pour la commune de concrétiser sa volonté de sanctuariser les terres cultivables.

. La commune est adhérente à l'eusko, elle prévoit de permettre des paiements municipaux et l'indemnisation des élu-es à partir de cette année.

. La commune n'a rien communiqué sur la thématique "agir pour une réduction des déchets et une économie circulaire".

. Biriato a nommé un élu référent à la transition écologique et a accueilli un stagiaire pendant 6 mois sur cette thématique. Plusieurs actions dans diverses thématiques ont été effectuées mais sans indicateurs permettant d'établir une stratégie énergie-climat. Toutefois, un contrat de diagnostic carbone (programme bilan vert) avec l'ADEME et l'APESA a été signé. Il pourra servir de base à l'établissement d'un calendrier d'action.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)

MAIRE : Francis Gonzalez

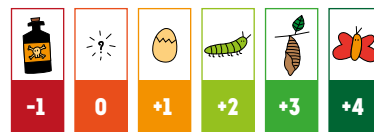
FONCTION COMMUNAUTAIRE :

Conseiller délégué Fiscalité et prospective financière

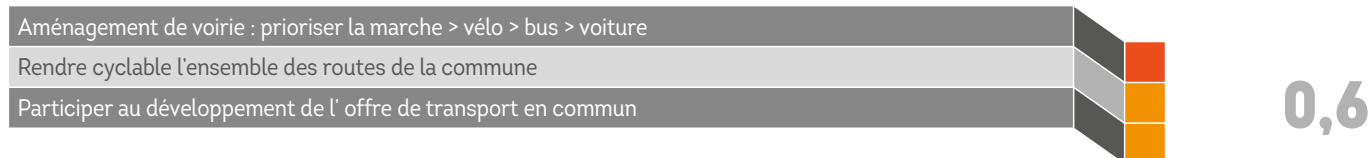
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

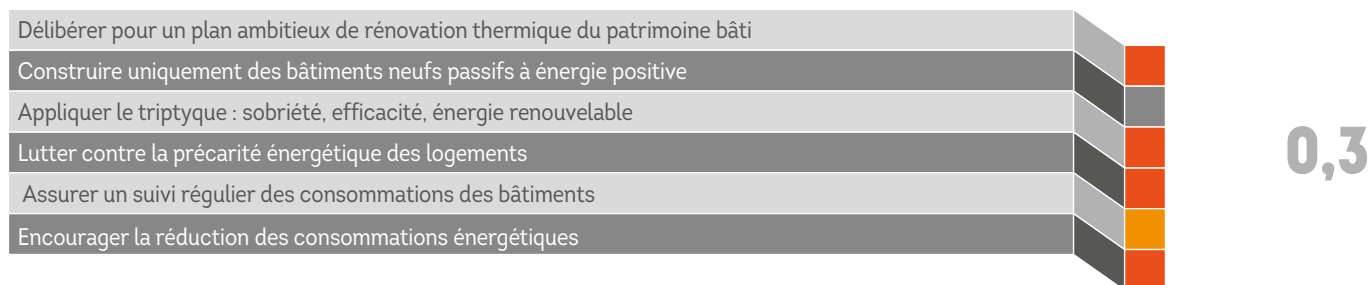
**ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE**



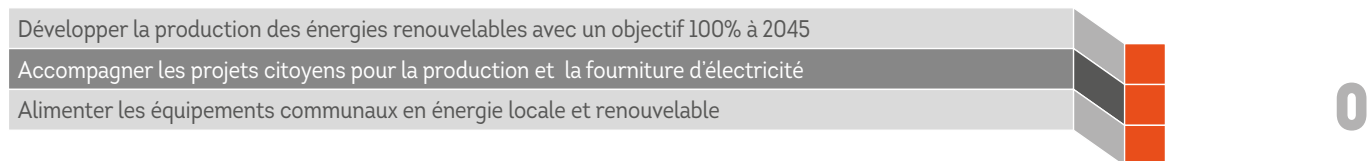
🚲 AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



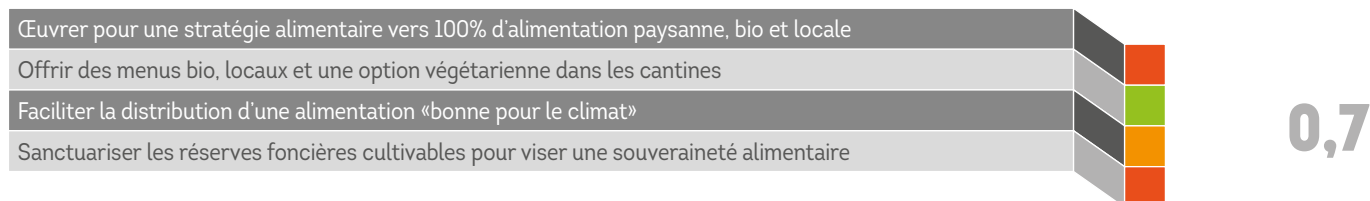
🏠 AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



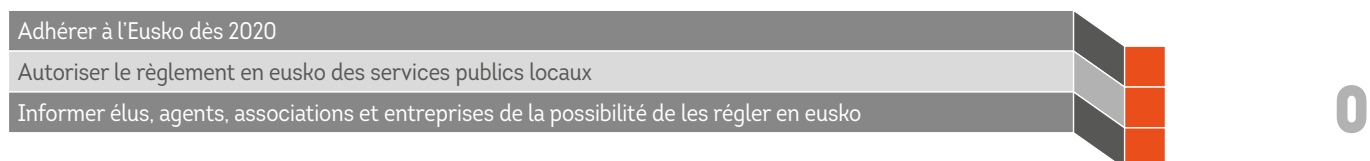
🌱 AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



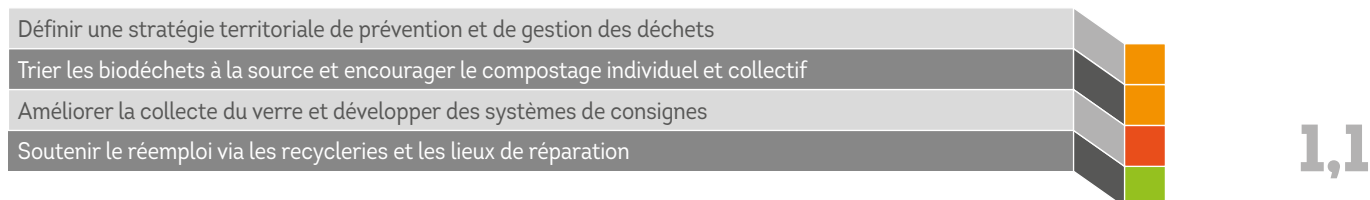
🌾 AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



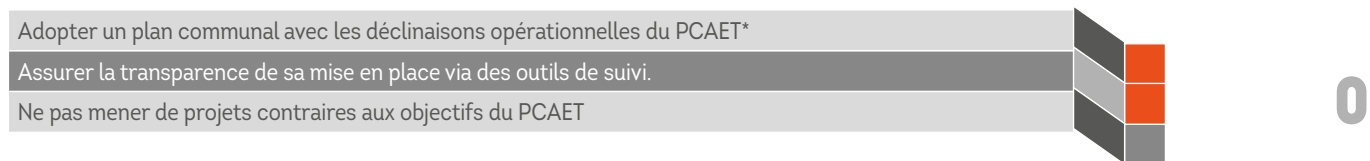
🇪🇺 AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



♻️ AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



📋 EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas : ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

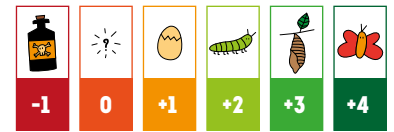
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,97 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0,67 %

ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+0,4



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, avec toutefois un manque de précision dans ses réponses. Un certain nombre d'indicateurs n'ont par ailleurs pas été partagés. Seules des élues de l'opposition ont participé au cycle de formations proposé par Bizi et abordant les différents champs du Pacte.

. Si la vitesse est réduite à 30km/h sur l'ensemble de la commune depuis 2019, [l'article L228-2 du Code de l'environnement](#) a été enfreint en n'aménageant aucun des itinéraires cyclables prévus par la loi lors des travaux rue Georges Lassalle. Des créations de pistes cyclables et trottoirs ont malgré tout été réalisées. Un engagement de la commune auprès du Syndicat des mobilités est présenté sur la navette fluviale et une meilleure desserte de la ligne 42. Boucau ne semble pas motrice dans l'amélioration de l'offre de mobilités alternatives à la voiture solo.

. Aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Hormis la démarche ELENA, aucune action de rénovation thermique n'a été précisée. Boucau fait partie des rares communes à ne pas déclarer pratiquer encore l'extinction nocturne. Sa consommation d'énergie pour ses bâtiments et l'éclairage public a augmenté en 2022 par rapport à 2019 et elle n'a pas fixé d'objectifs de baisse pour 2023.

. La ville, dans le cadre du programme Elena, prévoit des études pour développer le photovoltaïque et un réseau de chaleur. Quelques nouvelles constructions ont été équipées de couverture photovoltaïque.

. Les menus proposés en cantines respectent le repas végétarien hebdomadaire, mais la commune est encore loin de respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. Des actions contre le gaspillage alimentaire ont été mises en place. À noter que la commune favorise les producteurs locaux dans l'organisation du marché. Les sentinelles n'ont pas trouvé d'objectif chiffré de réduction de consommation du foncier dans le Plan Local d'Urbanisme : comment dès lors prétendre à la sanctuarisation des terres cultivables ?

. La commune n'est pas adhérente à l'eusko.

. Elle mène des actions favorisant la gestion des biodéchets (lombricompostage, ateliers en cantine) et le réemploi (vélos, livres). La commune a plusieurs projets en 2023.

. Boucau n'a pas répondu à la fiche de suivi des actions visant à exécuter le plan climat air énergie territorial au niveau communal.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)

BRISCOUS / BESKOITZE

2 927 HABITANT·ES

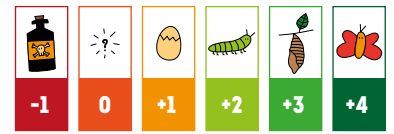
MAIRE : Fabienne Ayensa

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseillère communautaire

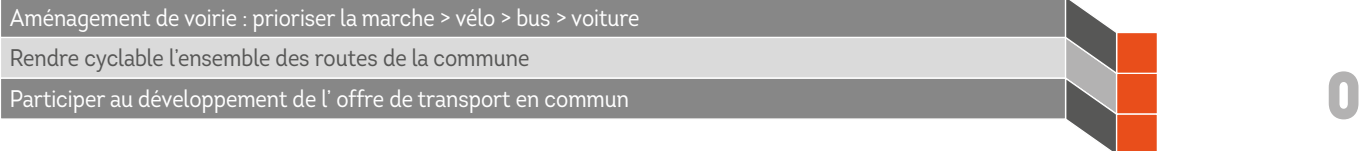
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :

TRANSPARENCE COMMUNALE : ○○○○

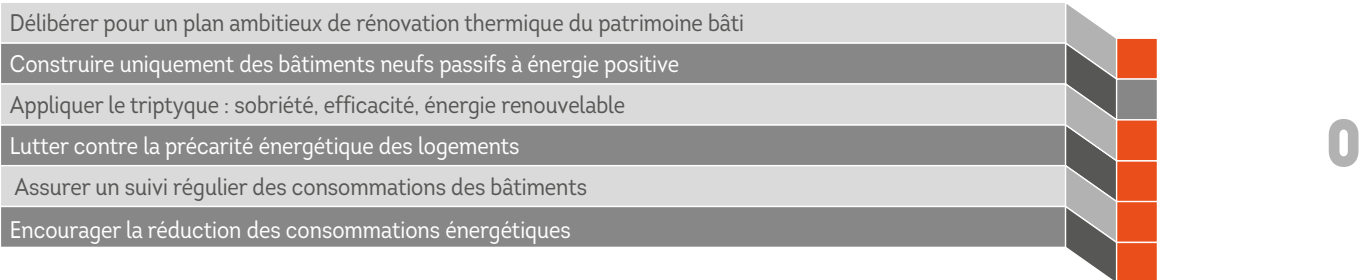
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



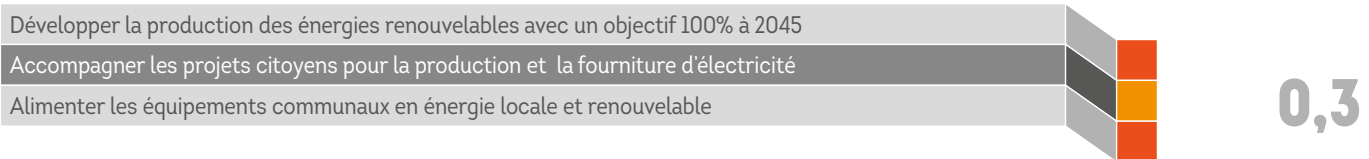
🚲 AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



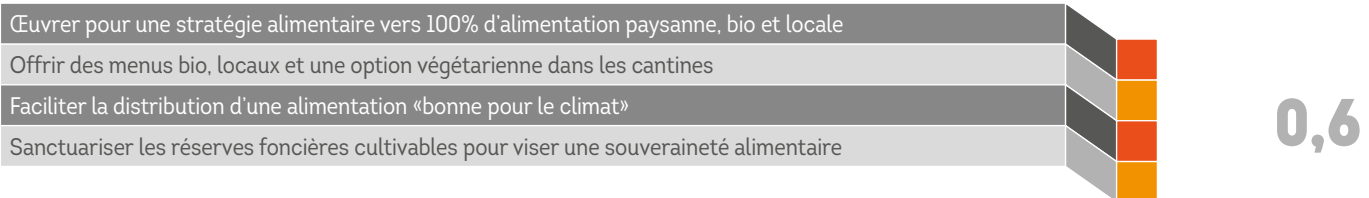
🏠 AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



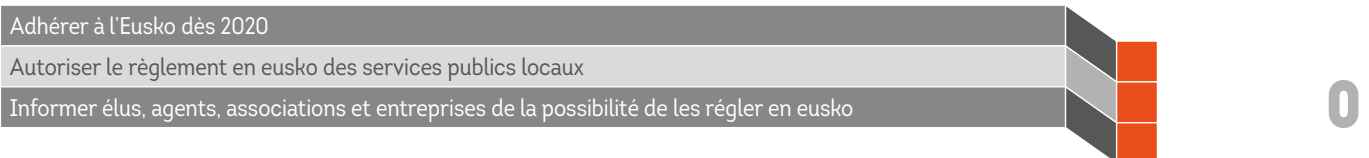
🌱 AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



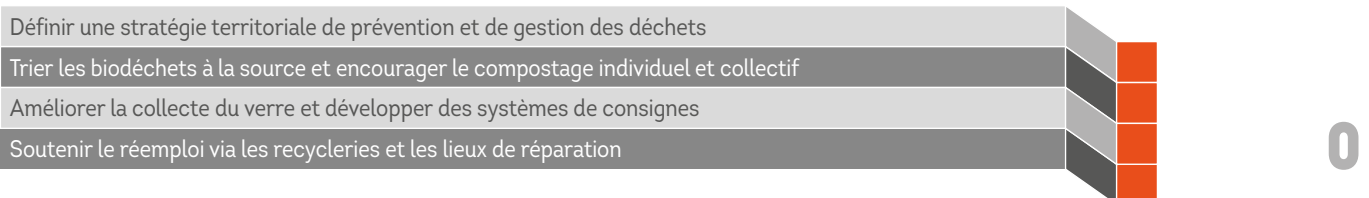
🌾 AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



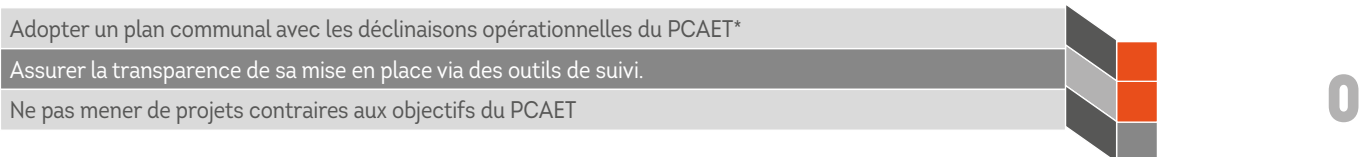
🇪🇺 AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



♻️ AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



📋 EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas : ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

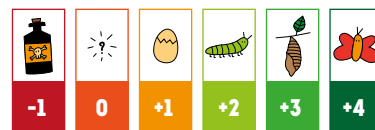
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 1,41 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 1,71 %

ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

+0,1



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas donné suite aux relances par courriels et téléphone des sentinelles pour rendre compte de ses actions dans une perspective de métamorphose écologique.

. A notre connaissance, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communale d'énergie renouvelable.

. Pour les menus de cantine consultés, la commune n'est pas encore en passe de respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. Avec moins de 50%, l'objectif de réduction de consommation des terres dans le Plan Local d'Urbanisme n'atteint pas les visées prévues par la loi climat : la sanctuarisation des terres cultivables est mal engagée !

. La commune n'a pas communiqué vouloir entamer de démarches pour contribuer à l'économie locale par l'essor de l'eusko.

. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.





CAMBO-LES-BAINS / KANBO

6 731 HABITANT·ES

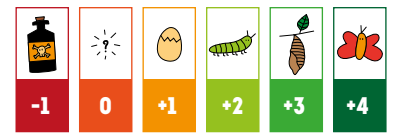
MAIRE : Christian Deveze

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller communautaire

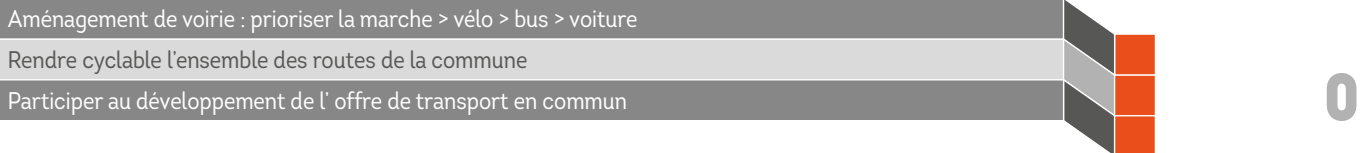
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :

TRANSPARENCE COMMUNALE:

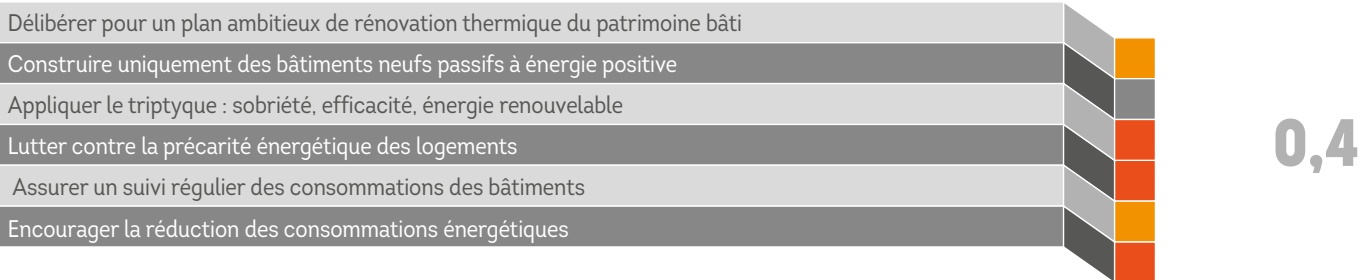
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



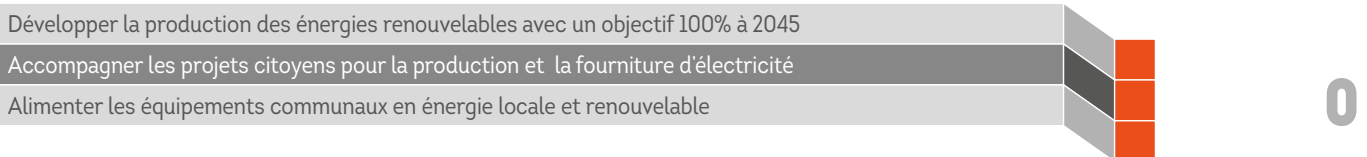
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



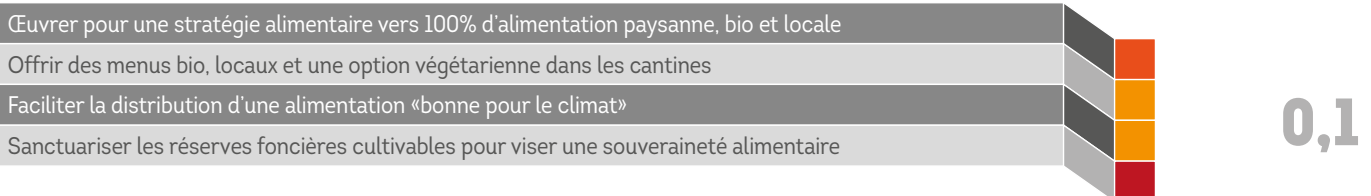
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



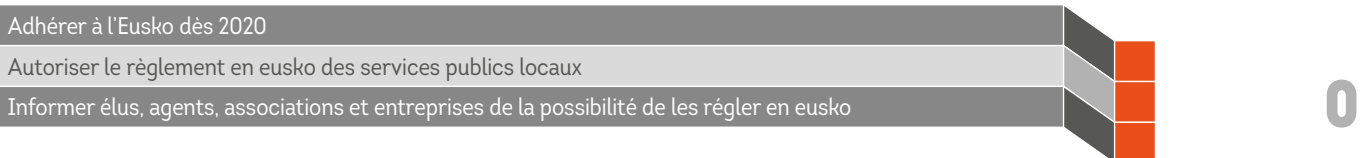
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



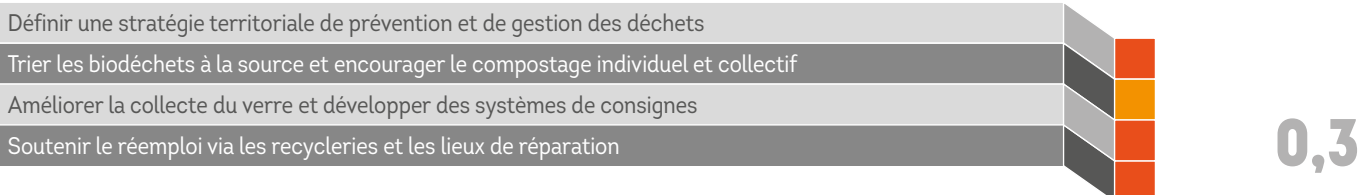
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



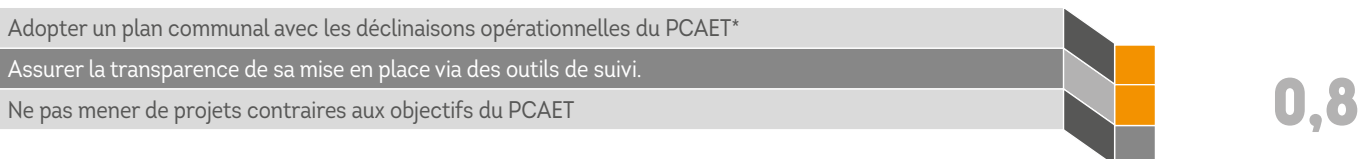
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.



CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)

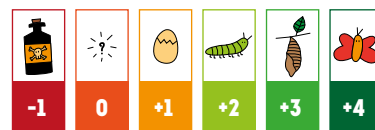
| 3,72 ha



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)

| 0,36 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+0,2



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique. Si ses réponses manquent de précisions, la commune n'a renseigné aucun des indicateurs demandés.

. Si la commune mentionne la probable réalisation d'aménagements cyclables en 2023 avec l'élaboration d'un plan vélo et qu'elle signale aussi sa "participation active" au schéma cyclable du pôle Errobi, il est surprenant qu'une ville de la taille de Cambo n'ait toujours pas d'aménagement cyclable à la mi-mandat ! Renvoyant le covoiturage aux initiatives individuelles, la commune assure largement relayer les offres ferroviaires ainsi que celles du Syndicat des mobilités ; après vérification, seul un lien vers Txik Txak, sans précision des lignes desservant Cambo, apparaît sur le site, les autres liens étant inactifs.

. La commune a déjà réalisé un audit de ses bâtiments et des actes plus ou moins importants de réhabilitation mais aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. L'embauche d'un agent dédié à la gestion optimisée des bâtiments municipaux afin d'améliorer leurs performances énergétiques et réduire le gaspillage est salutaire. Cambo pratique l'extinction nocturne de minuit à 6h. Si la commune indique suivre sa consommation d'énergie par point de livraison et par bâtiment, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune, faute d'indicateurs des consommations transmis.

. Cambo déclare un important travail de prospective sur la production d'énergie renouvelable dans le cadre d'Elena mais peu de réalisations: la piscine et un nouveau bâtiment communal.

. La commune ne semble pas respecter la loi EGAlim car elle n'a pas de plan de diversification des protéines effectif : elle propose régulièrement des menus avec des protéines animales en entrée et en plat principal. Elle est toutefois en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons

durables et de qualité exigés par la loi en 2024. La commune soutient les 2 AMAP ainsi que la distribution de légumes du château Garro. Les sentinelles n'ont pas trouvé d'objectif chiffré de réduction de consommation du foncier dans le Plan Local d'Urbanisme. Le projet d'artificialisation de Marienia viole les engagements pris par la commune lors du précédent et du présent mandat. Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est prévu : l'occasion pour la commune de rectifier le tir et de véritablement sanctuariser les terres cultivables.

. Malgré l'engagement pris à le faire au cours de la 1^{ère} année de mandat, la commune n'a encore entrepris aucune démarche pour adhérer à l'eusko.

. La commune met en place différentes actions autour du compostage de biodéchets à la cantine. Néanmoins, actuellement aucune mesure concrète n'est prise pour améliorer la collecte du verre et favoriser le réemploi. La commune a plusieurs projets pour 2023.

. Certain-es élu-es de Cambo-les-Bains se sont formé-es à la transition écologique. Des diagnostics thématiques ont été réalisés, mais pas d'études permettant d'établir des indicateurs pour une politique transversale sur les enjeux climat-énergie. La commune a réorganisé ses services afin de créer une commission développement durable. Pour sensibiliser les citoyen-nes, des articles sont publiés dans le bulletin municipal et sur le site internet, un événement annuel aborde également certaines thématiques en lien avec le Plan Climat. Alors que l'urgence climatique est plus forte que jamais, elle ne projette pour l'instant aucune action pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



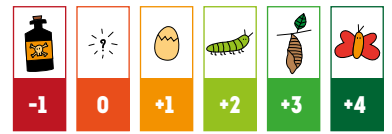
MAIRE : Robert Garicoitz

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller communautaire

COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

**ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE**



AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO

- Aménagement de voirie : prioriser la marche > vélo > bus > voiture
- Rendre cyclable l'ensemble des routes de la commune
- Participer au développement de l'offre de transport en commun

0

AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS

- Délibérer pour un plan ambitieux de rénovation thermique du patrimoine bâti
- Construire uniquement des bâtiments neufs passifs à énergie positive
- Appliquer le triptyque : sobriété, efficacité, énergie renouvelable
- Lutter contre la précarité énergétique des logements
- Assurer un suivi régulier des consommations des bâtiments
- Encourager la réduction des consommations énergétiques

0,3

AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Développer la production des énergies renouvelables avec un objectif 100% à 2045
- Accompagner les projets citoyens pour la production et la fourniture d'électricité
- Alimenter les équipements communaux en énergie locale et renouvelable

0,3

AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE

- Œuvrer pour une stratégie alimentaire vers 100% d'alimentation paysanne, bio et locale
- Offrir des menus bio, locaux et une option végétarienne dans les cantines
- Faciliter la distribution d'une alimentation «bonne pour le climat»
- Sanctuariser les réserves foncières cultivables pour viser une souveraineté alimentaire

0,6

AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO

- Adhérer à l'Eusko dès 2020
- Autoriser le règlement en eusko des services publics locaux
- Informier élus, agents, associations et entreprises de la possibilité de les régler en eusko

0

AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Définir une stratégie territoriale de prévention et de gestion des déchets
- Trier les biodéchets à la source et encourager le compostage individuel et collectif
- Améliorer la collecte du verre et développer des systèmes de consignes
- Soutenir le réemploi via les recycleries et les lieux de réparation

0,4

EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE

- Adopter un plan communal avec les déclinaisons opérationnelles du PCAET*
- Assurer la transparence de sa mise en place via des outils de suivi.
- Ne pas mener de projets contraires aux objectifs du PCAET

0

*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas : ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

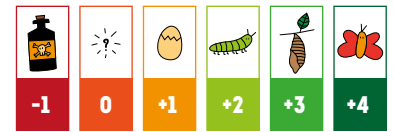
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

+0,2



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

Si Caro a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses ont manqué de précision. De plus, elle n'a transmis que quelques-uns des indicateurs demandés. Un.e élu.e de la majorité a participé à l'une des formations du cycle proposé par Bizi et abordant les différents champs du Pacte.

. La commune prévoit de créer des trottoirs et une zone 30 dans le bourg pour rejoindre la Mairie, le nouvel espace public et l'abri-bus en 2024. Pour l'instant, ce projet, piloté par le Conseil départemental, ne respecte pas [l'article L228-2 du Code de l'environnement](#) en n'aménageant aucun des itinéraires cyclables prévus par la loi.

. Aucune délibération n'a permis l'engagement d'un plan de rénovation thermique du patrimoine bâti communal visant un niveau basse consommation. La commune précise avoir rénové la mairie et les WC au mandat précédent selon les normes alors en vigueur. Elle pratique l'extinction nocturne de 23h à 6h et compte renouveler son parc d'éclairage public pour y intégrer des leds. Çaro n'a pas fourni d'indications qui attesteraient d'un suivi des consommations des bâtiments, des indicateurs pourtant nécessaires à la mise en place d'un plan de sobriété énergétique.

. La commune a demandé un diagnostic sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux qui s'est révélée non concluante. À notre connaissance, la commune n'alimente aucun de ses bâtiments en énergie renouvelable.

. Pour les menus de cantine consultés, la commune respecte la loi EGAlim en proposant un menu végétarien hebdomadaire et plus de 20% de produits bio. Elle est en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024.

Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est en cours d'élaboration pour cette commune : c'est une opportunité de concrétiser la volonté de sanctuariser les terres cultivables. Suite au prochain rapport !

. Malgré l'engagement pris à le faire au cours de la 1^{ère} année de mandat, la commune n'est pas encore adhérente à Euskal Moneta justifiant que le conseil municipal n'a pas relevé de demande et qu'une communication et sensibilisation est manquante. Toutefois, elle n'a pas communiqué sur d'éventuelles actions pour y remédier.

. La commune a nommé la 1^{ère} adjointe en tant que référente "gestion des déchets". Çaro relaie les informations de la CAPB et Bil Ta Garbi, mais n'a indiqué aucune réalisation concrète.

. La commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



CIBOURE / ZIBURU

6 241 HABITANT·ES

MAIRE : Eneko Aldana-Douat

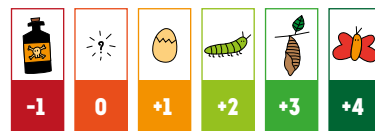
FONCTION COMMUNAUTAIRE :

Référent et animateur du Pôle territorial Sud Pays Basque

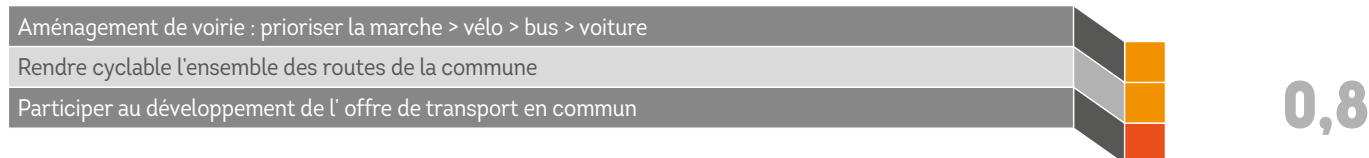
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

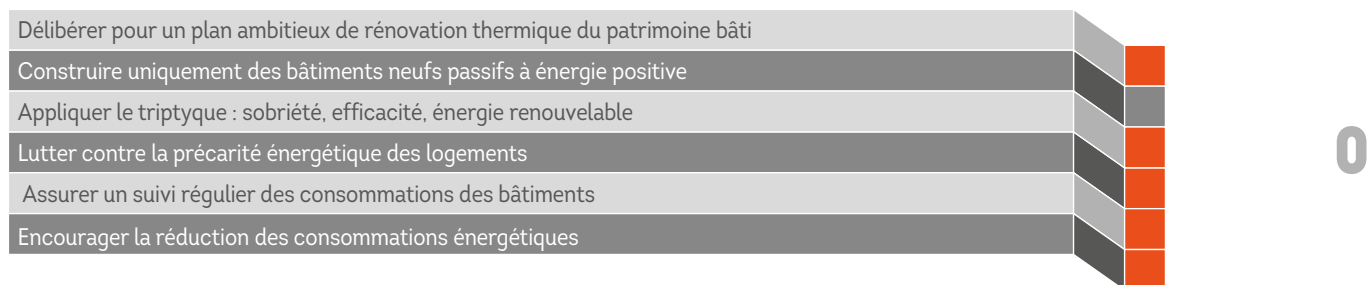
**ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE**



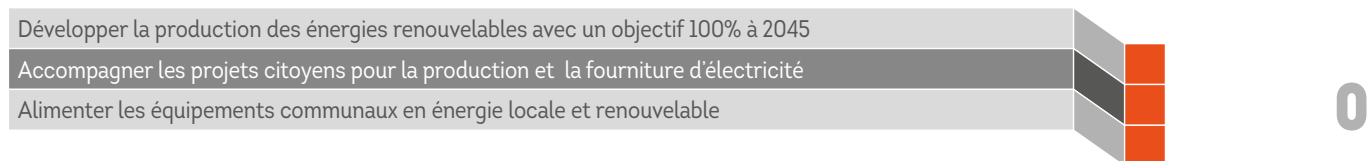
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



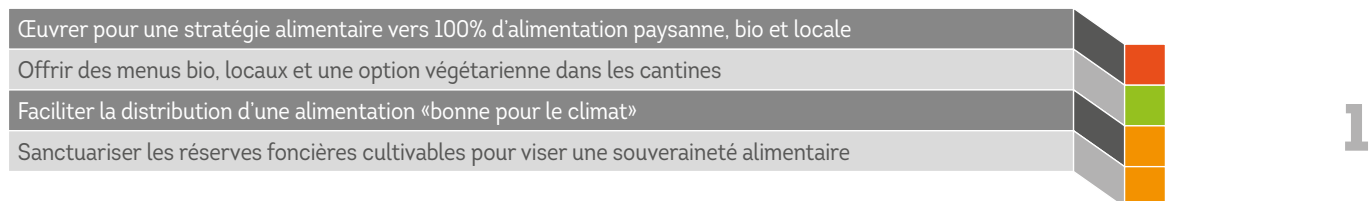
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



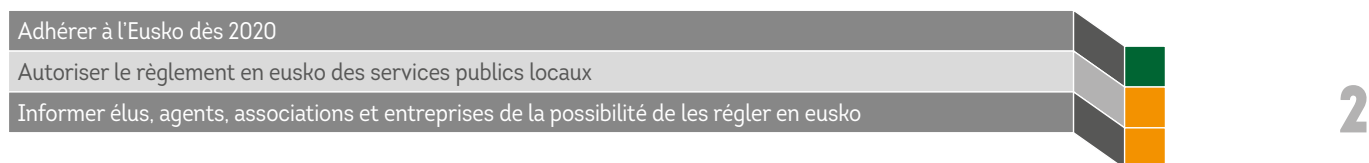
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



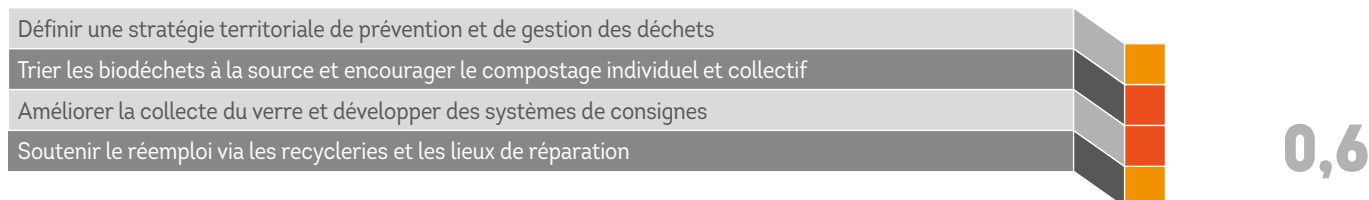
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



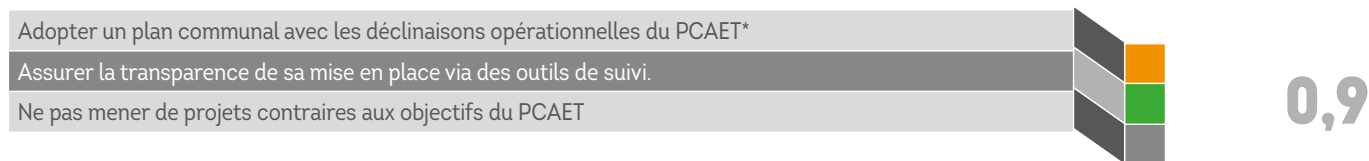
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas : ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.



CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)

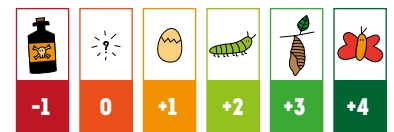
| 0,55 ha



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)

| 0 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+0,8



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique mais ses réponses sont assez brèves. Elle n'a transmis que quelques informations sur les indicateurs demandés. Plusieurs élus de la majorité ont participé à plusieurs des formations du cycle proposé par Bizi et abordant les différents champs du Pacte.

. La commune a aménagé 500 m de piste cyclable et 2 km en double sens cyclable. Des études de circulation sont en cours, le passage en ville à 30 km/h et la création de zones de rencontre sont envisagés.

. Aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. La commune indique avoir réduit les durées d'éclairage public, sans précisions quant aux plages horaires ou quartiers concernés. Si la commune indique suivre sa consommation d'énergie par point de livraison et par bâtiment, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune, faute d'indicateurs des consommations transmis.

. Contact difficile avec I-Ener, rejeté par Enargia. Ciboure n'a pas commencé sa transition écologique au niveau des énergies renouvelables.

. La réponse de Ciboure au regard de la thématique de l'agriculture et de l'alimentation est lacunaire. Les menus proposés en cantines respectent le repas végétarien hebdomadaire, mais la commune est encore loin de respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. L'objectif de réduction de consommation des terres dans le Plan Local d'Urbanisme atteint les visées prévues par la loi climat mais il reste encore du chemin pour sanctuariser les terres cultivables.

. La commune est adhérente à l'eusko, 2 régies municipales acceptent le paiement en eusko et certain-es élu-es ont commencé à recevoir leurs indemnités en eusko. Ciboure déclare vouloir dynamiser l'utilisation de la monnaie locale.

. La commune met en place différentes actions autour du tri, de la collecte du verre et du réemploi. Néanmoins, actuellement aucune mesure concrète n'est prise pour favoriser le tri des biodéchets à la source. La commune a plusieurs projets pour 2023.

. Certain-es élu-es de Ciboure se sont formé-es à la transition écologique. Des études thématiques ont été réalisées mais pas de diagnostic transversal permettant d'établir une politique sur les enjeux énergie-climat liés au Plan Climat. Une équipe projet composée d'élu-es est dédiée à la transition écologique. La transition écologique est abordée dans les bulletins municipaux, sur les réseaux sociaux, ou encore dans la presse. Plusieurs événements ont également lieu comme la semaine durable, une action citoyenne de nettoyage et la sensibilisation des enfants. De plus, la population est concertée via les réunions de quartier. Ciboure ne projette pour l'instant aucune action pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat, alors que l'urgence climatique est plus forte que jamais.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



ESPELETTE / EZPELETA

2 084 HABITANT·ES

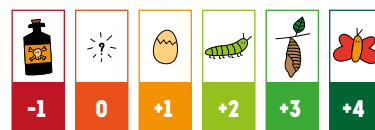
MAIRE : Jean-Marie Iputcha

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller permanent

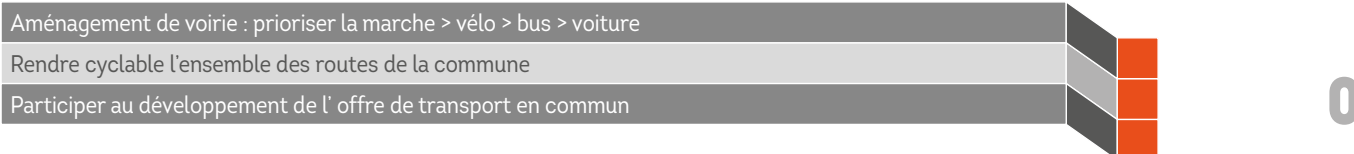
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE: 

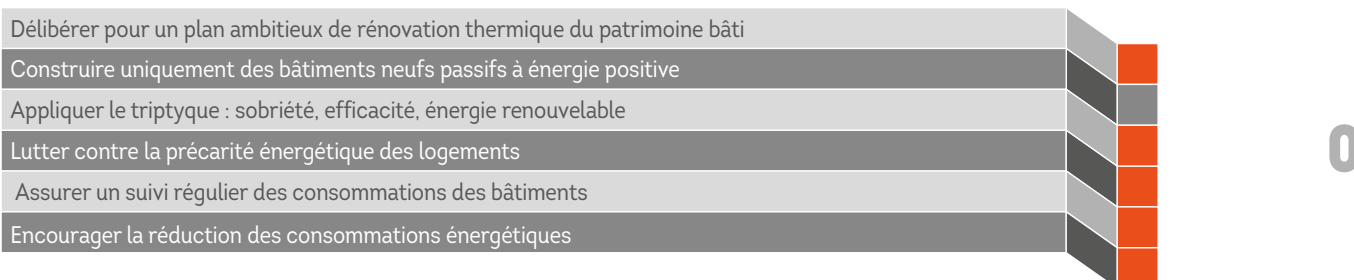
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



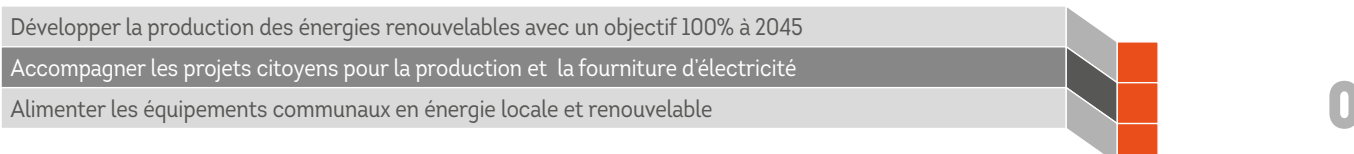
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



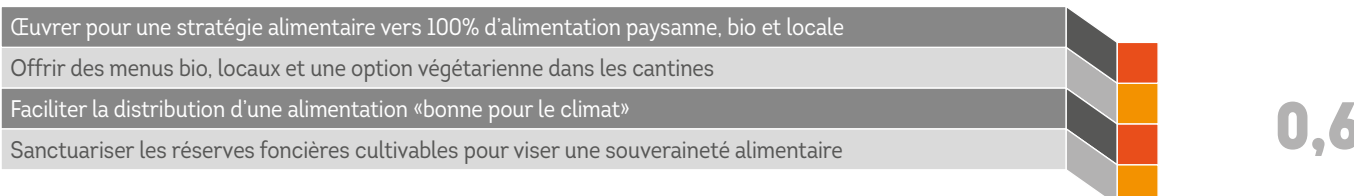
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



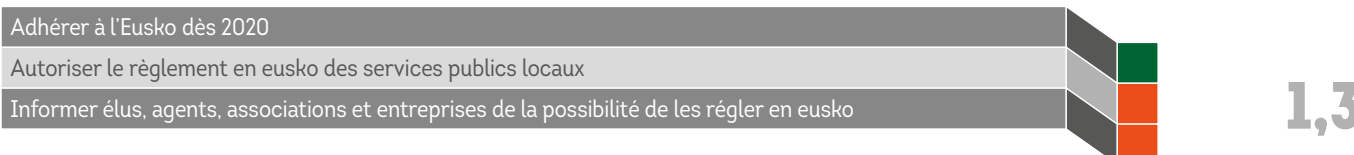
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



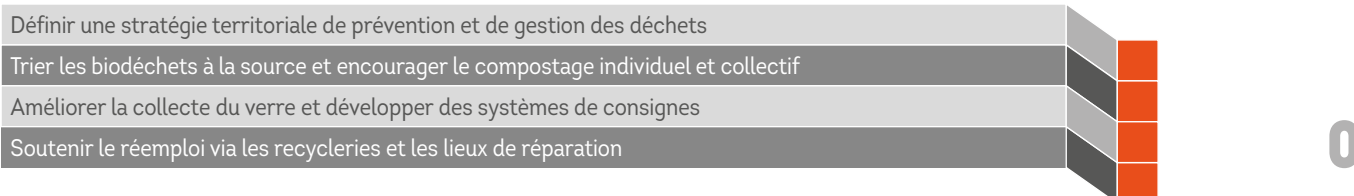
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



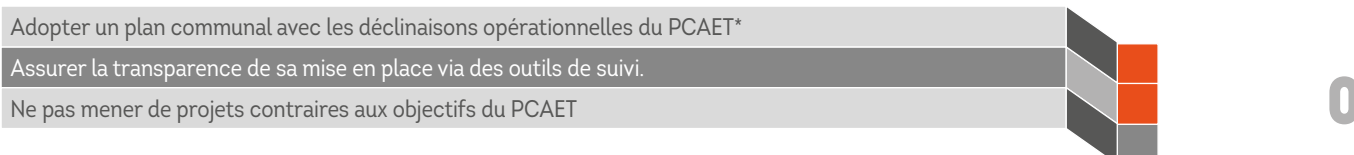
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

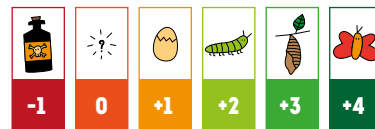
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,43 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0,26 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+0,3



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas donné suite aux relances par courriels et téléphone des sentinelles pour rendre compte de ses actions dans une perspective de métamorphose écologique. Seules des élu-es de l'opposition ont participé au cycle de formations proposé par Bizi et abordant les différents champs du Pacte.

. A notre connaissance, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation.

Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communale d'énergie renouvelable.

. La commune propose régulièrement des menus avec des protéines animales en entrée et en plat principal : ces menus ont une empreinte carbone non soutenable et un impact sanitaire problématique pour les enfants. Elle est en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024.

L'objectif de réduction de consommation des terres dans le Plan Local d'Urbanisme atteint les visées prévues par la loi climat mais il reste encore du chemin pour sanctuariser les terres cultivables.

. La commune est adhérente à l'eusko.

. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.



ESTÉRENÇUBY / EZTERENZUBI

321 HABITANT·ES

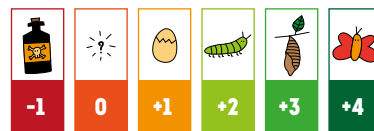
MAIRE : Jean-Louis Poydessus

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller communautaire

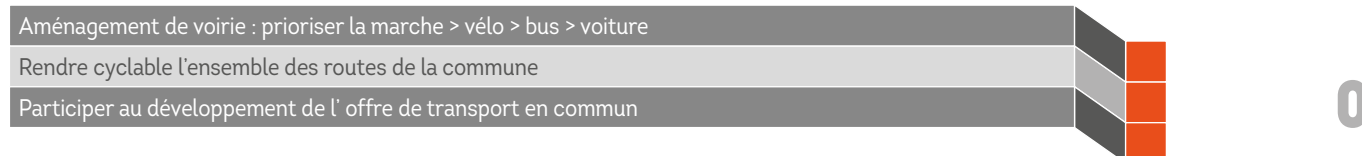
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

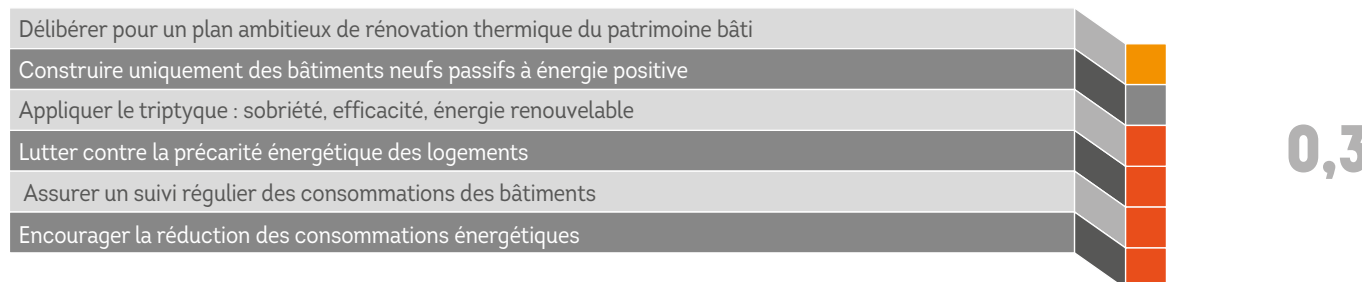
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



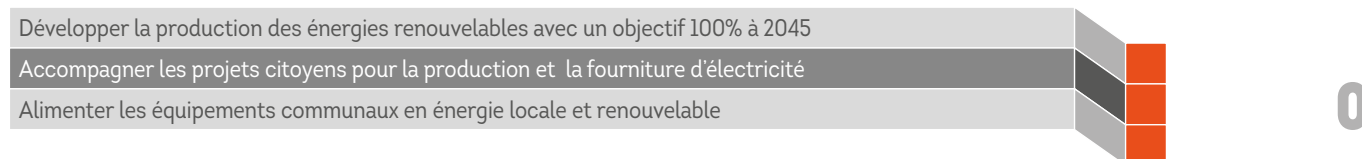
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



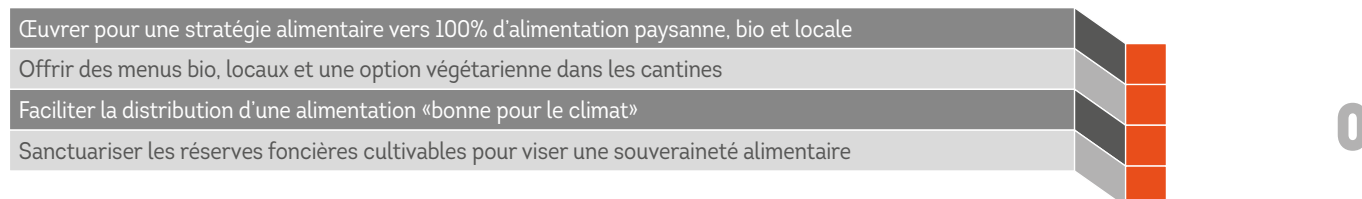
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



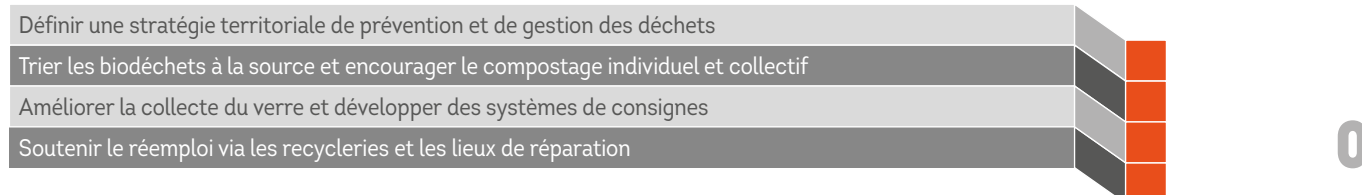
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



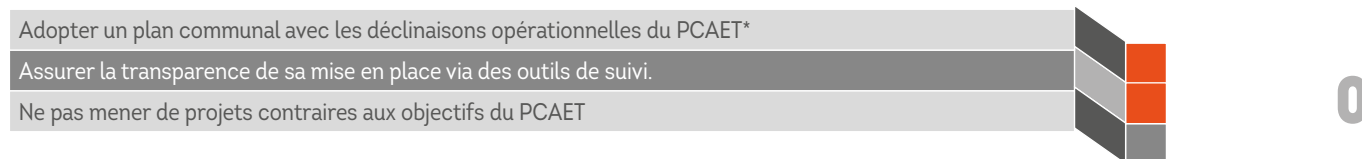
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

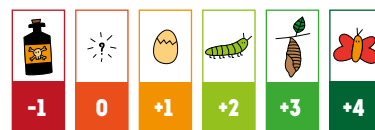
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,04 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

0



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a donné des renseignements que pour les bâtiments et les mobilités, sa réponse était plutôt brève, sans mention des indicateurs demandés.

. La commune signale l'achat de 15 vélos électriques mais ne donne pas de précisions sur d'éventuels aménagements favorisant les mobilités douces.

. Aucune délibération signalée pour lancer un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Elle liste toutefois les travaux de rénovation thermique réalisés à l'école communale ainsi que le remplacement de la chaudière à fioul par une chaudière à granulés. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communale d'énergie renouvelable.

. Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est en cours d'élaboration : c'est l'occasion pour la commune de concrétiser sa volonté de sanctuariser les terres cultivables.

. La commune n'est pas encore adhérente à l'eusko.

. Alors que l'urgence climatique est plus forte que jamais, elle ne projette pour l'instant aucune action pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



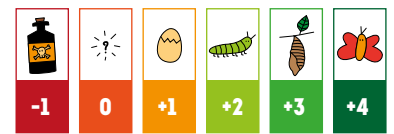
MAIRE : Jean-Louis Prebendé

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Délégué suppléant à l'EPFL Pays Basque

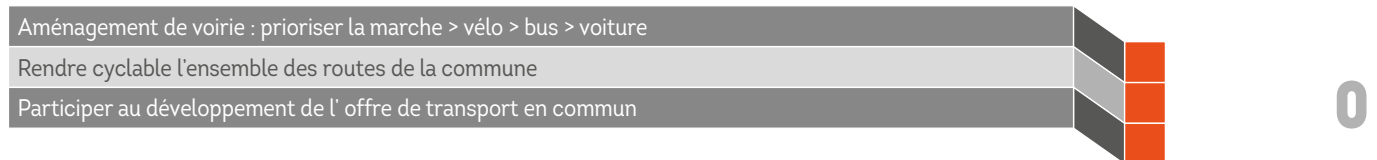
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

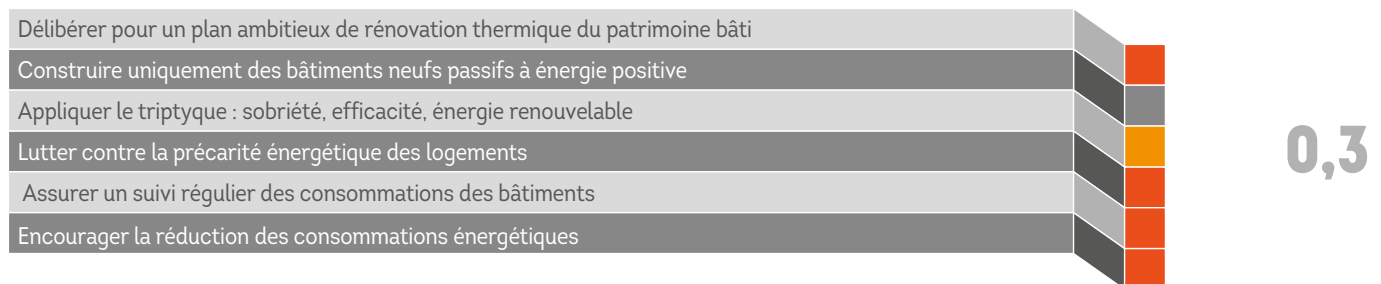
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



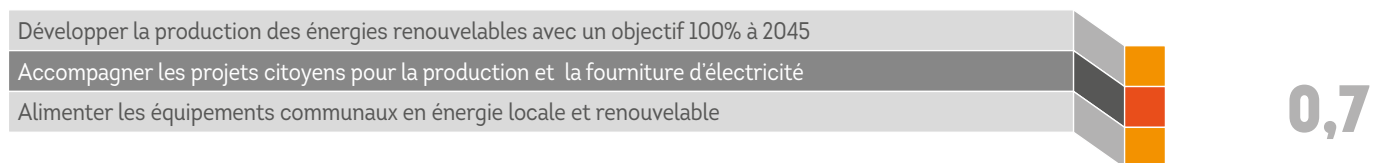
🚗 AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



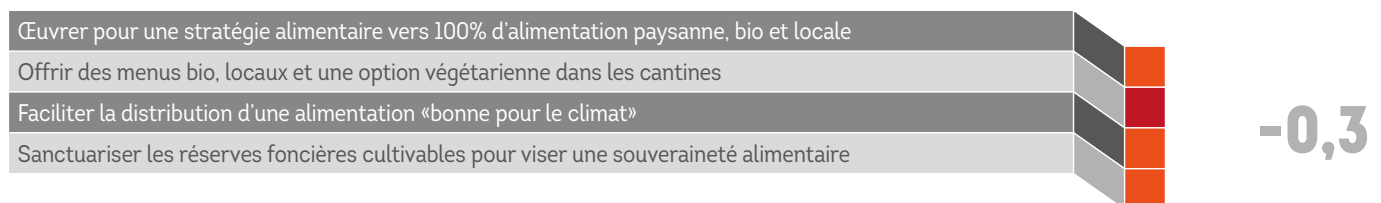
🏠 AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



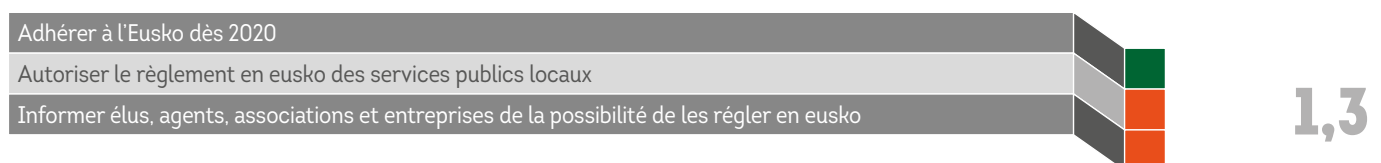
🌱 AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



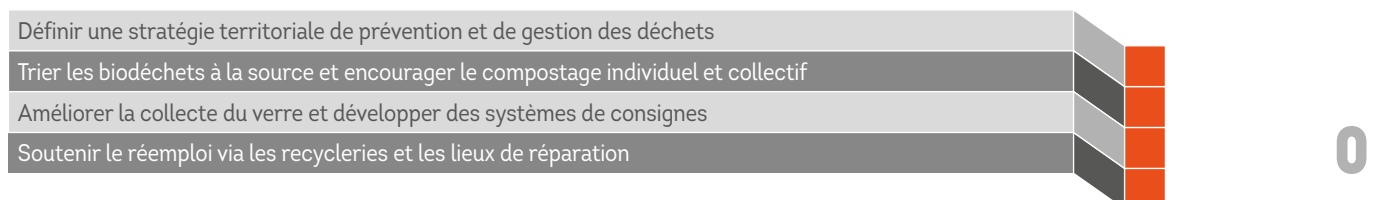
🍷 AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



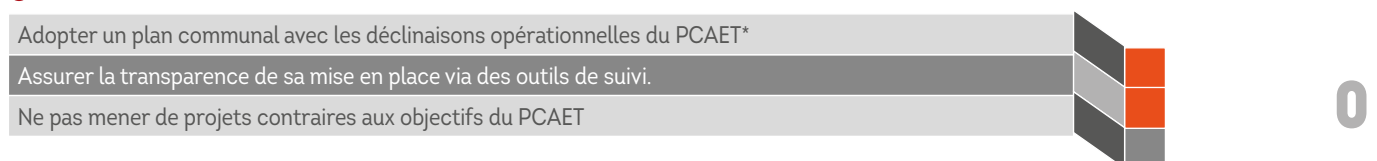
🇪🇺 AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



♻️ AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



📋 EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

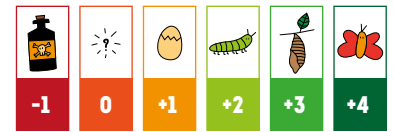
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,81 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 15,80 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

+0,3



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

Bien que signataire du Pacte, la commune de Gabat n'a apporté qu'une brève réponse par mail, renseignant notamment quelques-uns des indicateurs demandés.

. Du côté des mobilités, aucune information n'a été donnée.

. Aucune délibération n'a permis l'engagement d'un plan de rénovation thermique du patrimoine bâti communal visant un niveau basse consommation. Aucune démarche allant dans le sens d'une maîtrise de l'énergie dans le bâti communal n'a été partagée.

La commune indique réduire "les tranches horaires de fonctionnement de l'éclairage", sans toutefois en préciser les modalités exactes, et a mené une étude pour remplacer les luminaires de l'éclairage public. L'équipe municipale n'a pas fourni d'indications qui attesteraient d'un suivi des consommations des bâtiments, des indicateurs pourtant nécessaires à la mise en place d'un plan de sobriété énergétique.

. La commune est partenaire de la Communauté d'agglomération sur le programme européen ELENA qui prévoit une assistance technique pour une étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques. Cependant, à notre connaissance, la commune n'alimente aucun de ses bâtiments en énergie renouvelable, de plus, elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communale.

. Pour les menus de cantine consultés, la commune ne respecte pas la loi EGALIM car elle ne propose pas un menu végétarien hebdomadaire. Par ailleurs, elle propose régulièrement des menus avec des protéines animales en entrée et en plat principal : de tels menus ont une empreinte carbone non soutenable et un impact sanitaire et nutritionnel problématique pour les enfants. Et elle est encore loin de respecter les 60% de viandes et poissons durables et de

qualité exigés par la loi en 2024. Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est en cours d'élaboration pour cette commune : c'est une opportunité de concrétiser la volonté de sanctuariser les terres cultivables. Suite au prochain rapport !

. La commune est adhérente à l'Eusko, le maire perçoit sa rémunération de la CAPB en Eusko. Gabat n'a pas communiqué sur de futures actions pour promouvoir l'utilisation de l'Eusko.

. La commune n'a rien communiqué sur la thématique "agir pour une réduction des déchets et une économie circulaire".

. La commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



GAMARTHE / GAMARTE

135 HABITANT·ES

MAIRE : Jean-Michel Bicain

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Délégué suppléant du SCoT du Pays Basque et du Seignanx

COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE: 

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO

Aménagement de voirie : prioriser la marche > vélo > bus > voiture

Rendre cyclable l'ensemble des routes de la commune

Participer au développement de l'offre de transport en commun

0,2

AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS

Délibérer pour un plan ambitieux de rénovation thermique du patrimoine bâti

Construire uniquement des bâtiments neufs passifs à énergie positive

Appliquer le triptyque : sobriété, efficacité, énergie renouvelable

Lutter contre la précarité énergétique des logements

Assurer un suivi régulier des consommations des bâtiments

Encourager la réduction des consommations énergétiques

0,5

AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développer la production des énergies renouvelables avec un objectif 100% à 2045

Accompagner les projets citoyens pour la production et la fourniture d'électricité

Alimenter les équipements communaux en énergie locale et renouvelable

0,3

AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE

Œuvrer pour une stratégie alimentaire vers 100% d'alimentation paysanne, bio et locale

Offrir des menus bio, locaux et une option végétarienne dans les cantines

Faciliter la distribution d'une alimentation «bonne pour le climat»

Sanctuariser les réserves foncières cultivables pour viser une souveraineté alimentaire

0

AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO

Adhérer à l'Eusko dès 2020

Autoriser le règlement en eusko des services publics locaux

Informier élus, agents, associations et entreprises de la possibilité de les régler en eusko

1,3

AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Définir une stratégie territoriale de prévention et de gestion des déchets

Trier les biodéchets à la source et encourager le compostage individuel et collectif

Améliorer la collecte du verre et développer des systèmes de consignes

Soutenir le réemploi via les recycleries et les lieux de réparation

0

EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE

Adopter un plan communal avec les déclinaisons opérationnelles du PCAET*

Assurer la transparence de sa mise en place via des outils de suivi.

Ne pas mener de projets contraires aux objectifs du PCAET

0

*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

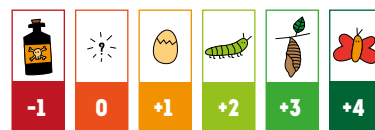
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,10 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

+0,3



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses manquant par ailleurs de précision. Elle n'a pas transmis d'information sur les indicateurs demandés.

. Gamarthe ne présente aucun aménagement, ni étude sur la thématique des modes de mobilités actives. Une réflexion avec TXIK TXAK sur la desserte des principales entreprises de la commune est évoquée.

. Aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. La commune signale les travaux d'amélioration de l'isolation d'un bâtiment communal, du système de chauffage et de l'électricité prévus en 2023. La commune n'a pas déclaré pratiquer encore l'extinction nocturne. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Gamarthe a effectué quelques installations photovoltaïques et organisé une réunion publique pour promouvoir le photovoltaïque chez les habitant-es de la commune.

. La commune a donné très peu d'éléments concernant sa politique agricole et alimentaire. Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire qui couvre la commune est en cours d'élaboration : c'est l'occasion pour la commune de concrétiser sa volonté de sanctuariser les terres cultivables.

. La commune est adhérente à l'eusko.

. Elle n'a rien communiqué sur la thématique "agir pour une réduction des déchets et une économie circulaire".

. La commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)





HASPARREN / HAZPARNE

7 808 HABITANT·ES

MAIRE : Isabelle Pargade

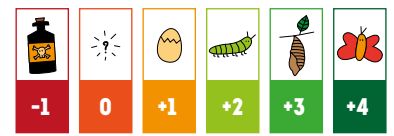
FONCTION COMMUNAUTAIRE :

Vice Présidente Agriculture et alimentation de demain

COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :

TRANSPARENCE COMMUNALE :

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO

- Aménagement de voirie : prioriser la marche > vélo > bus > voiture
- Rendre cyclable l'ensemble des routes de la commune
- Participer au développement de l'offre de transport en commun

0,6

AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS

- Délibérer pour un plan ambitieux de rénovation thermique du patrimoine bâti
- Construire uniquement des bâtiments neufs passifs à énergie positive
- Appliquer le triptyque : sobriété, efficacité, énergie renouvelable
- Lutter contre la précarité énergétique des logements
- Assurer un suivi régulier des consommations des bâtiments
- Encourager la réduction des consommations énergétiques

0,9

AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Développer la production des énergies renouvelables avec un objectif 100% à 2045
- Accompagner les projets citoyens pour la production et la fourniture d'électricité
- Alimenter les équipements communaux en énergie locale et renouvelable

0

AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE

- Œuvrer pour une stratégie alimentaire vers 100% d'alimentation paysanne, bio et locale
- Offrir des menus bio, locaux et une option végétarienne dans les cantines
- Faciliter la distribution d'une alimentation «bonne pour le climat»
- Sanctuariser les réserves foncières cultivables pour viser une souveraineté alimentaire

1

AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO

- Adhérer à l'Eusko dès 2020
- Autoriser le règlement en eusko des services publics locaux
- Informier élus, agents, associations et entreprises de la possibilité de les régler en eusko

1,3

AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Définir une stratégie territoriale de prévention et de gestion des déchets
- Trier les biodéchets à la source et encourager le compostage individuel et collectif
- Améliorer la collecte du verre et développer des systèmes de consignés
- Soutenir le réemploi via les recycleries et les lieux de réparation

0,9

EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE

- Adopter un plan communal avec les déclinaisons opérationnelles du PCAET*
- Assurer la transparence de sa mise en place via des outils de suivi.
- Ne pas mener de projets contraires aux objectifs du PCAET

0,8

*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas : ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.





CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)

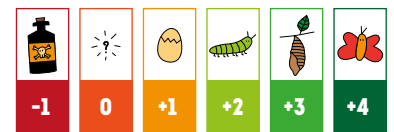
| 4,24 ha



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)

| 3,47 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+0,8



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses étaient complètes, cependant un certain nombre d'indicateurs demandés n'ont pas été renseignés. Une élue de la majorité a participé à plusieurs des formations du cycle proposé par Bizi et abordant les différents champs du Pacte.

. L'aménagement rue des Cordonniers a remis cette voie en double sens de circulation pour les voitures, au détriment des espaces alloués aux vélos. Une voie verte, d'une largeur beaucoup trop étroite pour être réglementaire et ne pas générer des conflits d'usage entre piétons et cyclistes a été réalisée. Ce choix d'aménagement est d'autant plus surprenant qu'il se situe sur l'un des axes structurants du schéma directeur cyclable de la municipalité permettant de planifier et de mener des actions cohérentes sur la durée ; il ne respecte pas non plus l'engagement pris par la commune à Pour tout aménagement de voirie, prioriser les modes de déplacement dans l'ordre suivant : marche > vélo > bus > voiture. Plusieurs actions ont tout de même été mises en place : un transport à la demande, la création d'une voie douce sur 1.5 km, l'intégration de pistes cyclables sur certaines voies existantes. La limitation de vitesse à 30 km/h dans l'ensemble de la commune n'est pas encore actée, mais la commune indique l'envisager. Les mobilités scolaires ont également fait l'objet de réflexions.

. Aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. La commune ne mentionne aucune action de maîtrise d'énergie dans les bâtiments autre que son inscription dans le programme ELENA. Elle pratique désormais l'extinction nocturne de 22h30 à 6h. Si sa consommation d'énergie pour ses bâtiments et l'éclairage public a baissé en 2022 par rapport à 2019, elle n'a pas communiqué d'objectifs de baisse pour 2023. Depuis 2021, mise en place d'un partenariat avec "IZPINDAR" dans le but de créer entre autres un réseau de production d'énergie photovoltaïque en autoconsommation collective

regroupant communes, entreprises et citoyens, qui devrait se concrétiser en 2023.

. La commune ne semble pas respecter la loi EGAlim car elle n'a pas de plan de diversification des protéines effectif : elle propose régulièrement des menus avec des protéines animales en entrée et en plat principal. Elle est toutefois en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. Plusieurs actions en faveur d'une agriculture durable sont à noter, un règlement d'attribution pour favoriser les reprises de terres par de jeunes paysan·nes, un diagnostic pastoral ainsi qu'une châtaigneraie conduite en agroforesterie sur des terres communales. Les modifications récentes du PLUi semblent aller dans le bon sens, en revanche, l'horizon d'une sanctuarisation totale des terres cultivables reste à confirmer !

. La commune est adhérente à l'eusko mais n'a pas mis en place de politique volontariste encourageant son utilisation.

La commune met en place différentes actions de sensibilisation pour la gestion des déchets et s'investit dans la filière du réemploi. Néanmoins, aucune mesure concrète n'est prise pour favoriser le tri des biodéchets à la source ou pour améliorer la collecte du verre et aller vers la réutilisation grâce à des systèmes de consignes.

La réponse de Hasparren concernant l'exécution du plan climat air énergie au niveau communal est lacunaire. La mairie dispose d'une élue référente ainsi que d'une commission chargée de la transition écologique. La ville de Hasparren est engagée dans le programme Petites Villes de Demain qui intègre des objectifs de transition écologique. Elle ne projette pour l'instant aucune action pour décliner le Plan Climat à son échelle pour la fin du mandat.

Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



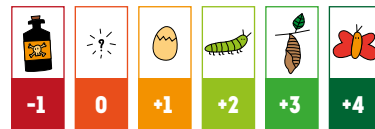
MAIRE : Kotte Ecenarro

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Vice Président Finances et budgets

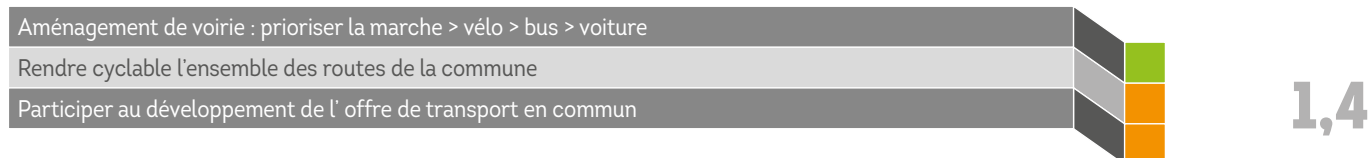
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

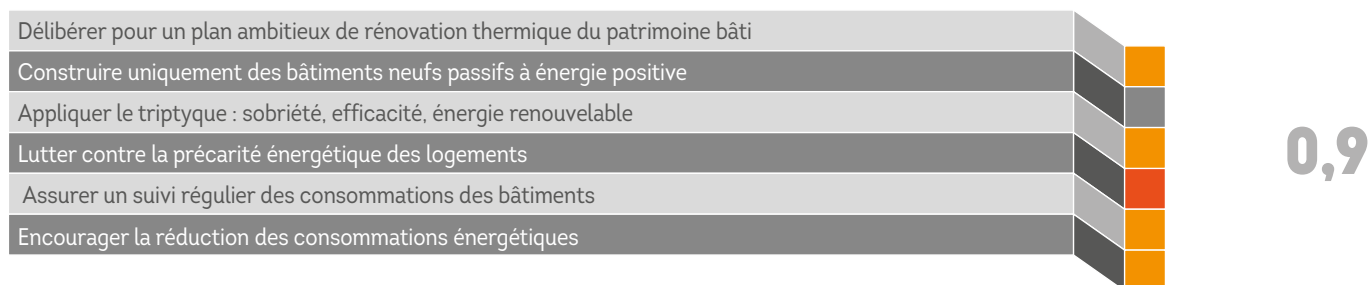
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



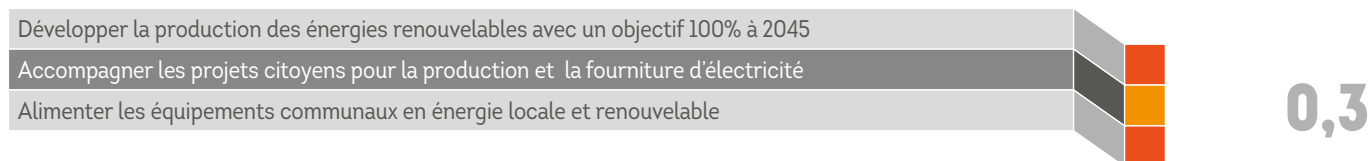
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



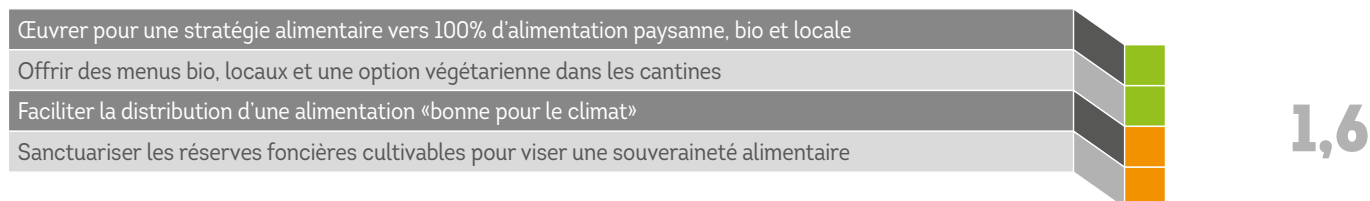
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



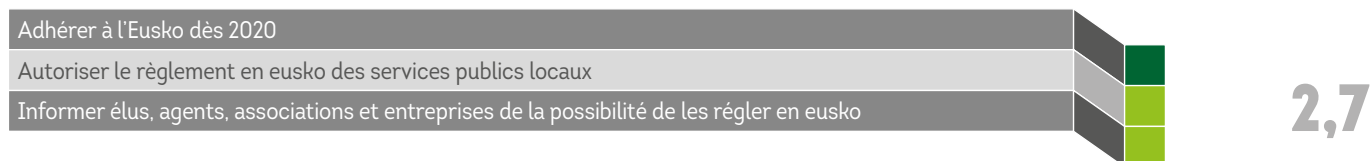
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



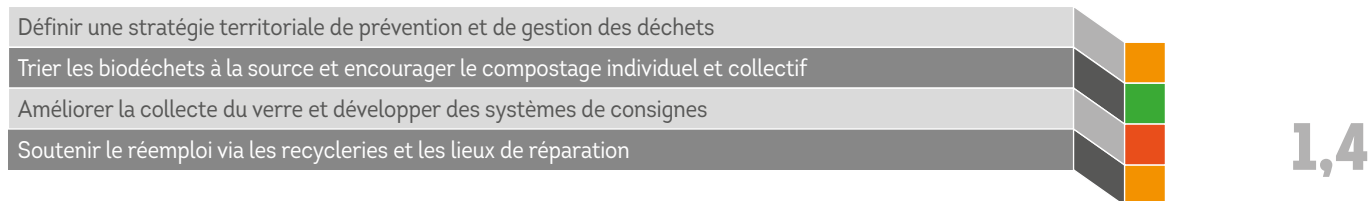
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



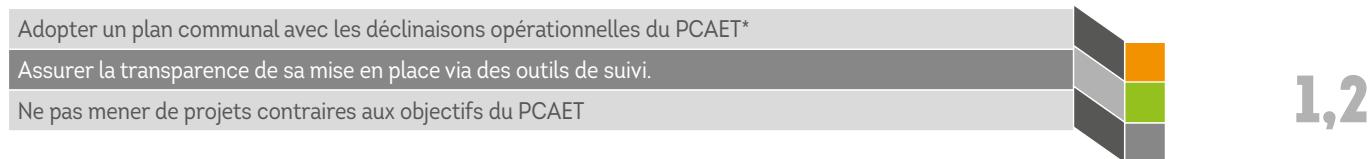
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

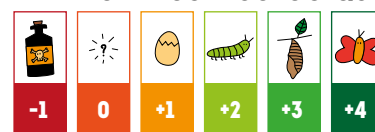
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,04 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0,15 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+1,4



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses étaient complètes. Elle a transmis quasiment toutes les informations sur les indicateurs demandés. Un élu de la majorité a participé à plusieurs des formations du cycle proposé par Bizi et abordant les différents champs du Pacte.

. La commune mène une politique volontariste de rééquilibrage du partage de l'espace public avec le développement étendu de zones 30, la modification partielle du plan de circulation avec sens uniques et doubles-sens cyclables et la réduction de la vitesse par des aménagements. D'autres projets visent à poursuivre cette trajectoire (implantation de zones 20 ou 30 et réduction de l'offre de stationnement). Les aménagements cyclables sécurisés restent encore à développer pour les mobilités du quotidien des Hendaïar, en concertation avec les associations. La commune déclare avoir collaboré étroitement avec le Syndicat des mobilités pour l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal à la gare du centre-ville.

. Si la commune a réalisé le diagnostic de plusieurs bâtiments et entamé la rénovation d'un bâtiment, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Hendaye a débuté l'extinction nocturne en 2023, avec extinction de 23h à 5h sur 20% des armoires électriques et mise en place du système «J'allume ma rue». Si sa consommation d'énergie pour ses bâtiments et l'éclairage public a baissé en 2022 par rapport à 2019, la commune n'a en revanche pas fixé d'objectifs -de baisse- pour 2023.

Depuis sa convention en 2019 avec I.ENER pour mise à disposition de la toiture du Centre technique municipal (657 m² de panneaux photovoltaïques), la commune ne mentionne qu'une étude de faisabilité (toujours en cours) pour un projet de réseau de chaleur à Irandatz, en partenariat avec Territoire d'Énergie, pour alimenter la nouvelle piscine municipale, le collège Irandatz, l'Ikastola, deux gymnases, la Maison de la petite enfance et sa crèche ...

. Les menus proposés en cantines respectent le repas végétarien hebdomadaire, mais la commune est encore loin de respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. De nombreuses actions ont été mises en place pour valoriser la souveraineté alimentaire comme le local pour Hendaiakoop, l'augmentation des surfaces agricoles utiles, l'élaboration d'un projet alimentaire de territoire, etc. Si le comité Hitza Hitz salue le passage de près de 18 ha en zone agricole lors de la dernière révision du Plan Local d'Urbanisme, l'objectif de réduction de consommation des terres n'atteint pas les visées prévues par la loi climat : la sanctuarisation des terres cultivables est mal engagée.

. La commune est adhérente à l'eusko, plusieurs élu-es perçoivent leur indemnité en eusko et il a été proposé aux agent-es de percevoir une partie de leur salaire en monnaie locale. Plusieurs régies acceptent l'eusko et une campagne a ciblé les commerces pour les inciter à adhérer. Plus de 3500 eusko ont ainsi circulé en 2022, des efforts à poursuivre !

. La commune déclare promouvoir le réemploi grâce notamment à la signature d'une convention d'objectif et de moyens avec l'association RECYCLARTE. Elle signale aussi différentes actions et partenariats visant à développer le compostage collectif. Néanmoins, aucune mesure n'est prise pour améliorer la collecte du verre et aller vers la réutilisation grâce à des systèmes de consignes.

. Alors que l'urgence climatique est plus forte que jamais, Hendaye ne projette pour l'instant aucune action pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat. La commune n'a pas dédié de poste d'agent-e à la transition écologique. Plusieurs événements permettent de sensibiliser les citoyen·nes, dont la Semaine hendayaise du Développement Durable, avec 17 animations proposées en 2022 ou encore la Semaine de la Mobilité.

Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



IROULÉGUY / IRULEGI

369 HABITANT·ES

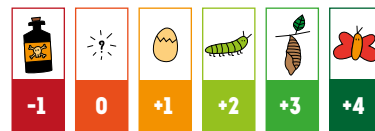
MAIRE : Joseph Mocho

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller communautaire

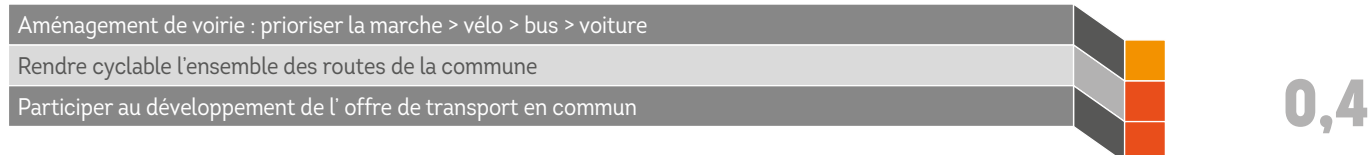
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE: ○○○○○

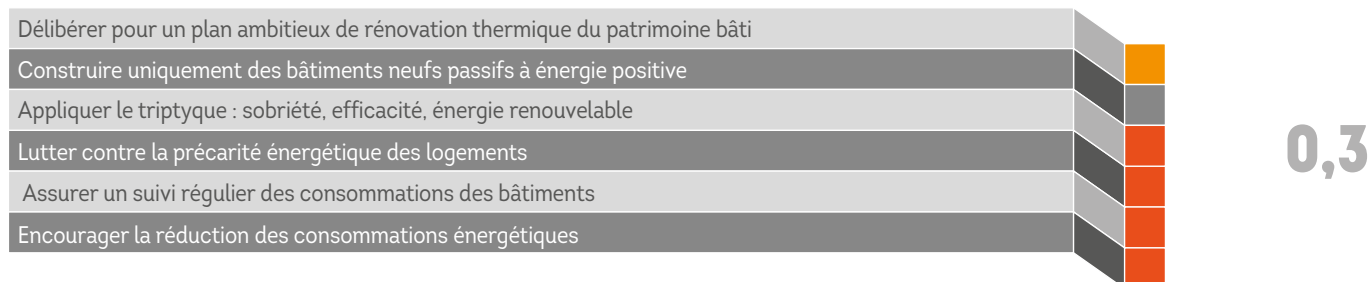
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



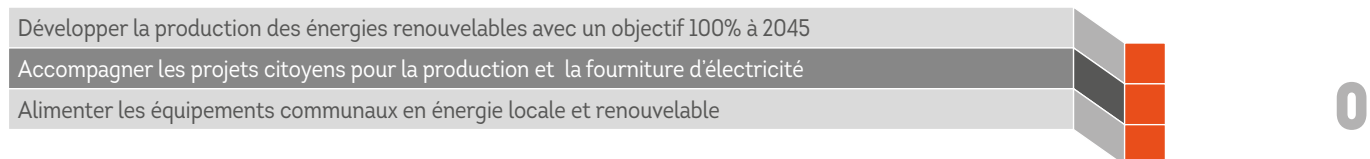
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



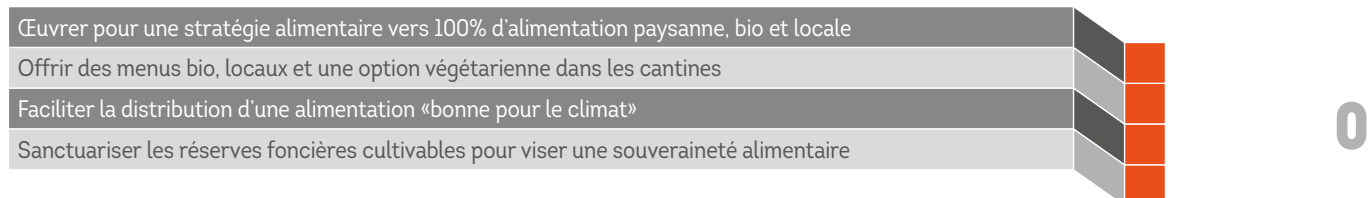
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



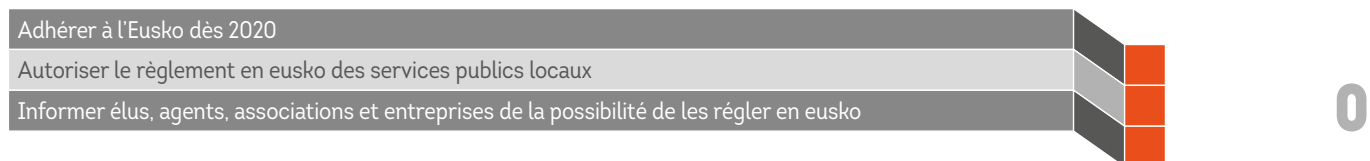
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



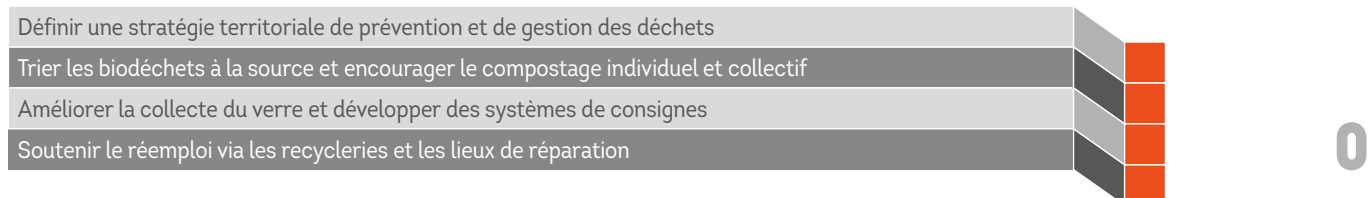
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



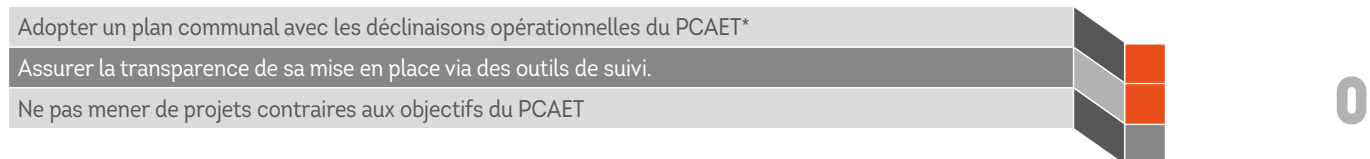
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

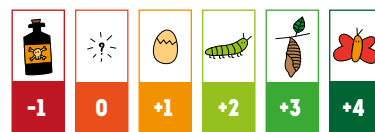
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,03 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 13,17 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+0,1



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas donné suite aux relances par courriels et téléphone des sentinelles pour rendre compte de ses actions dans une perspective de métamorphose écologique.

. A notre connaissance, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation.

. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communale d'énergie renouvelable.

. Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est en cours d'élaboration : c'est l'occasion pour la commune de concrétiser sa volonté de sanctuariser les terres cultivables.

. Malgré l'engagement pris à le faire au cours de la 1ère année de mandat, la commune n'a encore entrepris aucune démarche pour adhérer à l'eusko.

. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.



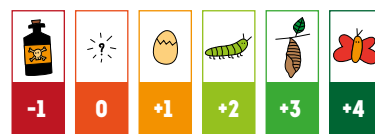
MAIRE : Mikel Hiribarren

FONCTION COMMUNAUTAIRE : -

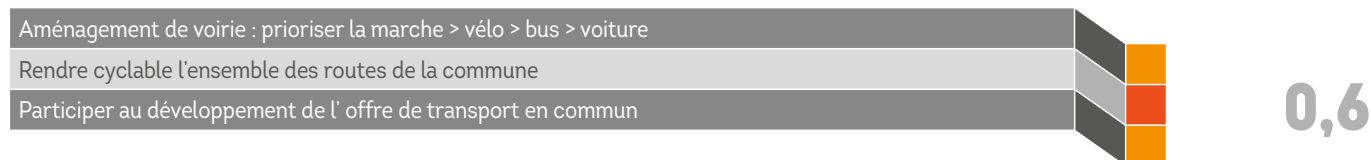
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

**ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE**



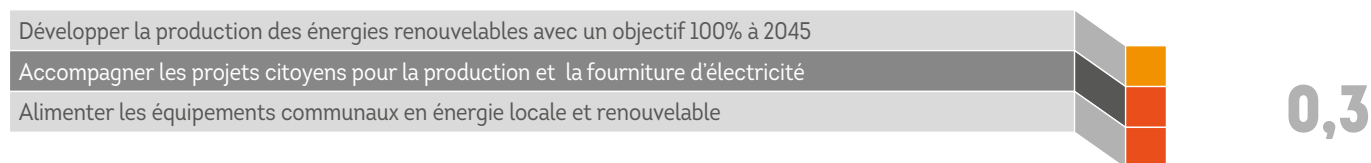
🚲 AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



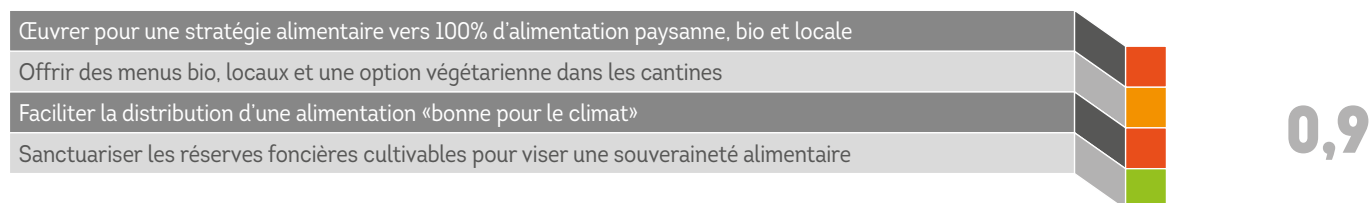
🏠 AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



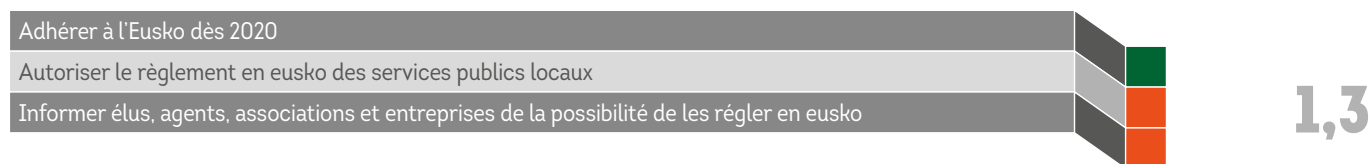
🌱 AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



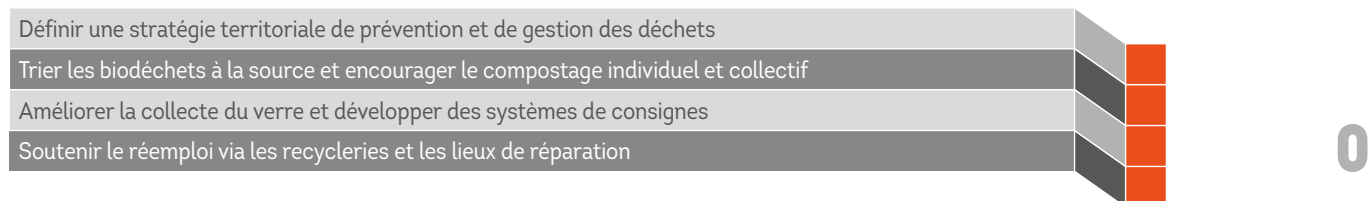
🌾 AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



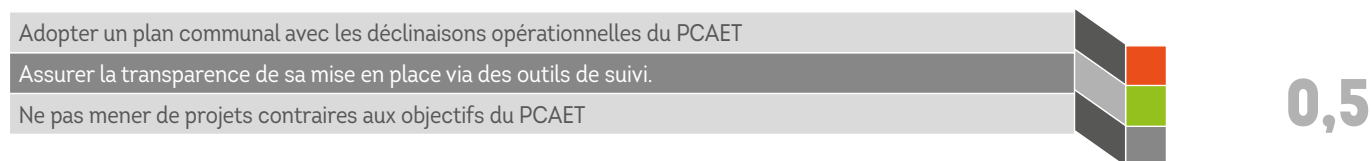
🇪🇺 AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



♻️ AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



🏢 EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 2,24 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 9,82 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+0,6



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses étant par ailleurs assez brèves. Elle n'a pas transmis d'information sur les indicateurs demandés.

. La commune aménage actuellement 4 km de voirie en centre bourg. Elle travaille à augmenter la fréquence du passage du train à la gare. Des études sont également en cours pour favoriser les mobilités douces dans les prochaines années.

. Aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. La rénovation du trinquet prévue en 2023 est encore au stade de projet. La commune pratique l'extinction nocturne de 22h à 6h30. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. La commune a installé des panneaux solaires en mairie et organisé un groupement d'achat de panneaux photovoltaïques regroupant une quarantaine de foyers. Elle a aussi mis en place 4 réunions d'information pour le développement du photovoltaïque avec I-Ener.

. La commune propose régulièrement des menus avec des protéines animales en entrée et en plat principal : ces menus ont une empreinte carbone non soutenable et un impact sanitaire problématique pour les enfants. Elle est en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. De plus, un travail de réduction du gaspillage à la cantine a été mis en place. L'objectif de réduction de consommation des terres dans le Plan Local d'Urbanisme atteint les visées prévues par la loi climat, mais il reste encore du chemin pour sanctuariser les terres cultivables.

. La commune est adhérente à l'eusko mais ne signale encore aucune régie municipale l'acceptant.

. Elle n'a rien communiqué sur la thématique "agir pour une réduction des déchets et une économie circulaire".

. Itxassou a communiqué avoir un diagnostic des enjeux locaux en cours de réalisation sans en préciser la nature. La commune a accueilli des événements lors de la semaine Klima mais n'indique pas faire de la sensibilisation spécifique pour la population. Il n'y a pas d'agent-e ni d'élu-e référent-e à la transition écologique. La commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



MAIRE : Marc Labeguerie

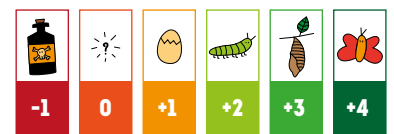
FONCTION COMMUNAUTAIRE : Délégué titulaire du SCoT

du Pays Basque et du Seignanx

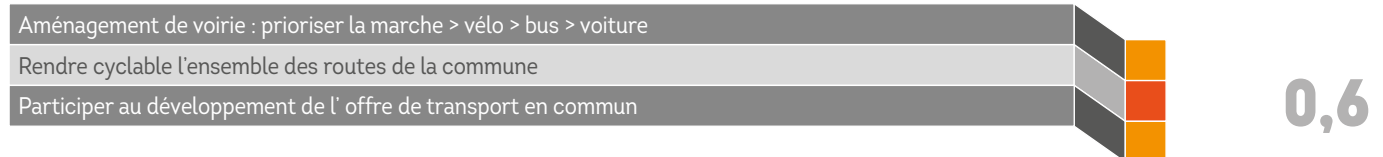
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE: 

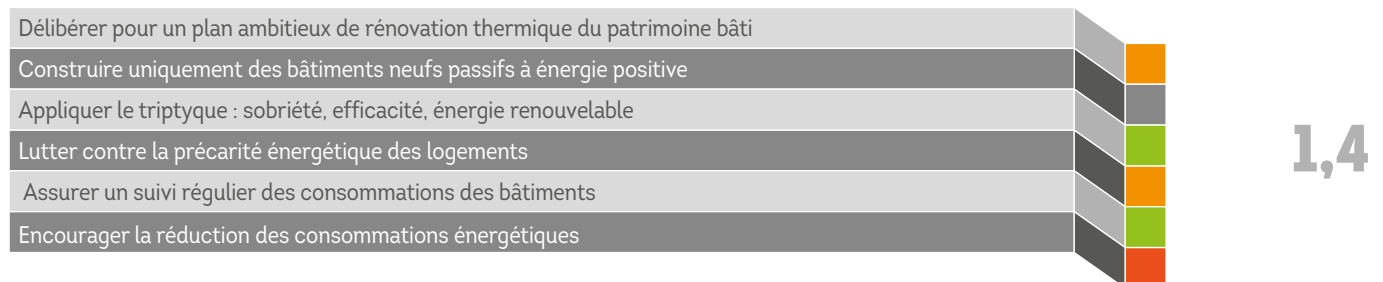
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



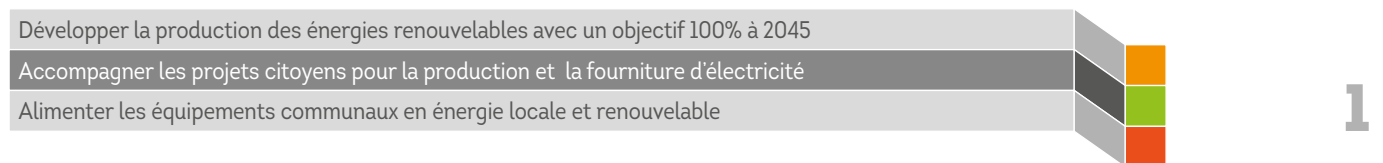
🚗 AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



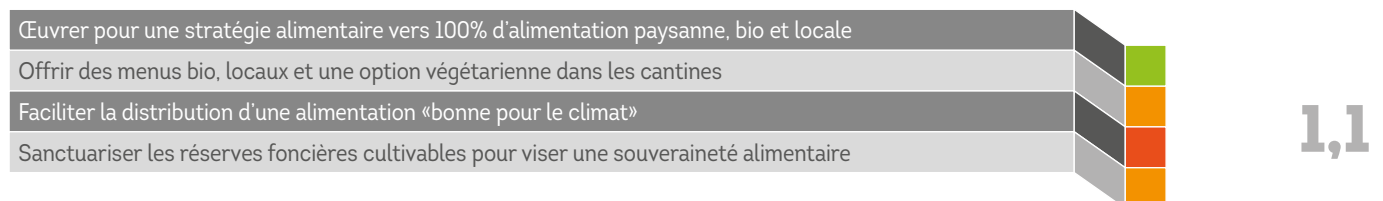
🏠 AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



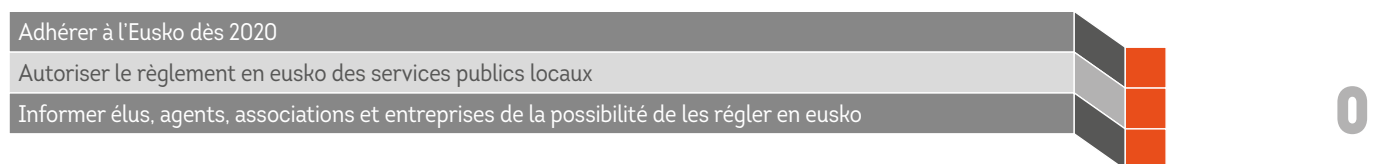
🌱 AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



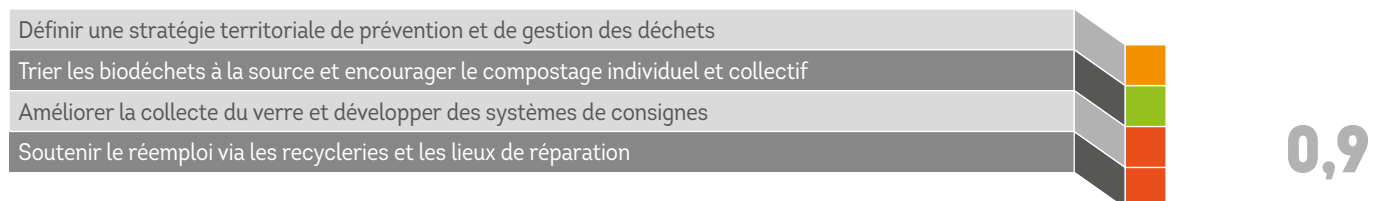
🌾 AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



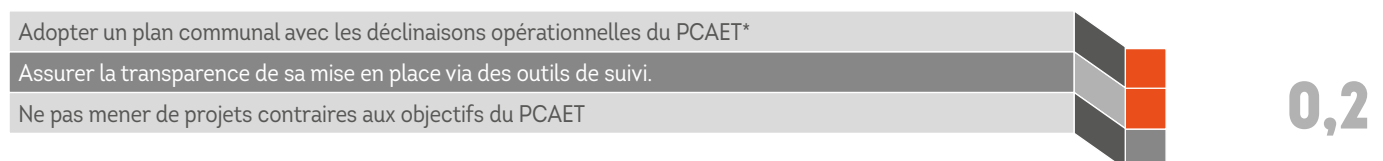
🇪🇺 AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



♻️ AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



📋 EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

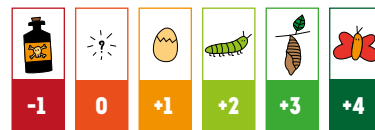
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,98 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 2,25 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+0,7



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique. Si ses réponses concernant les actions menées étaient bien détaillées, environ la moitié des indicateurs demandés n'ont en revanche pas été transmis.

. La commune a fixé la limitation de vitesse à 30 km/h dans le bourg, participe à l'élaboration du schéma directeur cyclable du pôle territorial ERROBI et déclare encourager l'installation de garages à vélo. Il est dommage qu'elle ne prévoit aucun aménagement cyclable (pas même de chaudière) pour encourager les mobilités actives.

. Aucune délibération n'a permis l'engagement d'un plan de rénovation thermique du patrimoine bâti communal visant un niveau basse consommation. Si la commune a très tôt initié une démarche allant dans le sens d'une maîtrise de l'énergie -confère les actions remontant au précédent mandat- une planification stratégique fait pour l'instant défaut.

La commune a appliqué l'extinction nocturne de 23h à 6h dans certains quartiers et entend étendre cette pratique en 2023. La commune de Jatxou a fourni des indications de suivi des consommations des bâtiments, et affiche un simple objectif de stabilisation de la consommation de gaz pour l'exercice 2023. À noter que la commune n'est pas en mesure de partager un objectif de consommation d'électricité pour 2023, du fait d'une importante régularisation suite à la pose du compteur Linky -expliquant par ailleurs une consommation d'énergie en hausse en 2022 par rapport à 2019-. Une étape nécessaire pour mener à bien une politique de maîtrise de l'énergie sur les prochaines années de la mandature.

La commune a partagé des éléments qui affirment une participation communale à la production d'énergie renouvelable par le biais d'I-ener. Elle n'a pas transmis les

indicateurs de production et de consommation communale. À notre connaissance, la commune n'alimente aucun de ses bâtiments en énergies renouvelables.

. La commune affiche un volontarisme pour aider à l'installation de paysan·nes et favoriser l'agriculture biologique (moitié des baux communaux). Elle a fait de la sensibilisation par des visites de fermes, soutient un projet d'installation en maraîchage bio et collabore avec l'association BLE. Pour les menus de cantine consultés, la commune respecte déjà la loi EGALIM en proposant un menu végétarien hebdomadaire. Mais, elle propose régulièrement des menus avec des protéines animales en entrée et en plat principal : de tels menus ont une empreinte carbone non soutenable et un impact sanitaire et nutritionnel problématique pour les enfants. De plus, elle est encore loin de respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024.

. Malgré l'engagement pris à le faire au cours de la 1^{ère} année de mandat, la commune n'a pas encore adhéré à l'Eusko ; elle indique vouloir prendre rendez-vous avec Euskal Moneta en fin de mandat. Jatxou utilise le service de paiement en ligne des recettes publiques locales (procédure dite « TIPI ») rendant difficile l'utilisation de l'Eusko.

. La commune indique plusieurs actions mises en œuvre autour de la gestion des déchets verts et biodéchets.

. La commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



LAGUINGE-RESTOUE / LIGINAGA-ASTÛE

164 HABITANT·ES

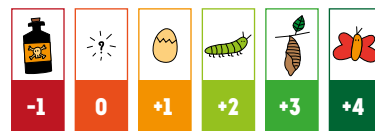
MAIRE : Ruben Gomez

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller communautaire

COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :

TRANSPARENCE COMMUNALE : ● ○ ○ ○ ○

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



🚲 AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO

Aménagement de voirie : prioriser la marche > vélo > bus > voiture	0
Rendre cyclable l'ensemble des routes de la commune	
Participer au développement de l'offre de transport en commun	

🔌 AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS

Délibérer pour un plan ambitieux de rénovation thermique du patrimoine bâti	0
Construire uniquement des bâtiments neufs passifs à énergie positive	
Appliquer le triptyque : sobriété, efficacité, énergie renouvelable	
Lutter contre la précarité énergétique des logements	
Assurer un suivi régulier des consommations des bâtiments	
Encourager la réduction des consommations énergétiques	

🌱 AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développer la production des énergies renouvelables avec un objectif 100% à 2045	0
Accompagner les projets citoyens pour la production et la fourniture d'électricité	
Alimenter les équipements communaux en énergie locale et renouvelable	

🌾 AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE

Œuvrer pour une stratégie alimentaire vers 100% d'alimentation paysanne, bio et locale	0
Offrir des menus bio, locaux et une option végétarienne dans les cantines	
Faciliter la distribution d'une alimentation «bonne pour le climat»	
Sanctuariser les réserves foncières cultivables pour viser une souveraineté alimentaire	

🇪🇺 AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO

Adhérer à l'Eusko dès 2020	0
Autoriser le règlement en eusko des services publics locaux	
Informier élus, agents, associations et entreprises de la possibilité de les régler en eusko	

♻️ AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Définir une stratégie territoriale de prévention et de gestion des déchets	0
Trier les biodéchets à la source et encourager le compostage individuel et collectif	
Améliorer la collecte du verre et développer des systèmes de consignes	
Soutenir le réemploi via les recycleries et les lieux de réparation	

📋 EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE

Adopter un plan communal avec les déclinaisons opérationnelles du PCAET*	0
Assurer la transparence de sa mise en place via des outils de suivi.	
Ne pas mener de projets contraires aux objectifs du PCAET	

*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

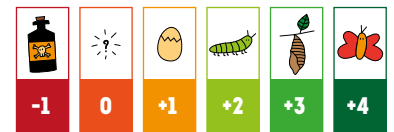
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,36 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0 %

ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

0



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas donné suite aux relances par courriels et téléphone des sentinelles pour rendre compte de ses actions dans une perspective de métamorphose écologique.

. A notre connaissance, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation.

Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communale d'énergie renouvelable.

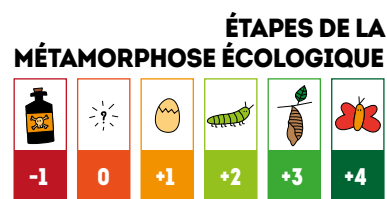
. Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est en cours d'élaboration : c'est l'occasion pour la commune de concrétiser sa volonté de sanctuariser les terres cultivables.

Malgré l'engagement pris à le faire au cours de la 1ère année de mandat, la commune n'a encore entreprise aucune démarche pour adhérer à l'eusko.

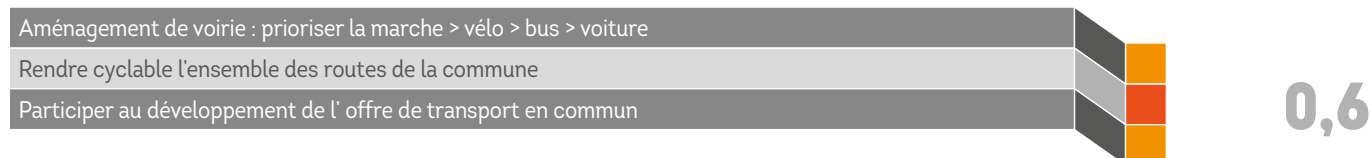
. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.



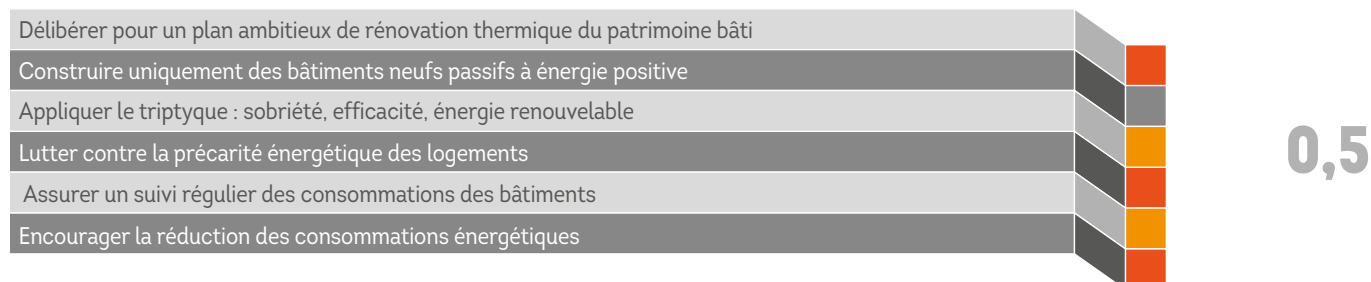
MAIRE : David Hugla
FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller permanent
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 
TRANSPARENCE COMMUNALE : 



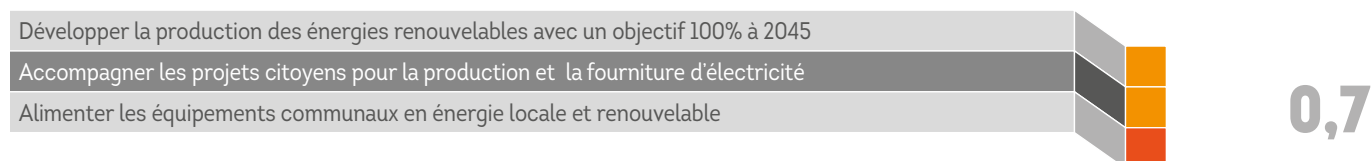
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



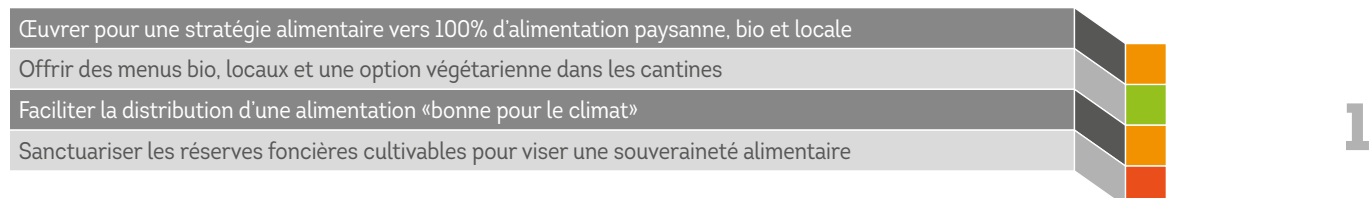
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



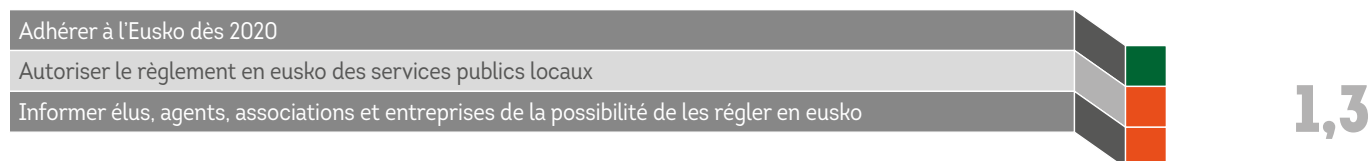
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



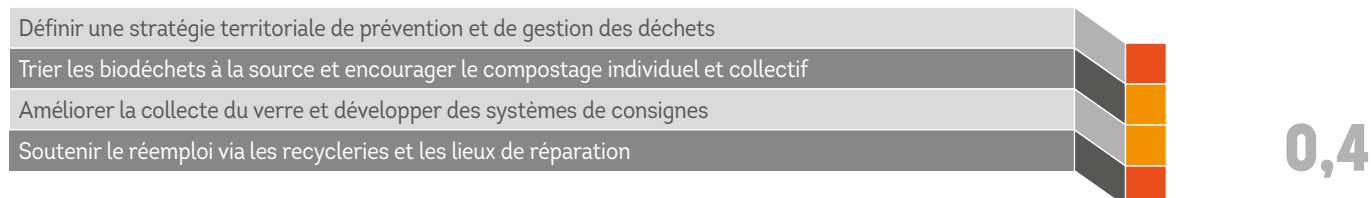
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



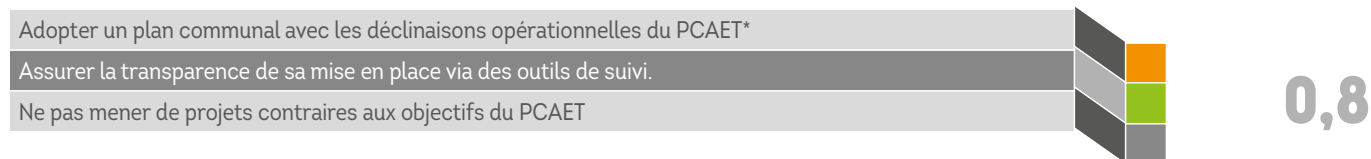
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE

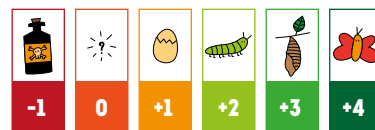


*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas : ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)** **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0,55 ha

| 1,12 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE**STADE DE MÉTAMORPHOSE :****=****+0,8****OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ**

La commune a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses étaient complètes, toutefois un certain nombre d'indicateurs demandés n'ont pas été renseignés.

. La commune de Lahonce a modifié 2,5 km de voirie pour y ajouter des trottoirs. Si elle a la volonté de mettre en valeur la véloroute V81 (signalétique, parking vélo, entretien), aucun aménagement cyclable n'est prévu. Un projet de réouverture de la halte ferroviaire est également défendu par la mairie. Le centre-bourg fait l'objet d'études, qui mèneront à des modifications de 2023 à 2026, ayant pour objectif de limiter la place de la voiture, avec une réunion d'information permettant de consulter l'avis des citoyen·nes et donnant lieu à la mise en place d'un carapatte pour la mobilité scolaire.

. Aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. L'équipe municipale signale la validation de trois bâtiments publics et la priorisation de l'école publique pour les audits énergétiques en vue d'une rénovation via le programme ELENA. La commune pratique par ailleurs, et ce depuis la précédente mandature, l'extinction nocturne de 23h à 6h. Sa consommation d'électricité pour ses bâtiments et l'éclairage public a baissé en 2022 par rapport à 2019 et sa consommation de gaz a augmenté. La commune projette en 2023 une poursuite de la baisse de consommation d'électricité d'une part et un retour de la consommation de gaz aux niveaux de 2019 d'autre part.

. Depuis la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du trinquet communal avec I-ENER (avant 2019) pas d'annonce de production supplémentaire ni d'alimentation de ses bâtiments ou équipements en énergie renouvelable.

. Les menus proposés en cantine respectent le repas végétarien hebdomadaire, mais la commune est encore loin de respecter les 60% de viandes et poissons durables

et de qualité exigés par la loi en 2024. Entre autres bonnes actions à valoriser, la commune a permis l'installation de 2 maraîchers sur des terres communales, soutient l'épicerie qui propose des produits bio et locaux, a mis en place une politique favorable à l'installation de fermes en bio, etc. L'objectif de réduction de consommation des terres dans le Plan Local d'Urbanisme n'atteint pas les visées prévues par la loi climat : la sanctuarisation des terres cultivables est mal engagée !

. La commune est adhérente à l'eusko, mais n'a pas encore d'eusko en circulation. Elle est en discussion avec Euskal Moneta pour ouvrir une régie pour encaisser les loyers municipaux en monnaie locale.

. En matière de tri à la source des biodéchets, la commune propose des poules aux habitant·es et accueille sur des parcelles communales l'association Les Carrioles Vertes, qui récupère les biodéchets pour une réutilisation en compost.

. Elle a créé un Comité Consultatif Local Environnement mêlant élu·es et habitant·es qui anime plusieurs initiatives améliorant la participation citoyenne (forum citoyen, "place du dialogue", ateliers, travaux prospectifs avec les enfants...), notamment pour la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale. La commune organise annuellement la "fête de la nature" qui permet également de sensibiliser la population. Une adjointe a été nommée "ambassadrice Plan Climat" du pôle Nive-Adour. Malgré cela, la commune n'a pas réalisé d'étude, de diagnostic ou d'outil de planification pour engager de manière transversale une déclinaison du Plan Climat au niveau communal. Le comité Hitza Hitz espère que les efforts en matière de consultation et de mise en participation citoyenne, mèneront à des actions de planification communale.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



LARRESSORE / LARRESORO **2 185 HABITANT·ES**

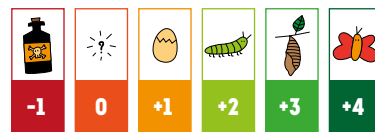
MAIRE : Laurence Samanos

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseillère permanente

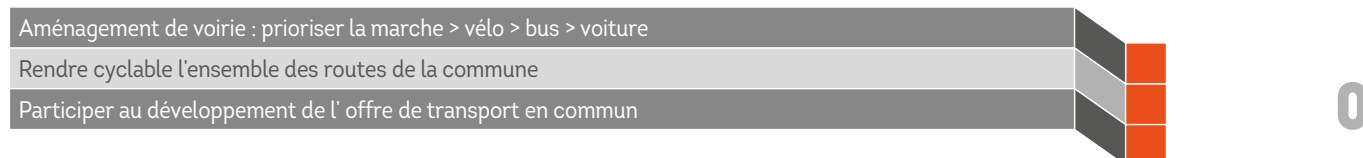
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :

TRANSPARENCE COMMUNALE : ○○○○○

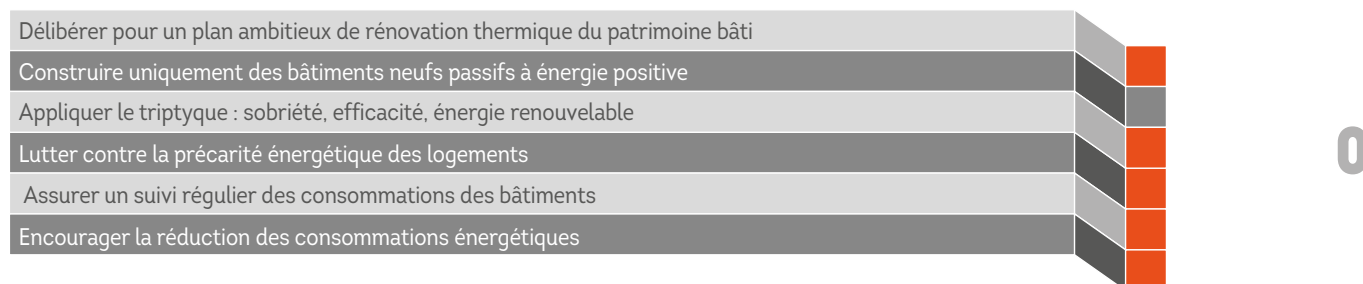
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



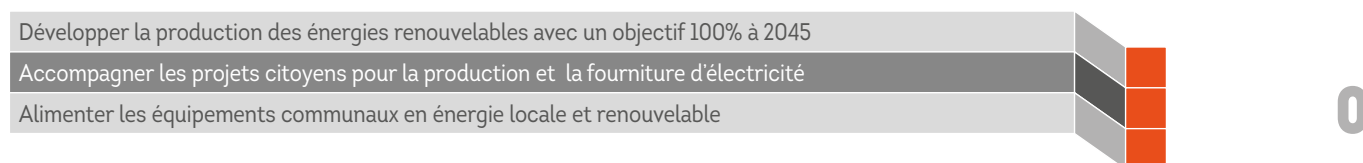
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



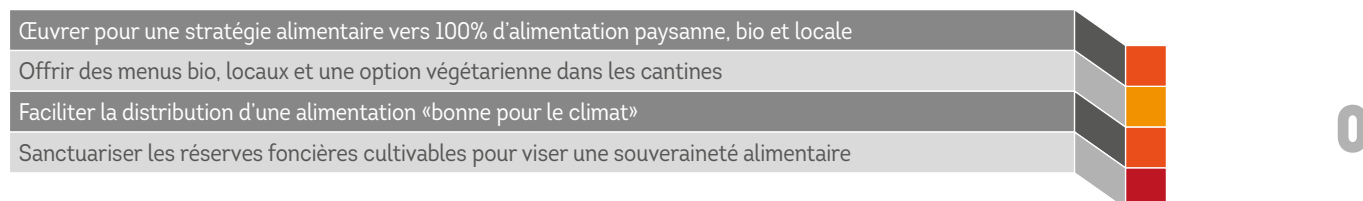
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



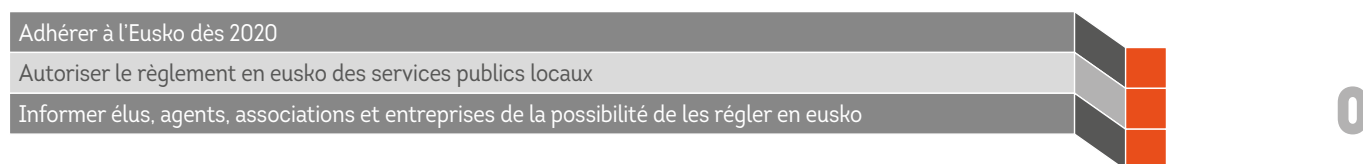
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



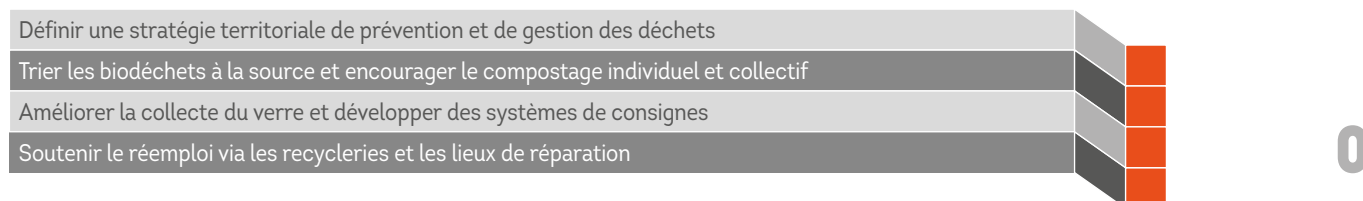
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



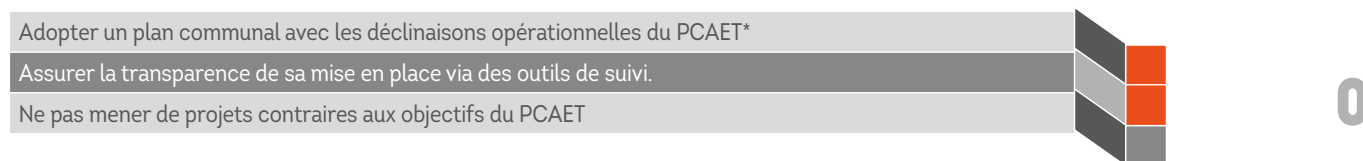
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

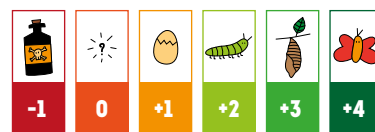
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,98 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 1,49 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

0



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas donné suite aux relances par courriels et téléphone des sentinelles pour rendre compte de ses actions dans une perspective de métamorphose écologique.

. A notre connaissance, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation.

Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communale d'énergie renouvelable.

. Pour les menus consultés, la commune est en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. Mais elle ne semble pas avoir de plan de diversification des protéines effectif demandé par la loi car elle propose régulièrement des menus avec des protéines animales en entrée et en plat principal. Les sentinelles n'ont pas trouvé d'objectif chiffré de réduction de consommation du foncier dans le Plan Local d'Urbanisme : comment dès lors prétendre à la sanctuarisation des terres cultivables ?

. La commune n'a pas communiqué vouloir entamer de démarches pour contribuer à l'économie locale par l'essor de l'eusko.

. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.



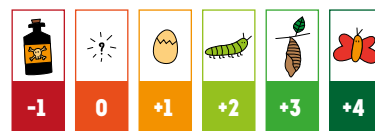
MAIRE : Alain Dubois

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Délégué suppléant du SCoT
 du Pays Basque et du Seignanx

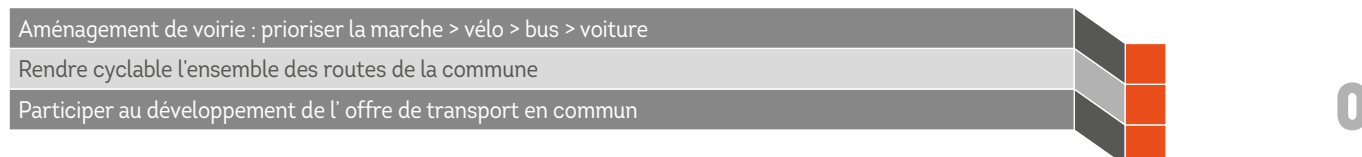
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE: 

**ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE**



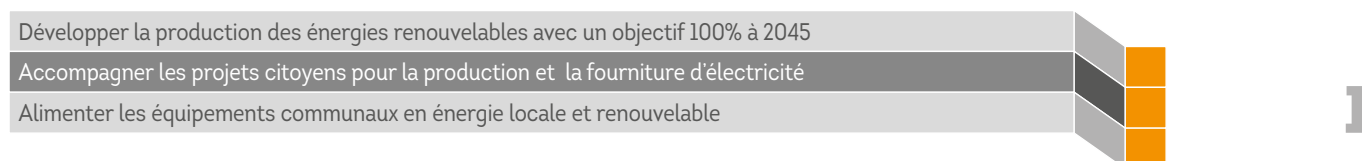
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



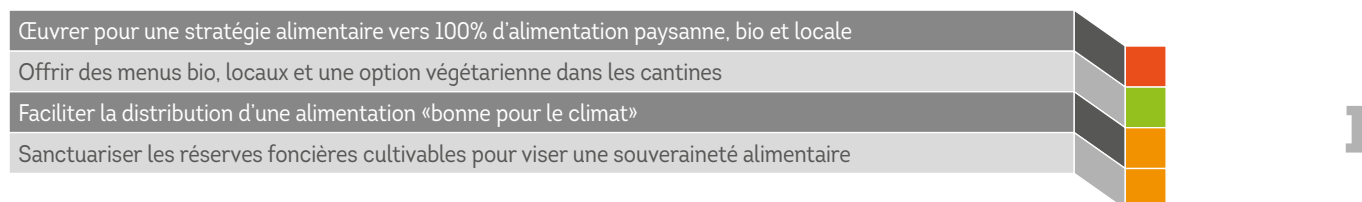
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



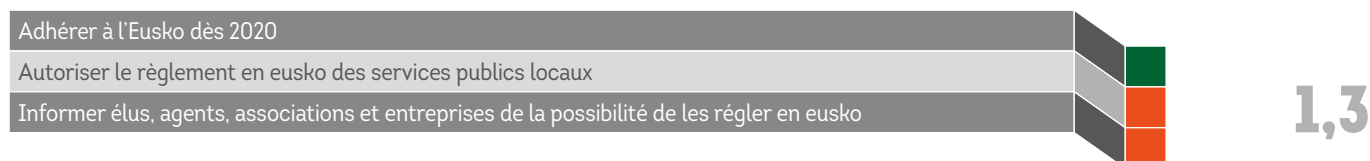
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



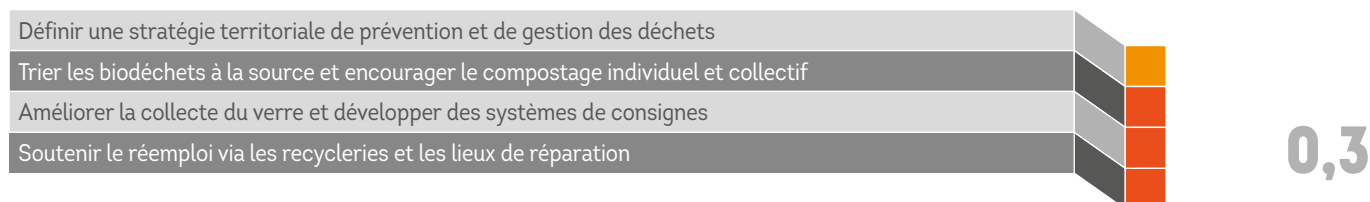
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



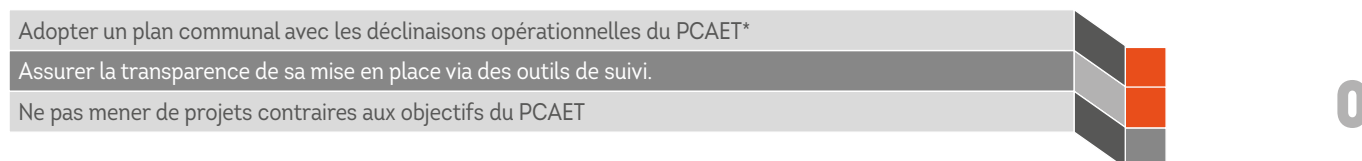
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

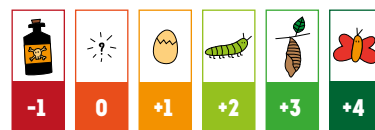
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,68 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 2,02 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

+0,6



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses manquant par ailleurs de précision. Quelques indicateurs demandés ont été renseignés.

. La commune n'a pas partagé d'actions concernant les mobilités alternatives à la voiture solo.

. Aucune délibération n'a permis l'engagement d'un plan de rénovation thermique du patrimoine bâti communal visant un niveau basse consommation. La commune a deux bâtiments publics sélectionnés pour un audit énergétique via le programme ELENA. La commune indique avoir réduit les durées d'éclairage public, sans précisions quant aux plages horaires ou quartiers concernés. Sa consommation d'énergie pour ses bâtiments et l'éclairage public, exclusivement électrique, a baissé en 2022 par rapport à 2019 ; l'équipe municipale a fixé des objectifs de baisse pour 2023.

. Depuis le 1er janvier 2023, les bâtiments communaux sont alimentés en énergie renouvelable locale via Enargia. La commune a mis à disposition la toiture du mur à gauche en 2018 pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

. Pour les menus de cantine consultés, la commune propose une part bien supérieure au minimum légal d'aliments bio ainsi qu'une proportion importante de produits locaux. Les menus présentent des protéines diversifiées et le chef est très investi pour réaliser des recettes maison, notamment végétariennes. Le village a soutenu la mise en place de Makeako Saskia et fournit un local à l'association Ezti Etxea. Avec moins de 50%, l'objectif de réduction de consommation des terres dans le Plan Local d'Urbanisme n'atteint pas les visées prévues par la loi climat : la sanctuarisation des terres cultivables est mal engagée !

. La commune est adhérente à l'eusko.

. Elle indique avoir mis en place un courrier d'information régulier aux habitants pour les sensibiliser au tri.

. La commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



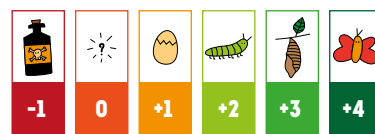
MAIRE : Louis Labadot

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller communautaire

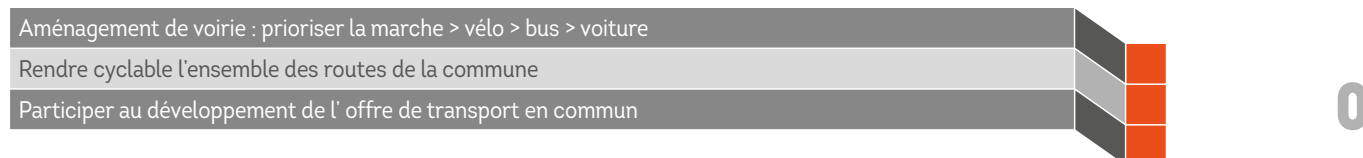
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

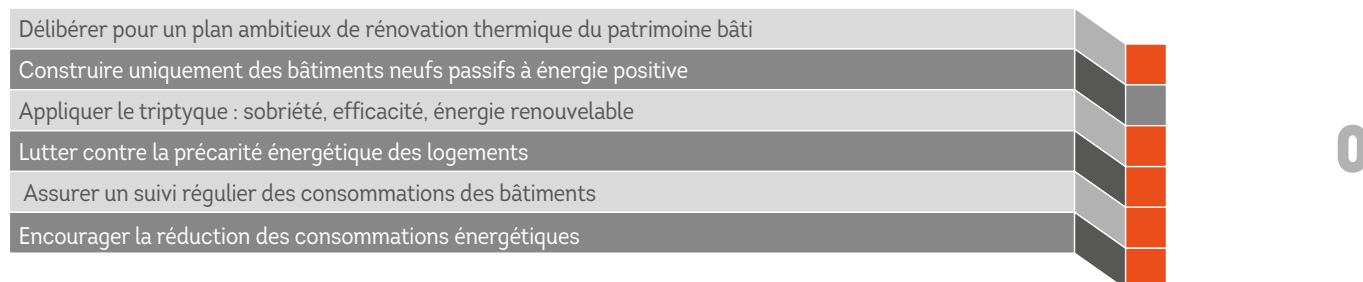
**ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE**



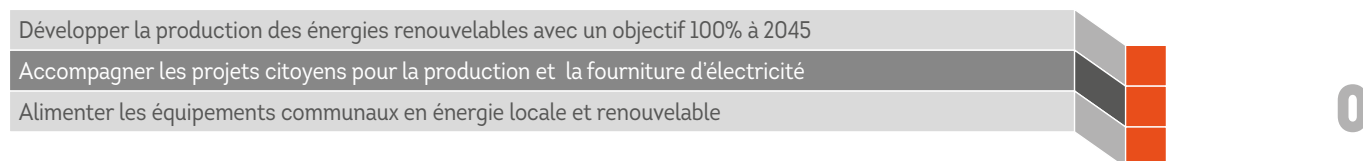
🚲 AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



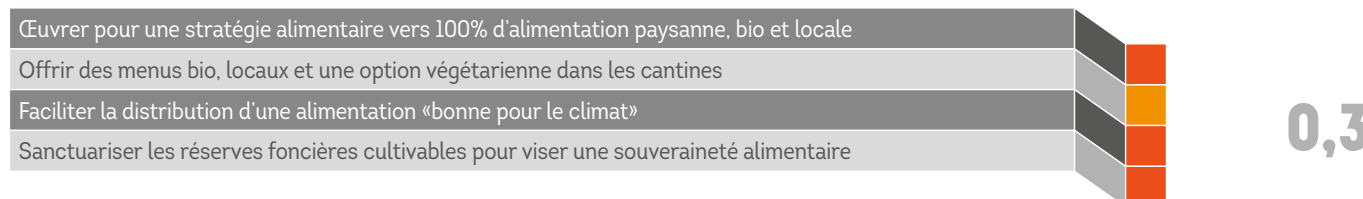
🏠 AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



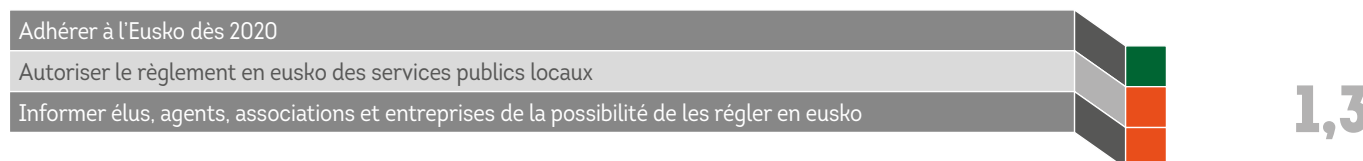
🌱 AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



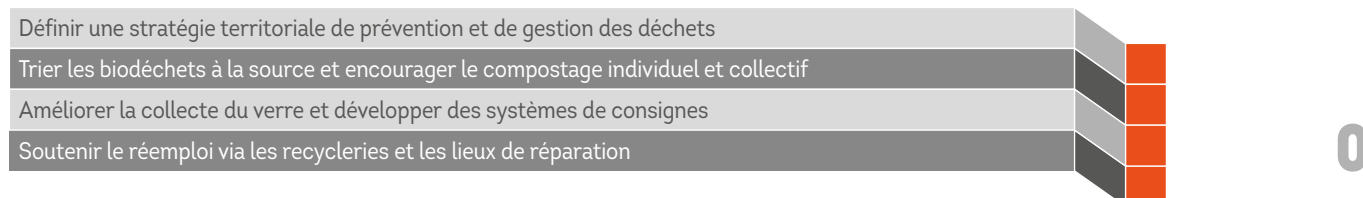
🌾 AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



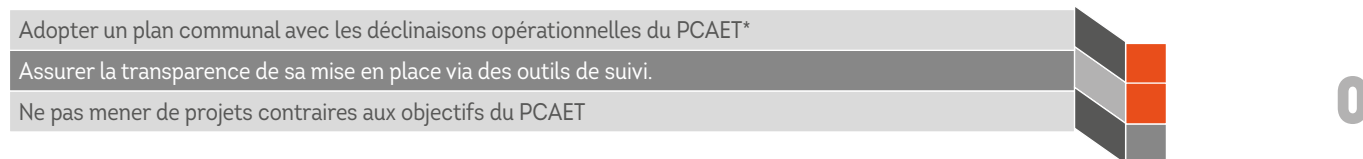
🇪🇺 AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



♻️ AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



📋 EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

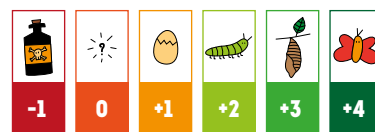
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,02 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 24,99 %

ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

+0,2



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas donné suite aux relances par courriels et téléphone des sentinelles pour rendre compte de ses actions dans une perspective de métamorphose écologique.

. A notre connaissance, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation.

Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communale d'énergie renouvelable.

. La cantine propose régulièrement des menus avec des protéines animales en entrée et en plat principal : ces menus ont une empreinte carbone non soutenable et un impact sanitaire problématique pour les enfants. Toutefois, elle est en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024.

Les sentinelles n'ont pas trouvé d'objectif chiffré de réduction de consommation du foncier dans le Plan Local d'Urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est en cours d'élaboration : c'est l'occasion pour la commune de concrétiser sa volonté de sanctuariser les terres cultivables.

. La commune est adhérente à l'eusko.

. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.





MOUGUERRE / MUGERRE

5 448 HABITANT·ES

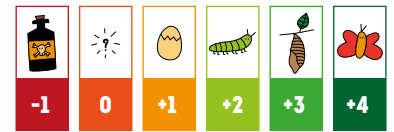
MAIRE : Roland Hirigoyen

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Vice Président Habitat, logement - Politique de la ville - Accueil et habitat des gens du voyage

COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :

TRANSPARENCE COMMUNALE: ○○○○○

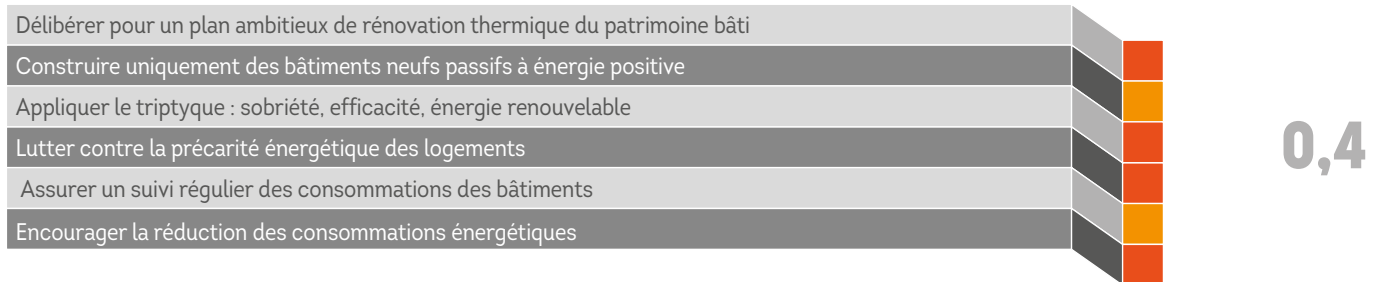
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



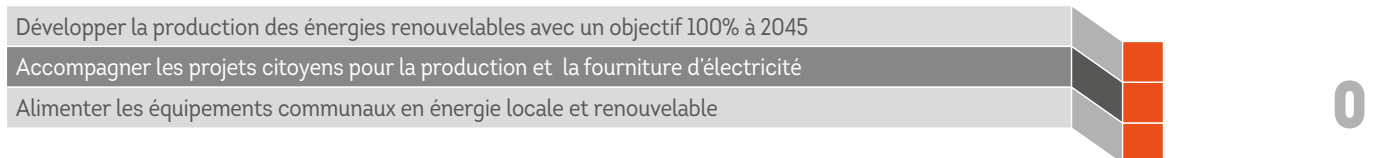
🚗 AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



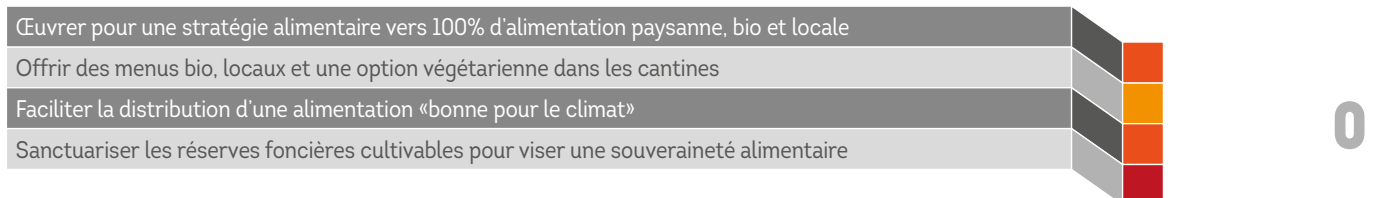
🏠 AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



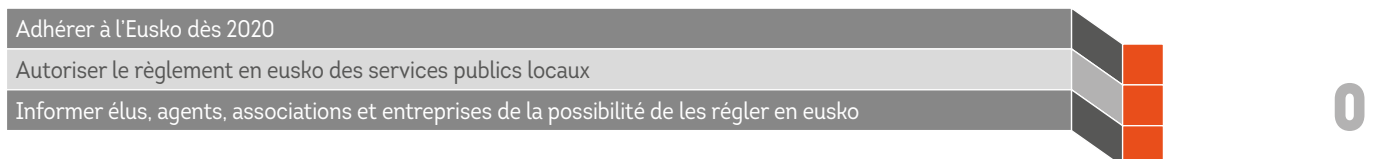
🌱 AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



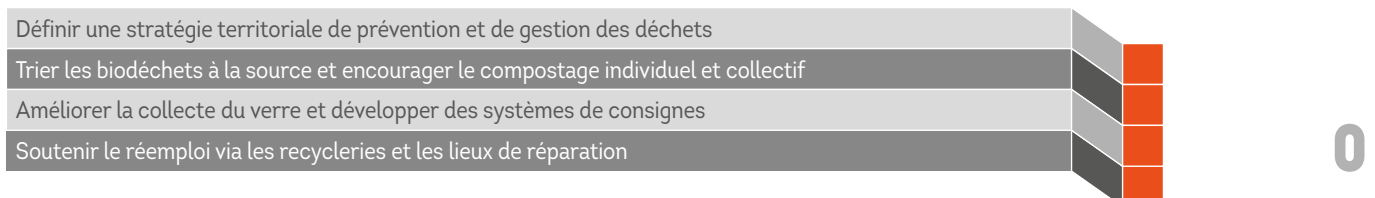
🌾 AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



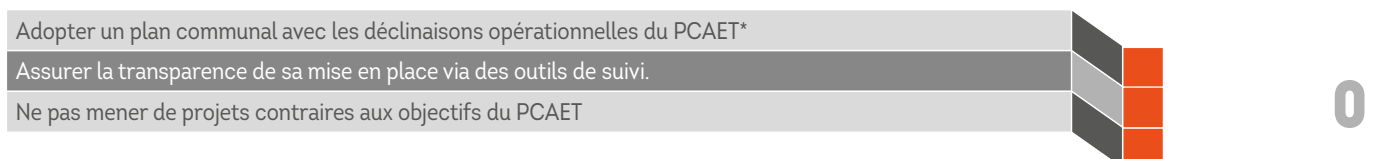
🇪🇺 AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



♻️ AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



📋 EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.



MOUGUERRE / MUGERRE



CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)

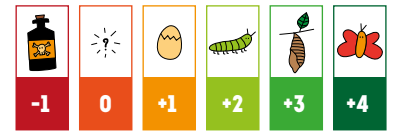
| 8,02 ha



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)

| 1,35 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



0,1



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

Le maire a signifié son refus d'informer sa population et de rendre compte de ses actions pour ce rapport, suite à son évaluation du précédent rapport qu'il n'a pas estimé assez encourageante. Aucun-e élu-e n'a participé au cycle de formations proposé par Bizi et abordant les différents champs du Pacte.

. Hormis le début d'aménagement cyclable de l'avenue des Platanes, aucune information n'a été donnée concernant les mobilités alternatives à la voiture solo.

. Aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. La commune pratique l'extinction nocturne dont elle a étendu la durée. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communale d'énergie renouvelable. La salle des associations du quartier Elizaberrri dispose de 64 panneaux photovoltaïques installés sur le toit pour de l'autoconsommation électrique partielle des 4 bâtiments communaux à proximité mais nous ne disposons d'aucune information sur le niveau d'isolation ou la consommation du bâtiment.

. Pour les menus de cantine consultés, la commune déclare autour de 20% de produits bio mais elle n'est pas encore en passe de respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. Non seulement le Plan Local d'Urbanisme ne prévoit pas d'objectif de réduction de consommation des terres cohérent avec la baisse de 50% prévue par la loi climat mais il prévoit même une augmentation des surfaces consommées en extension.

D'après les chiffres de l'observatoire de l'artificialisation, la commune est la plus dévoreuse de terres avec plus de 8 ha d'espaces naturels, agricoles ou forestiers consommés lors de la 1ère année de ce mandat. La sanctuarisation des terres cultivables est très mal engagée sur Mouguerre !

. Malgré l'engagement pris à le faire au cours de la 1ère année de mandat, la commune n'a encore entrepris aucune démarche pour adhérer à l'eusko.

. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.



www.bizimugi.eu

MUSCULDY / MUSKILDI

237 HABITANT·ES

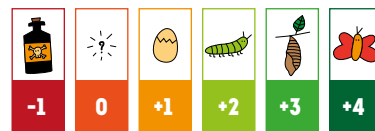
MAIRE : Josette Boscq

FONCTION COMMUNAUTAIRE :

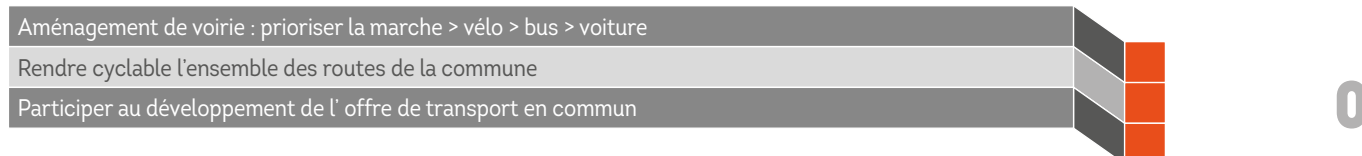
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

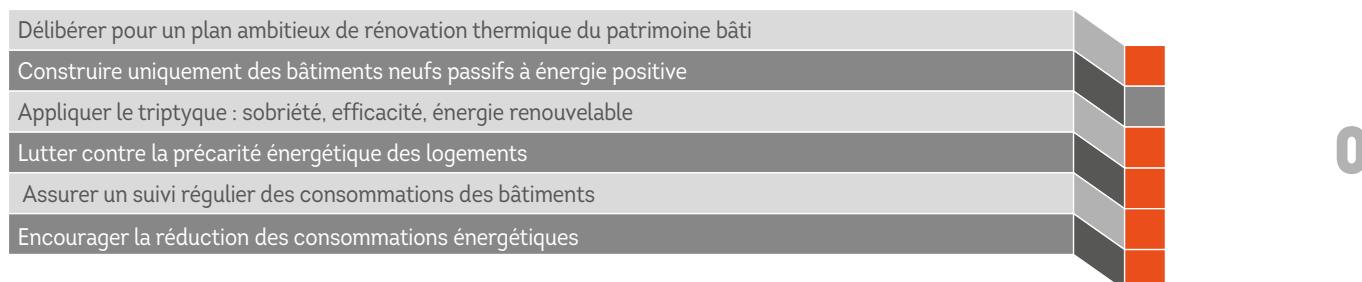
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



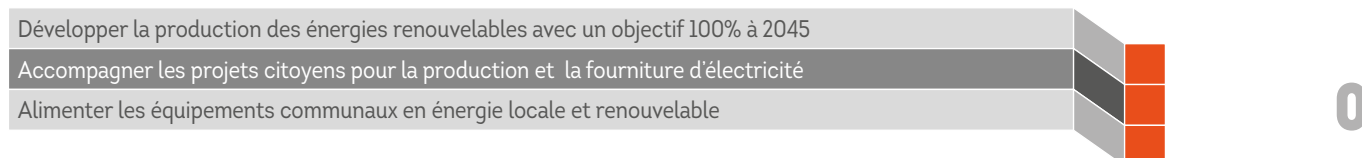
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



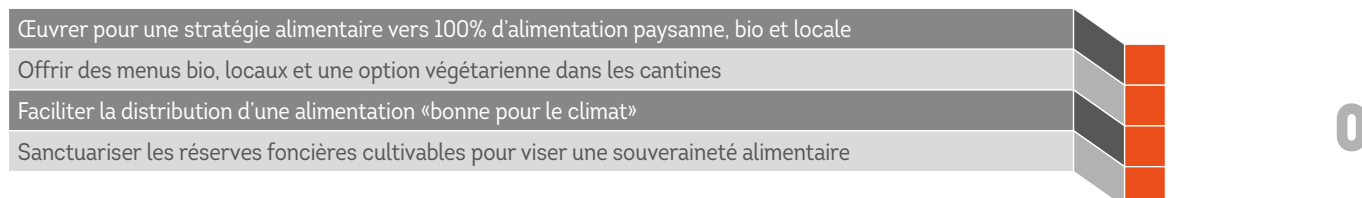
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



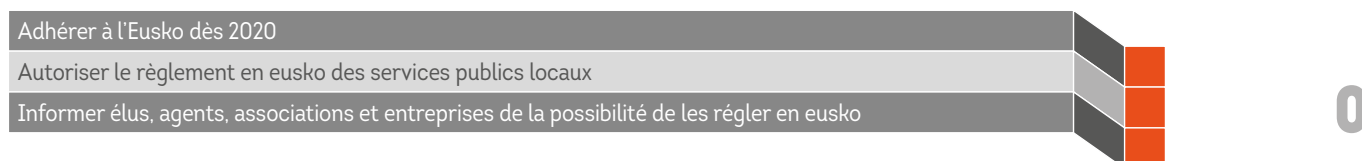
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



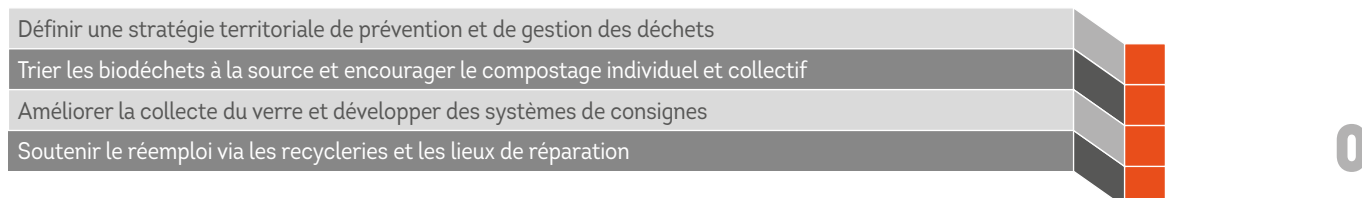
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



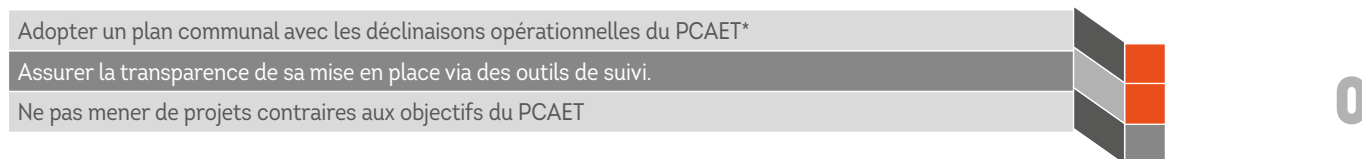
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,37 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

0



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas donné suite aux relances par courriels et téléphone des sentinelles pour rendre compte de ses actions dans une perspective de métamorphose écologique.

. A notre connaissance, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation.

Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communale d'énergie renouvelable.

. Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est en cours d'élaboration : c'est l'occasion pour la commune de concrétiser sa volonté de sanctuariser les terres cultivables.

. Malgré l'engagement pris à le faire au cours de la 1ère année de mandat, la commune n'a encore entrepris aucune démarche pour adhérer à l'eusko.

. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.



OSTABAT-ASME / IZURA

212 HABITANT·ES

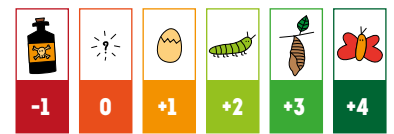
MAIRE : Daniel Olçomendy

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Vice Président Tourisme durable - Accessibilité

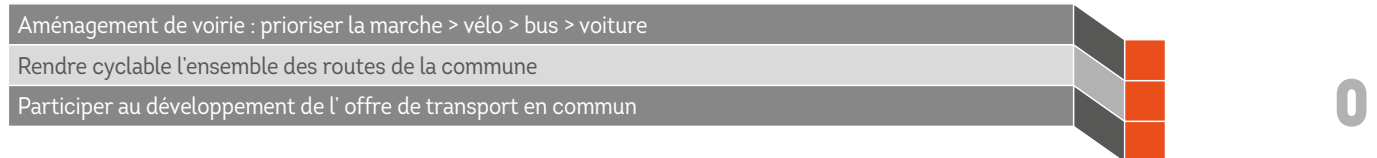
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :

TRANSPARENCE COMMUNALE : ○○○○

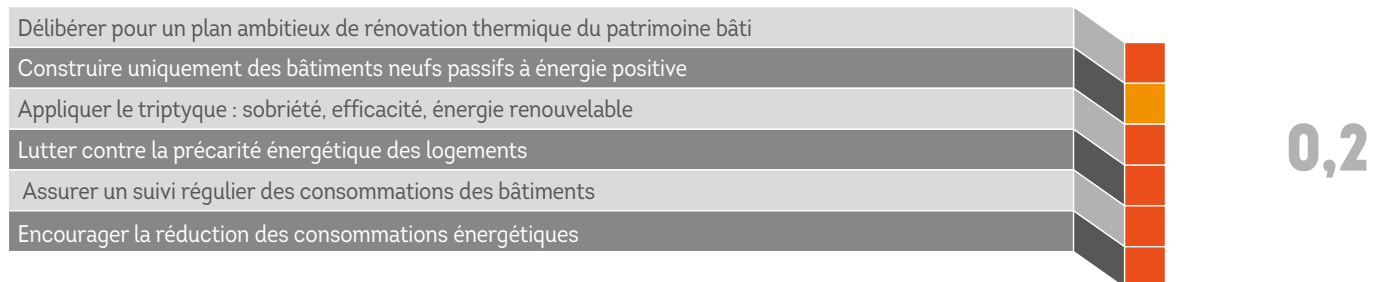
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



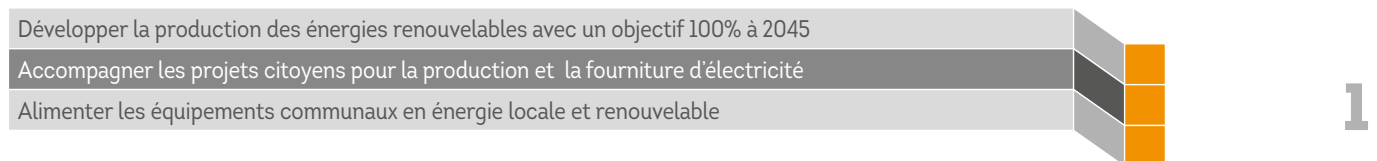
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



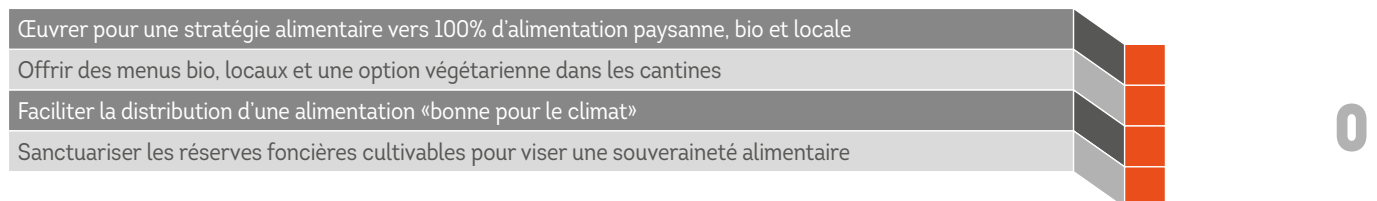
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



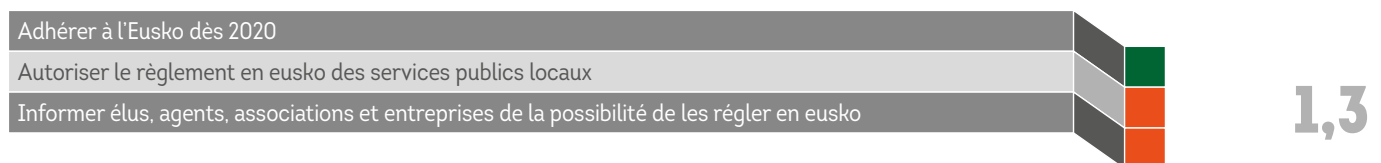
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



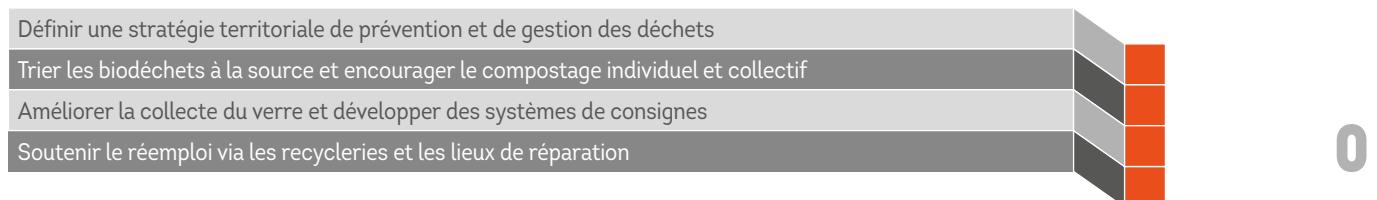
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



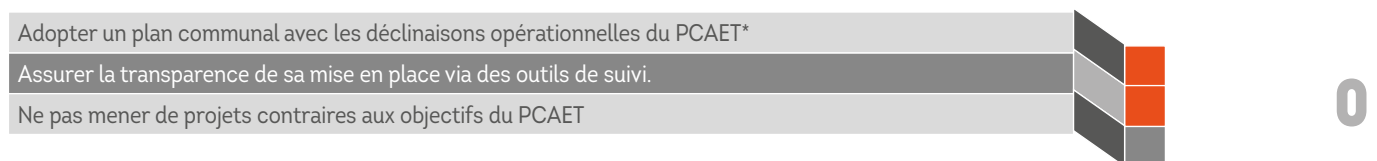
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

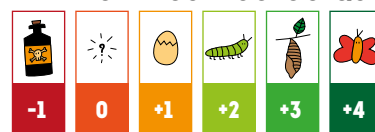
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 10,15 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+0,4



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune a répondu trop tardivement pour que ses réponses puissent être traitées.

. A notre connaissance, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation.

Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communale d'énergie renouvelable.

. La commune est adhérente à l'eusko.

. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



MAIRE : Pierre Etcheber

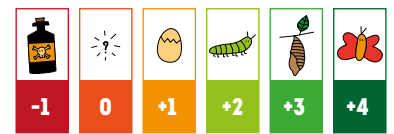
FONCTION COMMUNAUTAIRE :

Délégué titulaire du SCoT du Pays Basque et du Seignanx

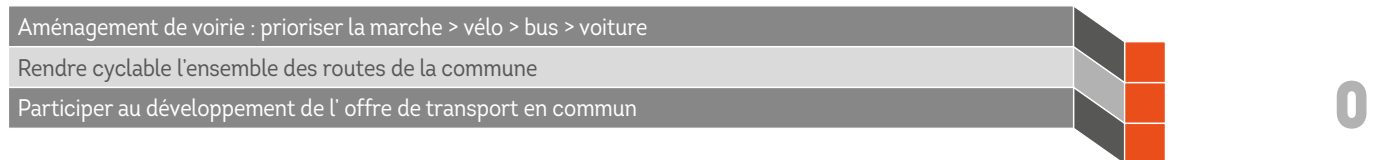
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : ○○○○○

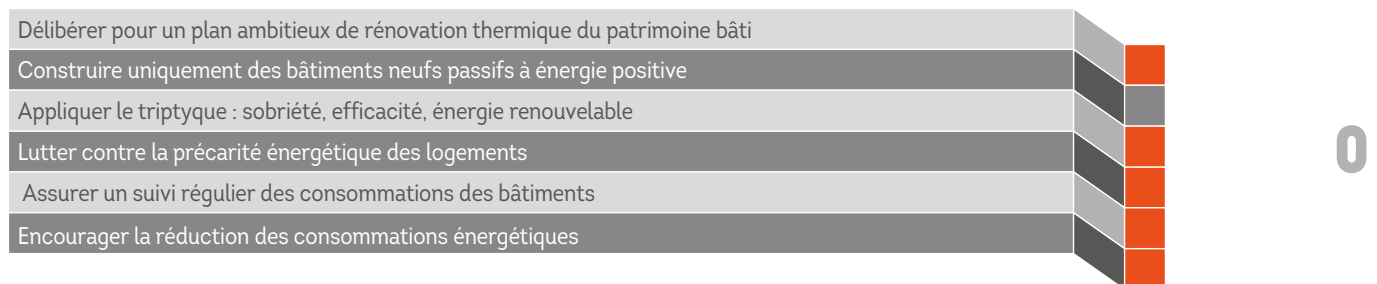
**ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE**



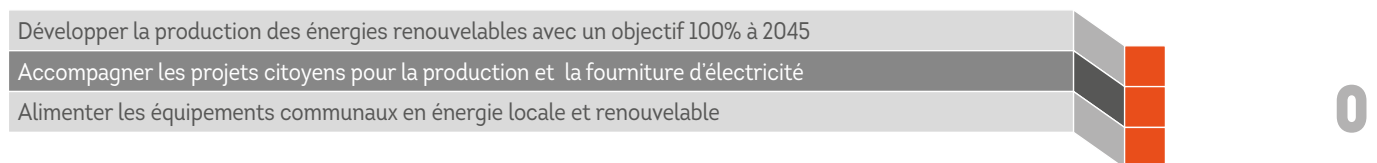
🚲 AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



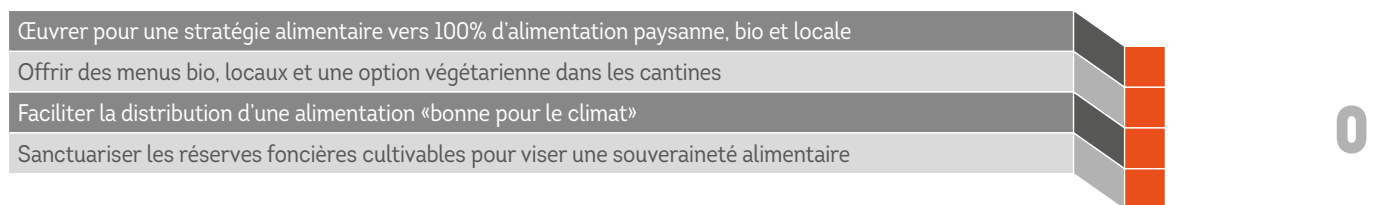
🏠 AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



🌱 AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



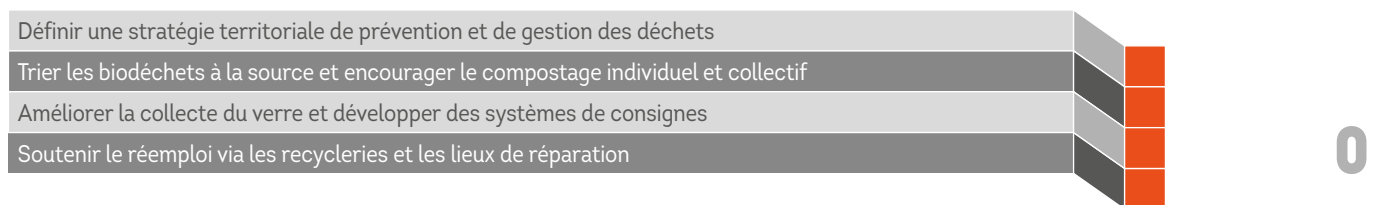
🌾 AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



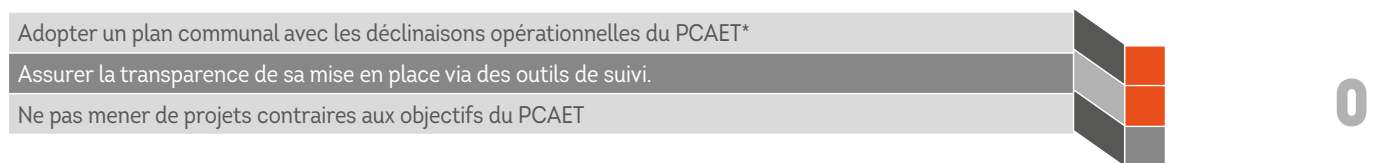
🇪🇺 AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



♻️ AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



🏆 EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,74 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 17,87 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

0



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune a répondu trop tardivement pour que ses réponses puissent être traitées.

. A notre connaissance, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communales d'énergie renouvelable.

. Malgré l'engagement pris à le faire au cours de la 1ère année de mandat, la commune n'a encore entreprise aucune démarche pour adhérer à l'eusko.

. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



SAINT-ETIENNE-DE-BAÏGORRY / BAIGORRI

1 532 HABITANT·ES

MAIRE : Jean Michel Coscarat

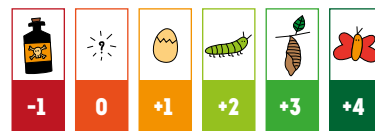
FONCTION COMMUNAUTAIRE :

Délégué titulaire du SCoT du Pays Basque et du Seignanx

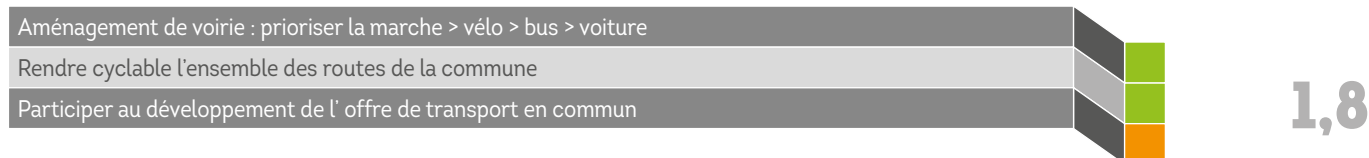
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :

TRANSPARENCE COMMUNALE :

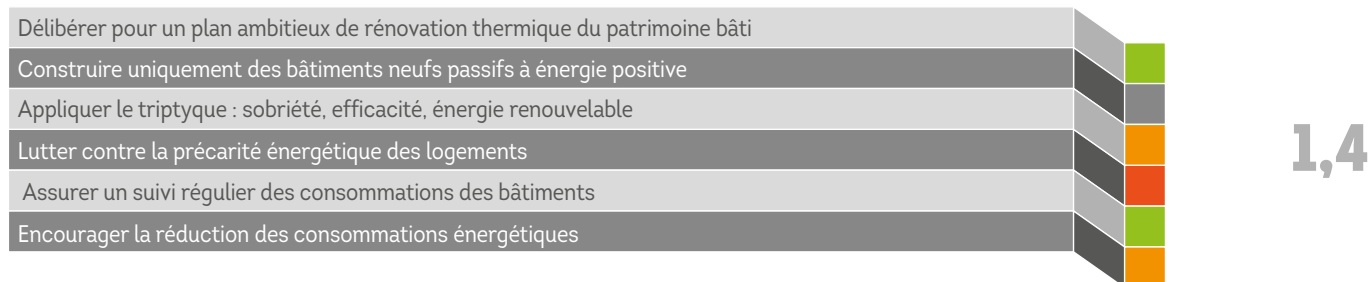
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



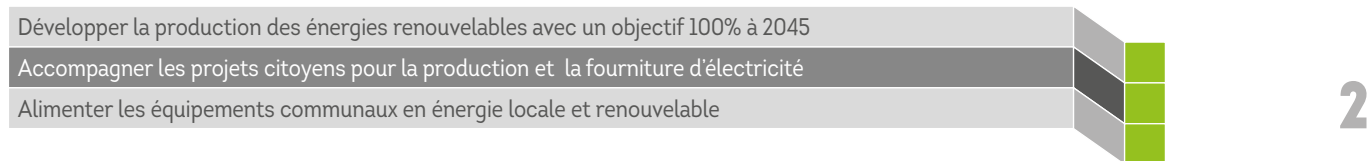
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



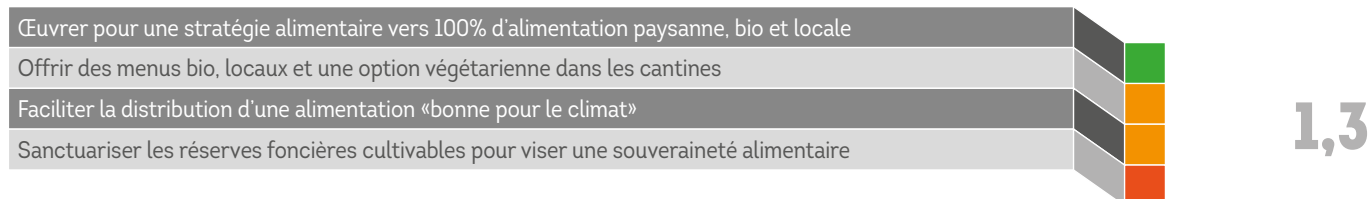
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



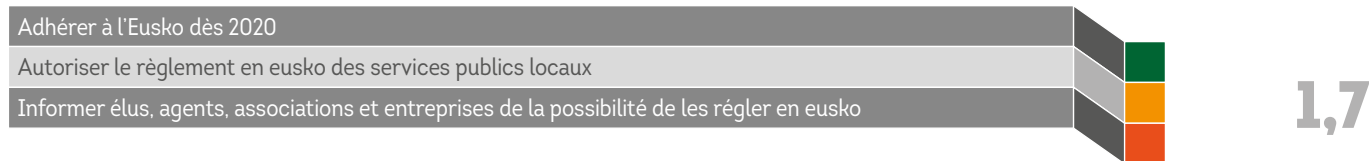
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



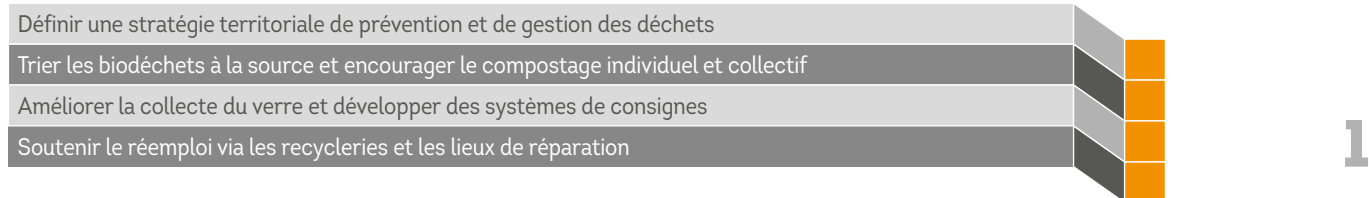
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



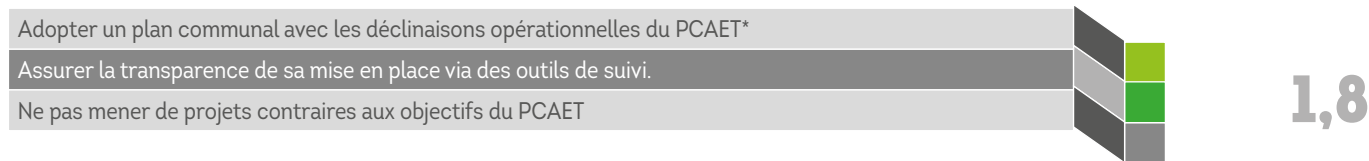
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,36 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 25,91 %

ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+1,6



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses étaient complètes et elle a transmis toutes les informations sur les indicateurs demandés : une transparence exemplaire !

. La commune a limité la vitesse à 30 km/h dans le bourg. Elle a interdit une voie aux voitures (sauf riverains) pour la réserver aux piétons et vélos sur 0,5 km. Il s'agit du 1er tronçon d'une future liaison église-mairie-stade : dans les villages aussi, les aménagements cyclables sont possibles !

. La commune a réalisé un inventaire du bâti communal. Baïgorry est partenaire de la Communauté d'agglomération sur le programme européen ELENA qui prévoit une assistance technique pour la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique et l'appui à la production décentralisée à partir de sources d'énergies renouvelables pour le bâti public. La commune pratique l'extinction nocturne de 23h à 6h. Malgré de nouveaux contrats, sa consommation d'énergie pour ses bâtiments et l'éclairage public est stable en 2022 par rapport à 2019. À noter, l'action participative "Chasse au lampadaire inutile" mettant à contribution les habitants qui sont déjà d'accord pour supprimer 20% de poteaux cette année et jusqu'à 38% de plus l'an prochain après un test de 6 mois éteints. La commune n'a pas transmis d'objectif de baisse pour 2023.

. Le village produit déjà 10 MWh d'énergie renouvelable via des panneaux photovoltaïques installés par I-Ener. Il a un ambitieux plan de développement de cette production qui prévoit une couverture de 100% des consommations du patrimoine communal avant la fin du mandat. Depuis cette année, l'ensemble de la consommation électrique et gaz de la commune est en énergie renouvelable. La commune a modifié son document d'urbanisme pour ouvrir la possibilité d'installer les panneaux solaires en surimposition. Elle annonce plusieurs projets d'installation et d'achat d'énergie renouvelable. La métamorphose énergétique est vraiment enclenchée : félicitations !

. Saint-Etienne-de-Baïgorry a demandé un diagnostic agricole à EHLG sur les fermes de la commune qui a débouché sur un plan d'actions pour accompagner les transmissions. Même si les repas sont faits par le collège, la commune n'a pas démissionné de ses responsabilités et déclare continuer à œuvrer pour une mutualisation des repas et une augmentation de leur qualité. Pour les menus de cantine consultés, le minimum de 20% de bio exigé par la loi EGALIM n'est pas encore tout à fait atteint. Si la cantine ne semble pas encore en passe de respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024, les menus présentent des protéines diversifiées. Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est en cours d'élaboration pour cette commune : c'est une opportunité de concrétiser la volonté de sanctuariser les terres cultivables.

. La commune est adhérente à l'eusko. Elle a récemment créé deux régies, au camping et à l'espace de coworking, permettant le paiement en eusko. Elle diffuse de l'information aux usager-es, aux agent-es, aux élu-es et prévoit une sensibilisation auprès des commerçant-es, mais n'a pas communiqué le montant d'eusko en circulation par ses services.

. La commune a mené des actions de communication pour inciter à pratiquer le compostage et informer de l'ouverture de la recyclerie Lokala.

. Si la commune n'a pas voté de plan d'action pour décliner le Plan climat à son échelle, elle déclare faire un suivi annuel à partir des engagements du Pacte et de ses indicateurs. Elle déclare que 2 élu-es et un agent sont mobilisés pour le suivi et la mise en œuvre, ainsi qu'une commission extra-municipale ouverte à la population. Le village organise régulièrement des réunions de concertation et communique à chaque bulletin municipal autour des enjeux écologiques.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)





SAINT-JEAN-DE-LUZ / DONIBANE LOHIZUNE

14 702 HABITANT·ES

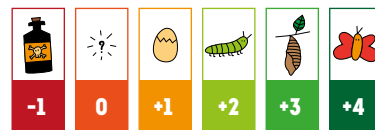
MAIRE : Jean-François Irigoyen

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Vice-Président Mobilités durables et innovantes Ports et pêche

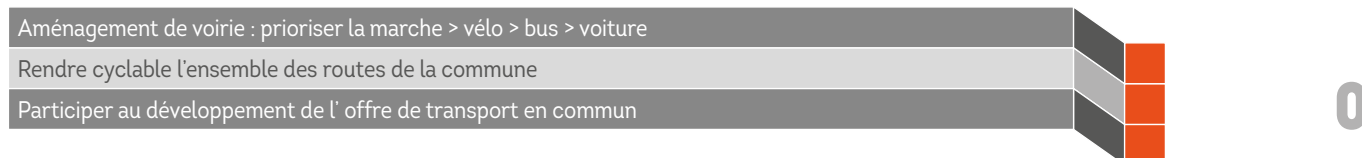
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :

TRANSPARENCE COMMUNALE: ○○○○○

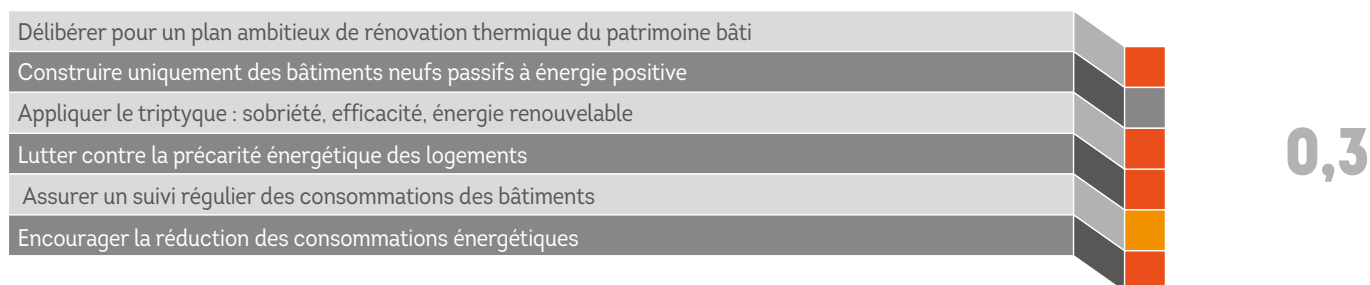
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



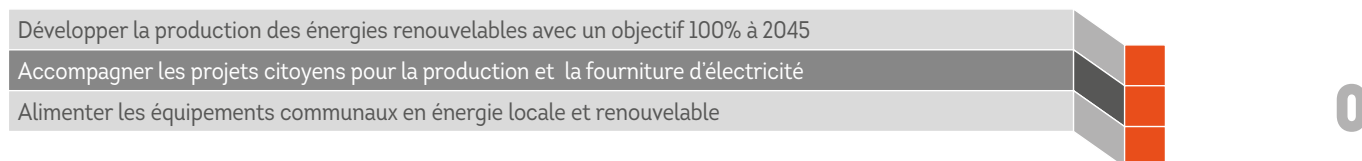
🚲 AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



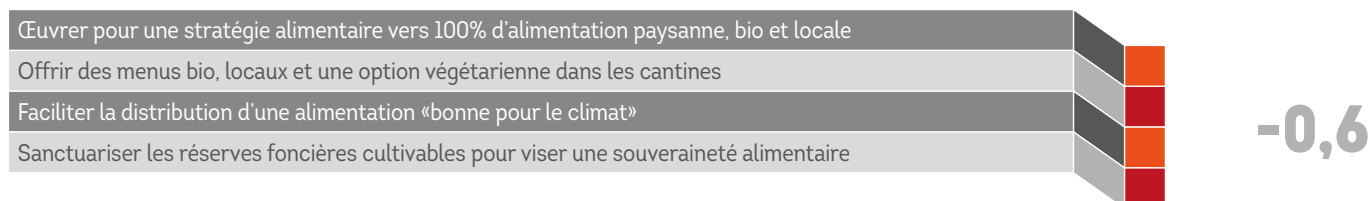
🏠 AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



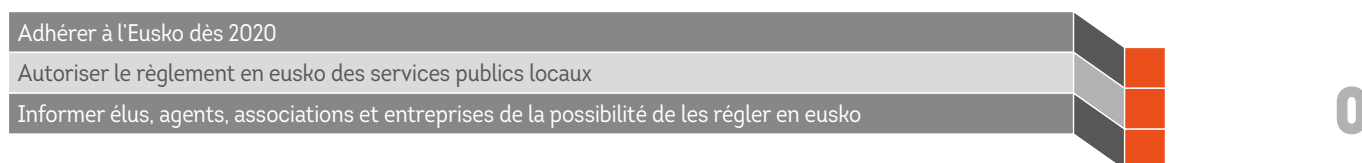
🌱 AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



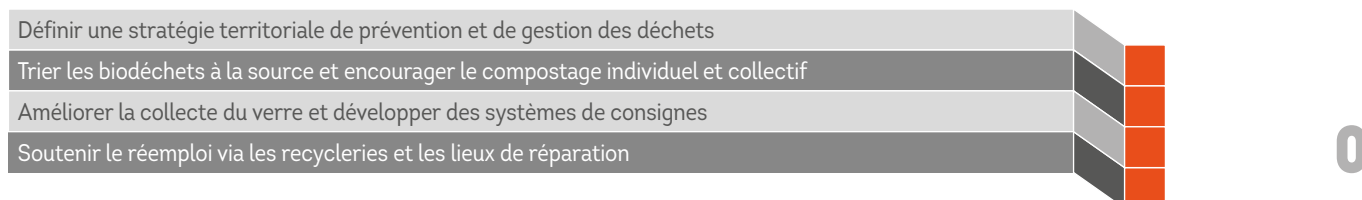
🌾 AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



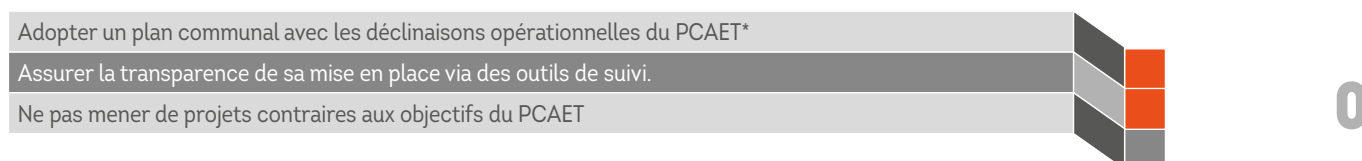
🇪🇺 AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



♻️ AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



📋 EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.



www.bizimugi.eu



SAINT-JEAN-DE-LUZ / DONIBANE LOHIZUNE



CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)

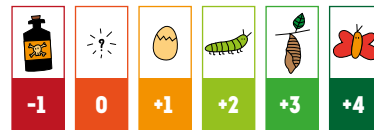
| 0,10 ha



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)

| 0,16 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



0



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas donné suite aux relances par courriels et téléphone des sentinelles pour rendre compte de ses actions dans une perspective de métamorphose écologique.

. Si la commune a supprimé des places de stationnement sur le front de mer d'Erromardie, elle en a ajouté à proximité de l'allée Ximista et de l'avenue Louis le Grand.

. A notre connaissance, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communales d'énergie renouvelable.

. Pour les menus de cantine consultés, elle est en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024.

Avec une réduction de seulement 28%, l'objectif de réduction de consommation des terres dans le Plan Local d'Urbanisme n'atteint pas les visées prévues par la loi climat : la sanctuarisation des terres cultivables est mal engagée !

. La commune n'a pas communiqué vouloir entamer de démarches pour contribuer à l'économie locale par l'essor de l'eusko.

. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.



www.bizimugi.eu

SAINT-JEAN-LE-VIEUX / DONAZAHARRE

849 HABITANT·ES

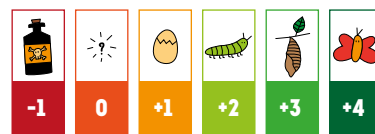
MAIRE : Pierre Eyherabide

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller communautaire

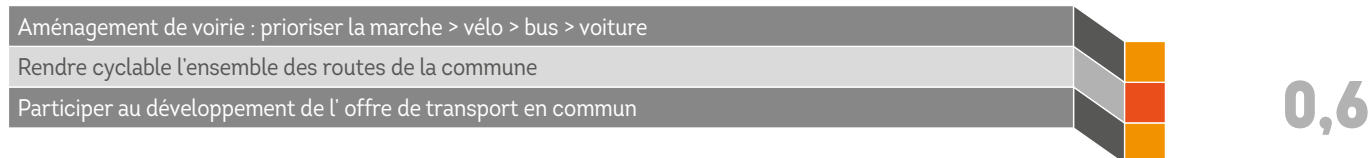
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :

TRANSPARENCE COMMUNALE: ● ○ ○ ○ ○

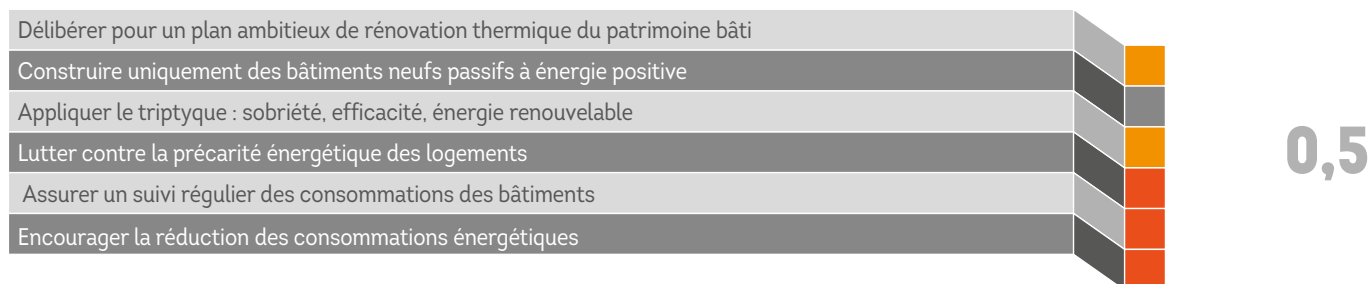
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



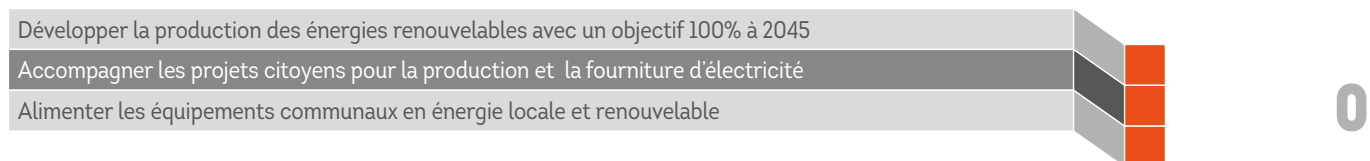
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



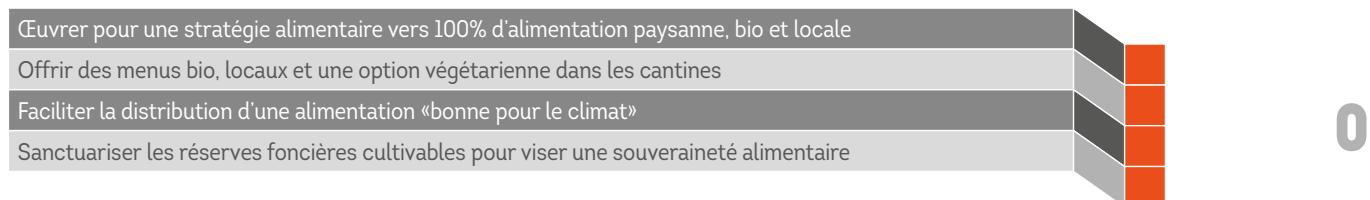
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



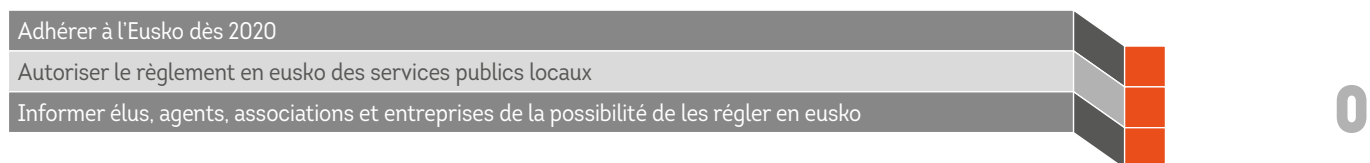
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



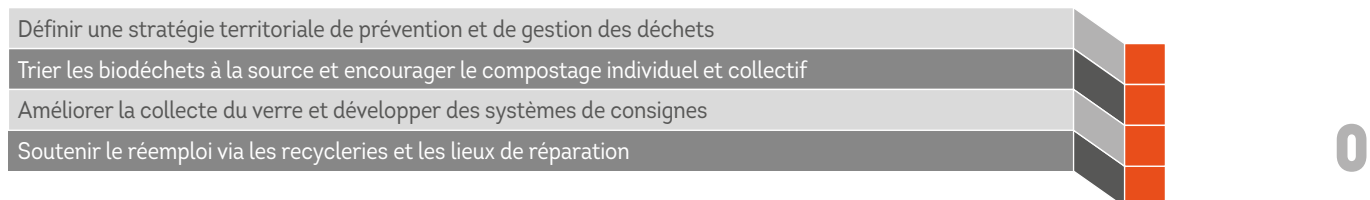
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



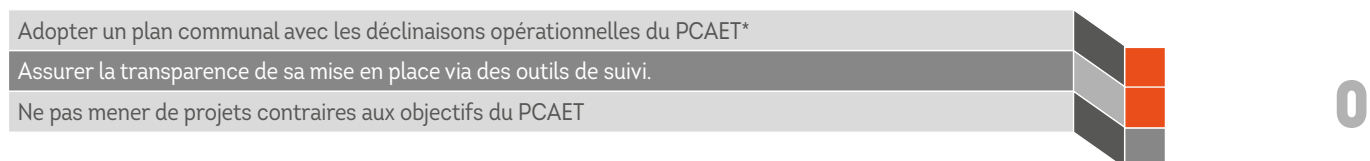
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

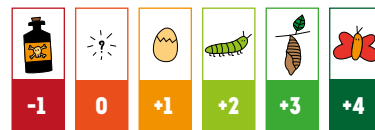
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,85 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 5,80 %

ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

+0,2



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas donné suite aux relances par courriels et téléphone des sentinelles pour rendre compte de ses actions dans une perspective de métamorphose écologique.

. A notre connaissance, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communales d'énergie renouvelable.

. Les sentinelles n'ont pas trouvé d'objectif chiffré de réduction de consommation du foncier dans le Plan Local d'Urbanisme : comment dès lors prétendre à la sanctuarisation des terres cultivables ?

. Malgré l'engagement pris à le faire au cours de la 1^{ère} année de mandat, la commune n'a encore entrepris aucune démarche pour adhérer à l'eusko.

. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.



SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT / DONIBANE GARAZI

1 810 HABITANT·ES

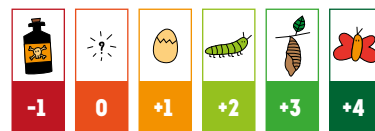
MAIRE : Laurent Inchauspe

FONCTION COMMUNAUTAIRE : conseiller permanent

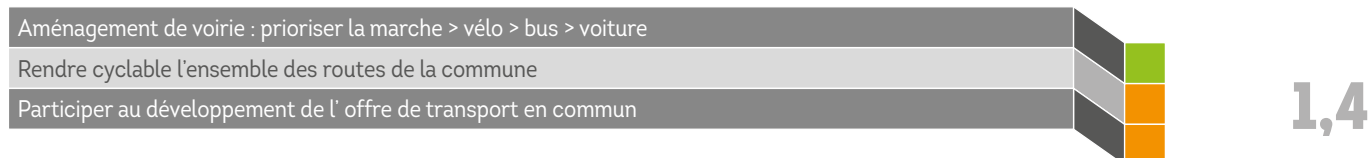
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

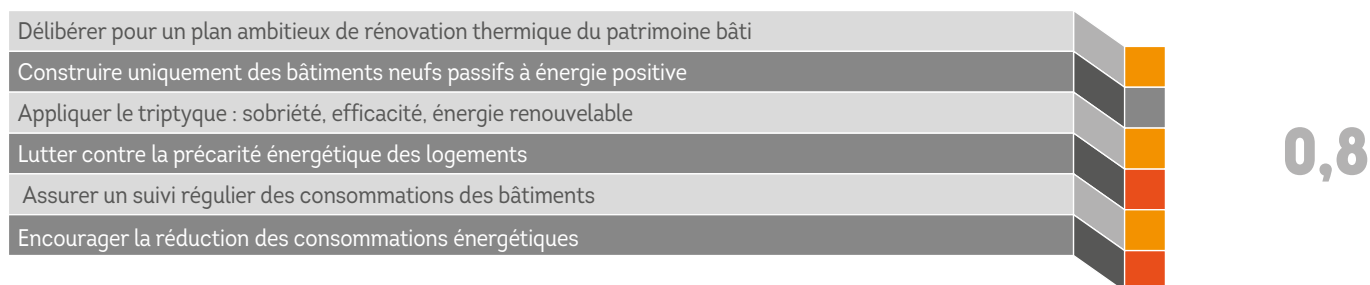
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



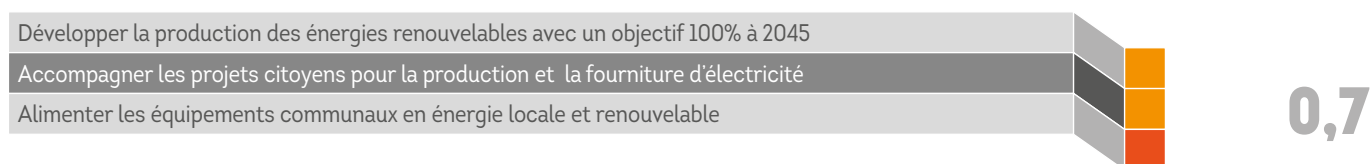
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



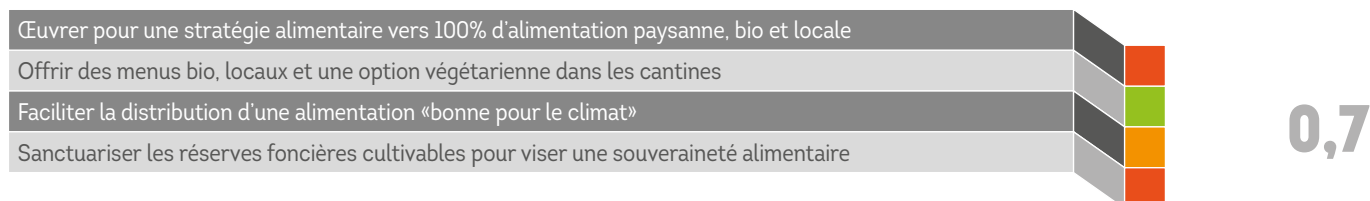
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



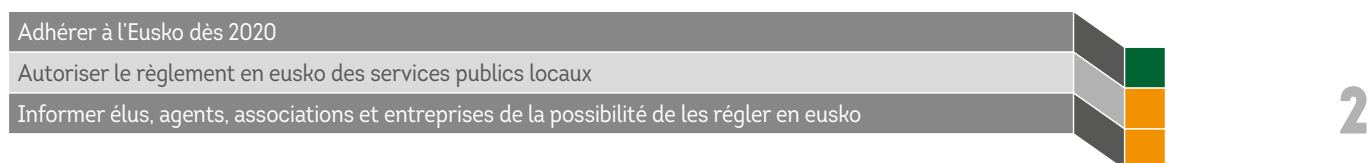
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



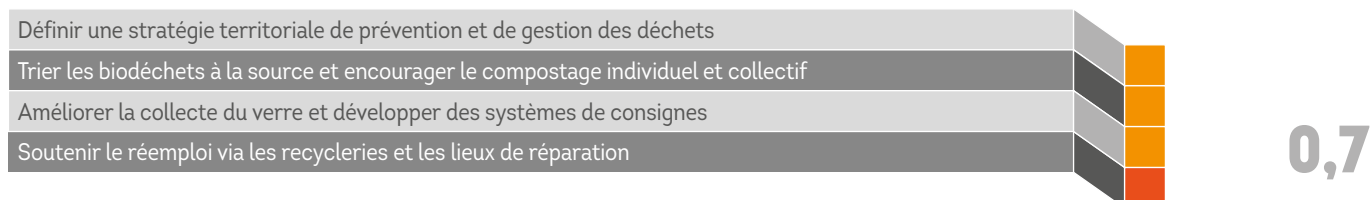
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



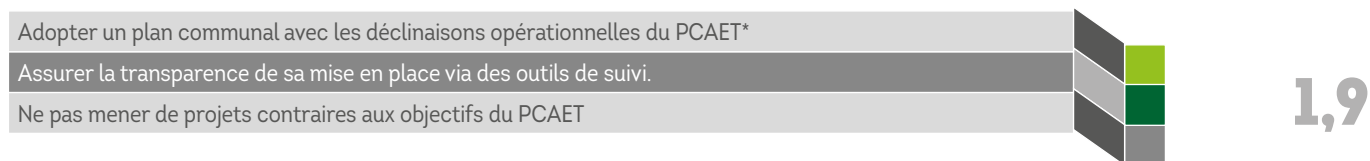
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

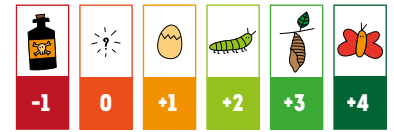
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,17 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 3,55 %

ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+1,2



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses étaient complètes et elle a transmis quasiment toutes les informations sur les indicateurs demandés.

. La commune a mis en place plusieurs cheminements piétons, aménagements piétons/vélos ou encore des couloirs de mobilités douces. Les principaux axes de la commune ne sont pas encore couverts par des pistes cyclables. Un service de navette gratuite est proposé sur inscription une fois par semaine. Pour 2023, plusieurs autres aménagements sont annoncés, un schéma cyclable communal ainsi qu'une aire de covoiturage sont prévus en partenariat avec le syndicat des mobilités.

. Si la commune a mené des diagnostics énergétiques de bâtiments communaux et réalisé des actes de rénovation, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Elle pratique désormais l'extinction nocturne de minuit à 6h dans la plupart de ses quartiers. Si la consommation d'électricité de la commune a considérablement baissé entre 2019 et 2022 (avec un objectif de baisse ambitieux pour l'exercice 2023), les volumes de fioul consommés sont en hausse de plus de 25% en trois ans ; la municipalité table sur une baisse de même ampleur en 2023 pour revenir au niveau de consommation de 2019.

. La commune a mis à disposition le toit des vestiaires des terrains de foot pour l'installation de panneaux photovoltaïques de 18 kWc avec I-ENER et a opté pour de l'énergie verte locale avec le choix d'Enargia pour l'ensemble des bâtiments communaux < 36kVA.

. Pour les menus de cantine consultés, la commune dépasse déjà les seuils fixés par la loi EGalim car elle propose plus d'un repas végétarien hebdomadaire et elle est en bonne voie

pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. Le cuisinier a été formé pour élaborer des menus végétariens. Le Plan Local d'Urbanisme communal étant actuellement en cours d'élaboration, les sentinelles n'ont pas trouvé d'objectif chiffré de réduction de consommation du foncier sur la commune.

. La commune est adhérente à l'eusko, elle l'a mis en place sur la régie du marché. De plus, des associations reçoivent leurs subventions en monnaie locale. Plus de 1200 eusko ont ainsi circulé en 2022.

. La commune sensibilise sur la thématique déchets grâce à la mise en place d'une charte de développement durable à destination des associations et via le bulletin municipal. Elle indique plusieurs actions mises en œuvre autour de la gestion des déchets verts et biodéchets (paillage en libre accès et composteur à la cuisine de la cantine scolaire).

. Saint-Jean-Pied-de-Port a mis en place un Agenda 2030 permettant, de 2021 à 2024, de planifier des actions recouvrant les objectifs de développement durable de manière cohérente avec une vision transversale. Piloté par des élu-es et des citoyen-nes, l'agenda est épaulé par deux agentes de la mairie et régulièrement communiqué à la population, en plus d'événements de sensibilisation. La commune a obtenu le label "Notre Village Terre d'Avenir" saluant son engagement. Toutefois, nous regrettons que ce document ne contienne pas d'étude ou d'indicateur concernant les enjeux climat-énergie et ne soit pas relié aux objectifs du PCAET.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



SAINT-MARTIN-D'ARROSA / ARROSA

556 HABITANT·ES

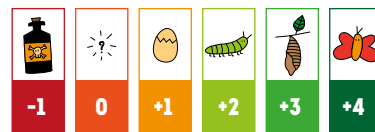
MAIRE : Benat Arrabit

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller communautaire

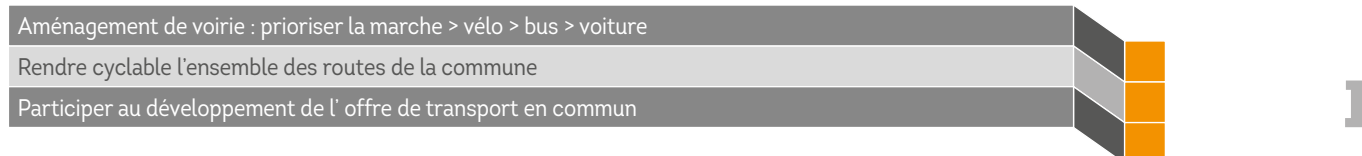
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

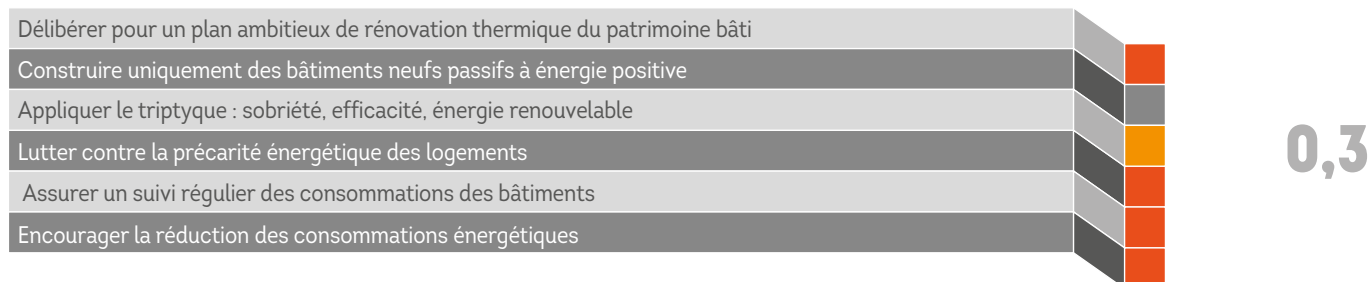
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



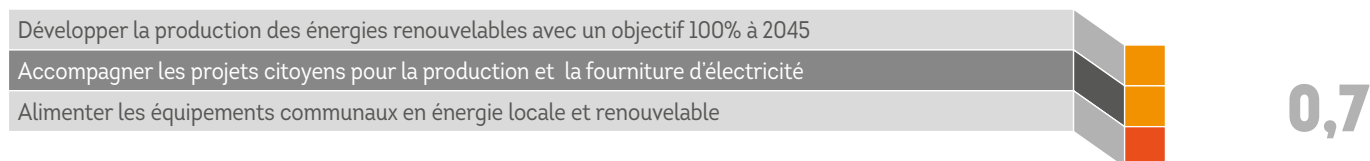
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



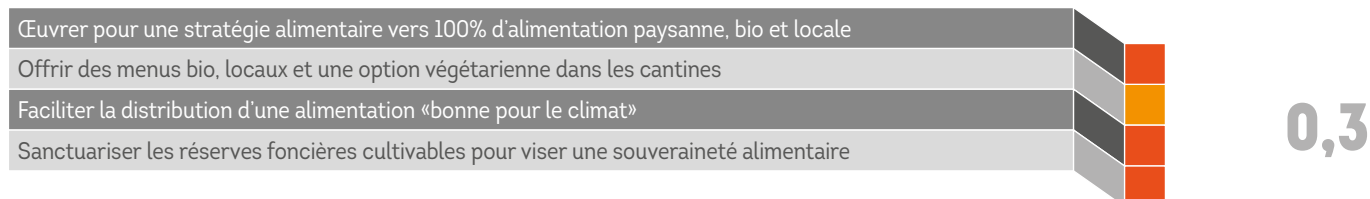
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



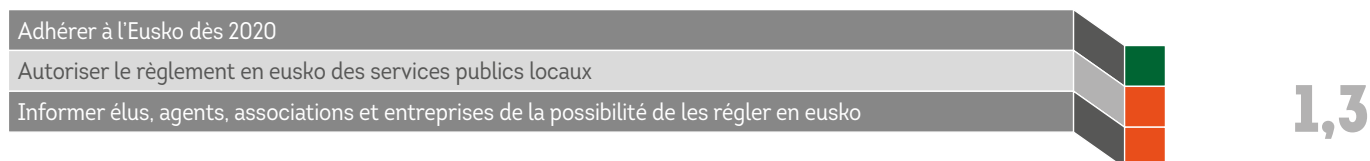
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



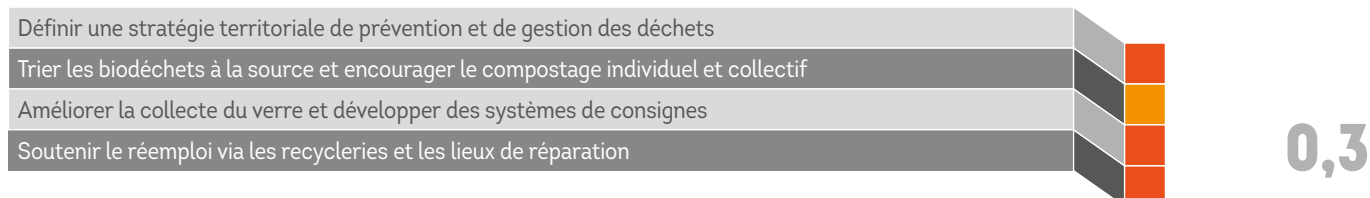
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



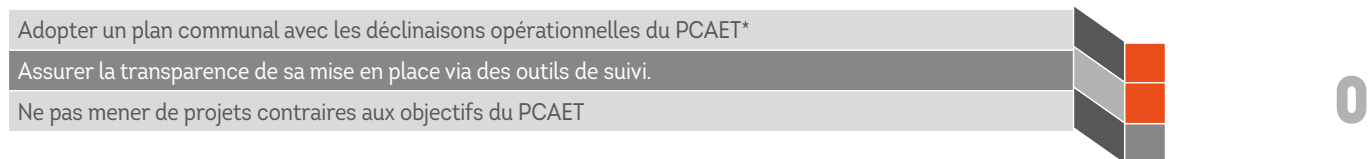
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

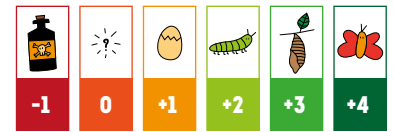
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 1,04 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 49,64 %

ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



0,5



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas complété les fiches de suivi mais a envoyé un mail dont le propos manquait de précision. De plus, elle n'a pas transmis d'information sur les indicateurs demandés.

. La commune a mis en place un pôle d'échange multimodal avec aire de covoiturage, autopartage et mobilités douces, ainsi qu'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée Arosa-Baigorri. Elle dispose d'une navette kintoa mugui qui circule 4 fois par jour vers la vallée des Aldudes ainsi que d'une ligne TER vers Bayonne/Saint-Jean-Pied-de-Port. Elle signale aussi l'installation d'écluses pour réduire la vitesse des voitures entrant dans le bourg.

. Aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. La commune a procédé au remplacement d'ampoules de l'éclairage public et à la réduction de ses plages d'allumage (sans précisions quant aux horaires ou quartiers concernés), elle a aussi lancé un programme d'incitation aux économies d'eau. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle mentionne la mise à disposition de toits pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux avec I-ENER.

. La cantine propose régulièrement des menus avec des protéines animales en entrée et en plat principal : ces menus ont une empreinte carbone non soutenable et un impact sanitaire problématique pour les enfants. Toutefois, elle est en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. À noter la création de deux vergers communaux participatifs.

Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est en cours d'élaboration : c'est l'occasion pour la commune de concrétiser sa volonté de sanctuariser les terres cultivables.

. La commune a récemment adhéré à l'Eusko.

. Elle indique avoir mis en place un programme annuel communal de broyage des résidus de taille.

. La commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



SAINT-MICHEL / EIHERALARRE

297 HABITANT·ES

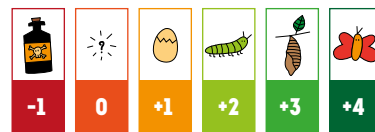
MAIRE : Pascal Iribarne

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller communautaire

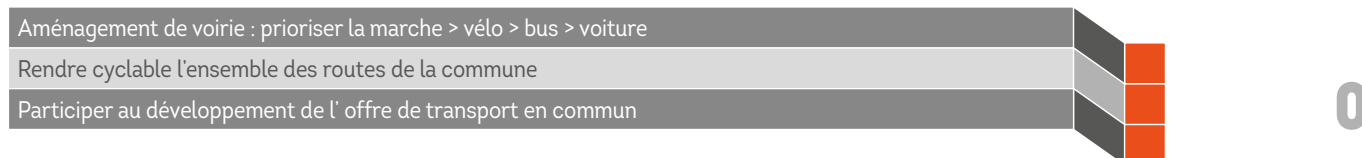
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :

TRANSPARENCE COMMUNALE :

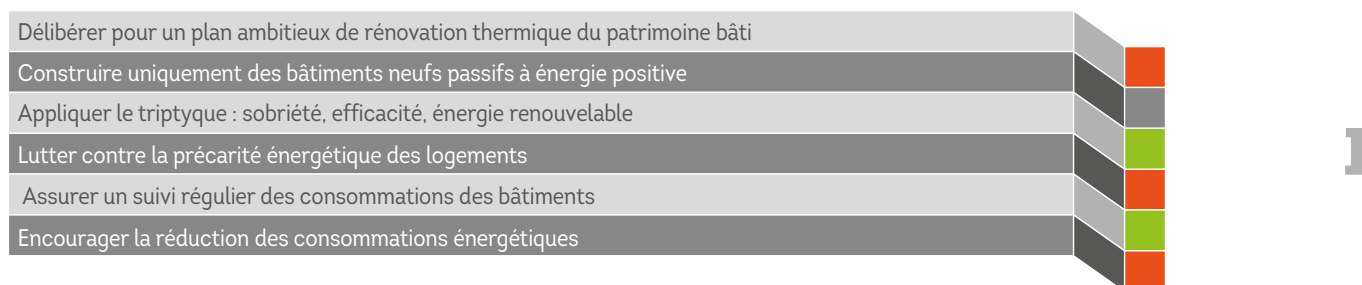
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



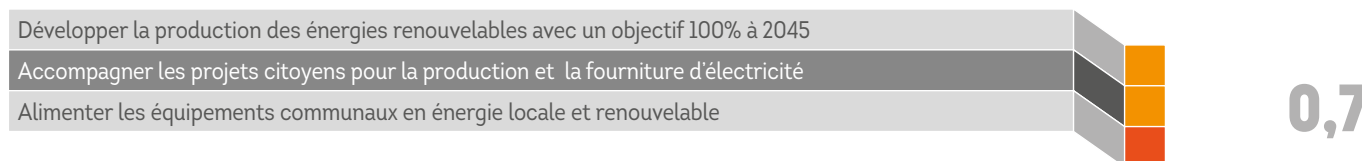
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



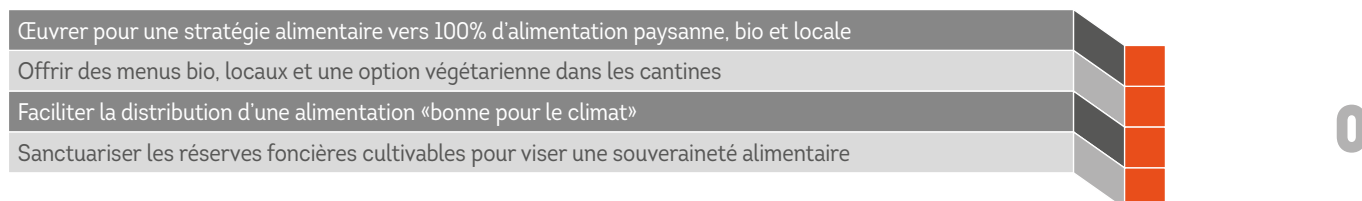
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



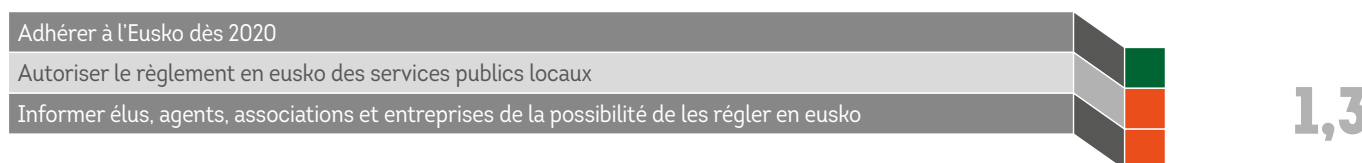
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



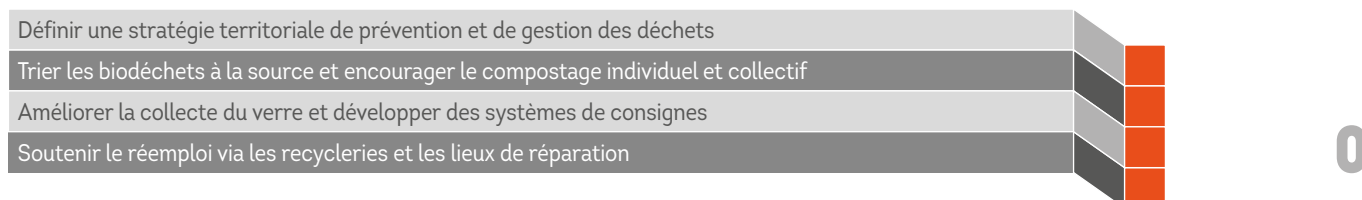
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



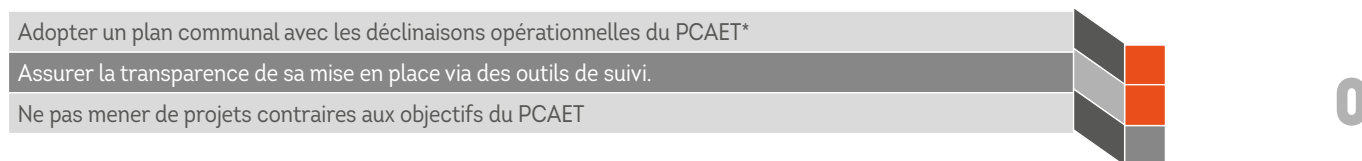
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.



CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)

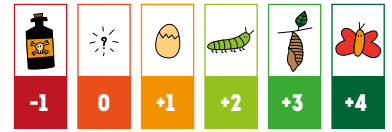
| 0,14 ha



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)

| 0 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+0,4



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, la précision de ses réponses était moyenne mais elle a transmis la plupart des informations sur les indicateurs demandés.

. Le bourg de Saint-Michel est en zone 30 km/h. Si la commune prévoit de réaliser 300 m de trottoirs, aucun aménagement cyclable n'est envisagé. La mise en place d'un transport à la demande est projetée avec Txik Txak.

. Aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. La commune indique avoir étendu l'extinction nocturne de 23h à 6h30 et est en cours de remplacement des lampes de l'éclairage public. La consommation d'énergie de la commune pour ses bâtiments et l'éclairage public a fortement baissé en 2022 par rapport à 2019, avec une baisse de plus de 50% de la consommation électrique : félicitations ! L'équipe municipale n'a en revanche pas partagé d'objectifs pour l'année 2023.

. Elle signale une collaboration avec I-Ener entamée pour la production d'énergies renouvelables et souhaiterait que le barrage du moulin soit remis en fonctionnement. Elle rencontre l'opposition des Architectes Bâtiments de France pour ses projets d'installation de panneaux photovoltaïques, y compris quand ils ne sont pas visibles de la voie publique.

. La commune indique avoir la volonté de densifier l'urbain et réhabiliter les maisons vides. Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire qui couvre aussi la commune est en cours d'élaboration : c'est l'occasion pour la commune de concrétiser sa volonté de sanctuariser les terres cultivables.

. La commune est adhérente à l'eusko et a accordé une subvention à Euskal Moneta, l'association gérante pour la fête d'anniversaire.

. Elle n'a rien communiqué sur la thématique "agir pour une réduction des déchets et une économie circulaire".

. La commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

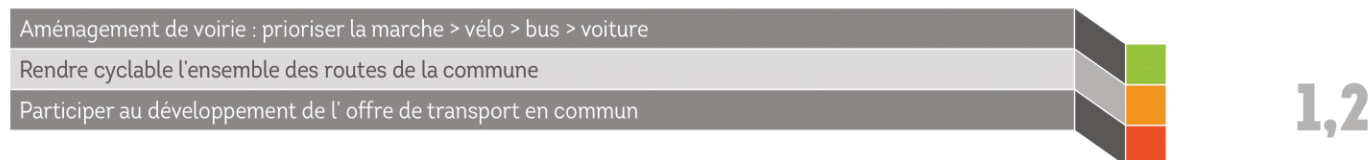
. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



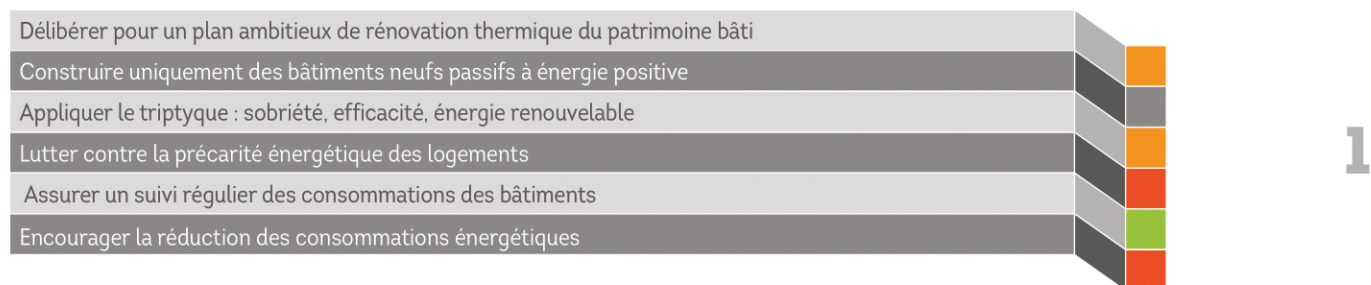
MAIRE : Charles Massondo
FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller permanent
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 
TRANSPARENCE COMMUNALE : 



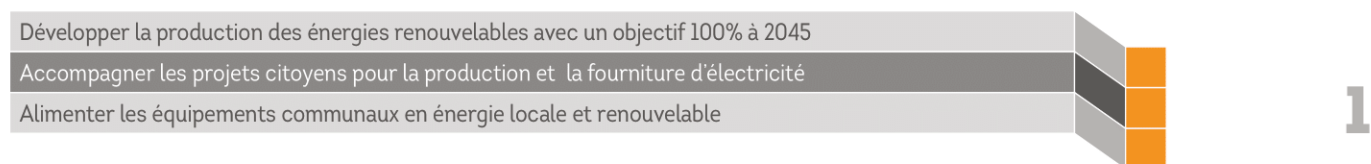
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



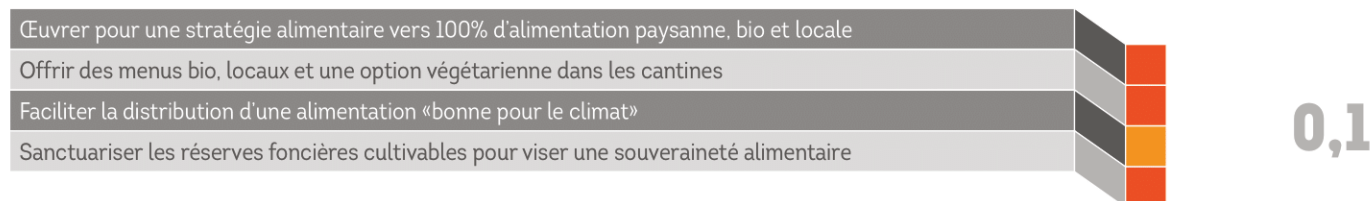
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



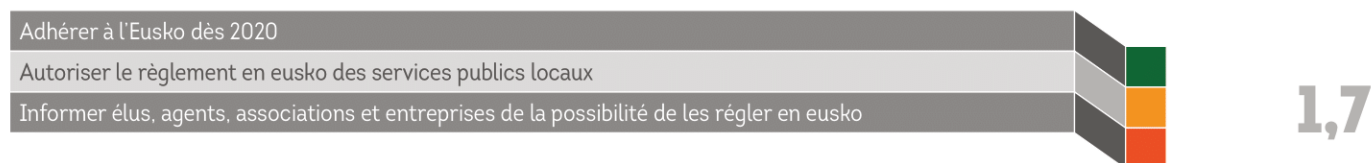
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



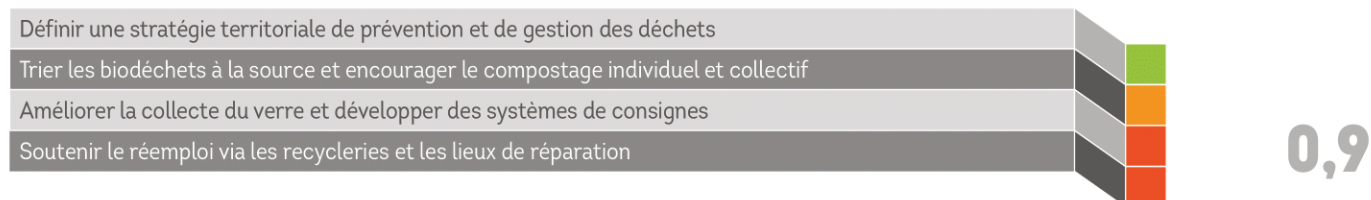
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



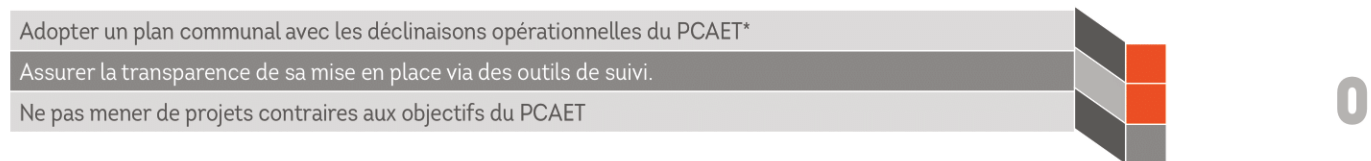
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas : ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 1,35 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 2,17 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

+0,8



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

Si la commune a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses étaient toutefois assez brèves. Elle n'a transmis que quelques-uns des indicateurs demandés.

. Le centre bourg est en zone 30 ; l'étude du schéma directeur cyclable en cours permettra de valoriser les mobilités douces avec plusieurs travaux prévus : zones de rencontre, mise en sens unique de voie et piste cyclable. La commune participe également à l'étude du schéma directeur de liaison intercommunal. Le comité Hitza Hitz a hâte de voir ces projets se réaliser pour que la commune illustre que les mobilités actives sont aussi possibles pour les villages !

. Si la commune a réalisé la rénovation de la mairie et de la Maison Touza, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. La commune indique avoir réduit les durées d'éclairage public, sans précisions quant aux plages horaires ou quartiers concernés. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. La commune est inscrite au programme ELENA pour étudier la mise en place de photovoltaïque sur les bâtiments communaux et a engagé des études avec IENER pour le photovoltaïque.

. Le marché de Saint-Palais dispose d'une charte valorisant l'agriculture locale. Les sentinelles ne sont pas parvenues à obtenir d'informations sur le document d'urbanisme en vigueur sur la commune mais un Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire qui la couvre est prévu : l'occasion pour la commune de concrétiser sa volonté de sanctuariser les terres cultivables.

. La commune est adhérente à l'eusko, la régie de l'école de musique a permis la circulation de plus de 900 eusko en 2022. Les possibilités de défraieement et de paiement des agent-es et élu-es sont étudiées.

. La commune met en place différentes actions de sensibilisation sur la thématique déchets (via son bulletin municipal ou lors de réunions d'information).

. Elle ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)





SAINT-PÉE-SUR-NIVELLE / SENPERE

7 287 HABITANT·ES

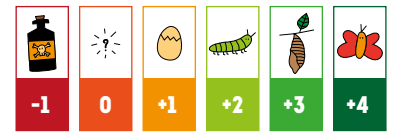
MAIRE : Bernard Elhorga

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller permanent

COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :

TRANSPARENCE COMMUNALE :

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO

- Aménagement de voirie : prioriser la marche > vélo > bus > voiture
- Rendre cyclable l'ensemble des routes de la commune
- Participer au développement de l'offre de transport en commun

0

AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS

- Délibérer pour un plan ambitieux de rénovation thermique du patrimoine bâti
- Construire uniquement des bâtiments neufs passifs à énergie positive
- Appliquer le triptyque : sobriété, efficacité, énergie renouvelable
- Lutter contre la précarité énergétique des logements
- Assurer un suivi régulier des consommations des bâtiments
- Encourager la réduction des consommations énergétiques

0

AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Développer la production des énergies renouvelables avec un objectif 100% à 2045
- Accompagner les projets citoyens pour la production et la fourniture d'électricité
- Alimenter les équipements communaux en énergie locale et renouvelable

0

AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE

- Œuvrer pour une stratégie alimentaire vers 100% d'alimentation paysanne, bio et locale
- Offrir des menus bio, locaux et une option végétarienne dans les cantines
- Faciliter la distribution d'une alimentation «bonne pour le climat»
- Sanctuariser les réserves foncières cultivables pour viser une souveraineté alimentaire

0,3

AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO

- Adhérer à l'Eusko dès 2020
- Autoriser le règlement en eusko des services publics locaux
- Informier élus, agents, associations et entreprises de la possibilité de les régler en eusko

0

AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Définir une stratégie territoriale de prévention et de gestion des déchets
- Trier les biodéchets à la source et encourager le compostage individuel et collectif
- Améliorer la collecte du verre et développer des systèmes de consignes
- Soutenir le réemploi via les recycleries et les lieux de réparation

0

EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE

- Adopter un plan communal avec les déclinaisons opérationnelles du PCAET*
- Assurer la transparence de sa mise en place via des outils de suivi.
- Ne pas mener de projets contraires aux objectifs du PCAET

0

*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.





SAINT-PÉE-SUR-NIVELLE / SENPERE



CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)

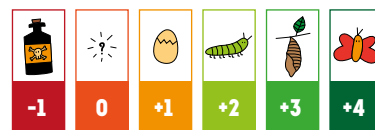
| 5,69 ha



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)

| 13,72 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

0



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas donné suite aux relances par courriels et téléphone des sentinelles pour rendre compte de ses actions dans une perspective de métamorphose écologique.

. A notre connaissance, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communales d'énergie renouvelable.

. La commune ne semble pas respecter la loi EGAlim : elle n'a pas de plan de diversification des protéines effectif car elle propose régulièrement des menus avec des protéines animales en entrée et en plat principal. Toutefois, elle est en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024.

L'objectif de réduction de consommation des terres dans le Plan Local d'Urbanisme atteint les visées prévues par la loi climat mais il reste encore du chemin pour sanctuariser les terres cultivables.

. Malgré l'engagement pris à le faire au cours de la 1^{ère} année de mandat, la commune n'a encore entrepris aucune démarche pour adhérer à l'eusko.

. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.



www.bizimugi.eu



SAINT-PIERRE-D'IRUBE / HIRIBURU

5 917 HABITANT·ES

MAIRE : Alain Iriart

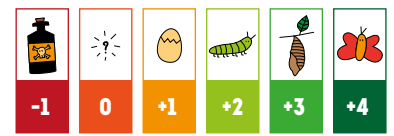
FONCTION COMMUNAUTAIRE :

Référent et animateur du Pôle territorial Nive Adour

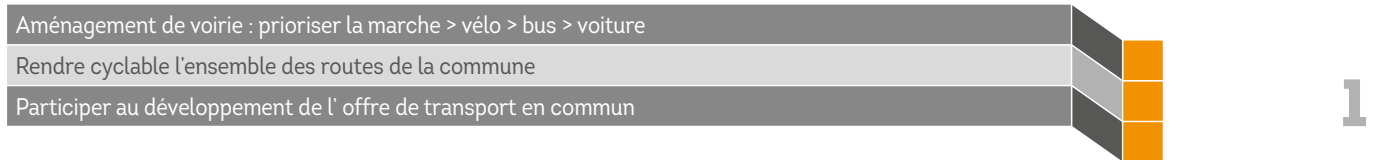
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :

TRANSPARENCE COMMUNALE :

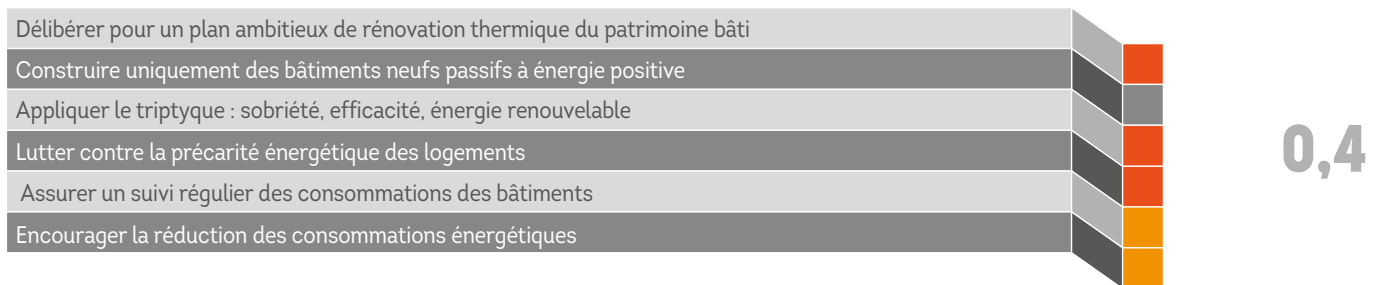
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



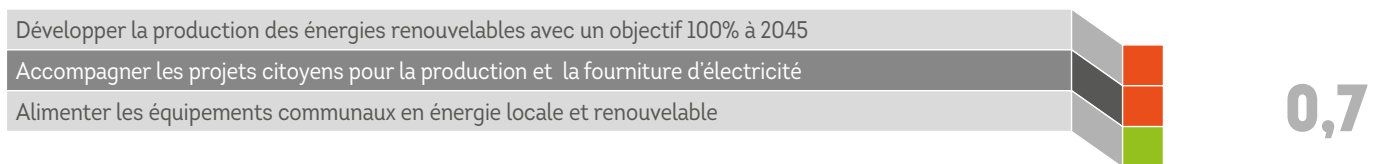
🚲 AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



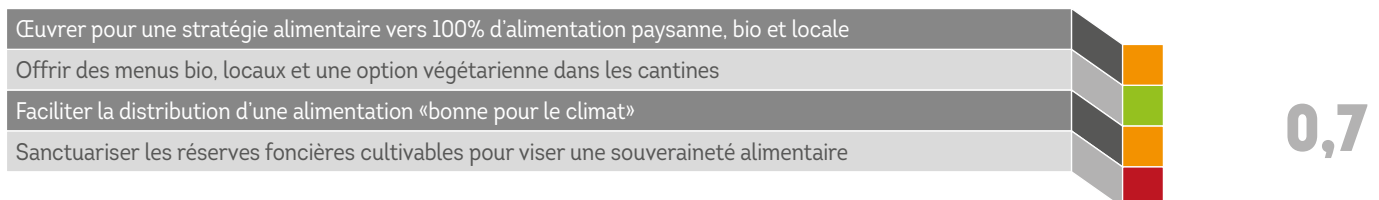
🏠 AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



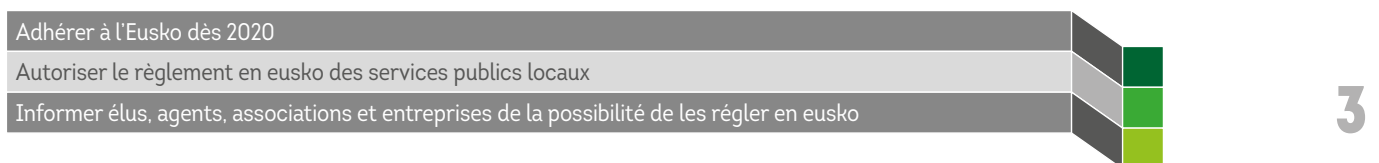
🌱 AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



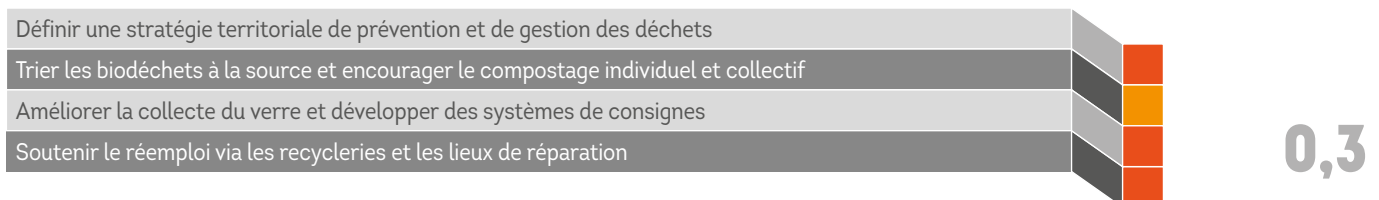
🌾 AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



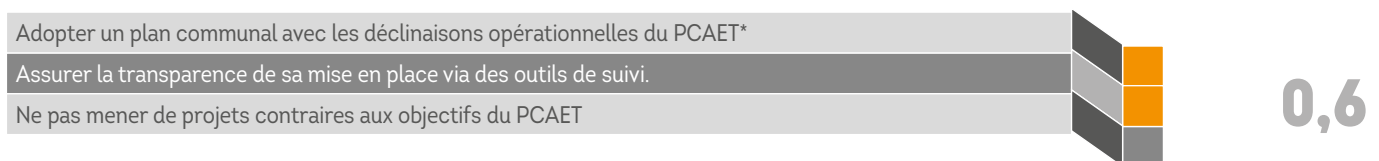
🇪🇺 AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



♻️ AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



🏆 EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.



CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)

| 2,07 ha



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)

| 0,52 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+0,9



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique et a complété ses réponses. Elle a transmis quasiment toutes les informations sur les indicateurs demandés. Un.e élu.e de la majorité a participé à l'une des formations du cycle proposé par Bizi et abordant les différents champs du Pacte.

. La commune a mis en place des zones 30 km/h dans tous les quartiers, mais sans équipements suffisants pour ralentir les voitures, ces aménagements ne pourront être véritablement efficaces et sécurisants. Elle va être un point de retrait de vélos à assistance électrique en libre-service proposés par le Syndicat des mobilités et prévoit la réalisation de 3,5 km de pistes cyclables d'ici à 2025 sur l'axe principal de la commune. Par sa prise en charge de la part incombant aux familles des frais de ramassage scolaire, elle encourage l'utilisation des transports en commun sur l'ensemble du réseau.

. Aucune délibération n'a permis l'engagement d'un plan de rénovation thermique du patrimoine bâti communal visant un niveau basse consommation. La commune pratique l'extinction nocturne de 22h30 à 6h30 (à l'exception des routes départementales) depuis fin 2022. Sa consommation d'énergie pour ses bâtiments et l'éclairage public a stagné en 2022 par rapport à 2019 concernant l'électricité, sa consommation de gaz ayant, elle, augmenté ; elle n'a pas transmis d'objectif de baisse pour 2023.

. La commune est adhérente au programme Elena, plusieurs bâtiments sont donc à l'étude. 96 panneaux photovoltaïques ont récemment été installés et la commune consomme autour de 70% de son énergie pour les bâtiments et l'éclairage public en énergie renouvelable : félicitations ! Dommage qu'elle ne soit pas aussi locale.

. Pour les menus de cantine consultés, le comité Hitza Hitz salue la volonté de la commune de bientôt proposer deux

menus végétariens hebdomadaires en augmentant la part de produits bio et locaux. Mais celle-ci est encore loin de respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. Les sentinelles n'ont pas trouvé d'objectif chiffré de réduction de consommation du foncier dans l'actuel document d'urbanisme communal : comment dès lors prétendre à la sanctuarisation des terres cultivables ?

. La commune est adhérente à l'Eusko, deux régies municipales et le CCAS permettent le paiement en Eusko ; la dernière régie devrait l'autoriser prochainement. Quatre élu.es ainsi qu'un agent perçoivent leurs indemnités en Eusko, deux associations perçoivent leurs subventions en Eusko, totalisant 6160 Eusko. En projet, les associations et les entreprises seront contactées pour les inviter à en augmenter la diffusion.

. La commune déclare pratiquer le broyage du Bois Raméal Fragmenté et le mulching lors des tontes dans la gestion de ses espaces afin de réduire les déchets verts.

. Alors que l'urgence climatique est plus forte que jamais, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversal pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat. Toutefois, elle déclare qu'une équipe-projet suit la transition écologique et intervient de manière transversale dans l'ensemble des services, sans temps de poste dédié, et prévoit d'organiser au moins un temps de formation par an sur les enjeux écologiques pour les agent.es et les élu.es.

Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



MAIRE : Battit Laborde

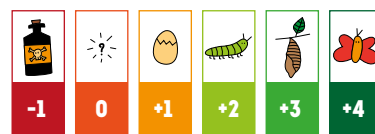
FONCTION COMMUNAUTAIRE :

Conseiller délégué Montagne basque-Plan local et chemins de randonnées

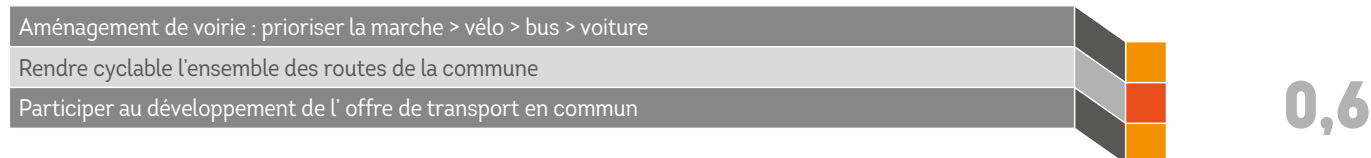
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

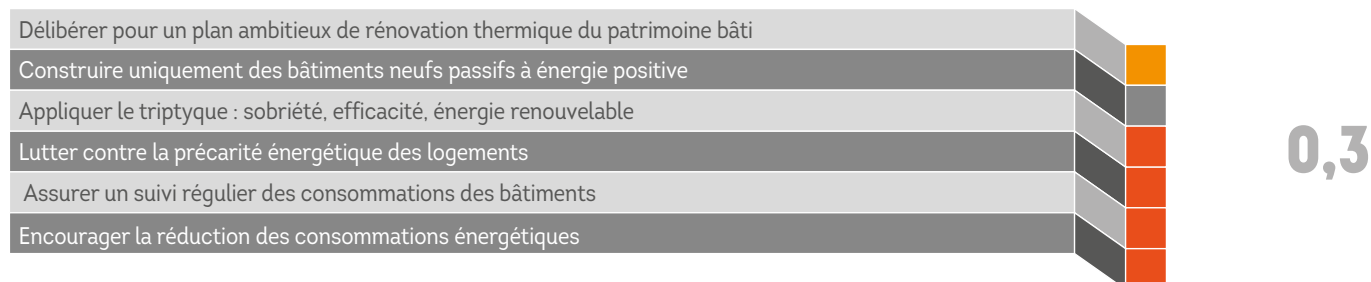
**ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE**



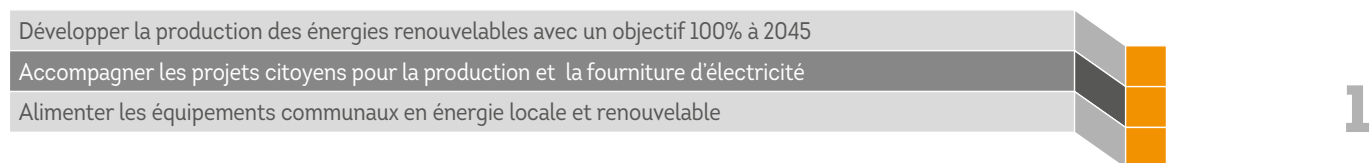
🚗 AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



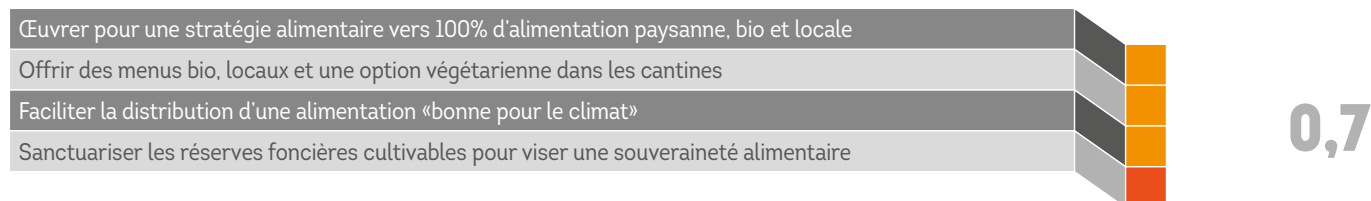
🏠 AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



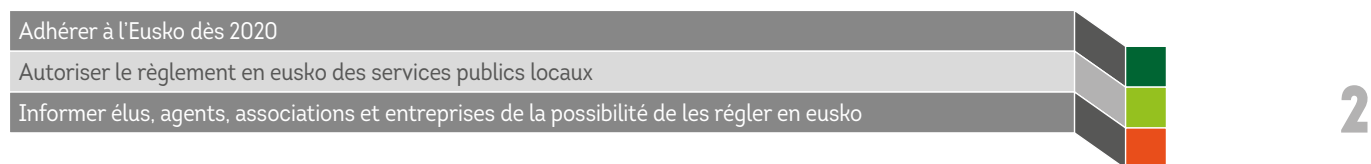
🌱 AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



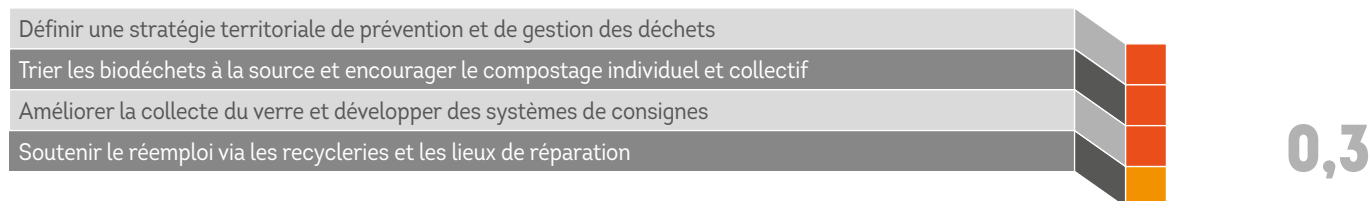
🌾 AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



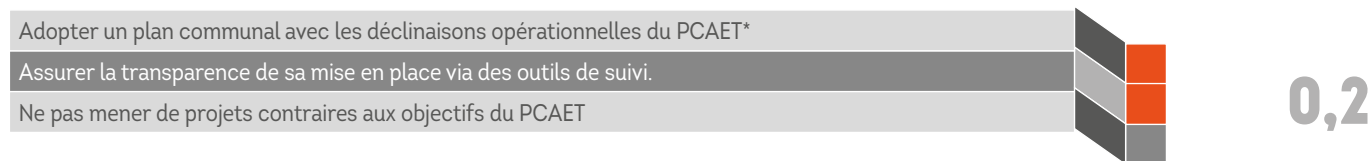
🇪🇺 AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



♻️ AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

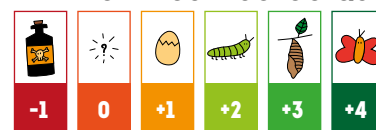


📄 EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.


CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)
| 1,72 ha

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)
| 3,85 %
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE

STADE DE MÉTAMORPHOSE :
=
+0,7


OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune de Sare a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, avec toutefois une précision parfaite. Elle n'a pas transmis d'information exploitable sur les indicateurs demandés. Plusieurs élus de la majorité ont participé à plusieurs des formations du cycle proposé par Bizi et abordant les différents champs du Pacte.

. La commune a abaissé la limite de vitesse dans plusieurs zones mais elle n'a pas communiqué de schéma directeur des mobilités permettant d'établir une politique volontariste en matière de mobilités actives. Elle facilite les déplacements en commun pour les associations et l'école par le prêt de bus.

. Aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Le chantier de rénovation thermique du local du presbytère, s'il va dans le bon sens, ne s'inscrit malheureusement pas dans un schéma de planification stratégique d'ampleur, pourtant nécessaire. À noter, la démarche volontariste et originale de la commune pour le développement et le soutien d'une filière bois sur le territoire de Sare pour toute construction neuve ou rénovation (abattage dans les bois de la commune, sciage sur place, séchage sur un site municipal). La commune pratique l'extinction nocturne mais seulement de minuit à 5h et sur les secteurs disposant d'une horloge astronomique (avec poursuite d'installation prévue). Si la commune indique suivre sa consommation d'énergie, faute d'indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune. Elle indique l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers municipaux qui a été mis à la disposition d'I-ENER et la mise en place d'un poêle à bois aux grottes alimenté avec du bois sur site.

. La cantine est au-dessus des critères légaux en proportion de produits bio et locaux, elle est également en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. La commune a aidé des jeunes agriculteurs à s'installer, et soutient plusieurs dispositifs d'alimentation locale (AMAP, marché, etc.). Un Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est prévu : l'occasion pour la commune de concrétiser sa volonté de sanctuariser les terres cultivables.

. La commune est adhérente à l'eusko, une régie en permet la circulation (grottes de Sare pour un volume de 180 eusko) et des communications ont été données en faveur de la monnaie locale.

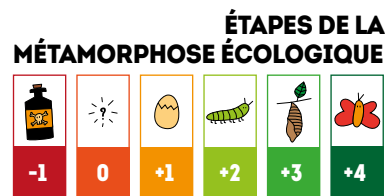
. La commune met à disposition la salle communale pour les actions collectives de récupération d'objets. Néanmoins, aucune mesure n'est prise pour favoriser le tri des biodéchets à la source.

. À notre connaissance, au moins deux élus ont participé à une formation thématique sur la métamorphose écologique. La commune n'a pas encore élaboré de plan d'action transversal pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat. Mais elle se dit en attente d'accompagnement et de soutien de la communauté d'agglomération pour se lancer.

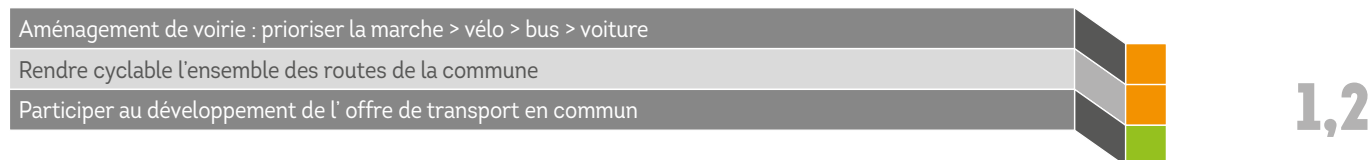
. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



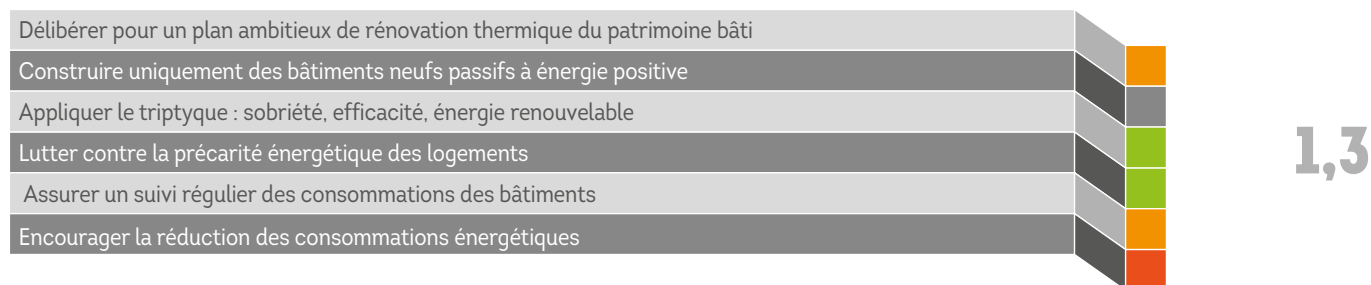
MAIRE : Raymond Darricarrère
FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseiller permanent
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 
TRANSPARENCE COMMUNALE : 



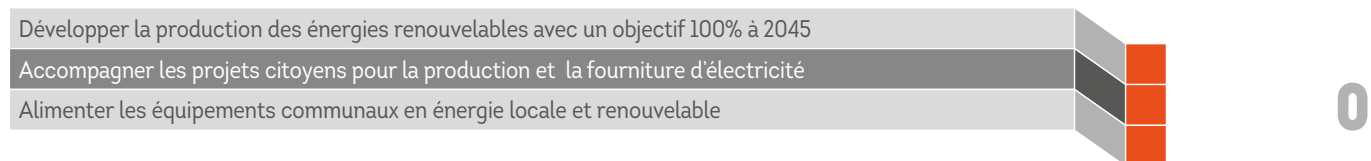
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



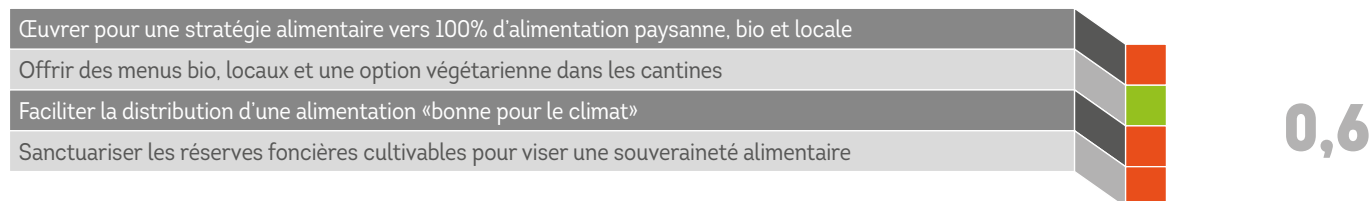
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



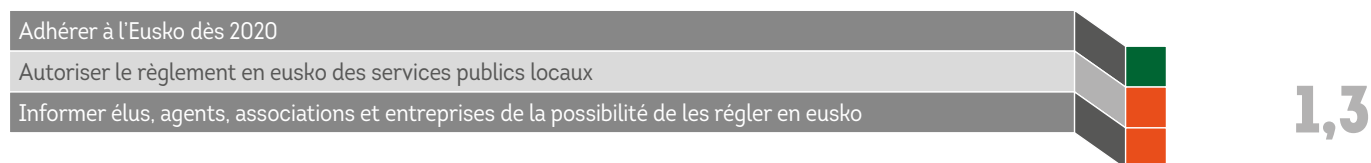
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



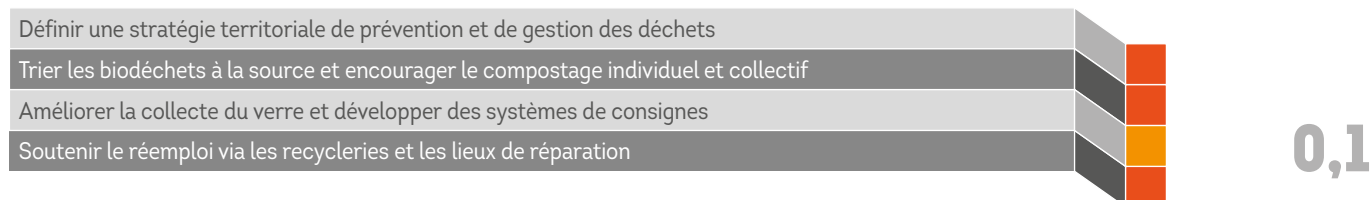
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



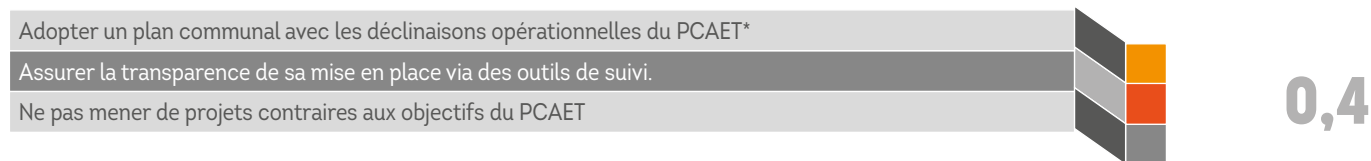
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 5,45 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 3,06 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :

=

+0,7



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

Urcuit a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique. Ses réponses ont manqué de précision mais elle a transmis toutes les informations sur les indicateurs demandés. Plusieurs élu-es de la majorité ont participé à plusieurs des formations du cycle proposé par Bizì et abordant les différents champs du Pacte.

. La commune poursuit sa création de trottoirs et une voie réalisée par la SNCF pour des travaux sera transformée en voie verte réservée aux cyclistes et piétons. Le transport en commun est promu avec une demande d'augmentation de fréquence des lignes et le maire anime un groupe composé de citoyens, d'associations et des communes de Nive-Adour pour promouvoir un projet RER Puyoô vers Bayonne.

. Aucune délibération n'a permis l'engagement d'un plan de rénovation thermique du patrimoine bâti communal visant un niveau basse consommation. Si la commune initie des chantiers (rénovation d'un important bâtiment public, projet de changement des chauffages de bâtiments communaux en 2023), son approche reste trop peu structurée et une planification stratégique fait encore défaut. Se pose par ailleurs la question des caractéristiques énergétiques et carbone du projet de centre socio-culturel. L'équipe municipale indique pratiquer l'extinction nocturne de 22h à 6h et sur des plages plus réduites dans le bourg et le port. Sa consommation d'énergie pour ses bâtiments et l'éclairage public a fortement baissé (de près de 34 % !) en 2022 par rapport à 2019 et elle a fixé des objectifs de baisse pour 2023. À noter le chantier de réhabilitation de l'ancien presbytère en logements sociaux initié avec SOLIHA Pays Basque.

. La commune ne produit pas encore, ni n'alimente aucun de ses bâtiments en énergie renouvelable, mais l'installation de panneaux photovoltaïques est programmée en 2023 sur le toit de la mairie, le parking du groupe scolaire et le futur centre socio-culturel.

Elle déclare ne pas encore respecter les 20% de bio demandés dans la loi EGAlim mais les viser pour cette année. De plus, elle est encore loin de respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. Si le comité Hitza Hitz salue la révision et le renforcement du Plan Local d'Urbanisme, qui était particulièrement laxiste, il déplore la perte projetée de terres agricoles. L'objectif de réduction de consommation des terres dans le document est un peu en-deçà des visées prévues par la loi climat (avec la consommation par l'activité) et il reste encore du chemin pour sanctuariser les terres cultivables.

. La commune est adhérente à l'eusko et prévoit de permettre le paiement en eusko dans certains services communaux.

. Elle sensibilise à la réduction des déchets dans le bulletin municipal HEMEN. Néanmoins, aucune mesure n'est prise pour aller vers la réutilisation grâce à des systèmes de consignes ou le tri des biodéchets à la source.

. Le maire et plusieurs élu-es ont suivi des formations à la métamorphose écologique. Un élu référent a été nommé, sans restructuration des services ou d'ouverture de poste dédié à la thématique. La commune a communiqué l'ambition d'élaborer un plan d'action communal articulé avec le Plan climat et va prochainement rencontrer le chargé de mission de la CAPB à cette fin.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



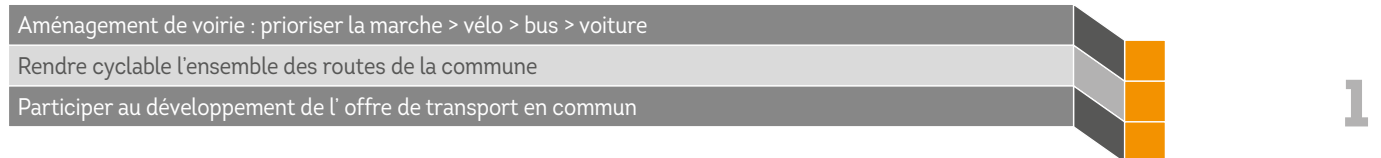
UREPEL / UREPELE

283 HABITANT·ES

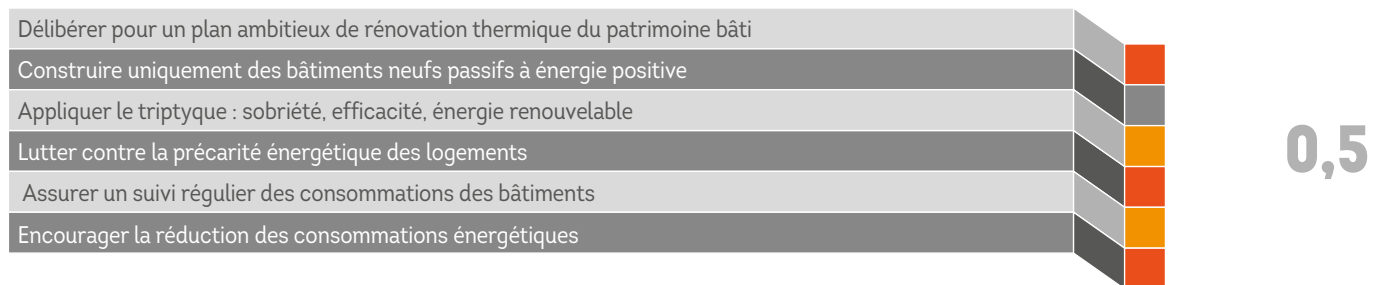
MAIRE : Xole Aire
FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseillère communautaire
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE :
TRANSPARENCE COMMUNALE: ●●●○



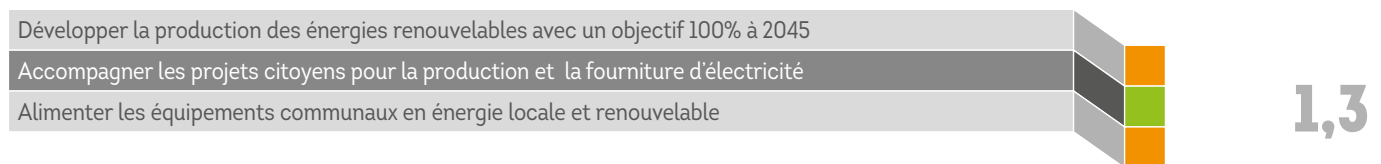
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



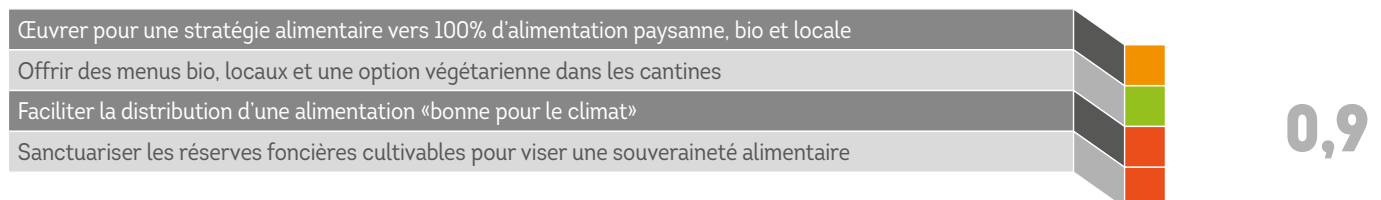
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



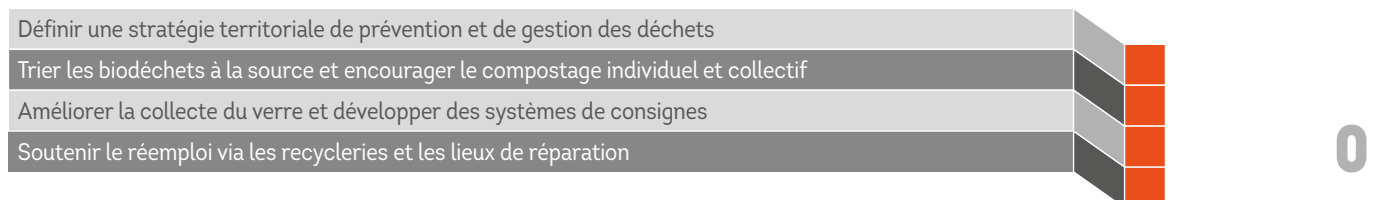
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



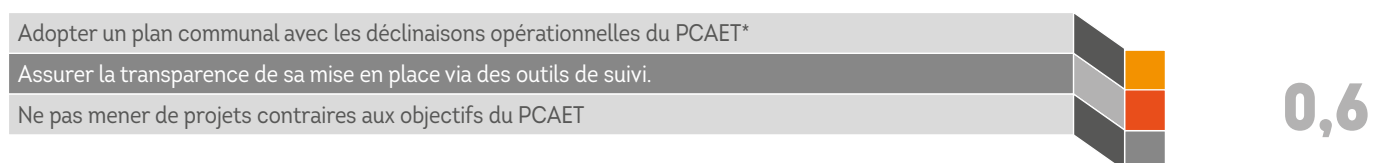
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

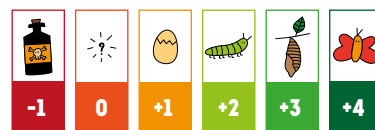
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 0,21 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 0 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+0,6



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

Si Urepel a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses étaient toutefois assez brèves. Elle a transmis quasiment toutes les informations sur les indicateurs demandés.

. Une grande partie de la commune est signalée en zone 30 et la commune dispose d'une voie verte de 4 km. La longueur des trottoirs est passée de 100m à 2 km depuis le début du mandat. La commune participe à la stratégie de la mobilité de la vallée avec Aiba, Banca et les Aldudes qui a mis en place la navette Kintoa Mugi y circulant 4 fois par jour.

. Aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. La commune pratique l'extinction nocturne et procède au remplacement de ses ampoules d'éclairage public par des LED. Les indicateurs de consommation transmis ne permettent pas d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune entre 2019 et 2022.

. La commune ne produit pas encore d'énergie renouvelable mais annonce un projet de production en photovoltaïque et s'alimente en partie avec de l'énergie renouvelable et locale. Elle déclare avoir participé à financer l'étude de rénovation de la micro-centrale hydroélectrique de la vallée.

. La commune ne respecte pas la loi EGalim car elle ne propose pas un menu végétarien hebdomadaire à la cantine. Par ailleurs, elle propose régulièrement des menus avec des protéines animales en entrée et en plat principal : ces menus ont une empreinte carbone non soutenable et un impact sanitaire problématique pour les enfants. Toutefois, la proportion d'aliments locaux et bio est très élevée et la mairie prend en charge une part importante du coût des repas. Le Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est en cours d'élaboration : c'est l'occasion pour la commune de concrétiser sa volonté de sanctuariser les terres cultivables.

. La commune n'est pas encore adhérente à l'eusko mais elle prévoit de le faire au cours de la seconde partie du mandat.

. Urepel a nommé un élu en tant que référent et certaines élu·es se sont formé·es à la transition écologique. Toutefois, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



MAIRE : Philippe Aramendi

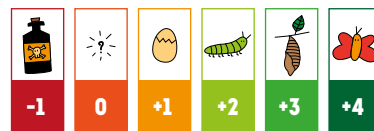
FONCTION COMMUNAUTAIRE :

Conseiller délégué Ingénierie et conseil en aménagement-Droit des sols

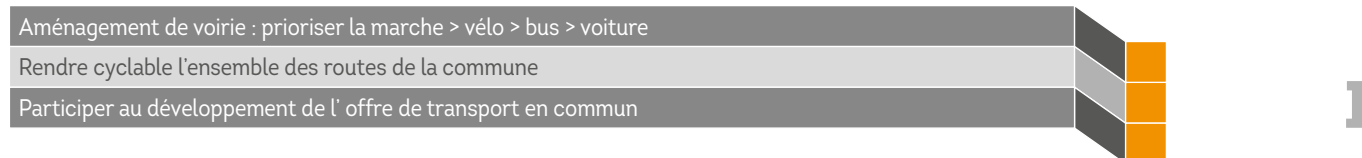
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

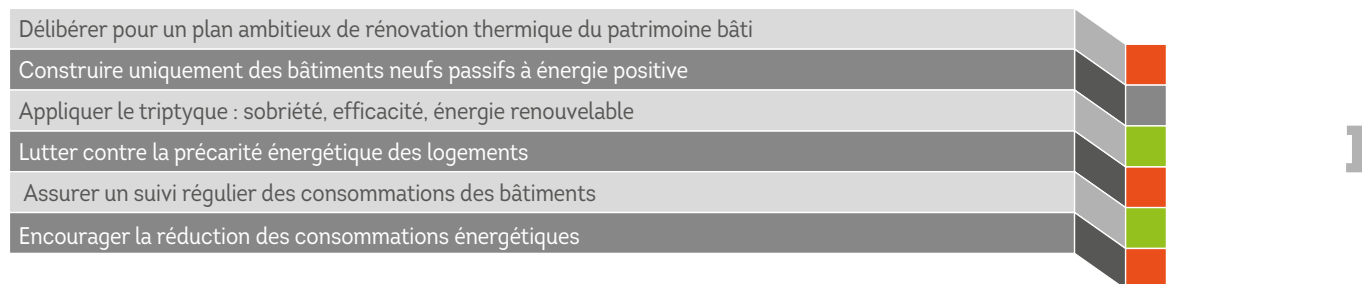
**ÉTAPES DE LA
MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE**



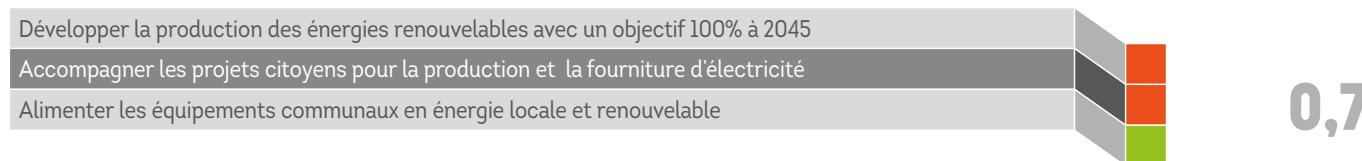
🚲 AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



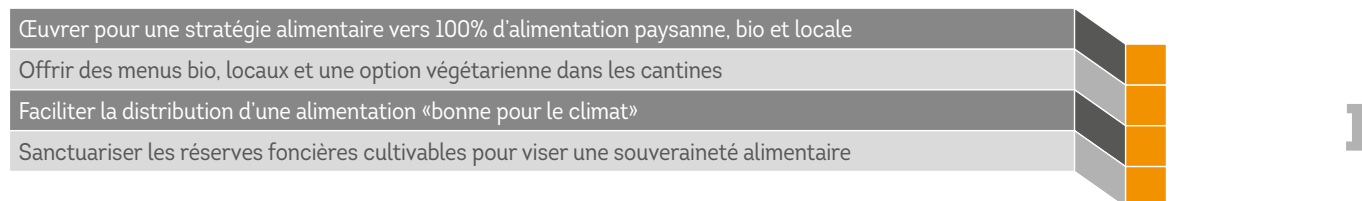
🏠 AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



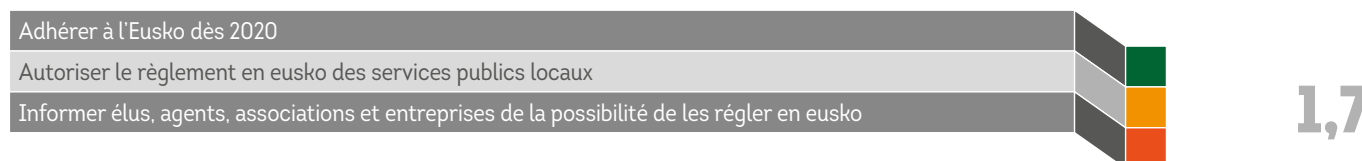
🌱 AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



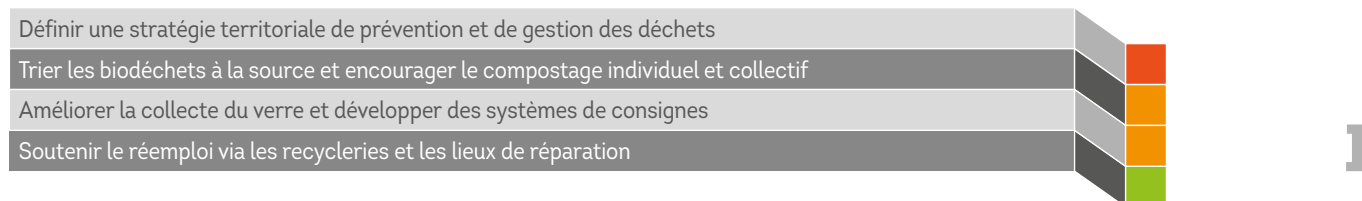
🌾 AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



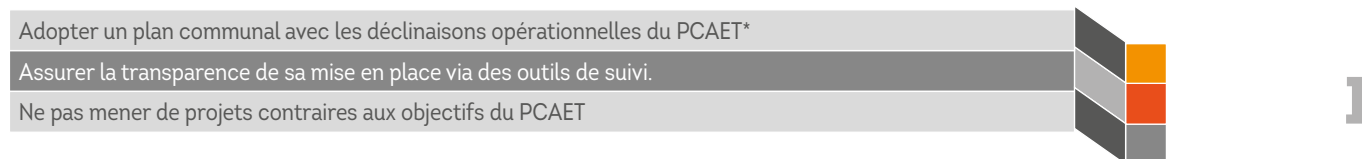
🇪🇺 AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



♻️ AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



📄 EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

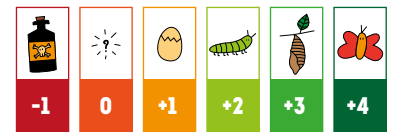
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 2,66 ha

| 0 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+1



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

Urrugne a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses étaient complètes et elle a transmis quasiment toutes les informations sur les indicateurs demandés. Plusieurs élu·es de la majorité ont participé à l'une des formations du cycle proposé par Bizi et abordant les différents champs du Pacte.

. Une aire piétonne de 3000 m², des doubles sens cyclables en zone de rencontre Behobie et en cœur de bourg ainsi que des zones 30 sont déjà en place. La commune a également agrandi ses voies vertes de 3km entre Berroueta et le bourg, et prévoit d'en aménager de nouvelles ainsi que des trottoirs. La commune met à disposition des vélos de service pour les agents. Elle établira un plan de stationnement et de circulation ainsi qu'un diagnostic exhaustif de la voirie en 2023, le comité Hitza Hitz espère que ces études permettront de concrétiser une politique volontariste en matière de mobilités alternatives à la voiture solo !

. Si la commune recense la rénovation de logements sociaux, la réalisation d'un audit énergétique sur une école, ou le remplacement d'équipements électriques et de chauffage, aucune délibération municipale n'a cependant prévu l'engagement d'un plan de rénovation thermique du patrimoine bâti communal visant un niveau basse consommation. Urrugne pratique l'extinction nocturne de 22h30 à 6h et se distingue comme commune pionnière sur le territoire utilisatrice du dispositif "J'allume ma rue". Conséquemment, la consommation communale d'énergie bat des records de sobriété, avec une baisse de 41% de sa consommation énergétique en 2022 par rapport à 2019 : félicitations pour cette baisse exemplaire !

. La commune produit une quantité symbolique d'énergie renouvelable et annonce une production supplémentaire avec I-Ener. L'ensemble de l'alimentation électrique des bâtiments communaux est assurée en énergie renouvelable.

. La commune propose une part appréciable de bio et non négligeable de local dans ses menus ; elle est en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024.



Mais elle ne semble pas avoir de plan de diversification des protéines effectif demandé par la loi car elle propose régulièrement des menus avec des protéines animales en entrée et en plat principal. Le comité Hitza Hitz salue toutefois l'option végétarienne possible et la volonté de la commune de bientôt proposer deux menus végétariens hebdomadaires. Avec seulement 40%, l'objectif de réduction de consommation des terres dans le Plan Local d'Urbanisme n'atteint pas les visées prévues par la loi climat : la sanctuarisation des terres cultivables est mal engagée. Toutefois, des modifications récentes ont permis de préserver des terres agricoles. Un Plan Local d'Urbanisme infra-communautaire est prévu : l'occasion pour la commune de concrétiser sa volonté de sanctuariser les terres cultivables.

. La commune est adhérente à l'eusko, 2 régies en permettent la circulation. Elle déclare vouloir augmenter son usage auprès des agent·es, des élu·es, des commerces et faire de la sensibilisation. L'usage de la monnaie est encore très faible, il reste encore d'appréciables marges de progression pour en faire bénéficier l'économie locale.

. La commune a pour projet la mise en place d'une nouvelle déchetterie intégrant un projet de recyclerie et souhaite accélérer sur le compostage individuel en maison et habitats collectifs.

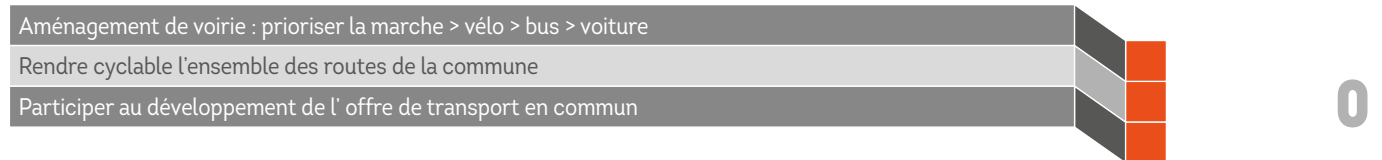
. Elle a réalisé un bilan carbone communal et un plan de décarbonation est en cours d'élaboration avec tableau de bord de suivi sur la base d'indicateurs. La commune prévoit aussi de mettre en place un budget vert - qui permet d'estimer l'impact écologique des dépenses publiques - dès l'année prochaine, une réorganisation des services et l'embauche d'un·e chef·fe de projet de la transition énergétique. Le comité Hitza Hitz salue cet ensemble de mesures structurantes et attend avec impatience de pouvoir valoriser leur mise en œuvre.

Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)

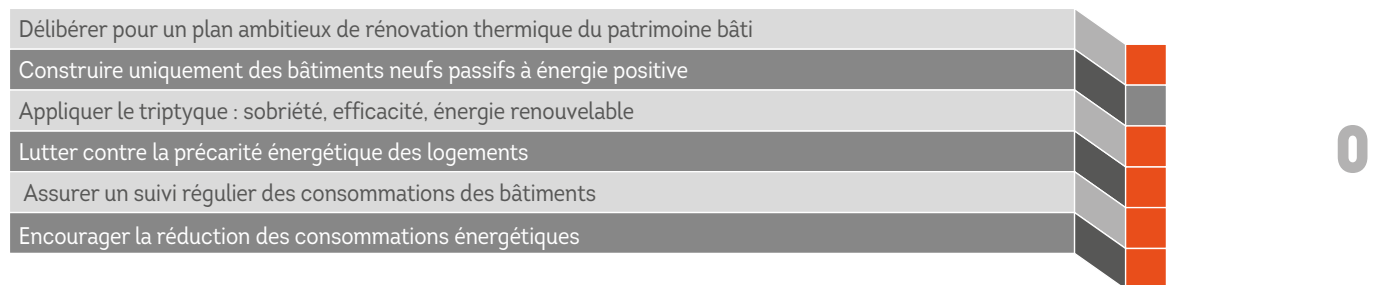
MAIRE : Nathalie Martial Etchegorry
FONCTION COMMUNAUTAIRE : Conseillère permanente
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 
TRANSPARENCE COMMUNALE : 



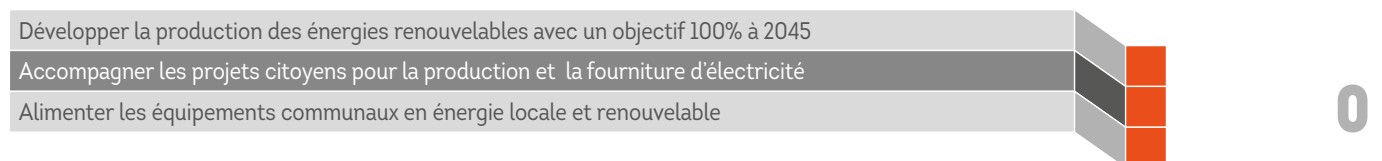
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



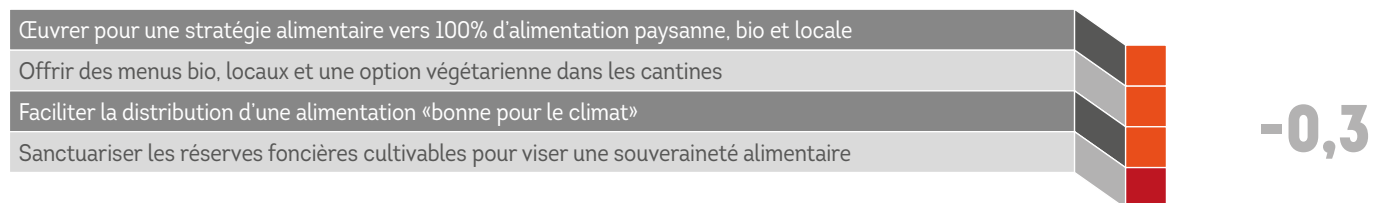
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



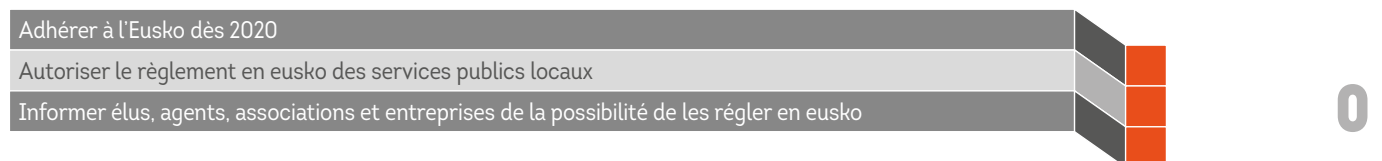
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



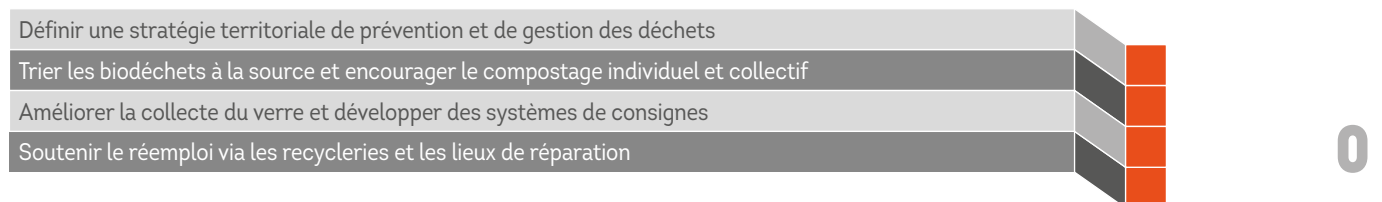
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



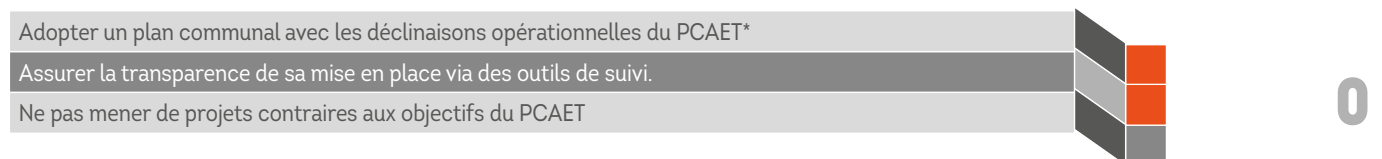
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

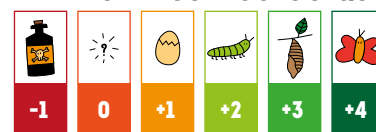


EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.


CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)
| 2,28 ha

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)
| 2,10 %
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE

STADE DE MÉTAMORPHOSE :
=
0

OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

La commune n'a pas donné suite aux relances par courriels et téléphone des sentinelles pour rendre compte de ses actions dans une perspective de métamorphose écologique.

. A notre connaissance, aucune délibération n'a lancé un plan de rénovation thermique du patrimoine communal vers un niveau basse consommation. Faut de indicateurs des consommations transmis, il n'est pas possible d'évaluer la trajectoire énergétique de la commune.

. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communales d'énergie renouvelable.

. Malgré un objectif sur la consommation pour le résidentiel, les sentinelles n'ont pas trouvé d'objectif chiffré de réduction de consommation du foncier dans le Plan Local d'Urbanisme : comment dès lors prétendre à la sanctuarisation des terres cultivables ?

. L.a commune n'a pas communiqué vouloir entamer de démarches pour contribuer à l'économie locale par l'essor de l'eusko.

. A notre connaissance, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.



MAIRE : Bruno Carrère

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Vice Président Stratégie d'aménagement durable du territoire-Planification urbaine, patrimoniale et publicitaire

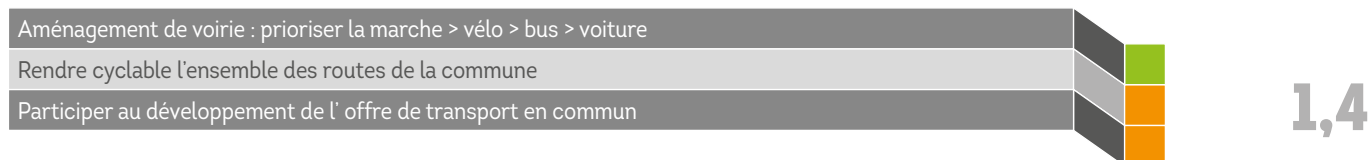
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE : 

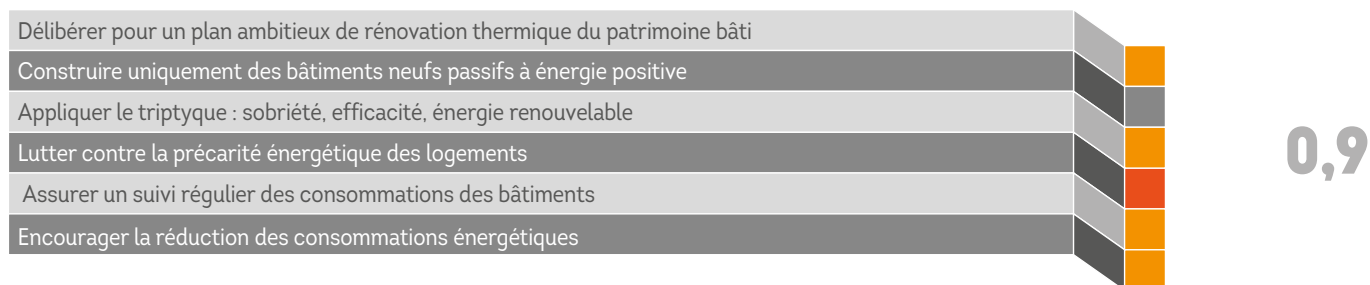
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



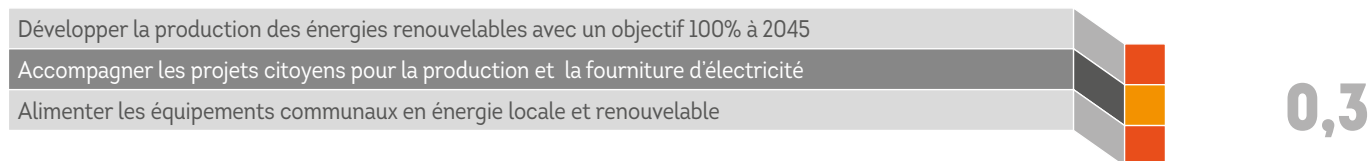
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



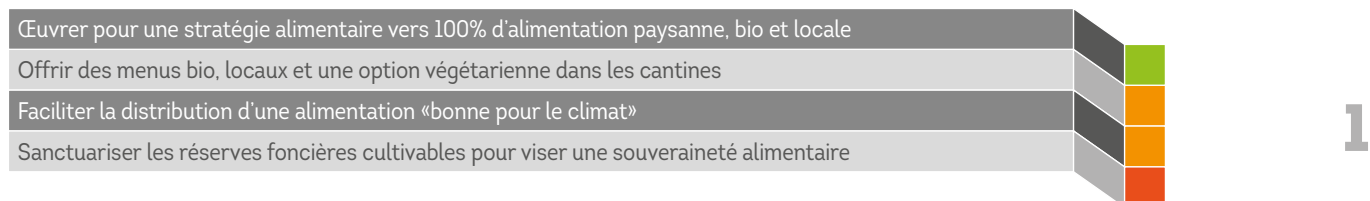
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



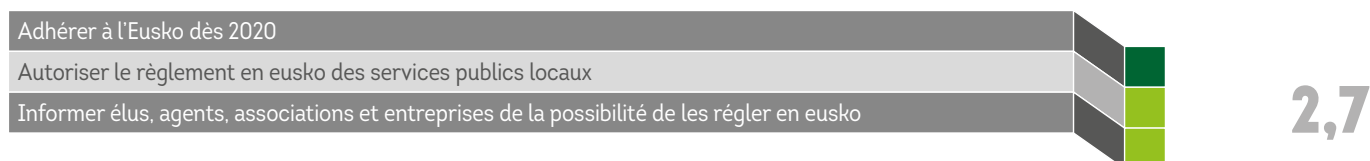
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



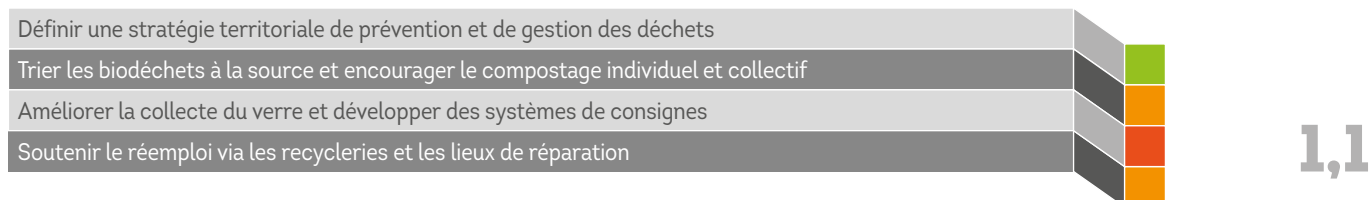
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



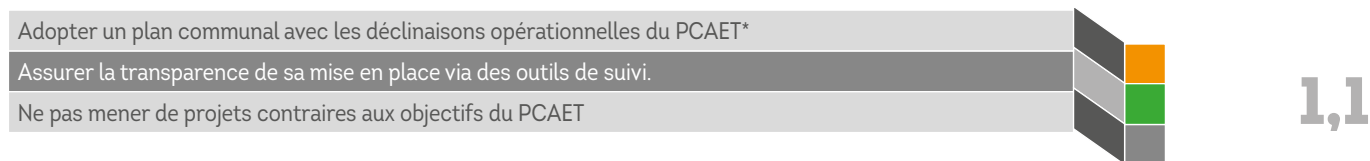
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 4,78 ha

| 7,45 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+1,2



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

Ustaritz a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses étaient complètes et elle a transmis quasiment toutes les informations sur les indicateurs demandés. Plusieurs élus de la majorité ont participé à l'une des formations du cycle proposé par Bizi et abordant les différents champs du Pacte.

. Si elle dispose encore de peu d'aménagements cyclables, la commune élabore un Plan Local de Mobilité Durable (PLMD) construit en concertation avec les Comités de Quartier et un Schéma cyclable intercommunal conçu avec les communes du pôle Errobi et le Syndicat des mobilités. La mise en place de zones 30, positive, ne sera efficace qu'avec l'aménagement de ralentisseurs. La commune a mis en place plusieurs actions de sensibilisation aux mobilités alternatives (projets de pédibus) et a collaboré au lancement du Proxibus.

. Aucune délibération n'a permis l'engagement d'un plan de rénovation thermique du patrimoine bâti communal visant un niveau basse consommation mais la commune est engagée dans le programme européen ELENA porté par la Communauté d'Agglomération. La commune a étendu la plage horaire d'extinction nocturne de 22h à 6h et sa consommation d'énergie pour ses bâtiments et l'éclairage public a baissé de 11 % en 2022 par rapport à 2019. Le regroupement des services dans un bâtiment unique disposant de systèmes d'économies d'énergie devrait permettre des baisses de consommation supplémentaires en 2023.

. Elle dispose de deux toits couverts de panneaux photovoltaïques depuis 2016 et fait le suivi annuel de la production. Une extension est prévue en collaboration avec I-Ener. La commune porte un certain nombre de projets d'installations de productions d'énergie et de réseaux de chaleur bois.

. La commune annonce 20% de bio et près de la moitié de produits locaux ; elle est en bonne voie pour respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés

par la loi en 2024. Mais elle ne semble pas avoir de plan de diversification des protéines effectif demandé par la loi car elle propose régulièrement des menus avec des protéines animales en entrée et en plat principal. Si la commune prévoit une réduction, l'objectif de consommation des terres dans l'actuel document d'urbanisme communal n'atteint pas les - 50% par rapport aux 10 années précédentes prévus par la loi climat : la sanctuarisation des terres cultivables est mal engagée ! Pour autant, dans un sens plus favorable, la commune a mis à disposition des terrains communaux pour l'installation de 3 agriculteurs en bio ou en permaculture et étudie la mise en place d'une régie agricole.

. La commune est adhérente à l'eusko, elle permet son utilisation à la mairie et à la médiathèque. Tou-te-s les élu-es indemnisé-es perçoivent une part du montant en eusko et les subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique en eusko bénéficient d'une bonification.

. La commune déclare mettre en place des actions de sensibilisation et favoriser les solutions de tri des biodéchets à la source. Elle projette l'achat de meubles de seconde main auprès d' AIMA pour équiper le centre Lapurdi.

. Une agente consacre un mi-temps à la gestion des projets de transition et à l'animation de la démarche transversale au sein des services en lien avec l'adjointe à la transition écologique (TEE) et la déléguée à la TEE auprès de la jeunesse. 5% du budget annuel d'investissement est consacré à des projets TEE. De plus, une commission extra-municipale a été mise en place et la commune anime annuellement une semaine de la TE permettant de sensibiliser la population. Pourtant, la commune ne semble projeter pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



VILLEFRANQUE / MILAFRANGA

2 914 HABITANT·ES

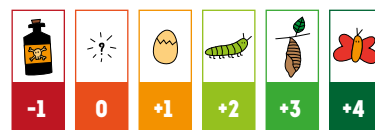
MAIRE : Marc Saint Esteven

FONCTION COMMUNAUTAIRE : Délégué titulaire du SCoT du Pays Basque et du Seignanx

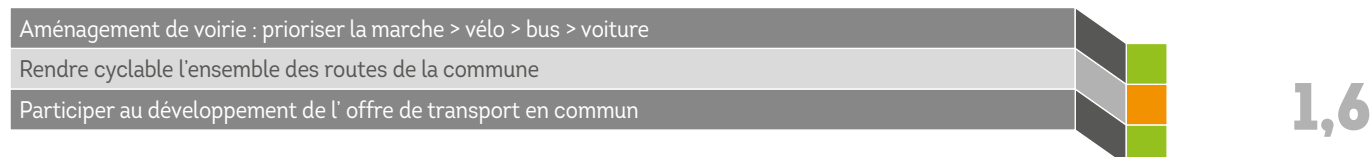
COMMUNE SIGNATAIRE DU PACTE : 

TRANSPARENCE COMMUNALE: 

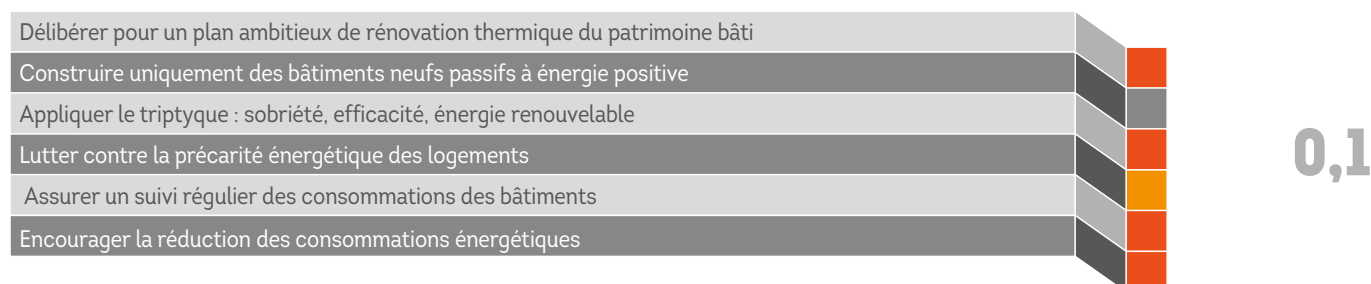
ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



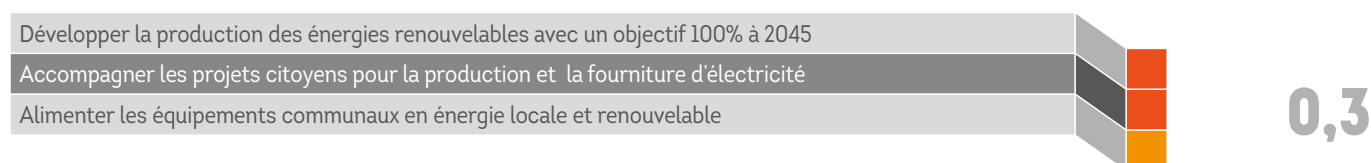
AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO



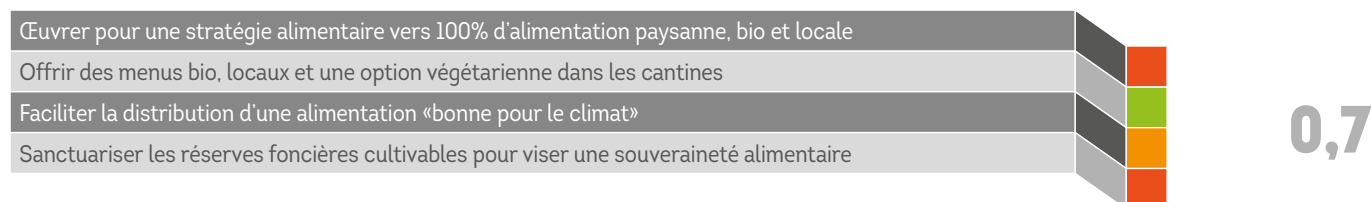
AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



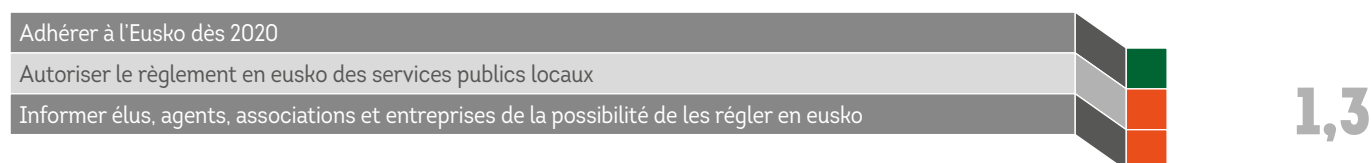
AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES



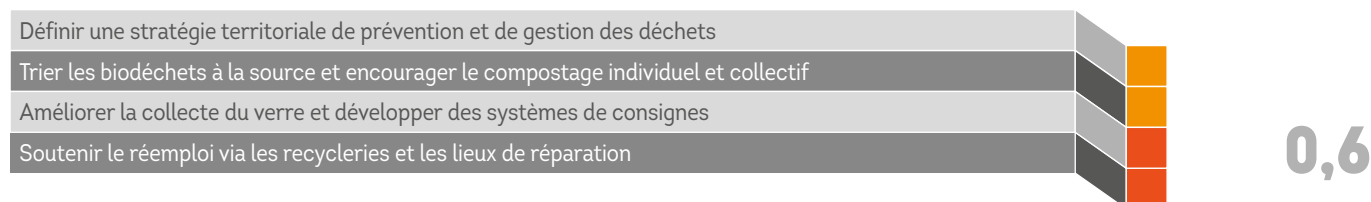
AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE



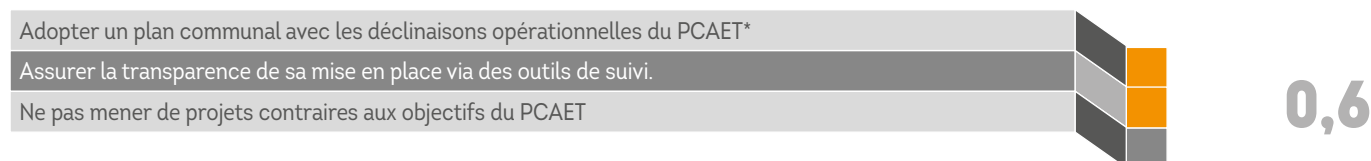
AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE EN FAVEUR DE L'EUSKO



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE



*Arrondi à l'unité d'un score avec une décimale qui peut être plus bas ; ce dernier a été utilisé pour calculer la moyenne thématique pondérée.

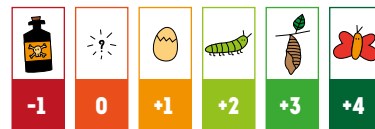
 **CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CEREMA 2020)**

| 4,22 ha

 **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE / CONSOMMATION ÉLECTRIQUE COMMUNALE (ENEDIS 2021)**

| 3 %

ÉTAPES DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE



STADE DE MÉTAMORPHOSE :



+0,8



OBSERVATIONS DU COMITÉ HITZA HITZ

Si Villefranque a renseigné l'ensemble des fiches thématiques du Pacte de métamorphose écologique, ses réponses ont manqué de précision. De plus, elle n'a transmis que quelques-uns des indicateurs demandés. Plusieurs élu-es de la majorité ont participé à plusieurs des formations du cycle proposé par Bizi et abordant les différents champs du Pacte.

. La commune a mis en place de nombreux aménagements sécurisant la mobilité piétonne et instaurant des limitations de vitesse. S'il y a peu d'aménagements cyclables, une étude pour des doubles sens cyclables et itinéraires piétons/vélos est prévue. À noter la mise en place de tarifs sociaux pour le bus (prise en charge de 50% par le CCAS sous condition de ressources).

. Aucune délibération n'a permis l'engagement d'un plan de rénovation thermique du patrimoine bâti communal visant un niveau basse consommation. Le projet de rénovation de la mairie, s'il va dans le bon sens, ne s'inscrit malheureusement pas dans un schéma de planification stratégique, pourtant nécessaire. La commune indique avoir réduit les durées d'éclairage public, sans précisions quant aux plages horaires ou quartiers concernés. Si la commune indique suivre sa consommation d'énergie par point de livraison et par bâtiment, elle n'a pas fourni d'indicateurs qui attesteraient d'un tel suivi.

. La commune n'a pas partagé d'éléments affirmant une participation communale à la production d'énergie renouvelable. Elle est néanmoins en contact avec I-Ener pour des projets d'installation de panneaux photovoltaïques. À notre connaissance, la commune achète de l'énergie renouvelable pour alimenter certains de ses bâtiments. La commune valorise le bois issu de l'élagage en le vendant à des prix accessibles pour le chauffage. Elle n'a pas transmis les indicateurs de production et de consommation communales d'énergie renouvelable.

. La commune semble ne pas respecter les 20% de bio demandés dans la loi EGALIM. De plus, elle est encore loin de respecter les 60% de viandes et poissons durables et de qualité exigés par la loi en 2024. Si la commune prévoit une réduction, l'objectif de consommation des terres dans l'actuel document d'urbanisme communal n'atteint pas les - 50% par rapport aux 10 années précédentes prévu par la loi climat : la sanctuarisation des terres cultivables est mal engagée !

. La commune est adhérente à l'eusko. Villefranque déclare donner l'autorisation de règlement en eusko dans les services municipaux sans préciser lesquels ni le montant d'eusko en circulation.

. La commune étudie la mise en œuvre de composteurs collectifs et souhaite mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire à la cantine. Néanmoins, aucune mesure n'est prise pour améliorer la collecte du verre et aller vers la réutilisation grâce à des systèmes de consignes ou pour favoriser le développement d'une économie circulaire.

. Une commission transversale réunissant des membres des autres commissions a été créée et 4 élu-es ont suivi une formation sur la mise en place du Plan Climat à l'échelon communal. Mais, alors que l'urgence climatique est plus forte que jamais, la commune ne projette pour l'instant aucun plan d'action transversale pour décliner le Plan climat à son échelle pour la fin du mandat.

. Pour plus de détails, [voir les informations transmises par la commune.](#)



Des plans d'actions pour la métamorphose

Pour mettre le territoire sur une trajectoire soutenable, des politiques fortes et structurantes vont devoir rapidement être mises en œuvre par les communes et la Communauté d'Agglomération. À cet égard, Bizi! rappelle aux communes signataires du Pacte leur engagement à élaborer et mener **un plan d'action ambitieux pour décliner le Plan Climat, avec des échéances et des moyens dédiés.**

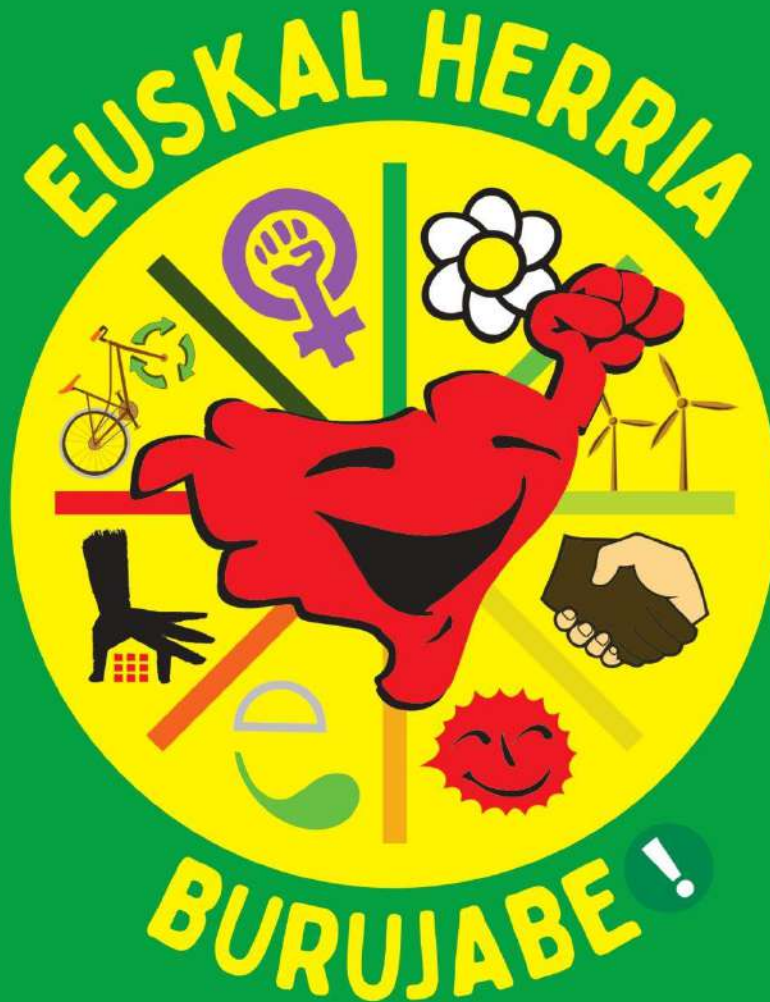
Or, l'action du Pacte de métamorphose "*Adopter avant la fin de la première année de mandat une délibération qui précise sous forme de plan communal les déclinaisons opérationnelles du PCAET à l'échelle de la commune.*" n'a pour l'heure été appliquée par aucune commune. Elle constitue pourtant une démarche transversale avec un diagnostic, des objectifs ambitieux, des échéances, des moyens et des indicateurs de suivi nécessaires pour franchir un nouveau stade d'action. La CAPB s'est dotée d'un nouveau Secrétariat général à la transition énergétique et à la planification écologique pour accélérer les actions, accompagner les acteurs du territoire et tenir les objectifs du Plan Climat. Pour mettre en œuvre la transformation écologique vitale de notre territoire face à l'urgence climatique, son savoir et son expertise seront utiles. Bizi engage donc les communes à proposer en conseil municipal une délibération pour élaborer un plan d'action, et à solliciter l'accompagnement du Secrétariat général dans cette perspective.

Afin que ce rapport ne soit pas qu'un constat d'insuffisance de l'action publique locale et pour accélérer la métamorphose écologique, **une mobilisation citoyenne est nécessaire.** Bizi! appelle les citoyennes et citoyens du Pays Basque, animés par le même désir urgent d'une métamorphose écologique du territoire, à interpeller les élus de leur commune via [l'outil mis à leur disposition sur son site](#) et à [s'impliquer en tant que sentinelles écologiques](#). Plus les citoyen·nes s'impliqueront en tant que sentinelles écologiques dans leur commune et sur le territoire, plus les élu·es seront susceptibles de mener des politiques à la mesure de l'urgence climatique.

Bizi! donne rendez-vous les 7 et 8 octobre prochains à Bayonne pour **Euskal Herria Burujabe 2023**. Cet événement sera l'occasion de faire un 1^{er} point d'étape sur l'engagement des communes dans des plans d'action et de s'impliquer collectivement pour un territoire solidaire, soutenable et souverain.



AU PAYS BASQUE, RELEVONS LE DÉFI CLIMATIQUE!
EUSKAL HERRIAN, KLIMAREN DESAFIOA ALTXA DEZAGUN!



7-8 OCTOBRE 2023 - BAYONNE
BAIONA - 2023 URRIAK 7-8

BIZIMUGI.EU/EHB2023 #EHB2023   BIZIMUGI  BIZIMUGIMENDUA



Annexes

Pacte de métamorphose	172
Metamofosiaren ituna	173
Tableaux détaillés de transparence communale des communes	174
Transparence communale des villages	174
Transparence communale des bourgs	174
Transparence communale des villes	175
Tableaux des moyennes thématiques	175
Moyennes thématiques des villages	175
Moyennes thématiques des bourgs	176
Moyennes thématiques des villes	176
Tableau des scores détaillés dans la thématique PCAET	177
Tableau des fonctions communautaires	178
Tableau des volumes d'encaissements en eusko par communes en 2022	179
Tableau de consommation élec et de production élec EnR communale (Enedis 2021)	180
Tableau de la consommation d'espaces (CEREMA, 2009-2021)	181
Guide : Agir pour les mobilités alternatives à la voiture solo	182
Guide : Agir pour la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments	184
Guide : Agir pour un territoire 100% Énergies Renouvelables	186
Guide : Agir pour une agriculture et une alimentation bio et locale	188
Guide : Agir pour une économie locale par le développement de l'eusko	190
Guide : Agir pour une réduction des déchets et une économie circulaire	192
Guide : Exécuter totalement le Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Basque	194
Les clés de la métamorphose	196
Comment piloter la métamorphose écologique ?	196
Planifier une politique d'action énergie-climat	196
Renoncer aux projets non viables	197
Mettre en place une véritable participation démocratique	198
Favoriser les alternatives locales	199
Liens et outils pour agir dans ma commune :	200
Guide d'évaluation des communes pour le rapport de mi-mandat	201
I - Déroulement de l'évaluation	202
II - Méthodologie	202
6 stades possibles pour chaque action	202
Attitude générale adoptée lors de l'évaluation	203
III - Barème d'évaluation par thématiques	203
1- Mobilités alternatives à la voiture solo	203
2- Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments	205
3 - Territoire 100% ENR	207
4 - Agriculture et alimentation bio et locale	208
5 - Économie locale et développement de l'eusko	210
6 - Réduction des déchets	211
7 - Exécuter totalement le PCAET	212



Pacte de métamorphose



MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE PAYS BASQUE

Conscient.e.s de la nécessité absolue d'agir avec force et détermination à l'échelle communale et intercommunale pour contribuer à limiter le réchauffement planétaire à +2°C, voire +1,5°C, et éviter le pire scénario du dérèglement climatique, afin d'assurer un avenir viable à l'humanité et à la biodiversité planétaire, si nous sommes élu.e.s en mars 2020, notre liste s'engage au cours des mandats communal et communautaire 2020-2026 à :



AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO

Pour tout aménagement de voirie, prioriser les modes de déplacement dans l'ordre suivant : marche > vélo > bus > voiture. Rendre cyclable l'ensemble des routes de la commune, par l'aménagement le plus adapté : réduction de la vitesse, pistes et bandes cyclables, contre-sens cyclables. Participer au développement d'une offre de transport en commun sur l'ensemble du Pays Basque, avec des fréquences, des horaires et des tarifs adaptés au besoin de la population.



AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS

Dès les premiers mois du mandat, délibérer pour un plan ambitieux de rénovation thermique du patrimoine bâti communal et communautaire, en visant un niveau basse consommation. Construire uniquement des bâtiments neufs passifs à énergie positive. Appliquer le triptyque Négawatt : sobriété, efficacité, énergie renouvelable. Lutter contre la précarité énergétique des logements et encourager la réduction des consommations énergétiques par la mise en place d'actions d'animation territoriale (Défi Énergie Positive). Assurer un suivi régulier des consommations des bâtiments.



AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développer la production des énergies renouvelables sur notre territoire, avec un objectif d'autonomie énergétique 100% renouvelable à 2045 : photovoltaïque, éolien, méthanisation, réseau de chaleur, hydroélectricité, marémotrice, etc. Accompagner des projets d'initiatives citoyennes et locales pour la production (I-ENER) et la fourniture d'électricité (ENARGIA). Alimenter les bâtiments et équipements communaux et communautaires en électricité, gaz et bois issus de productions locales garanties 100% renouvelables.



AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE

Mettre en œuvre une stratégie agricole et alimentaire avec un objectif de 100% d'alimentation paysanne sans intrant chimique, bio et locale, au niveau des structures communales et communautaires. Agir dans les cantines de la collectivité avec des menus bio, locaux et une option végétarienne (crèche, école, EHPAD, etc). Faciliter la distribution d'une alimentation « bonne pour le climat » (magasin de producteurs, AMAP, épicerie coopérative...). Sanctuariser les réserves foncières de terres cultivables pour viser une souveraineté alimentaire.



AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EUSKO

Adhérer à l'Eusko dès 2020 puis, conformément aux possibilités offertes par le cadre légal actuel, autoriser le règlement en eusko des services publics locaux (cantines, piscines, centres de loisirs, CCAS...) et informer élus, agents, associations et entreprises de la volonté de la mairie de les régler en eusko.



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Définir une stratégie de prévention et de gestion des déchets en impliquant l'ensemble des habitants et acteurs du territoire. Trier les biodéchets à la source. Encourager la valorisation sur place avec le compostage individuel et collectif quand c'est possible. Sinon, mettre en place une collecte séparée des biodéchets de cuisine. Prendre des mesures pour améliorer la collecte du verre et aller vers la réutilisation grâce à des systèmes de consignes. Mettre en place une tarification incitative. Préférer promouvoir toute forme de réemploi grâce aux recycleries et aux lieux de réparation, plutôt que la recherche du 100% recyclage.



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE

Adopter avant la fin de la première année de mandat une délibération qui précise sous forme de plan communal les déclinaisons opérationnelles du PCAET à l'échelle de la commune. Assurer la transparence de sa mise en place via des outils de suivi. Ne pas mettre en œuvre des projets en contradiction avec les objectifs du PCAET.

info@bizimugi.eu / www.bizimugi.eu



Metamofosiaren ituna



IPAR EH-KO METAMORFOSI EKOLOGIKOA

Kontziente gara baitezpadako beharra badela indar eta determinazio osoz Herriko Etxeen eta Euskal Elkargoaren mailan ekiteko, planeta mailako beroketa +2°C edo +1,5°C-ra mugatzeko, nahasmendu klimatikoaren hipotesirik txarrena saihesteko, jendarteari eta planetaren bio-aniztasunari etorkizun bizigarria eskaintzeko. Ondorioz, 2020ko martxoan hautetsi bilakatzen bagara, gure zerrenda engaiatzen da Herriko Etxe eta Euskal Elkargoaren 2020-2026ko agintaldian:



BAKARKAKO AUTOAREN ERABIL- PENAREKIKO ALTERNATIBOAK DIREN MUGIKORTASUN GUZIEN ALDE EKITERA

Bideen edozoin birmoldatzerentzat, lekualdatzeko moduak ondoko ordenan lehenetsiz: oinez ibiltzea > bizikleta > autobusa > autoa. Herriko bide guzikiak bizikletaz erabiltzeko gisan ezarritik, egokiena den birmoldatzearen bidez: abiaduraren ttipitzea, bizikleta bide edo zintekin, bizikletei kontrako-norabidea ahalbidetuz. Ipar Euskal Herri osoan garraio publiko eskaintza baten garapenean parte hartzea, jendartearen beharrei egokituak zaizkien maiztasun, ordutegi eta prezioekin.



EGOITZETAN ENERGIAREN MENPERATZEAREN ALDE EKITERA

Kargualdiaren lehen hilabeteetan, Herriko eta Elkargoko eraikuntzen ondarearen arraberritze termiko plan anbiziotsu bat bozkatuz, kontsumo apalaren maila helburu izanez. Eraikin berriak, pasiboak eta energia ikuspuntutik positiboak direnak soilik eraikitzea. Négawatt-en lehentasunak segitzea: neurritasuna, eraginkortasuna, energia berriztagarriak. Etxebizitzaren prekaritate energetikoaren kontra borrokatuz eta kontsumo elektrikoaren ttipitzea sustatuz, lurralde animatze ekintzak plantan ezarritik (Energia Positibo Desafioa). Egoitzen kontsumoaren jarraipen erregularra segurtatzea.



TOKIKO ELIKAGAIEN ETA LABORANTZA BIOLOGIKO BATEN ALDE EKITERA

%100 tokikoa, herrikoa, gehigarri kimikorik gabekoa/biologikoa den elikagaia helburutzat duen laborantza eta elikadura estrategia bat obratuz, Herriko eta Elkargoko egituretan. Kolektibitateko jantegietan ekinez, tokiko menu biologikoekin eta hautu begetariano batekin (haurtzaindegi, eskola, zahar-etxe, etab.). "Klimarentzat ona den" elikaduraren banaketa erraztuz (ekoizle saltegi, AMAP, janari-saltegi kooperatiboa...). Elikadura burujabetza lortzeko xedarekin, lantzen ahal diren lur erreserbak babestuz.



%100 BERRIZTAGARRIAK DIREN ENERGIEN LURRALDE BATEN ALDE EKITERA

Gure lurraldean, energia berriztagarrien ekoizpena garatuz, 2045eko energia autonomia %100 berriztagarria izatea helburutzat ukanez: fotovoltaikoa, haize-energia, metanizazioa, berotasun sarea, energia hidroelektrikoa, marea-energia, etab. Tokiko ekimen herritarrak lagunduz elektrizitatearen ekoizpenaren (I-ENER) eta hornitzearen (ENARGIA) alorrean. %100 berriztagarriak diren elektrizitate, gas eta tokiko ekoizpenetik datozen egurren bidez hornituz Herriko eta Elkargoko eraikin eta ekipamenduak.



EUSKOAREN GARAPENARI ESKER TOKIKO EKONOMIAREN ALDE EKITERA

Euskal Moneta elkarrearen kide bilakatuz, 2020tik beretik, eta Tokiko Kolektibitateen Biltzarrean parte hartuz, Herrian eta Euskal Elkargoan, lurralde-langile, hautetsi, biztanle eta enpresen artean euskoaren erabilpena garatzeko molde hobereenaren ikertzeko eta definitzeko.



HONDAKINEN MURRIZTEAREN ETA EKONOMIA ZIRKULARRAREN ALDE EKITERA

Lurraldeko biztanle eta aktore guzikiak parte harraraziz, hondakinaren prebentzio eta kudeaketa estrategia bat definituz. Bio-hondakinak jatorrian bereiziz. Konpostatzearekin, bakarkakoa edo kolektiboa, posible delarik, balioztatzea sustatuz. Bestenaz, sukaldeetako bio-hondakinak bereiz biltzea antolatuz. Neurriak hartuz berinaren biltzea hobetzeko eta haren berrerabilera buruz joanez itzultze sistemari esker. Prezioen ttipitzeen bidez praktika onen sustapena obratuz. Berrerabilera lehenetsiz, birziklategi eta konponketa-guneei esker, %100 birziklatzearen bila ibili ordez.



IPARRALDEKO KLIMA AIREA ENERGIA LURRALDE PLANA OSOKI GAUZATZERA

Herri mailako plan bat bozkatuz, udalaren Klima Planaren ardatz obragarriak zehaztuko dituen deliberamendua hartuz, kargualdiaren lehen urtea bukatu aitzin. Honen plantan ezartzearen garden-tasuna segurtatzera, jarraipen tresnen bidez. Klima Planaren helburuekin bateragarriak ez diren proiektuak ez obratuz.

info@bizimugi.eu / www.bizimugi.eu



À quand des actions à la hauteur ?

Tableaux détaillés de transparence communale des communes

Communes signataires du Pacte

Communes suivies non signataires du Pacte

Transparence communale des villages

Commune	réponse demandes contact	SCORE	Retour commune	SCORE	contenu	SCORE	indicateurs	SCORE	TOTAL SCORE DEMO
Aicirits-Camou-Suhast	tout le CM	3	non	0	aucun	0	aucun	0	1
Aldudes (les)	quelques réponses	1	fiches complètes	3	moyen	2	environ la moitié	2	3
Anhau	tout le CM	3	fiches complètes	3	lapidaire	1	aucun	0	2
Ascarat	minimum demandé	2	fiches complètes	3	exhaustif	3	quelques-uns	1	3
Ayherre	minimum demandé	2	mail	1	moyen	2	aucun	0	2
Banca	tout le CM	3	fiches complètes	3	exhaustif	3	la plupart	3	4
Béhasque-Lapiste	aucune	0	non	0	aucun	0	aucun	0	0
Biriadou	quelques réponses	1	fiches complètes	3	lapidaire	1	quelques-uns	1	2
Caro	tout le CM	3	fiches complètes	3	moyen	2	quelques-uns	1	3
Esterençuby	tout le CM	3	mail	1	lapidaire	1	aucun	0	2
Gabat	aucune	0	mail	1	moyen	2	quelques-uns	1	1
Gamarthe	quelques réponses	1	fiches incomplètes	2	moyen	2	aucun	0	2
Irouleguy	quelques réponses	1	non	0	aucun	0	aucun	0	0
Jatxou	quelques réponses	1	fiches complètes	3	exhaustif	3	environ la moitié	2	3
Laguinge-Restoue	tout le CM	3	non	0	aucun	0	aucun	0	1
Macaye	minimum demandé	2	fiches incomplètes	2	moyen	2	quelques-uns	1	2
Muscudly	aucune	0	non	0	aucun	0	aucun	0	0
Ostabat-Asme	quelques réponses	1	non	0	aucun	0	aucun	0	0
Pagolle	quelques réponses	1	non	0	aucun	0	aucun	0	0
Saint-Etienne-de-Baigorry	minimum demandé	2	fiches complètes	3	exhaustif	3	la plupart	3	4
Saint-Jean-le-Vieux	tout le CM	3	non	0	aucun	0	aucun	0	1
Saint-Jean-Pied-de-Port	quelques réponses	1	fiches complètes	3	exhaustif	3	la plupart	3	3
Saint-Martin-d'Arrossa	aucune	0	mail	1	moyen	2	aucun	0	1
Saint-Michel	tout le CM	3	fiches incomplètes	2	moyen	2	la plupart	3	3
Saint-Palais	quelques réponses	1	fiches complètes	3	lapidaire	1	quelques-uns	1	2
Urepel	quelques réponses	1	fiches complètes	3	lapidaire	1	la plupart	3	3

Transparence communale des bourgs

Commune	réponse demandes contact	SCORE	Retour commune	SCORE	contenu	SCORE	indicateurs	SCORE	TOTAL SCORE DEMO
Ahetze	tout le CM	3	non	0	aucun	0	aucun	0	1
Arbonne	aucune	0	non	0	aucun	0	aucun	0	0
Arcangues	aucune	0	mail	1	lapidaire	1	quelques-uns	1	1
Ascain	tout le CM	3	fiches complètes	3	exhaustif	3	la plupart	3	4
Bassussary	tout le CM	3	fiches complètes	3	lapidaire	1	quelques-uns	1	3
Briscous	aucune	0	non	0	aucun	0	aucun	0	0
Espelette	tout le CM	3	non	0	aucun	0	aucun	0	1
Itxassou	quelques réponses	1	fiches incomplètes	2	lapidaire	1	aucun	0	1
Lahonce	tout le CM	3	fiches complètes	3	exhaustif	3	environ la moitié	2	4
Larressore	aucune	0	non	0	aucun	0	aucun	0	0
Mauléon-Licharre	minimum demandé	2	non	0	aucun	0	aucun	0	1
Sare	tout le CM	3	fiches complètes	3	moyen	2	aucun	0	3
Urcuit	minimum demandé	2	fiches complètes	3	exhaustif	3	la plupart	3	4
Urt	aucune	0	non	0	aucun	0	aucun	0	0
Villefranque	tout le CM	3	fiches complètes	3	moyen	2	quelques-uns	1	3



À quand des actions à la hauteur ?

Transparence communale des villes

Commune	réponse demandes contact	SCORE	Retour commune	SCORE	contenu	SCORE	indicateurs	SCORE	TOTAL SCORE DEMO
Anglet	aucune	0	non	0	aucun	0	aucun	0	0
Bayonne	quelques réponses	1	fiches complètes	3	exhaustif	3	la plupart	3	3
Biarritz	aucune	0	fiches complètes	3	exhaustif	3	environ la moitié	2	3
Bidart	quelques réponses	1	fiches complètes	3	exhaustif	3	la plupart	3	3
Boucau	aucune	0	fiches complètes	3	moyen	2	environ la moitié	2	2
Cambo-les-Bains	quelques réponses	1	fiches complètes	3	moyen	2	aucun	0	2
Ciboure	quelques réponses	1	fiches complètes	3	lapidaire	1	quelques-uns	1	2
Hasparren	quelques réponses	1	fiches complètes	3	exhaustif	3	environ la moitié	2	3
Hendaye	tout le CM	3	fiches complètes	3	exhaustif	3	la plupart	3	4
Mouguerre	aucune	0	non	0	aucun	0	aucun	0	0
Saint-Jean-de-Luz	aucune	0	non	0	aucun	0	aucun	0	0
Saint-Pée-sur-Nivelle	tout le CM	3	non	0	aucun	0	aucun	0	1
Saint-Pierre-d'Irube	quelques réponses	1	fiches complètes	3	moyen	2	la plupart	3	3
Urrugne	quelques réponses	1	fiches complètes	3	exhaustif	3	la plupart	3	3
Ustaritz	quelques réponses	1	fiches complètes	3	exhaustif	3	la plupart	3	3

Tableaux des moyennes thématiques

Moyennes thématiques des villages

Thématique	MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO	MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS	100% ÉNERGIES RENOUVELABLES	AGRICULTURE ET ALIMENTATION BIO ET LOCALE	ÉCONOMIE LOCALE ET EUSKO	RÉDUCTION DES DÉCHETS	APPLIQUER LE PLAN CLIMAT	Stade global de métamorphose	évolution 2021-2023 :
Moyenne	0,4	0,5	0,6	0,3	0,7	0,3	0,4	0,4	
Aïcirits-Camou-Subast	0,2	0,3	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0
Aldudes (les)	0,2	0,6	1,0	0,7	0,0	0,5	1,0	0,6	0,3
Anhaux	0,0	0,3	0,7	0,6	1,3	1,0	0,6	0,6	0,3
Ascarat	0,4	0,5	0,7	0,9	0,0	0,6	1,8	0,7	0,4
Ayherre	0,2	0,8	0,3	0,6	1,3	0,0	0,0	0,5	0,1
Banca	0,6	0,9	1,0	0,6	0,3	0,4	0,2	0,6	0,4
Béhasque-Lapiste	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Biriatou	0,6	0,0	0,3	0,0	1,3	0,0	1,2	0,5	0,4
Caro	0,0	0,3	0,3	0,6	0,0	0,4	0,0	0,2	0,1
Estérençuby	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gabat	0,0	0,3	0,7	-0,3	1,3	0,0	0,0	0,3	0,1
Gamarthe	0,2	0,5	0,3	0,0	1,3	0,0	0,0	0,3	-0,1
Irouleguy	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	-0,2
Jatxou	0,6	1,4	1,0	1,1	0,0	0,8	0,2	0,7	0,4
Laguinge-Restoue	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Macaye	0,0	0,8	1,0	0,7	1,3	0,3	0,0	0,6	0,1
Muscudly	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ostabat-Asme	0,0	0,2	0,7	0,0	1,3	0,0	0,0	0,3	0,2
Pagolle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Etienne-de-Baigorry	1,8	1,4	2,0	1,3	1,7	1,0	1,8	1,6	1,0
Saint-Jean-le-Vieux	0,6	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	-0,1
Saint-Jean-Pied-de-Port	1,4	0,8	0,7	0,7	2,0	0,8	1,9	1,2	0,3
Saint-Martin-d'Arrossa	1,0	0,3	0,7	0,3	1,3	0,3	0,0	0,5	0,5
Saint-Michel	0,0	1,0	0,7	0,0	1,3	0,0	0,0	0,4	0,2
Saint-Palais	0,8	1,0	1,0	0,1	1,7	0,8	0,0	0,8	0,1
Urepel	0,6	0,3	0,3	0,9	0,0	0,0	0,6	0,4	0,3



À quand des actions à la hauteur ?

Moyennes thématiques des bourgs

Thématique	MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO	MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS	100% ÉNERGIES RENOUVELABLES	AGRICULTURE ET ALIMENTATION BIO ET LOCALE	ÉCONOMIE LOCALE ET EUSKO	RÉDUCTION DES DÉCHETS	APPLIQUER LE PLAN CLIMAT	Stade global de métamorphose	évolution 2021-2023 :
Moyenne	0,4	0,2	0,2	0,5	0,9	0,1	0,3	0,4	
Ahetze	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	0	0,2	0,0
Arbonne	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0	0,1	0,1
Arcangues	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0	0,1	-0,1
Ascaïn	0,6	1,1	0,7	0,9	2,3	0,5	0,2	0,9	0,5
Bassussarry	1,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	1,4	0,4	0,4
Briscos	0,0	0,0	0,3	0,6	0,0	0,0	0	0,1	0,1
Espelette	0,0	0,0	0,0	0,6	1,3	0,0	0	0,3	-0,2
Ixassou	0,6	0,3	0,3	0,9	1,3	0,0	0,5	0,6	-0,5
Lahonce	0,6	0,5	0,7	1,0	1,3	0,4	0,8	0,8	0,0
Larressore	0,0	0,0	0,0	-0,3	0,0	0,0	0	0,0	0,0
Mauléon-Licharre	0,0	0,0	0,0	0,3	1,3	0,0	0	0,2	0,1
Sare	0,6	0,3	1,0	0,7	2,0	0,3	0,2	0,7	0,1
Urcuit	1,2	1,3	0,0	0,6	1,3	0,3	0,4	0,7	0,0
Urt	0,0	0,0	0,0	-0,3	0,0	0,0	0	0,0	0,0
Villefranque	1,6	0,1	0,3	0,7	1,3	0,5	0,6	0,7	0,3

Moyennes thématiques des villes

Thématique	MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO	MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS	100% ÉNERGIES RENOUVELABLES	AGRICULTURE ET ALIMENTATION BIO ET LOCALE	ÉCONOMIE LOCALE ET EUSKO	RÉDUCTION DES DÉCHETS	APPLIQUER LE PLAN CLIMAT	Stade global de métamorphose	évolution 2021-2023 :
Moyenne	0,7	0,5	0,3	0,6	1,1	0,5	0,7	0,7	
Anglet	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Bayonne	1,6	0,8	1,7	1,0	2,0	0,8	1,8	1,4	0,3
Biarritz	1,0	0,3	0,0	0,9	1,3	0,3	0,3	0,6	0,7
Bidart	2,0	1,1	1,0	1,0	0,3	1,0	1,5	1,2	0,7
Boucau	0,6	0,3	0,0	0,7	0,0	1,0	0,0	0,4	0,4
Cambo-les-Bains	0,0	0,4	0,0	0,1	0,0	0,3	0,8	0,2	0,0
Ciboure	0,8	0,0	0,0	1,0	2,0	0,5	0,9	0,8	0,1
Hasparren	0,6	0,9	0,0	1,0	1,3	0,8	0,8	0,8	0,1
Hendaye	1,4	0,8	0,3	1,6	2,3	1,3	1,2	1,4	0,5
Mouguerre	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	-0,1
Saint-Jean-de-Luz	0,0	0,3	0,0	-0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,3
Saint-Pée-sur-Nivelle	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
Saint-Pierre-d'Irube	1,0	0,4	0,7	0,7	3,0	0,3	0,6	0,9	0,5
Urrugne	0,6	0,8	0,7	0,7	1,7	1,0	0,8	1,0	0,3
Ustaritz	1,4	0,9	0,3	1,0	2,7	1,0	1,1	1,2	0,3



Tableau des scores détaillés dans la thématique PCAET

Adopter avant la fin de la première année de mandat une délibération qui précise sous forme de plan communal les déclinaisons opérationnelles du PCAET à l'échelle de la commune.	Guide 1 : La commune s'est-elle formée ?	Guide 2 : La commune s'est-elle formée ?	Guide 3 : La commune a-t-elle réalisé des études ?	Guide 4 : La commune a-t-elle planifié ?	Assurer la transparence de sa mise en place via des outils de suivi - Guide 5 : La commune a-t-elle communiqué et sensibilisé l'équipe municipale ?	NOTE GLOBALE
Ahetze	0	0	0	0	0	0,0
Aicirits-Camou-Suhast	0	0	0	0	0	0,0
Aldudes (les)	1	2	0	1	1	1,00
Anglet	0	0	0	0	0	0,0
Anhau	1	2	0	0	0	0,6
Arbonne	0	0	0	0	0	0,0
Arcangues	0	0	0	0	0	0,0
Ascaïn	0	1	0	0	0	0,2
Ascarat	2	2	2	0	4	1,8
Ayherre	0	0	0	0	0	0,0
Banca	0	0	0	0	1	0,2
Bassussarry	1	3	1	0	1	1,4
Bayonne	2	2	2	1	2	1,8
Béhasque-Lapiste	0	0	0	0	0	0,0
Biarritz	0	0	0	0	0	0,3
Bidart	1	2	1	1	1	1,5
Biriatou	1	0	3	1	1	1,2
Boucau	0	0	0	0	0	0,0
Brisous	0	0	0	0	0	0,0
Cambo	1	0	1	0	2	0,8
Caro	0	0	0	0	0	0,0
Ciboure	1	0	1	0	1	0,9
Espelette	0	0	0	0	0	0,0
Estérençuby	0	0	0	0	0	0,0
Gabat	0	0	0	0	0	0,0
Gamarthe	0	0	0	0	0	0,0
Hasparren	1	2	0	0	2	0,8
Hendaye	1	3	1	0	0	1,2
Irouleguy	0	0	0	0	0	0,0
Itxassou	0	0	1	0	0	0,5
Jatxou	0	0	1	0	0	0,2
Laguinge-Restoue	0	0	0	0	0	0,0
Lahonce	1	1	0	0	1	0,8
Larressore	0	0	0	0	0	0,0
Macaye	0	0	0	0	0	0,0
Mauléon	0	0	0	0	0	0,0
Mouguerre	0	0	0	0	0	0,0
Musculdy	0	0	0	0	0	0,0
Ostabat-Asme	0	0	0	0	0	0,0
Pagolle	0	0	0	0	0	0,0
Saint-Etienne-de-Baïgorry	1,5	2	1	1	2	1,8
Saint-Jean-de-Luz	0	0	0	0	0	0,0
Saint-Jean-le-Vieux	0	0	0	0	0	0,0
Saint-Jean-Pied-de-Port	1,5	0	1	3	2	1,9
Saint-Martin d'Arrosa	0	0	0	0	0	0,0
Saint-Michel	0	0	0	0	0	0,0
Saint-Palais	0	0	0	0	0	0,0
Saint-Pée-sur-Nivelle	0	0	0	0	0	0,0
Saint-Pierre d'Irube	0,5	1	0	0	1	0,6
Sare	0	1	0	0	0	0,2
Urcuit	1	2	0	0	0	0,4
Urepel	1	2	0	0	1	0,6
Urrugne	1,3	1	3	1	0	1,0
Urt	0	0	0	0	0	0,0
Ustaritz	1	1	0	0	2	1,1
Villefranque	1	2	0	0	0	0,6



Tableau des fonctions communautaires

Fonction	Nom	Fonction communale	Pôle
Conseil Exécutif			
President de la CAPB	Jean-René Etchegaray	Maire de Bayonne	
1re vice-présidente, Ressources humaines et dialogue social	Renée Carrique	Maire d'Idaux-Mendy	Soule-Xiberoa
2e vice-présidente, Finances et budgets	Kotte Ecenarro	Maire d'Hendaye	Sud Pays Basque
3e vice-présidente, Transition écologique et énergétique - Agglomération citoyenne	Martine Bisauta	Conseillère municipale - Bayonne	Côte Basque-Adour
4e vice-président, Tourisme durable - Accessibilité universelle du territoire	Daniel Olçomendy	Maire d'Ostabat-Asme	Iholdi Oztibarre
5e vice-présidente, Économie bleue - Assainissement et eaux pluviales	Maidar Arosteguy	Maire de Biarritz	Côte Basque-Adour
6e vice-président, Stratégie et action foncières - Procédures et opérations d'aménagement communautaires et d'intérêt communautaire	Claude Olive	Maire d'Anglet	Côte Basque-Adour
7e vice-présidente, Économie et innovation	Sylvie Durruty	1ère Adjointe - Bayonne	Côte Basque-Adour
8e vice-président, Habitat, logement - Politique de la ville - Accueil et habitat des gens du voyage	Roland Hirigoyen	Maire de Mouguerre	Nive Adour
9e vice-présidente, Agriculture et alimentation de demain	Isabelle Pargade	Maire de Hasparren	Pays de Hasparren
10e vice-président, Politique linguistique basque et gasconne - Culture et équipements culturels communautaires	Antton Curutchary	2ème Adjoint - Saint-Etienne-de-Baigorry	Garazi Baigorri
11e vice-président, Mobilités durables et innovantes - Ports et pêche	Jean-François Irigoyen	Maire de Saint-Jean-de-Luz	Sud Pays Basque
12e vice-président, Stratégie d'aménagement durable du territoire - Planification urbaine, patrimoniale et publicitaire	Bruno Carrère	Maire d'Ustaritz	Errobi
13e vice-président, Prévention, collecte et valorisation des déchets	Jean-Yves Bussiron	Maire de Guiche	Pays de Bidache
14e vice-président, Enseignement supérieur, recherche et formation - Pilotage du CPER- Commande publique	Jean-Pierre Lafaquière	7ème Adjoint - Anglet	Côte Basque-Adour
15e vice-président, Cohésion sociale, précarité, famille et santé - Équipements sportifs communautaires	Arnaud Fontaine	Maire de Osserain-Rivareyte	Amikuze
Les conseillers délégués thématiques			
Numérique et Territoire intelligent	Olivier Alleman,	Conseiller municipal - Bayonne	Côte Basque-Adour
Eau potable - Littoral, trait de côte, GEMAPI et milieux naturels	Emmanuel Alzuri	Maire de Bidart	Côte Basque-Adour
Ingénierie et conseil en aménagement - Droit des sols	Philippe Aramendi	Maire d'Urrugne	Sud Pays Basque
Evaluation des politiques publiques	Edouard Chazouillères	3ème Adjoint - Biarritz	Côte Basque-Adour
Economie sociale et solidaire - Économie circulaire	Maitena Curutchet	2ème Adjointe - Arcangues	Errobi
Protection et mise en valeur de l'environnement et des espaces naturels - Préservation de la biodiversité - Prévention des risques majeurs	Solange Demarcq-Eguiguren	Maire de Biriadou	Sud Pays Basque
Coopérations transfrontalière, européenne et internationale	Joseba Erremundeguy,	Conseiller municipal - Bayonne	Côte Basque-Adour
Fiscalité et prospective financière	Francis Gonzalez	Maire de Boucau	Côte Basque-Adour
Montagne basque - Plan local et chemins de randonnées	Jean-Baptiste Laborde-Lavignette	Maire de Sare	Sud Pays Basque
Les conseiller-es délégué-es territoriaux - Référent-e et animateur-riche du Pôle			
	Anthony Bleuze	3ème Adjoint - Anglet	Côte Basque-Adour
	Eneko Aldana-Douat	Maire de Ciboure	Sud Pays Basque
	Eric Narbais-Jauréguy	Maire d'Arbouet-Sussaute	Amikuze
	Peio Etxeleku	Conseiller municipal Cambo-les-Bains	Errobi
	Gilbert Oçafraïn	Maire d'Aincille	Garazi Baigorri
	Alain Iriart	Maire de Saint-Pierre-d'Irube	Nive Adour
	Jean-Marc Baranthol	Maire de Barcus	Soule Xiberoa
	Xavier Lacoste	Maire d'Irissarry	Iholdi Oztibarre
	Muriel Houet	1ère Adjointe - Bidache	Pays de Bidache
	Arño Gastambide	Maire d'Avherre	Pays de Hasparren

Élu-es signataires du Pacte

Élu-es non signataires du Pacte



Tableau des volumes d'encaissements en eusko par communes en 2022

Collectivité	Indemnités élus	Régies	Nombre de régies à l'eusko	Volume d'encaissements régies 2022
Ahetze				
Aicirits-Camou-Suhast				
Aldudes (les)				
Anglet				
Anhaux				
Arbonne				
Arcangues				
Ascaïn		Périscolaire + Emplacements marché + Bibliothèque + Locations et droits de place + Accueil de loisirs + Trinquet + Sports et loisirs + Spectacle	8	10 753 €
Ascarat				
Ayherre				
Banca				
Bassussarry				
Bayonne	1	Centre aquatique + Piscine Lauga + Spectacles et expo	3	0 €
Béhasque-Lapiste				
Biarritz		Mediathèque	1	0 €
Bidart				
Biriatou				
Boucau				
Brisous				
Cambo-les-Bains				
Çaro				
Ciboure	2	Régie mixte culturelle + Trinquet	2	58 €
Espelette				
Estérençuby				
Gabat				
Gamarthe				
Hasparren				
Hendaye	6	Manifestations culturelles + Salles municipales + Scolaire/Périscolaire + Stationnement + Cinéma	5	3 057 €
Irouléguay				
Itxassou				
Jatxou (Labourd)				
Laguinge-Restoue				
Lahonce				
Larressore				
Macaye				
Mauléon-Licharre				
Mouguerre				
Muscudly				
Ostabat-Asme				
Pagolle				
Saint-Étienne-de-Baigorry				
Saint-Jean-de-Luz				
Saint-Jean-le-Vieux				
Saint-Jean-Pied-de-Port		Droit de plaçage	1	1 278 €
Saint-Martin-d'Arrossa				
Saint-Michel				
Saint-Palais		Ecole de musique	1	958 €
Saint-Pée-sur-Nivelle				
Saint-Pierre-d'Irube	5	Animations/fêtes + Périscolaire + Portage de repas à domicile + Aide à domicile x 2	5	2 818 €
Sare		Grottes de Sare	1	183 €
Urcuit				
Urepel				
Urrugne		Guichet famille + Animation sportive	2	0 €
Urt				
Ustaritz	12	Mairie + Mediathèque	2	411 €
Villefranque				
CAPB	16	Piscines x 8 + Kultura + Hameka	10	2 292 €

Les offices de tourisme ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.



Tableau de consommation élec et de production élec EnR communale (Enedis 2021)

Commune	Conso élec (MWh)	Production EnR (MWh)	Ratio Production EnR/Conso élec
Ahetze	9 053	71	0,78%
Aïcirits-Camou-Suhast	19 266	144	0,75%
Aldudes (les)	4 277	28	0,65%
Anglet	235 513	3018	1,28%
Anhau	1 148	51	4,44%
Arbonne	11 398	142	1,25%
Arcangues	17 308	428	2,47%
Ascain	21 212	195	0,92%
Ascarat	1 531	298	19,46%
Ayherre	6 292	534	8,49%
Banca	1 605	11311	704,59%
Bassussarry	15 225	135	0,89%
Bayonne	251 196	15327	6,10%
Béhasque-Lapiste	2 341	55	2,35%
Biarritz	157 487	934	0,59%
Bidart	59 502	228	0,38%
Biriatou	5 103	0	0,00%
Boucau	29 365	198	0,67%
Brisous	10 905	187	1,71%
Cambo-les-Bains	32 284	115	0,36%
Çaro	698	0	0,00%
Ciboure	28 918	0	0,00%
Espelette	12 833	33	0,26%
Estérençuby	1 456	0	0,00%
Gabat	1 107	175	15,80%
Gamarthe	1 850	0	0,00%
Hasparren	34 472	1195	3,47%
Hendaye	70 910	109	0,15%
Iroulégu	2 186	288	13,17%
Itxassou	18 133	1781	9,82%
Jatxou (Labourd)	5 373	121	2,25%
Laguinge-Restoue	483	0	0,00%
Lahonce	10 522	118	1,12%
Larressore	8 683	129	1,49%
Macaye	7 146	144	2,02%
Mauléon-Licharre	23 638	5906	24,99%
Mouguerre	30 395	411	1,35%
Muscudly	1 058	0	0,00%
Ostabat-Asme	788	80	10,15%
Pagolle	1 013	181	17,87%
Saint-Étienne-de-Baïgorry	8 467	2194	25,91%
Saint-Jean-de-Luz	102 134	160	0,16%
Saint-Jean-le-Vieux	5 416	314	5,80%
Saint-Jean-Pied-de-Port	12 424	441	3,55%
Saint-Martin-d'Arrossa	2 451	1217	49,64%
Saint-Michel	1 199	0	0,00%
Saint-Palais	14 821	322	2,17%
Saint-Pée-sur-Nivelle	36 576	5020	13,72%
Saint-Pierre-d'Irube	30 849	159	0,52%
Sare	12 410	478	3,85%
Urcuit	10 861	332	3,06%
Urepel	1 323	0	0,00%
Urrugne	61 263	0	0,00%
Urt	10 480	220	2,10%
Ustaritz	29 668	2209	7,45%
Villefranque	11 075	332	3,00%
CAPB	1 744 931	103 915	6,0 %



Tableau de la consommation d'espaces (CEREMA, 2009-2021)

Collectivité	Surface communale en ha	flux entre NAF et artificialisé 2020 en ha	flux entre NAF et artificialisé 2011-2021 en ha	total flux entre NAF et artificialisé 2009-2021 en ha	Nb ménages/ha artificialisé Habitat 2013-2018.
Ahetze	1073	1,53	19,76	26,25	11.65
Aïcirits-Camou-Suhast	946	2,01	9,35	10,40	2.34
Aldudes (les)	2323	0,00	4,96	5,14	10.5
Anglet	2764	2,55	48,97	61,64	83.61
Anhau	1238	0,00	3,10	5,38	7.95
Arbonne	1062	1,16	21,67	33,20	11.33
Arcangues	1785	3,32	46,80	52,45	0.99
Ascain	1939	3,70	24,73	29,06	9.04
Ascarat	581	0,34	4,52	4,67	3.34
Ayherre	2796	0,21	15,91	18,58	8.71
Banca	4981	0,36	3,40	3,74	7.04
Bassussarry	659	1,22	34,67	41,29	22.21
Bayonne	2584	4,67	50,05	77,53	183.91
Béhasque-Lapiste	566	0,99	4,74	5,14	25.45
Biarritz	1236	0,27	9,23	18,86	211.76
Bidart	1312	0,32	25,62	29,42	19.4
Biriatou	1114	0,42	8,10	11,24	10.38
Boucau	578	0,97	12,04	14,34	86.08
Brisous	3157	1,41	21,34	26,62	15.77
Cambo-les-Bains	2280	3,72	23,28	25,03	21.2
Çaro	406	0,00	1,64	2,34	11.41
Ciboure	776	0,55	4,77	5,12	-39.76
Espelette	2730	0,43	17,79	18,84	1.88
Estérençuby	4593	0,04	2,99	4,19	10.35
Gabat	853	0,81	4,16	4,36	3.34
Gamarthe	991	0,10	2,64	2,97	1.39
Hasparren	7749	4,24	68,59	78,78	15.37
Hendaye	1095	0,04	9,83	14,49	-5.98
Irouléguay	945	0,03	2,62	3,76	2.79
Itxassou	3929	2,24	20,73	24,01	15.85
Jatxou (Labourd)	1396	0,98	9,86	13,75	3.54
Laguinge-Restoue	604	0,36	1,90	2,68	-10.45
Lahonce	981	0,55	39,69	41,64	13.73
Larressore	1090	0,98	25,68	28,62	6.66
Macaye	1971	0,68	8,77	11,95	7.25
Mauléon-Licharre	1265	0,02	2,48	3,76	-81.21
Mouguerre	2248	8,02	51,27	56,95	12.98
Muscudly	2444	0,37	0,70	0,70	31.83
Ostabat-Asme	1544	0,00	6,77	6,77	-1.99
Pagolle	1609	0,74	2,03	2,44	-13.05
Saint-Étienne-de-Baïgorry	7016	0,36	7,35	16,60	1.03
Saint-Jean-de-Luz	1951	0,10	25,99	35,82	190.61
Saint-Jean-le-Vieux	1162	0,85	12,28	14,16	6.44
Saint-Jean-Pied-de-Port	273	0,17	5,43	5,90	53.58
Saint-Martin-d'Arrossa	1843	1,04	5,10	5,49	6.06
Saint-Michel	2990	0,14	1,97	3,94	0.7
Saint-Palais	758	1,35	10,16	10,67	9.43
Saint-Pée-sur-Nivelle	6577	5,69	80,33	93,03	13.14
Saint-Pierre-d'Irube	773	2,07	43,72	49,54	24.96
Sare	5177	1,72	21,00	24,92	11.35
Urcuit	1399	5,45	63,94	68,16	3.71
Urepel	2627	0,21	1,71	4,18	-52.91
Urrugne	5205	2,66	65,10	75,12	24.05
Urt	1889	2,28	11,50	15,54	21.6
Ustaritz	3270	4,78	49,22	57,25	22.93
Villefranque	1722	4,22	34,10	46,86	8.19
TOTAL CAPB	118822	83,41	1116,09	1355,26	0





Guide : *Agir pour les mobilités alternatives à la voiture solo*

Pour tout aménagement de voirie, prioriser les modes de déplacement dans l'ordre suivant : marche>vélo>bus>voiture

- Quelles étaient les longueurs, en km, **avant le début de mandat (2019)** de l'ensemble de la chaussée ? des trottoirs ? des aires piétonnes ? des voies en site propre pour les transports en commun ?
- Avez-vous créé ou rénové des voies depuis le début de mandat (tout aménagement confondu) ? Si oui, préciser le nom des voies.
 - Des aménagements de trottoirs ont-ils été réalisés depuis le début de mandat ? D'[aires piétonnes](#) ? De voies de bus en site propre ? Si oui, préciser leur longueur en km.
 - Des aménagements sont-ils prévus en 2023 ? Si oui, préciser lesquels et leur longueur ?
- Avez-vous connaissance de l'[article L-228-2 du Code de l'Environnement](#) ?
 - Si oui, est-il respecté dans l'ensemble des projets de rénovation de la voirie en zone agglomération ?

Participer au développement d'une offre de transport en commun sur l'ensemble du Pays Basque, avec des fréquences, des horaires et des tarifs adaptés aux besoins de la population.

- La commune a-t-elle mené une enquête auprès de la population sur ses pratiques actuelles de déplacement et ses attentes ?
 - Si oui, quels sont les résultats ?
- Avez-vous sollicité d'autres collectivités, notamment les autorités organisatrices de la mobilité (Syndicat des mobilités, Conseil départemental, Région) pour augmenter et améliorer l'offre existante de transport en commun (fréquence, horaires adaptés, lieux de desserte), transport à la demande, aires de covoiturage ?
 - Si oui, avec quels résultats ?
- Avez-vous une politique de communication et de sensibilisation à destination des habitant-e-s pour les encourager à prendre les transports en commun, le transport à la demande et pratiquer le covoiturage ?
 - Si oui, comment se décline-t-elle ?
 - Quels sont les résultats ?

Rendre cyclable l'ensemble des routes de la commune, par l'aménagement le plus adapté : réduction de la vitesse, pistes et bandes cyclables, contre-sens cyclables.

- Quelle est la longueur totale d'aménagements cyclables de votre commune avant le début de mandat (2019) en [zones à 30km/h](#) ? [Zones de rencontre](#) ? [Bandes](#)



À quand des actions à la hauteur ?

[cyclables](#) ? [Doubles sens cyclables](#) ? [Voies vertes](#) ? [Pistes cyclables](#) ? (cliquer sur les liens pour avoir un bref descriptif de chaque type d'aménagements).

- Pour chaque type d'aménagement, quelle longueur, en km, a été aménagée depuis le début du mandat ? Quelle longueur d'aménagement est prévue en 2013 ?
- La commune a-t-elle élaboré et mis en oeuvre un schéma directeur des modes actifs c'ad a-t-elle planifié et réalisé des actions visant à la rendre totalement accessible aux piétons, y compris bien sûr ceux à mobilité réduite, et aux cyclistes ? Si oui, avec quels moyens d'actions ?
- En amont de l'aménagement de ces voiries, avez-vous mis en place une concertation avec les usagers piétons et cyclistes ?
 - Si oui, avec quels usagers, quelles associations ?
 - Quels sont les résultats ?
- Avez-vous identifié et traité les points noirs présentant un danger pour les piétons et les cyclistes ? (carrefours dangereux, trottoirs étroits...)
 - Si oui, lesquelles ?
 - Avec quels résultats ?
- Avez-vous limité la vitesse autorisée à 30km/h dans votre commune ?
 - Avez-vous mis en place des aménagements autre que des panneaux pour réellement limiter la vitesse autorisée ?
 - Si oui, lesquelles ?
 - Avec quels résultats ?
- Avez-vous mis en place un dispositif de ramassage scolaire à pied ou à vélo (Pédibus ou vélobus) ? Il est possible de se faire accompagner avec une prise en charge à 75% par le [programme Moby](#).
 - Si oui, dans combien d'établissements scolaires et lesquels ?

Autres actions favorisant les mobilités alternatives au tout voiture

- Avez-vous identifié les pôles les plus importants générateurs de déplacements ? (hôpital, entreprises, commerces, événements...)
 - Avez-vous engagé une réflexion avec les entreprises et administrations de votre commune au sujet de votre politique de mobilité ?
 - Si oui, avec quelles entreprises et quelles administrations ?
 - Avez-vous mis en place des actions pour réduire l'usage de la voiture sur ces pôles ? (covoiturage, meilleure desserte par les transports en commun, aménagements cyclables, parkings vélo, Plan de Déplacement Entreprises ou Administration (PDE-PDA)...)
 - Si oui, quelles actions ? :
- Avec quels résultats ? :



À quand des actions à la hauteur ?



Guide : *Agir pour la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments*

Délibérer pour un plan ambitieux de rénovation thermique du patrimoine bâti communal et communautaire, en visant un niveau basse consommation.

- Connaissez-vous les consommations énergétiques de chacun de vos bâtiments publics ?
 - Si oui, comment avez-vous procédé ?
- Avez-vous désigné·e un·e élu·e référent·e des questions énergétiques ?
 - Si oui, qui et en quoi consistent ses missions ?
- Avez-vous mobilisé un poste pour agir sur la réduction des consommations énergétiques de vos bâtiments: économe de flux, conseiller en énergie partagé (mutualisé avec d'autres collectivités), etc. ?
- Disposez-vous d'une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation thermique et de sobriété énergétique de votre patrimoine ?
 - Si oui, pouvez-vous nous la partager ?
- Des bâtiments publics ont-ils été énergétiquement rénovés au niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation) depuis 2020 ?
 - Si oui, combien ? Indiquer les niveaux de consommation d'énergie avant et après rénovation.

Construire uniquement des bâtiments neufs passifs à énergie positive.

- Des bâtiments publics ont-ils été construits depuis 2020 ?
 - Si oui, les nommer et préciser les niveaux énergétiques et carbone des bâtiments.
 - Étaient-ils passifs ou à énergie positive ?

Appliquer le triptyque Négawatt : Sobriété, efficacité, énergie renouvelable.

- Quelle a été la consommation (en MWh) des bâtiments et équipements publics de la collectivité pour les années 2019 et 2022 ?
 - en électricité,
 - en gaz,
 - en fioul,
- Avez-vous réalisé un audit de l'éclairage public de la collectivité ?
- Pratiquez-vous l'extinction nocturne de l'éclairage public ? Si oui, sur quelle plage horaire et dans quelles zones ?
- Avez-vous mis en place un suivi des consommations énergétiques de l'éclairage public et engagé des actions et travaux de maîtrise de l'énergie ?
- Avez-vous adopté des pratiques et habitudes dans l'usage de vos bâtiments publics (éco-gestes) afin d'économiser de l'énergie ? Si oui, lesquelles et comment ?



À quand des actions à la hauteur ?

Lutter contre la précarité énergétique des logements

- Êtes-vous en relation avec les acteurs clés de la précarité énergétique ?
 - [Plateforme Info Energie](#)/SoliHa,
 - ANAH,
 - SDSEI (Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion)
 - Autres :
 Si oui, quelles actions communes portez-vous ?

- Avez-vous mené des actions pour identifier les ménages touchés par la précarité énergétique et communiquer sur les solutions existantes ?
 - Si oui, lesquelles et avec quels résultats ?

- Avez-vous mis en place un partenariat avec les acteurs identifiés pour orienter les familles vers les aides existantes ?

- Votre collectivité s'implique-t-elle dans le Programme d'Intérêt Général "Habiter Mieux" ?
 - Si oui, de quelle façon ?

Encourager la réduction des consommations énergétiques par la mise en place d'actions d'animation territoriale (Défi Énergie Positive)

- Travaillez-vous avec la [Plateforme Info Energie](#)/SoliHa ou le CAUE 64 pour sensibiliser et informer professionnels et particuliers des aides et formations existantes pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ?
 - Si oui, précisez comment.

- Avez-vous mis en place une démarche de sensibilisation, de formation, des outils visant à faire évoluer les pratiques des administrés en matière de consommation énergétique dans les bâtiments ?

Assurer un suivi régulier des consommations des bâtiments

- Réalisez-vous un suivi des consommations d'énergie des bâtiments et équipements publics (via des outils ou des relevés réguliers) ?
 - Si oui, comment ?

Effectuez-vous un bilan énergétique annuel du patrimoine et une maintenance préventive des installations ?



À quand des actions à la hauteur ?



Guide : Agir pour un territoire 100% Énergies Renouvelables

Développer la production des énergies renouvelables sur notre territoire, avec un objectif d'autonomie énergétique 100% renouvelable à 2045 : photovoltaïque, éolien, méthanisation, réseau de chaleur, hydroélectricité, marémotrice, etc.

- Depuis le début de votre mandat, des équipements de production d'énergie renouvelable ont-ils été mis en fonctionnement sur votre commune ?
 - Si oui, connaissez-vous la production effective des équipements de production d'énergie renouvelable et pouvez-vous nous partager ces chiffres pour chaque équipement ? (a minima la puissance)
- Des projets de production d'énergie renouvelable sont-ils en réflexion ?
 - Si oui, lesquels ?
- Si oui à l'une des deux questions précédentes, quelle posture a adopté la commune vis-à-vis de ces projets (aucune, soutien, accompagnement...)?
- La commune diffuse-t-elle une information sur les mécanismes de soutien public existants pour les équipements d'énergie renouvelable ?
- Y a t-il eu une identification et une diffusion du potentiel communal de développement des énergies renouvelables ?
- La commune a-t-elle engagé au moins un projet pilote de production d'énergie renouvelable afin de montrer l'exemple ?
- Avez-vous élaboré un plan de développement des énergies renouvelables sur votre patrimoine ?
- Menez-vous une réflexion sur l'implication (gouvernance, financement, technique) de la commune dans les projets d'énergie renouvelable et/ou le développement de projets d'énergie renouvelable à gouvernance locale (collectivités, citoyens ?)
- Avez-vous ou comptez-vous modifier le PLU/i pour faciliter les constructions bioclimatiques et le développement des énergies renouvelables par les particuliers ?
Si oui, préciser comment.

Production annuelle d'énergies renouvelables de la collectivité : Merci de renseigner les chiffres de production d'énergies renouvelables du patrimoine de la collectivité pour les années indiquées.



À quand des actions à la hauteur ?

Accompagner des projets d'initiatives citoyennes et locales pour la production (I-ENER) et la fourniture d'électricité (ENARGIA)

- Des projets d'énergie renouvelable citoyenne sont-ils en développement ou en fonctionnement sur le territoire de votre commune ?
 - Si oui : en réflexion, en développement, en fonctionnement ?
- Quelle a été l'action de votre commune pour les soutenir d'une façon politique, organisationnelle, financière, technique ?
 - Parmi ces actions de soutien, avez-vous mis gratuitement à disposition les toits des bâtiments publics pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques ? Si oui, quelle surface ?
- Avez-vous déjà échangé ou travaillé avec la société coopérative de production d'énergie renouvelable du Pays Basque I-ENER (www.i-ener.eus) ?
 - Si oui, dans quel contexte et avec quels objectifs et/ou quels résultats ?

Alimenter les bâtiments et équipements communaux et communautaires en électricité, gaz et bois issus de productions locales garanties 100 % renouvelables

- Avez-vous des contrats de fourniture d'électricité d'origine renouvelable pour alimenter vos bâtiments publics ?
 - Non. Pourquoi ?
 - Oui, avec le fournisseur local coopératif d'électricité 100% renouvelable au Pays basque Enargia (www.enargia.eus)
 - Oui, avec un autre fournisseur. Lequel ?
- Si oui, quelle part de la consommation de vos bâtiments publics ces contrats couvrent-ils ?
- Avez-vous des contrats de fourniture de gaz d'origine renouvelable (biométhane) pour alimenter vos bâtiments publics ?
 - Si oui, avec quel fournisseur ?
- Si oui, connaissez-vous le site de production de biométhane et injection dans le réseau émetteur des garanties d'origine de votre gaz renouvelable ?
- Avez-vous des bâtiments chauffés par le bois ?
 - Si oui, de quelle technique s'agit-il ? (bois-bûche, pellet, etc.) ? avec quel fournisseur de bois de chauffe ?
 - Si oui, avez-vous étudié la provenance du bois de chauffe ?
- Avez-vous étudié ou installé des solutions de chauffage employant d'autres énergies renouvelables : panneaux solaires thermiques, géothermie, pompe à chaleur ?

Consommation annuelle en énergies renouvelables du patrimoine de la collectivité :

Merci de renseigner les chiffres de consommation d'énergies renouvelables du patrimoine de la collectivité (bâtiments et éclairage public) pour les années indiquées.



À quand des actions à la hauteur ?



Guide : Agir pour une agriculture et une alimentation bio et locale

Mettre en œuvre une stratégie agricole et alimentaire avec un objectif de 100 % d'alimentation paysanne sans intrant chimique, bio et locale, au niveau des structures communales et communautaires

- Avez-vous une commission agriculture/alimentation ? Quelle fréquence de réunions ? Un état des lieux des productions agricoles, notamment de qualité, sur le territoire et des acteurs et structures concernés a-t-il été réalisé ? Le diagnostic agricole peut s'effectuer en liaison avec l'ensemble des acteurs concernés : EHLG, BLE, paysans, consommateurs, AMAP, associations de consommateurs, associations écologistes, etc.
- Avez-vous identifié les pratiques agricoles qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre tout en protégeant les sols, l'eau et la biodiversité, et créé des liens avec les réseaux techniques existants : EHLG, BLE, INTER AMAP, Lurzaindia ? Des rencontres, débats ou formations pour sensibiliser les paysans aux enjeux de l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité ont-elles été organisées ?
- Avez-vous identifié les potentialités locales en termes de complémentarités inter-filières et les besoins en termes de diversification des productions et activités ? Avez-vous favorisé le développement local et réduit les trajets de marchandises agricoles et alimentaires ? Les demandes alimentaires en interne : crèches, écoles, maisons de retraite ont-elles été identifiées ?
- Avez-vous contribué à l'élaboration d'un plan d'actions avec l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire et identifié ce que chacun peut faire pour :
 - favoriser le développement économique local,
 - réduire les émissions de GES,
 - maintenir les fermes existantes et faciliter l'installation de nouveaux paysans,
 - favoriser la consommation économe des ressources naturelles,
 - protéger et augmenter la biodiversité.
- Accompagnez-vous le développement de l'agriculture paysanne et biologique ? Si oui, préciser : soutien financier et/ou technique, information et/ou accompagnement d'installation ou de transmission ? Soutenez-vous les filières agricoles locales et biologiques en trouvant des débouchés locaux pour leurs productions ?

Agir dans les cantines de la collectivité avec des menus bio, locaux et une option végétarienne (crèche, école, EHPAD, etc.)

- À quelle fréquence proposez-vous un menu végétarien (moins d'une fois/semaine, le minimum légal, plus d'une fois/semaine) ? Préciser. Proposez-vous une option quotidienne ?
- Avez-vous mis ou comptez-vous mettre en place un plan pluriannuel de diversification des protéines, pour faire baisser la part de protéines animales et augmenter celle de protéines végétales (obligatoire pour les restaurations collectives servant plus de 200 couverts) ? Préciser les actions.
- Des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ont-elles été mises en place ?



À quand des actions à la hauteur ?

De quel niveau (Diagnostic, actions régulières, pesées systématiques des plats, ...) ? Préciser.

- Part d'aliments bio et locaux : les chiffres attendus sont les parts en valeur HT annuelles que les communes doivent déjà transmettre sur la plateforme [Ma cantine](#). Les aliments locaux sont entendus comme réalisés à partir de produits locaux - et pas seulement transformés localement - dans un rayon de 200 km.

→ **Merci de joindre le plan alimentaire utilisé pour élaborer les menus ainsi que les menus des 4 semaines du 23/01 au 03/02 et du 20/02 au 03/03.**

Faciliter la distribution d'une alimentation « bonne pour le climat » (magasin de producteurs, AMAP, épicerie coopérative...)

- Avez-vous organisé des événements pour valoriser les produits locaux, de saison et biologiques auprès de vos concitoyens ? Si oui, préciser. Des campagnes d'information sur l'impact des choix alimentaires sur le dérèglement climatique ont-elles été organisées ? Avez-vous créé des jardins d'école ?
- Avez-vous mis en place des actions qui renforcent les possibilités de vente locale (AMAP, magasins de producteurs ou à intermédiaire unique, marchés bio et locaux, groupement d'achats) ? L'installation de paysans ou d'entreprises de transformation de produits locaux et bio a-t-elle été facilitée par la commune ?
- Une cartographie et un annuaire des producteurs locaux et bio, engagés dans différentes formes de circuits courts, mais aussi des acheteurs organisés ont-ils été réalisés pour tendre à connecter l'offre et la demande ?
- Avez-vous accompagné d'autres communes dans la dynamique de création de circuits courts et de filières bio et locales, en vous appuyant sur votre expérience ?

Sanctuariser les réserves foncières de terres cultivables pour viser une souveraineté alimentaire

- Êtes-vous attentifs à ce que les orientations données par le document d'urbanisme défini à l'échelle du bassin de vie (SCoT) soient clairement retranscrites dans votre document local (PLU ou PLUi) ?
- Réalisez-vous un suivi (mutualisé) du foncier et des bâtiments agricoles en lien avec les acteurs agricoles locaux (EHLG, EPFL, Lurzaindia) ?
- Avez-vous mis en place des baux environnementaux sur les terres agricoles vous appartenant ? Une sensibilisation des propriétaires à cet outil par des sessions d'information et des accompagnements techniques ont-ils été proposés, en lien avec Lurzaindia ou EHLG ? Avec quels résultats ?

Avez-vous instauré des Zones Agricoles Protégées (ZAP) ou des Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) dans les documents d'urbanisme ?
Avez-vous utilisé d'autres outils dans cette optique ?





Guide : Agir pour une économie locale par le développement de l'eusko

Adhérer à l'eusko dès 2020.

- Avez-vous adhéré à l'eusko ?
 - Si oui, en quelle année ?
 - Si non, avez-vous rencontré ou pris contact avec l'association Euskal Moneta qui gère la monnaie locale ?
 - Avez-vous pris une délibération en conseil municipal ou communautaire actant la volonté de votre collectivité d'adhérer à l'eusko ?
- Avez-vous communiqué largement sur votre adhésion (bulletin municipal, affichage dans les bâtiments publics, réunions publiques, etc.) ?

Conformément aux possibilités offertes par le cadre légal actuel, autoriser le règlement en eusko des services publics locaux (cantines, piscines, centres de loisirs, CCAS...).

- Autorisez-vous le paiement en eusko dans vos services publics ?
 - Si oui, lesquels et quelle part des services en régie accepte les paiements en eusko ?
- Avez-vous créé un bureau de change tenu par du personnel municipal dans un des locaux municipaux, ou dans la mairie elle-même ?

Informier élus, agents, associations et entreprises de la volonté de la mairie de les régler en eusko.

- Avez-vous incité les agents, les élus de la commune, les fournisseurs locaux à adhérer à l'eusko ?
- Avez-vous proposé aux associations de verser une partie de vos subventions municipales en eusko ?
- Avez-vous proposé aux agents de verser une partie de leur traitement ou d'une prime de fin d'année en eusko ?
- Les élu-es se sont-ils vu proposer de recevoir tout ou partie de leur indemnité en eusko ?
- Avez-vous incité les associations de votre commune à utiliser l'eusko dans leurs activités, fêtes et animations ?
- Y a-t-il eu des communications municipales sur les prestataires acceptant l'eusko dans votre commune (bulletin et site internet, affichage municipal, office du tourisme etc.) ?



À quand des actions à la hauteur ?

Préciser le volume de paiement communal réalisé en eusko pour 2020, 2022, objectifs 2023.

- Avez-vous un indicateur de la circulation de l'Eusko dans votre trésorerie ?

Autres actions agissant pour une économie locale par le développement de l'eusko.

- Travaillez-vous en partenariat avec l'association Euskal Moneta pour être un relais local efficace et dynamiseur de l'eusko ? Si oui, préciser de quelle façon.
- Organisez-vous une journée, un événement ou une communication particulière en faveur de l'eusko dans la commune ou la communauté de communes ?

Avez-vous mis en place d'autres actions visant à favoriser les échanges en eusko ?



À quand des actions à la hauteur ?



Guide : Agir pour une réduction des déchets et une économie circulaire

Définir une stratégie de prévention et de gestion des déchets en impliquant l'ensemble des habitants et acteurs du territoire

- Avez-vous identifié les gisements les plus générateurs de déchets produits par les services municipaux afin de les réduire à la source (impression recto/verso, gobelets réutilisables, etc.) ou de les transformer sur place (biodéchets des cantines et déchets verts à mettre en compost...) ? Si oui, quelles actions ont été mises en place et avec quels résultats ?
- Un responsable « éco-exemplarité » a-t-il été identifié dans chaque structure pour conduire un diagnostic (et plus largement animer une démarche éco-exemplaire) ? Une formation lui a-t-il été proposée ? Un accompagnement technique a-t-il été proposé pour réaliser ce diagnostic (prestataire ou responsable prévention des déchets de Bil Ta Garbi) ? Un guide méthodologique et des outils ont-ils été mis à disposition pour réaliser le diagnostic (outils de l'ADEME ou outils de Bil Ta Garbi) ?
- Y a-t-il eu des temps de sensibilisation et de formation des agents de la commune aux gestes de prévention des déchets ? Avez-vous informé les habitants sur les gestes de prévention (achats, compostage...) ?
- La commune respecte-t-elle [la loi AGECE](#) dans ses politiques d'achat en acquérant des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées, selon des proportions fixées par type de produits (a minima entre 20% et 40%) ? Qu'a-t-elle mis en place ?
- La commune a-t-elle organisé ou facilité la rencontre des entreprises communales pour les mettre en relation, faire l'inventaire des ressources locales et faire émerger des solutions pour faire rester et réutiliser des déchets communaux avec l'animation d'un intervenant spécialisé ?
- La commune a-t-elle publié le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ([PLPDMA](#)) sur son site, l'a-t-elle mis à disposition en mairie et le rapport annuel de la Commission consultative d'élaboration et de suivi est-il discuté en Conseil municipal ?

Indiquer le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) et le tonnage des déchets ménagers et assimilés (DMA) sur votre collectivité :

- Avant le début de mandat en 2019, en 2022 ainsi que les objectifs en 2023

Trier les biodéchets à la source

- Avez-vous mis en place un tri des biodéchets à la source avec compostage au sein des écoles de la commune ?
- Avez-vous développé une campagne de communication et d'information contre le gaspillage alimentaire ?
- Une politique de compostage de proximité est-elle développée par la commune à l'échelle individuelle et/ou collective en lien avec Bil Ta Garbi ainsi qu'en coopération



À quand des actions à la hauteur ?

avec les acteurs locaux ? Avez-vous accompagné la distribution de matériel de compostage (information, formation et suivi) en liaison avec Bil Ta Garbi et le service des espaces verts ? Avez-vous initié une campagne d'information et d'accompagnement aux habitants sur le tri et compostage des biodéchets ?

Encourager la valorisation sur place avec le compostage individuel et collectif quand c'est possible. Sinon, mettre en place une collecte séparée des biodéchets de cuisine

- Avez-vous accompagné la mise en place de solutions de compostage pour zones denses (hors habitation avec jardin) en lien avec Bil Ta Garbi ?

Indiquer le nombre de foyers couverts par une solution de compostage de proximité

- La commune incite-t-elle la population à broyer et utiliser sur place les déchets verts ? Favorise-t-elle la mutualisation/le partage ou la mise à disposition de broyeurs et utilise-t-elle le broyat issu pour le sol communal ?

Prendre des mesures pour améliorer la collecte du verre et aller vers la réutilisation grâce à des systèmes de consignes

- La commune a-t-elle contribué à mettre en place un système de collecte du verre pour les professionnels ?
- La commune contribue-t-elle au développement de formats en verre réutilisables et consignés, par exemple avec [les Retournées](#), pour ses événements publics : fêtes de village, réceptions publiques, etc ?
- A-t-elle intégré des critères de réemploi dans ses appels d'offres (restauration collective, etc ...) ?

Mettre en place une tarification incitative

- La commune appuie-t-elle l'accélération de la mise en place de la tarification incitative au sein de la CAPB ? Si oui, de quelle façon ?

Préférer promouvoir toute forme de réemploi grâce aux recycleries et aux lieux de réparation, plutôt que la recherche du 100 % recyclage

- Avez-vous accompagné la création de la zone de réemploi associée à la déchèterie depuis la loi AGECE et mis en lien les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire ? La commune a-t-elle établi et diffusé un guide-annuaire des structures de réemploi et des artisans réparateurs sur son territoire ?
- Avez-vous facilité l'émergence d'une bourse d'échange/prêt de matériel entre citoyens ? La commune soutient-elle une recyclerie ou un lieu de réparation ? Si oui, préciser de quelle façon ?

Autres actions agissant pour réduire les déchets et développer une économie circulaire

- Avez-vous mis en place un système de collecte des déchets professionnels assimilables aux déchets ménagers (verre, carton...) ?
- Avez-vous envisagé l'étude et le suivi des biogaz émis par les décharges (anciennes et en exploitation) ?
- Lors des chantiers communaux, une étude ressource est-elle réalisée pour estimer et récupérer un maximum de matériaux et éviter la production de déchets inertes ?





Guide : *Exécuter totalement le Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Basque*

Questionnaire à choix multiples : vous pouvez cocher les cases correspondant aux actions réalisées depuis les élections de 2020. Merci de nous fournir des éléments attestant des réalisations. Le comité Hitza Hitz fera une appréciation différenciée selon la taille des communes concernées.

1. La commune s'est-elle formée aux enjeux de la métamorphose écologique et s'est-elle appropriée la démarche du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Pays Basque ?

- Communication sur le PCAET lors d'un Conseil Municipal
- Mise en débat du PCAET lors d'un Conseil Municipal
- Certain·es élu·es se sont formé·es à la transition écologique
- Certain·es agent·es se sont formé·es à la transition écologique
- 1 temps (par an) de sensibilisation / formation des élu·es à la transition écologique (durée > 2h)
 - Avec la majorité des élu·es
 - Avec 100% des élu·es
- 1 temps (par an) de sensibilisation / formation de l'ensemble des agent·es à la transition écologique
 - en présence des élu·es référent·es et de la/du maire

2. La commune a-t-elle réalisé des études pour mieux connaître et comprendre les enjeux écologiques spécifiques à son territoire ?

- Diagnostic des enjeux locaux
 - en cours de réalisation
 - réalisé
 - partagé en Conseil Municipal
 - partagé vers les agent·es
- Études d'approfondissement complémentaires (ex: Bilan carbone, étude de faisabilité...) ou thématiques (mobilité, alimentation...)
 - en cours de réalisation : (→ les identifier)
 - réalisée : (→ les identifier)



À quand des actions à la hauteur ?

3. La commune a-t-elle planifié son action pour la métamorphose écologique de son territoire ?

- Élaboration en cours d'un plan d'action communal, articulé avec le PCAET
- Plan d'action communal adopté (→ *nous le partager*)
- Nombre d'actions en cours de mise en œuvre (→ *les indiquer*) :
- Indicateurs identifiés pour chaque action (→ *nous les partager*)
- Indicateurs actualisés pour chaque action et chaque année (→ *nous les partager*)
- Participation à une ou plusieurs actions inter-communales (dans ou hors du cadre du PCAET)

4. La commune a-t-elle adapté son organisation pour faciliter la mise en œuvre des actions et projets de métamorphose écologique ?

- Élu.e référent.e identifié.e (→ *la/le nommer*) :
- Agent ou chef.fe de projet transition écologique identifié.e (→ *la/le nommer*) :
- Équipe-projet constituée pour la transition écologique dédiée à la mise en œuvre des actions (→ *Nombre d'ETP*) :
- L'équipe-projet intervient de manière transversale dans l'ensemble des services
- L'équipe-projet articule son action avec celles des autres communes de son pôle territorial
- Le projet de transition écologique est porté par la Direction Générale
- Le projet de transition écologique est porté par la/le Maire.

5. La commune partage-t-elle son action vers les citoyen·nes et les associe-t-elle au projet de métamorphose écologique, à travers des actions ou évènements de sensibilisation, formation, concertation ?

- Nombre de communications réalisées chaque année sur la transition écologique (→ *préciser*) :
- La communication intègre des éléments chiffrés (indicateurs de suivi) (→ *les indiquer*) :
- Nombre d'événements grand public en lien avec la transition écologique organisés chaque année :
- Nombre d'actions de consultation ou concertation auprès des citoyens réalisés chaque année sur le projet ou les actions de transition écologique :

Existence d'un Groupe de travail territorial (citoyens, associations, entreprises...) dédié pour suivre et contribuer à la mise en œuvre des actions (→ *indiquer le nombre de fois qu'il s'est réuni chaque année*) :



À quand des actions à la hauteur ?

Les clés de la métamorphose

Comment piloter la métamorphose écologique ?

Élaborer une politique de métamorphose écologique permettant d'atteindre des objectifs ambitieux est toujours possible sur le papier. Mais pour engager efficacement la collectivité et le territoire dans la durée, il y a lieu de définir un programme chiffré et d'organiser son déploiement progressif. Le suivi des engagements du Pacte de Métamorphose se propose d'être un dispositif de suivi et d'évaluation permettant son amélioration continue et sa communication pour informer tous les acteurs concernés.

Les politiques de planification doivent être des outils dynamiques, qui nécessitent une animation et un suivi en continu ainsi qu'une évaluation régulière. Un budget et des moyens humains doivent donc être alloués pour⁴⁷ :

- suivre l'état des lieux et se l'approprier ;
- assurer la concertation avec les acteurs (interne et externe) ;
- élaborer le plan d'actions et assurer sa mise œuvre ;
- assurer le déploiement et le suivi du programme dans la durée et proposer des ajustements ;
- faire une évaluation de la mise en œuvre du programme.

Le portage doit être nécessairement transversal aux services et aux élu·es afin d'éviter toute contradiction interne et, en fonction des moyens de la collectivité, peut être porté par un comité de pilotage ou par la ou le maire. Ce comité peut intégrer une participation externe et gagnera en adhésion en publiant les données de suivi et les décisions.

Planifier une politique d'action énergie-climat

Pour mettre en place une politique de planification relative à des enjeux climat, air et/ou énergie, il convient de mettre en place un système d'indicateurs. Les principaux sont la consommation d'énergie, la production d'énergies renouvelables, les émissions de gaz à effet de serre, la séquestration carbone ainsi que la qualité de l'air. L'ADEME, Agence de la transition écologique, conseille de construire les indicateurs territoriaux en suivant la méthodologie suivante⁴⁸ :

> Réalisation d'un **diagnostic** : postes et niveaux de consommation (exemple : bâtiment), ménages en situation de vulnérabilité et précarité énergétique, comptabilisation d'une partie des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, profil énergétique du territoire, étude de programmation énergétique et notamment quantification et localisation du potentiel d'économies d'énergie, élaboration des documents d'urbanisme.

> Construction de **scénarios** : une information plus précise et plus fiable favorise des débats plus riches et une aide à la programmation.

> Définition d'objectifs **chiffrés** en termes de réduction des consommations énergétiques, de performance de réseaux, de lutte contre la précarité énergétique, etc.

⁴⁷ L'élu, la transition énergétique et le climat, Amorce, 2020

⁴⁸ Les données énergétiques territoriales pour la planification et l'action énergie-climat, Club STEP Ademe, janvier 2018



À quand des actions à la hauteur ?

> Définition et ciblage des **actions** en termes de maîtrise de l'énergie par secteur, de planification et d'aménagement (mixité, intensité), de performance et de rénovation énergétique des bâtiments, d'évolution des réseaux, de solutions de mobilité et de régulation du trafic motorisé, etc.

> Mise en place de l'**évaluation**, du suivi, vérification de l'atteinte des objectifs, amélioration continue.

Le nouveau Secrétariat général à la transition énergétique et à la planification écologique de la Communauté d'Agglomération Pays Basque rassemble toutes les compétences nécessaires à la préparation et à la conduite de ce genre de projets. Les communes peuvent donc solliciter son soutien afin de décliner localement les objectifs territoriaux du Plan Climat.

Renoncer aux projets non viables

Pour mener une politique permettant véritablement d'opérer une métamorphose écologique, le soutien aux alternatives et les "petits pas" de la transition écologique ne suffisent pas. Il est nécessaire de renoncer à certains projets non viables qui participent à la dégradation constante des conditions d'habitabilité de la planète. En effet, il n'est pas possible de tout rendre "vert", efficient ou durable (autoroutes, tourisme de masse, certaines infrastructures sportives...). Il est donc nécessaire de procéder à des arbitrages. En intégrant la perspective qu'il est impossible de maintenir totalement l'existant, alors, le renoncement, la fermeture ou la redirection de ce que le philosophe Alexandre Monnin appelle "les communs négatifs"⁴⁹, devient impérieux.

Pour prendre en compte les contraintes locales et les besoins des habitant·es, il convient d'arbitrer en considérant trois critères : agir de manière démocratique, anticipée et non-brutale. En effet, la fermeture d'une infrastructure est habituellement associée à l'abandon ou l'échec ; toutefois, il ne s'agit pas de reproduire ce que l'on observe habituellement lors de faillites d'entreprises, où tout le monde est laissé sur le carreau sans solution alternative. Au contraire, il s'agit d'imaginer collectivement les trajectoires concrètes pour se détacher et renoncer, totalement ou partiellement, à l'entité choisie (qu'elle soit en phase de projet ou installée depuis des décennies). Les processus de consultation, de réunions publiques et d'enquête des attachements et des besoins sont donc nécessaires pour prendre en compte la diversité des situations et composer de nouveaux scénarios désirables.

⁴⁹ Cette notion a été forgée pour la première fois par Maria Mies et Veronika Bennholdt-Thomsen, deux sociologues écoféministes, au début des années 2000. Elle peut décrire autant des objets que des sols pollués, des technologies ou des modèles d'affaires qui nous impactent collectivement et dont nous devons prendre en charge l'héritage afin de ne pas les laisser à l'abandon ou en fonctionnement car elles ne sont pas viables. Héritage et Fermeture, D. Landivar, A. Monnin, E. Bonnet, éditions divergences, 2021.



À quand des actions à la hauteur ?

Mettre en place une véritable participation démocratique

On parle de « participation citoyenne », lorsque les citoyen·nes concerné·es ont un rôle effectif dans la fabrication de ces projets :

- **Consultation** : Recueillir les avis en amont. Il n'y a aucune obligation en termes de prise en compte de ces contributions dans la décision finale et de justification vis-à-vis de cette décision.
- **Concertation** : Enrichir un projet, qui nécessite transparence et retours de la part de l'organisateur. Elle intervient en amont ou en aval de la création du projet. La décision finale revient, tout comme pour la consultation, aux décideurs mais celui-ci doit justifier cette décision.
- **Co-construction** : Élaborer, décider et mettre en œuvre collectivement. Les habitant.es participent effectivement à l'élaboration de tout ou partie des projets initiés par le décideur.

Les concertations locales sur le climat existent déjà et les retours d'expérience des citoyen·nes et des collectivités territoriales permettent de dresser une liste des lignes rouges à ne pas franchir⁵⁰:

- La concertation ne doit pas être une « chambre d'enregistrement ». Il ne faut pas que son rôle se cantonne à un rôle de consultation et d'avis, mais au contraire que les recommandations qui en ressortent contraignent les politiques locales ou qu'il y ait un droit de réponse et un regard sur les suites.
- La concertation ne doit pas être une instance technique. Les citoyen·nes et/ou les acteurs de la société civile mobilisé·es ne doivent pas être assimilé·es à des expert·es en politiques publiques locales, ni à des spécialistes des impacts du climat : ils et elles connaissent à leur niveau les enjeux climatiques de leur territoire et proposent des solutions à développer. Il est bien important de distinguer un avis politique –que doivent remettre les personnes concertées– d'un avis technique qui devra être réalisé par exemple par les agents de la collectivité.
- La concertation ne doit pas être trop chronophage, que ce soit dans la fréquence (nombre de réunions), la durée (longueur des réunions) ou la période (moment de concertation). S'il n'existe pas de réponse parfaite, celle-ci doit se faire selon la réalité des territoires et en lien avec les personnes participantes.
- La concertation doit porter sur les compétences de la collectivité. L'objectif est d'éviter que les différentes collectivités ne se renvoient la balle de la responsabilité.

⁵⁰ Concertations locales sur le climat : pourquoi et comment en faire ?, Réseau Action Climat France, Mars 2022.



À quand des actions à la hauteur ?

Favoriser les alternatives locales

Les alternatives ne sont pas uniquement des entreprises ou des associations qui œuvrent au quotidien par leurs réponses concrètes à des aspirations et besoins matériels. Elles prouvent également par l'exemple qu'un autre monde est possible et sont autant de portes d'entrées à un nouvel imaginaire, brisant ainsi la célèbre formule de Margaret Thatcher "There is no alternative". Le principe est de rendre visible et palpable une société désirable et crédible, basée sur des modèles économiques locaux, responsables socialement et écologiques. Il peut s'agir d'une autre façon de s'alimenter, de s'informer, de travailler, d'épargner, de se loger, de se déplacer, de consommer, d'éduquer ou encore de se cultiver. Les communes et les collectivités ont tout intérêt à les soutenir, favorisant ainsi l'activité et la résilience territoriale.

Les recycleries et Repair Cafés sont de bons exemples d'alternatives présentant de forts intérêts pour les pouvoirs publics, qui verront le nombre de déchets à leur charge diminuer. En retour, ces associations, à faible intensité capitalistique, demanderont le soutien de la commune pour accéder à un local ou à une subvention.

De la même manière, les associations de réparation de vélos vont dans le sens des politiques en faveur du développement des mobilités actives. En plus de leurs ateliers, ces associations travaillent également à sensibiliser, mobiliser et encapaciter la population pour diffuser la pratique du vélo.

Dans un autre domaine, le pacte de métamorphose demande explicitement l'usage et la diffusion de la plus structurante de ces alternatives au Pays Basque, la monnaie locale eusko.



À quand des actions à la hauteur ?

Liens et outils pour agir dans ma commune :

- Pour voir les contraintes climatiques auxquelles devront s'adapter ma commune en 2050 :

<https://meteofrance.com/climadiag-commune>

- Plateforme territoires au futur, pour découvrir des indicateurs de notre territoire dans 4 secteurs (agriculture et alimentation, économie et emploi, logement, mobilité) :

<https://territoiresaufutur.org/>

- Évaluation environnementale du budget de sa collectivité (guide et méthode) :

<https://www.i4ce.org/projet/evaluation-climat-des-budgets-des-collectivites-territoriales/>

- Outil de participation citoyenne en ligne (12 outils disponibles : appels à idées, carte participative, votations, etc.) :

<https://www.consultvox.co/>

- Pour en savoir plus sur les dispositifs de participation citoyenne qui s'appliquent au titre du code de l'environnement :

<https://www.ecologie.gouv.fr/cadre-participation-du-public-au-titre-du-code-lenvironnement>

- Les démarches de participation citoyenne, boîte à outils, secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, octobre 2017 :

https://www.atelier-territoires.logement.gouv.fr/IMG/pdf/la_boite_a_outils.pdf

- Transition écologique : Boîte à outils des élus, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Ministère de la Transition énergétique :

<https://www.ecologie.gouv.fr/boite-outils-elus>

- la Gazette, N°34 : Le guide de la démocratie locale ouverte, réalisé par Démocratie Ouverte :

<https://www.lagazettedescommunes.com/694536/democratie-locale-ouverte-un-guide-pour-comprendre-et-agir/>

- Retour d'expériences de collectivités sur l'intégration de la question du changement climatique dans leur PLUi, Club PLUi, mai 2016 :

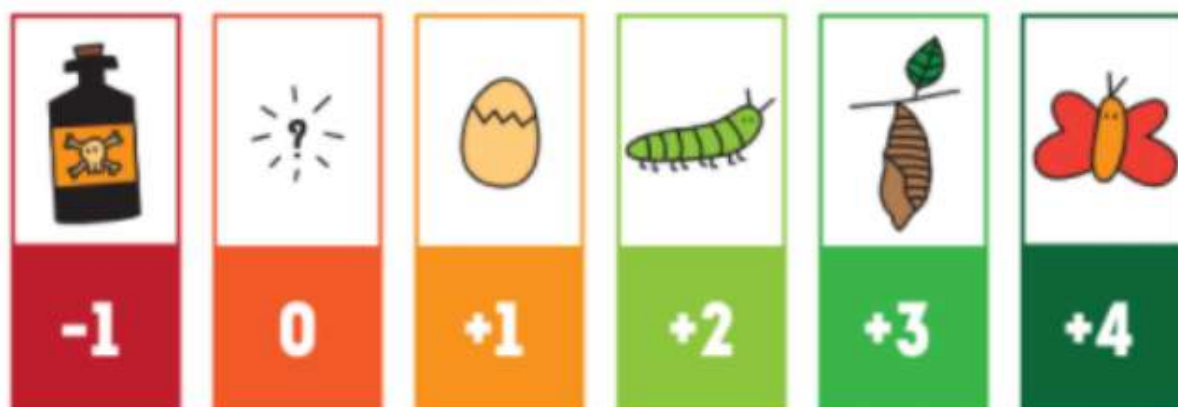
https://www.club-plui.logement.gouv.fr/IMG/pdf/PLUi_et_Climat_Retour_d_experiences_VDEF_cle71821c.pdf



Guide d'évaluation des communes pour le rapport de mi-mandat

Ce guide d'évaluation présente la méthodologie utilisée par les sentinelles pour l'évaluation des fiches de suivi envoyées par les communes.

Guide d'évaluation des communes pour le rapport de mi-mandat	201
I - Déroulement de l'évaluation	202
II - Méthodologie	202
6 stades possibles pour chaque action	202
Attitude générale adoptée lors de l'évaluation	203
III - Barème d'évaluation par thématiques	203
1- Mobilités alternatives à la voiture solo	203
2- Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments	205
3 - Territoire 100% ENR	207
4 - Agriculture et alimentation bio et locale	208
5 - Économie locale et développement de l'eusko	210
6 - Réduction des déchets	211
7 - Exécuter totalement le PCAET	212



À quand des actions à la hauteur ?

I - Déroulement de l'évaluation

L'évaluation des actions de chacune des 7 thématiques se déroule par binôme de sentinelles, et ce, pour toutes les communes suivies (56 : 46 signataires et 10 non signataires de plus de 2000 hab). Chaque commune est donc évaluée par 14 sentinelles (sans compter les relectures) afin de limiter la subjectivité et les biais.

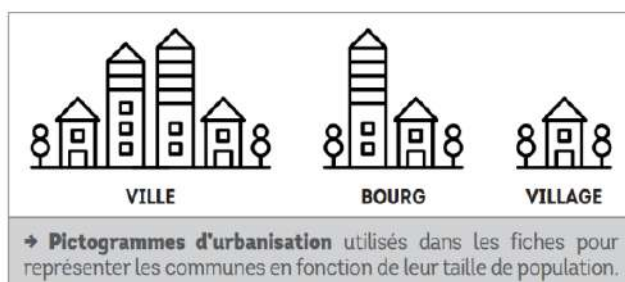
Si la commune a partagé des pièces jointes (bulletin municipal, contenu mail, plan mobilité, etc.), elles sont notifiées dans le tableau d'évaluation pour être prises en compte dans l'évaluation.

Bien que l'évaluation concerne les actions réalisées depuis le début du mandat, si la commune a rempli la colonne pour l'année 2023 (action projetée), elle peut démontrer une cohérence ou une volonté de s'améliorer qui appuiera le choix de notation.

Munies du guide d'évaluation comprenant le barème et la méthodologie, les deux sentinelles du binôme attribuent une note personnelle dans le tableau. Cette première évaluation est soumise à relecture à des membres référent-es du comité Hitza Hitz. Le rôle de cette relecture est de trancher s'il y a une divergence entre les évaluations du binôme, de pouvoir se tourner rapidement vers des personnes-ressources ou, en cas d'incertitude, de faire une demande de clarification par mail à la commune.

II - Méthodologie

Les communes sont évaluées en suivant l'ordre de la taille en population : les villages d'abord, puis les bourgs et enfin les villes. Cela permet de comparer plus facilement les actions pour des communes partageant des caractéristiques similaires.



Afin de mieux prendre en compte la diversité des communes suivies, le comité Hitza Hitz a distingué les communes en fonction de leur taille de population dans son évaluation : 26 villages (communes de moins de 2000 habitant-es), 15 bourgs (entre 2000 et 5000 habitant-es) et 15 villes (de plus de

5000 habitant-es).

6 stades possibles pour chaque action

- **Bombe pesticide (-1)** : Soit pas d'action positive réalisée et une action contraire à la métamorphose, soit une part d'actions négatives plus importantes que celles des actions positives, violation de la loi,
- **Rien (0)** : Rien n'est marqué ou ce qui est marqué ne correspond à rien de substantiel,
- **Œuf (1)** : Un début d'action a été réalisé,
- **Chenille (2)** : Entre 25% et 50% de l'action est effective,
- **Chrysalide (3)** : Entre 50 et 75% de l'action a été effectuée,
- **Papillon (4)** : Entre 75 et 100% de l'action réalisée !



À quand des actions à la hauteur ?

Bonus :

- La note de l'action est valorisée d'un +1 si une action impactante (non explicitement citée dans le Pacte) est réalisée, dans la dernière rubrique "Autres actions".

Malus :

- La note de l'action est réduite d'un -1 :
 - Projet/action qui va à l'encontre des engagements du Pacte,
 - Non-respect de la loi (Mobilités : violation art L.228-2 ; Agri/alim : [loi EGALIM](#), loi climat),

Attitude générale adoptée lors de l'évaluation

On note objectivement par rapport à l'urgence climatique. Ne pas adopter de posture valorisant trop facilement des actions seulement symboliques. La métamorphose écologique décrite dans le Pacte implique des transformations profondes nécessaires selon le GIEC pour être en mesure de répondre à l'urgence écologique.

Différencier les communes selon leur taille (village/bourg/ville) dans l'évaluation : être plus conciliant·e avec les villages et plus exigeant·e avec les villes.

En cas de questions/observations générales par rapport aux types de réponses des communes, un commentaire est notifié pour avoir l'avis d'un·e référent·e du comité Hitz.

La notation n'est pas un QCM. Elle doit prendre en compte les retours qualitatifs des communes et la cohérence générale. Les critères d'évaluation sont fixés à titre indicatif et sont à moduler avec des bonus ou des malus suivant le niveau des actions réalisées par les communes.

III - Barème d'évaluation par thématiques

1- Mobilités alternatives à la voiture solo

ACTION : Pour tout aménagement de voirie, prioriser les modes de déplacement dans l'ordre suivant : marche > vélo > bus > voiture. Préciser les aménagements (en km) : chaussée, trottoirs, aires piétonnes, voies en site propre pour TC.

Principe général : Valoriser les actions qui vont dans un sens de rééquilibrage du partage de l'espace public en enlevant de la place à la voiture qui occupe actuellement 80% de la voirie : aménagements qui réduisent le nombre de voies, mettent les rues en sens unique ou la largeur des voies pour automobiles, qui réduisent la vitesse ou suppriment des places de parking en faveur des mobilités douces.

-1 : Appliquer un malus en cas de violation de l'art L.228-2 du Code de l'environnement, pour chaque cas recensé de la période d'évaluation pour les villes. De même, pour des actions contraires aux engagements comme l'ajout de places de parking ou des travaux accordant plus de place à la voiture sans prise en compte des mobilités douces.



À quand des actions à la hauteur ?

0 : Pas d'action significative.

1 : Pour les villages : a minima étude ou réalisation d'aménagement piétons ou réduction de vitesse dans le bourg.

2+ : Un score élevé suppose un plan de circulation et un schéma directeur des mobilités actives dont la visée et la mise en œuvre effective aboutissent à une réduction systématique de la place de la voiture au bénéfice des mobilités alternatives. Plus la mise en œuvre est ambitieuse, avancée et mesurée avec des indicateurs, plus la note est élevée.

Les zones 30 sont valorisées dans cette action plutôt que dans la suivante car elles ne constituent pas de véritables aménagements cyclables.

ACTION : Rendre cyclable l'ensemble des routes de la commune, par l'aménagement le plus adapté : réduction de la vitesse, pistes et bandes cyclables, contre-sens cyclables. Préciser les aménagements cyclables (en km) : zones 30 km/h, zones de rencontre (20 km/h), bandes cyclables, double sens cyclables, voies vertes, pistes cyclables

Principe général : Évaluation à partir de l'indicateur "Part de la chaussée cyclable" : (pistes cyclables + voies vertes + double sens cyclables + bandes cyclables + zones de rencontres)/ linéaire chaussée.

0 : Pas d'action communiquée et pas d'indicateur.

1 : Pour les bourgs : a minima, un aménagement cyclable réalisé ou en cours et pour les villes des aménagements cyclables existants..

2 : Les chiffres complets de la chaussée totale et des linéaires d'aménagements sont communiqués. Nécessité d'adopter un schéma cyclable pour planifier une politique cyclable cohérente. Plus de 25% de chaussée cyclable ou 10% d'aménagements cyclables sécurisés (pistes cyclables et voies vertes).

3 : Plus de 50% de chaussée cyclable ou 25% d'aménagements cyclables sécurisés.

4 : Plus de 75% de chaussée cyclable ou 33% d'aménagements cyclables sécurisés.

ACTION : Participer au développement d'une offre de transport en commun sur l'ensemble du Pays Basque, avec des fréquences, des horaires et des tarifs adaptés aux besoins de la population.

[Coefficient 0,5 du fait de la délégation de compétence au Syndicat des mobilités]

0 : Pas d'action significative

1 : Villages : Communication et sensibilisation sur les offres de transports en commun.
Bourgs : action d'ordre mineure valorisant les transports en commun, participation au Syndicat des Mobilités.

Villes : Communication des possibilités de transports en commun sur le site, amélioration



À quand des actions à la hauteur ?

des possibilités de TC (ouverture de ligne, prêt de minibus, car scolaire, etc.)

2 : Villages : ouverture ou amélioration significative des possibilités de TC.

Bourgs : Communication poussée sur les transports en commun et amélioration des possibilités de TC.

Ville : Étude réalisée et travail continu en concertation avec les acteurs pour améliorer l'offre, dispositifs financiers (aide, subvention, etc.) mis en place, communication soutenue, etc.

3+ : Tous types d'actions traduisant une politique très volontariste ayant mené à des reports modaux et mesurés par des indicateurs.

2- Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments

ACTION : *Dès les premiers mois du mandat, délibérer pour un plan ambitieux de rénovation thermique du patrimoine bâti communal et communautaire, en visant un niveau basse consommation*

0 : Rien de substantiel.

1 : Villages : Rénovation réalisée ou étude de diagnostic en cours.

Bourgs : Au moins une rénovation réalisée et étude de diagnostic réalisé.

Villes : étude réalisée ou plusieurs rénovations réalisées ou plan de rénovation lancé.

2 : Nécessité d'avoir réalisé un diagnostic sur le patrimoine communal : quantité de bâtiments (niveau d'isolation, type de chauffage) : niveau de départ et part de bâtiments BBC. Villages : Plusieurs rénovations et études en cours.

3 : étude approfondie et planification engagée avec des indicateurs mis à jour.

ACTION : *Construire uniquement des bâtiments neufs passifs à énergie positive*

Si aucune construction n'est faite, ne pas compter l'action. N'évaluer que le niveau des constructions en cours.

ACTION : *Appliquer le triptyque Négawatt : sobriété, efficacité, énergie renouvelable. Préciser la consommation en kWh : d'électricité, de gaz, de fioul.*

Principe général : La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. Les indicateurs de consommation énergétique fournis par les communes doivent permettre de mesurer l'évolution depuis le début du mandat. Les gains en sobriété ne sont pas linéaires, d'après Négawatt, il est possible de réduire la consommation énergétique dans le tertiaire de 30% en 2 ans avec des mesures de sobriété et l'exemplarité des collectivités. Au vu du contexte énergétique et des différents plans de sobriété mis en œuvre en 2022, prendre en compte que les premiers 15% sont facilement atteignables (chauffage à 19°C, extinction nocturne, éco-gestes...).



À quand des actions à la hauteur ?

0 : Villages : si aucune action n'est communiquée. Villes et bourgs : si pas de chiffres de consommation ou augmentation de la consommation énergétique.

1 : Villages : si extinction nocturne ou autre petite action. Bourgs : extinction nocturne + créneaux d'extinction ou chiffres de consommation énergétique en baisse. Villes : plusieurs rénovations ou actions de sobriété, mais sans détails (planification, cohérence, indicateurs...) et chiffres de consommation énergétique en baisse.

2 : Réduction de 25% de la consommation énergétique. Plan de sobriété avec réduction de température de chauffage des bâtiments, piscines, éclairage public...

3 : Réduction de 37,5% de la consommation énergétique. La commune s'est débarrassée de sa consommation d'énergie fossile.

4 : Réduction de 50% de la consommation énergétique.

ACTION : Lutter contre la précarité énergétique des logements

Coefficient 0,5

Principe général : Évaluer la mise en place de dispositifs permettant de lutter contre la précarité énergétique sur le patrimoine communal, mais aussi en venant en aide sur le parc privé. Parmi les actions à valoriser, proposer des logements sociaux rénovés à la location, proposer des aides à la rénovation en ciblant les foyers précaires, faire de la sensibilisation à la précarité énergétique, travailler en partenariat avec Soliha, etc.

0 à 4 : Évaluer en fonction du nombre et de la qualité des dispositifs proposés par la commune.

ACTION : Encourager la réduction des consommations énergétiques par la mise en place d'actions d'animation territoriale (Défi Énergie Positive)

Coefficient 0,5

0 : Pas d'encouragement à la réduction des consommations énergétiques

1 : Villages : Une communication a été réalisée. Bourgs et villes : Une campagne de communication/sensibilisation a été réalisée.

2 : La campagne a entraîné une forte participation citoyenne quantifiée.

3+ : en fonction de l'ampleur, de la qualité, du suivi, etc.

ACTION : Assurer un suivi régulier des consommations des bâtiments.

0 : Pas de chiffres de conso fournis



À quand des actions à la hauteur ?

1 : Villages : un outil est en cours de mise en place. Bourgs et villes : Un suivi régulier des consommations est en place.

2+ : En fonction du détail (fréquence, type d'énergie, précision) du suivi et des possibilités de traitement offertes par l'outil mis en place. Valoriser si un·e élu·e ou un agent·e est missionné·e pour faire le suivi et établir des plans d'actions en conséquence contenant des objectifs de réductions.

3 - Territoire 100% ENR

ACTION : Développer la production des énergies renouvelables sur notre territoire avec un objectif d'autonomie énergétique 100% renouvelable à 2045 : photovoltaïque, éolien, méthanisation, réseau de chaleur, hydroélectricité, marémotrice, etc. Préciser la production annuelle d'énergies renouvelables du patrimoine de la collectivité.

0 : Villages : Aucune action mentionnée. Bourgs : Aucune production en place, étude en cours. Villes : Production communale de moins de 0,1 MWh/hab (2% de la conso élec moyenne d'un·e français·e).

1 : Villages : si une étude est en cours. Bourgs : Il existe déjà une production d'EnR, des projets sont en cours. Villes : Une production communale existante d'au moins 0,1 MWh/hab, des projets sont en cours.

2 : La planification communiquée dans la case "2023" est valorisée. Villages : Étude réalisée, production d'EnR en place. Bourgs : Une production communale existante d'au moins 0,1 MWh/hab. Villes : Une production communale existante d'au moins 1 MWh/hab.

3+ : Si actions significativement supérieures.

ACTION : Accompagner des projets d'initiatives citoyennes et locales pour la production (I-ENER) et la fourniture d'électricité (ENARGIA).

0 : Villages : Aucune action engagée. Bourgs et villes : Un projet est en cours.

1 : Villages : Un projet est en cours. Bourgs et villes : Travaille ponctuellement avec I-Ener & Enargia ou une initiative citoyenne soutenue.

2 : Villages : Travaille ponctuellement avec I-Ener & Enargia. Bourgs : Soutien quotidien et prononcé avec I-Ener & Enargia. Villes : Des projets citoyens ont déjà abouti, soutien quotidien et prononcé avec I-Ener & Enargia.

3+ : Villages : Soutien quotidien et prononcé avec I-Ener & Enargia. Bourg et villes : valoriser si actions significativement supérieures.



À quand des actions à la hauteur ?

ACTION : *Alimenter les bâtiments et équipements communaux et communautaires en électricité, gaz et bois issus de productions locales garanties 100 % renouvelables*

Principe général : Pour arriver à 4, réduire totalement la consommation en fioul et/ou gaz (voir la fiche *Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments*). Un indicateur est calculé : $(\text{conso annuelle EnR patrimoine}) / (\text{conso éner totale patrimoine}) * 100$, pour obtenir la part de consommation en énergies renouvelables. Nous vérifions si la consommation renseignée correspond bien à celle des bâtiments publics communaux. Nous valorisons également les démarches engagées ou les études réalisées.

0 : Pas de consommation d'EnR mentionnée.

1 : Villages : Si une étude est en cours. Bourgs : Une consommation d'EnR est déjà existante. Villes : un minimum de 10% de la consommation est couverte en énergies renouvelables.

2 : Si plus de 25% de la consommation est couverte en énergies renouvelables.

3 : Si plus de 50% de la consommation est couverte en énergies renouvelables ET locales.

4 : Si plus de 75% de la consommation est couverte en énergies renouvelables ET locales.

4 - Agriculture et alimentation bio et locale

ACTION : *Mettre en œuvre une stratégie agricole et alimentaire avec un objectif de 100 % d'alimentation paysanne, sans intrant chimique, bio et locale, au niveau des structures communales et communautaires*

Principe général : Étant donné la diversité d'actions possibles et la variété des situations communales, une appréciation est donnée au cas par cas en fonction de la pertinence des politiques mises en place. Parmi les actions valorisées : accompagnement à l'installation de fermes, réalisation d'études et de diagnostics, mettre en place une planification avec des objectifs courts et moyens termes, mise en lien des acteurs de l'alimentation et de l'agriculture sur la commune, proposer des terres communales à des fins de conservation ou d'alimentation.

0 à 4 : Valoriser en fonction de la qualité, le nombre et l'ampleur des actions.

ACTION : *Agir dans les cantines de la collectivité avec des menus bio, locaux et une option végétarienne (crèche, école, EHPAD, etc). Préciser la part de la valeur des menus en % (bio, local) et le nombre de j/semaine avec option végétarienne*

Principe général : Les sentinelles écologiques ont collecté les menus des cantines de la commune sur une période minimale de 4 semaines (souvent février, mars, avril 2023). Un comptage a été réalisé afin de vérifier la présence du repas végétarien hebdomadaire et/ou



À quand des actions à la hauteur ?

l'option végétarienne quotidienne. Pour les villes : nous mesurons également la diversité des protéines en comptant le nombre de composantes animales et le nombre de composantes de protéines végétales (légumineuses) par menus. Ce comptage permet d'évaluer si un plan de diversification des protéines est effectif, conformément à la loi EGalim.

Même si ce n'est pas présent dans le Pacte, nous valorisons toutes progressions contre le gaspillage alimentaire.

Malus : appliquer un -1 si la loi EGalim n'est pas respectée. Pour les villes : plan de diversification des protéines non-effectif

-1 : En cas de malus et de minimum légal de bio et qualitatif non respecté.

0 : Pas d'information ou la commune ne respecte pas le minimum légal de bio et qualitatif.

1 : Si la commune dépasse le min légale de bio, qualitatif, etc, et a au moins 1 menu VG/semaine,

2 : plus de 25 % bio ET local

3 : plus de 50% de bio et local et 2 menus VG hebdo,

4 : plus de 75 % de bio et local et une option végétarienne quotidienne.

ACTION : Faciliter la distribution d'une alimentation « bonne pour le climat » (magasin de producteurs, AMAP, épicerie coopérative...).

Coefficient 0,5

0 à 4 : Valoriser en fonction de la qualité, le nombre et l'ampleur des actions. Par exemple : subventions aux associations liées à l'alimentation, aide et valorisation du marché, favoriser, soutenir, mettre en relation les acteurs liés à l'alimentation.

ACTION : Sanctuariser les réserves foncières de terres cultivables pour viser une souveraineté alimentaire

Principe général : En plus d'évaluer en fonction de la note de la commune : Regarder les objectifs de réduction de consommation du foncier énoncés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Cet objectif est comparé à celui de réduction de 50% de la consommation foncière fixée par la loi climat et résilience à horizon 2030. Sont bonifiées toutes révisions de PLU qui rétablissent des terres AU en A non déjà artificialisées. Nous valorisons également la part de la Surface Agricole Utile (SAU) cultivée en bio sur la commune est élevée.

-1 : Pas d'objectif de réduction de la consommation foncière prévue ou autant, voir plus, de consommation foncière projetée.

0 : Aucune information communiquée.



À quand des actions à la hauteur ?

1 : Objectif de réduction de la consommation foncière limitée à -50% par rapport à la dernière décennie.

2 : Les objectifs de réduction de la consommation sont ambitieux (< -50%).

3 : Objectif de réduction ambitieux et mise en œuvre de mesures concrètes de protection : ZAP (Zones agricoles Protégées, PAEN, etc.)

4 : Sanctuarisation totale des terres agricoles

5 - Économie locale et développement de l'eusko

ACTION : Adhérer à l'eusko dès 2020

0 : La commune n'a pas adhéré, ni entrepris aucune démarche.

1 : La commune a pris rendez-vous avec Euskal Moneta.

2 : -

3 : La commune a adhéré en cours de mandat.

4 : La commune a adhéré dès 2020 ou avant.

ACTION : Conformément aux possibilités offertes par le cadre légal actuel, autoriser le règlement en eusko des services publics locaux (cantines, piscines, centres de loisirs, CCAS...)

0 : La commune n'est pas adhérente à Euskal Moneta.

1 : Villages : Une rencontre avec Euskal Moneta a eu lieu pour évaluer les modalités de mise en place de règlement en eusko, avec des actions à venir. Bourgs et villes : A minima, une régie accepte l'eusko.

2 : Plus de 25% des régies acceptent l'eusko et des eusko ont été réglés en 2022.

3 : Plus de 50% des régies acceptent l'eusko et le volume d'eusko/hab en circulation dépasse 1% dans les services de la commune.

4 : Plus de 75% des régies acceptent l'eusko et le volume d'eusko/hab en circulation dépasse 10% dans les services de la commune.

ACTION : Informer élus, agents, associations et entreprises de la volonté de la mairie de les régler en eusko. Préciser le volume de paiement de la collectivité réalisé en eusko.



À quand des actions à la hauteur ?

0 : La commune n'est pas adhérente à Euskal Moneta.

1 : Une rencontre a eu lieu avec Euskal Moneta pour évaluer les modalités de mise en place.

2+ : En fonction du nombre d'élu-es, d'agent-es, d'associations et d'entreprises qui ont échangé des eusko avec la mairie ou les régies.

6 - Réduction des déchets

ACTION : Définir une stratégie de prévention et de gestion des déchets en impliquant l'ensemble des habitants et acteurs du territoire. Préciser le tonnage OMR et DMA.

Principe général : Nous évaluons ici la réflexion menée au niveau de la commune pour mettre en place des actions cohérentes et impactantes à partir d'un diagnostic ou d'une étude réalisée préalablement. Étant donné la diversité d'actions possibles et la variété des situations communales, une appréciation est donnée au cas par cas en fonction de la pertinence des politiques mises en place.

0 à 4 : Valoriser en fonction de la qualité, le nombre et l'ampleur des actions.

ACTION : Trier les biodéchets à la source. Encourager la valorisation sur place avec le compostage individuel et collectif quand c'est possible. Sinon, mettre en place une collecte séparée des biodéchets de cuisine.

0 : Pas d'action significative.

1 : Villages : action de sensibilisation/communication, bonne gestion des biodéchets municipaux. Bourgs : Idem, soutien aux associations spécialisées. Villes : Idem + mise en place de composteurs collectifs, trier les biodéchets à la source dans les services, soutien aux associations, etc.

2 : Bourg et villes : Travailler en partenariat avec Bil Ta Garbi sur la question des biodéchets. Valoriser en fonction de l'accumulation d'actions et leur impact.

3+ : Avoir réalisé une étude permettant de réaliser un diagnostic et lancer une campagne de tri des biodéchets à la source suivi par des indicateurs.



À quand des actions à la hauteur ?

ACTION : Prendre des mesures pour améliorer la collecte du verre et aller vers la réutilisation grâce à des systèmes de consignes.

Coefficient 0,5

Principe général : Valoriser les actions qui vont dans le sens de la consigne et de la réutilisation du verre en collaboration avec les acteurs concernés. Valoriser les actions qui permettent d'améliorer la collecte et le réemploi du verre.

0 à 4 : Valoriser en fonction de la qualité, le nombre et l'ampleur des actions.

ACTION : Préférer promouvoir toute forme de réemploi grâce aux recycleries et aux lieux de réparation, plutôt que la recherche du 100 % recyclage.

0 à 4 : Valoriser en fonction de la qualité, le nombre et l'ampleur des actions.

7 - Exécuter totalement le PCAET

Principe général : La note concernant l'exécution communale du PCAET se compose des réponses à la "fiche de suivi - déclinaison Plan Climat" ainsi qu'au "Guide de remplissage - Plan Climat". La première action de la fiche de suivi correspond à la moyenne des quatre premières du guide, la deuxième action de la fiche de suivi correspond à la cinquième du guide.

Le premier score étant une moyenne de 4 items et représentant un niveau plus large d'engagement dans la démarche transversale appelée par le Plan Climat, il est souvent un nombre avec une décimale. Sur la fiche apparaît un nombre entier arrondi pour l'action mais c'est le score avec une décimale qui a été utilisé pour calculer la moyenne thématique. Du fait de la pondération plus faible de la seconde action (0,2), la moyenne peut apparaître plus faible que les 2 actions.

Exemple : Une commune a obtenu un score 0,5 pour la 1^{re} action (moyenne des 4 items évalués) et 1 pour la seconde. Avec l'arrondi, la 1^{re} action est notée 1 mais la moyenne de la thématique est $(0,5 + 1 \times 0,2) / 1,2 = 0,6^{51}$.

⁵¹ Le détail des scores attribués pour chaque item aux communes est disponible dans le tableau p. 177.



À quand des actions à la hauteur ?

ACTION : Adopter avant la fin de la première année de mandat une délibération qui précise sous forme de plan communal les déclinaisons opérationnelles du PCAET à l'échelle de la commune.

Moyenne des 4 premières questions du "guide de remplissage - Plan Climat"

1 - La commune s'est-elle formée aux enjeux de la transition écologique et s'est-elle appropriée la démarche du PCAET du Pays basque ?

	Ville	Bourg	Village
-1	Prise de position climatosceptique ou d'opposition au PCAET par un.e élu.e	Prise de position climatosceptique ou d'opposition au PCAET par un.e élu.e	Prise de position climatosceptique ou d'opposition au PCAET par un.e élu.e
0	RAS	RAS	RAS
1	Communication et mise en débat du PCAET lors d'un Conseil Municipal	Communication et mise en débat du PCAET lors d'un Conseil Municipal	Communication du PCAET lors d'un Conseil Municipal (+ éventuelle mise en débat)
2	Certains élus + Certains agents se sont formés à la transition écologique	Certains élus se sont formés à la transition écologique	Certains élus se sont formés à la transition écologique
3	1 temps (par an) de sensibilisation / formation de l'ensemble des élus à la transition écologique (durée > 2h)	1 temps (par an) de sensibilisation / formation de d'une majorité des élus (< 50%) à la transition écologique (durée > 2h)	1 temps (par an) de sensibilisation / formation d'une majorité des élus (< 50%) à la transition écologique
4	1 temps (par an) de sensibilisation / formation de l'ensemble des agents à la transition écologique, en présence des élus référents et du maire	100% des élus sensibilisés / formés	100% des élus sensibilisés / formés



À quand des actions à la hauteur ?

2 - La commune a-t-elle réalisé des études pour mieux connaître et comprendre les enjeux écologiques spécifiques à son territoire ?

	Ville	Bourg	Village
-1			
0	RAS	RAS	RAS
1	Diagnostic des enjeux locaux en cours de réalisation (format libre)	Diagnostic des enjeux locaux en cours de réalisation (format libre)	Diagnostic des enjeux locaux en cours de réalisation (format libre)
2	Diagnostic des enjeux locaux réalisé et partagé en Conseil Municipal + vers les agents (modalité libre)	Diagnostic des enjeux locaux réalisé et partagé en Conseil Municipal	Diagnostic des enjeux locaux réalisé et partagé au maire
3	1 étude d'approfondissement complémentaire (ex: Bilan carbone, étude de faisabilité...) ou thématique (mobilité, alimentation...) réalisée et partagée	1 étude d'approfondissement complémentaire (ex: Bilan carbone, étude de faisabilité...) ou thématique (mobilité, alimentation...) réalisée et partagée	1 étude d'approfondissement complémentaire (ex: Bilan carbone, étude de faisabilité..) ou thématique (mobilité, alimentation...) en cours
4	Parmi les études réalisées et partagées : Bilan Carbone interne + Atlas de la biodiversité communale	Parmi les études réalisées et partagée : Bilan Carbone interne OU Atlas de la biodiversité communale	1 étude d'approfondissement complémentaire (ex: Bilan carbone, étude de faisabilité...) ou thématique (mobilité, alimentation...) réalisée et partagée



3 - La commune a-t-elle planifié son action pour la métamorphose écologique de son territoire ?

	Ville	Bourg	Village
-1	Opposition déclarée à la déclinaison des actions du PCAET à l'échelle communale	Opposition déclarée à la déclinaison des actions du PCAET à l'échelle communale	Opposition déclarée à la déclinaison des actions du PCAET à l'échelle communale
0	RAS	RAS	RAS
1	Elaboration en cours d'un plan d'action communal, articulé avec le PCAET	Elaboration en cours d'un plan d'action communal, articulé avec le PCAET	Elaboration en cours d'un plan d'action communal, articulé avec le PCAET
2	Plan d'action communal adopté (délibération) et au moins 10 actions en cours de mis en oeuvre	Plan d'action communal adopté (délibération) et au moins 5 actions en cours de mis en oeuvre	Plan d'action communal adopté (délibération) et au moins 2 actions en cours de mis en oeuvre
3	Au moins 20 actions en cours de mise en oeuvre + Indicateurs actualisés pour chaque action et chaque année	Au moins 10 actions en cours de mise en oeuvre + Indicateurs actualisés pour pour chaque action et chaque année	Au moins 5 actions en cours de mis en oeuvre
4	Pilotage d'au moins 2 actions inter-communales (dans ou hors du cadre du PCAET) + indicateurs associés	Participation à au moins une action inter-communale (dans ou hors du cadre du PCAET) + indicateurs associés	Indicateurs actualisés pour chaque action et chaque année



À quand des actions à la hauteur ?

4 - La commune a-t-elle adapté son organisation pour faciliter la mise en œuvre des actions et projets de métamorphose écologique ?

	Ville	Bourg	Village
-1	Pas d' élu référent pour la transition écologique	Pas d' élu référent à la transition écologique	Pas d' élu référent pour au moins 2 sujets liés à la transition écologique (ex: mobilité, habitat, alimentation, énergie, eau...)
0	RAS	RAS	RAS
1	Identification d'un.e élu.e référent.e adjoint.e et d'un.e chef.fe de projet transition écologique	Identification d'un.e agent référent.e transition écologique	Identification d'un.e élu.e référent.e.s pour l'ensemble des sujets liés à la transition écologique
2	Constitution d'une équipe-projet pour la transition écologique dédiée à la mise en oeuvre des actions	Identification d'un Équivalent Temps Plein (ETP) dédié à la mise en oeuvre des actions (éventuellement sous forme de plusieurs bouts d'ETP de différents agents, dont des agents mutualisés à l'échelle du pôle territorial)	Identification de temps humain (chez les élus ou les services) pour la mise en oeuvre des actions
3	L'équipe-projet compte au moins 3 ETP, intervient de manière transversale dans l'ensemble des services et articule son action avec celles des autres communes de son pôle territorial	L'agent en charge de la mise en oeuvre des actions intervient de manière transversale dans l'ensemble des services (par exemple en étant rattaché à la DGS), et articule son action avec celles des autres communes de son pôle territorial	Formalisation d'un ETP (éventuellement en plusieurs postes, ou via des mutualisations des postes entre communes à l'exemple des CEP) dédié à la mise en oeuvre des actions
4	Le projet de transition écologique est porté par la DGS et le Maire. L'équipe-projet compte au moins 6 ETP.	Le projet de transition écologique est porté par la DGS et le Maire, un agent ETP est dédié au pilotage - coordination des actions.	Le projet de transition écologique est porté par le Maire



À quand des actions à la hauteur ?

- Assurer la transparence de sa mise en place via des outils de suivi.

Appliquer un coefficient 0,2

5 - Évaluation de la concertation avec les citoyens de la commune

	Ville	Bourg	Village
-1	Refus de porter le sujet de la transition écologique vers les citoyens	Refus de porter le sujet de la transition écologique vers les citoyens	Refus de porter le sujet de la transition écologique vers les citoyens
0	RAS	RAS	RAS
1	Une rubrique de la gazette et du site y est consacrée.	Une rubrique de la gazette y est consacrée ou autre publication périodique	Une communication est réalisée chaque année sur la "transition écologique"
2	Un évènement de concertation (sur la transition écologique ou un sujet spécifique) est organisé chaque année. (ampleur de l'évènement en corrélation de la taille de la ville)	Un évènement de concertation (sur la transition écologique ou un sujet spécifique) est organisé chaque année	Un évènement de concertation (sur la transition écologique ou un sujet spécifique) est organisé chaque année
3	Les citoyens sont régulièrement consultés et associés dans la mise en œuvre des actions. (Considérer par quartiers pour les grandes villes)	Les citoyens sont régulièrement consultés et associés dans la mise en œuvre des actions	Les citoyens sont régulièrement consultés et associés dans la mise en œuvre des actions
4	Un groupe de travail territorial dédié est créé pour suivre et contribuer à la mise en œuvre des actions. Il intègre la diversité des parties prenantes (citoyens, associations, entreprises, institutions)	Un groupe de travail territorial dédié est créé pour suivre et contribuer à la mise en œuvre des actions. Il intègre des citoyens et des acteurs privés.	Un groupe de travail territorial / citoyen dédié est créé pour suivre et contribuer à la mise en œuvre des actions





PACTE 2020

MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE PAYS BASQUE

Conscient.e.s de la nécessité absolue d'agir avec force et détermination à l'échelle communale et intercommunale pour contribuer à limiter le réchauffement planétaire à +2°C, voire +1,5°C, et éviter le pire scénario du dérèglement climatique, afin d'assurer un avenir viable à l'humanité et à la biodiversité planétaire, si nous sommes élu.e.s en mars 2020, notre liste s'engage au cours des mandats communal et communautaire 2020-2026 à :



AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO

Pour tout aménagement de voirie, prioriser les modes de déplacement dans l'ordre suivant : marche > vélo > bus > voiture. Rendre cyclable l'ensemble des routes de la commune, par l'aménagement le plus adapté : réduction de la vitesse, pistes et bandes cyclables, contre-sens cyclables. Participer au développement d'une offre de transport en commun sur l'ensemble du Pays Basque, avec des fréquences, des horaires et des tarifs adaptés au besoin de la population.



AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS

Dès les premiers mois du mandat, délibérer pour un plan ambitieux de rénovation thermique du patrimoine bâti communal et communautaire, en visant un niveau basse consommation. Construire uniquement des bâtiments neufs passifs à énergie positive. Appliquer le triptyque Négawatt : sobriété, efficacité, énergie renouvelable. Lutter contre la précarité énergétique des logements et encourager la réduction des consommations énergétiques par la mise en place d'actions d'animation territoriale (Défi Énergie Positive). Assurer un suivi régulier des consommations des bâtiments.



AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développer la production des énergies renouvelables sur notre territoire, avec un objectif d'autonomie énergétique 100% renouvelable à 2045 : photovoltaïque, éolien, méthanisation, réseau de chaleur, hydroélectricité, marémotrice, etc. Accompagner des projets d'initiatives citoyennes et locales pour la production (I-ENER) et la fourniture d'électricité (ENARGIA). Alimenter les bâtiments et équipements communaux et communautaires en électricité, gaz et bois issus de productions locales garanties 100% renouvelables.



AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE

Mettre en œuvre une stratégie agricole et alimentaire avec un objectif de 100% d'alimentation paysanne sans intrant chimique, bio et locale, au niveau des structures communales et communautaires. Agir dans les cantines de la collectivité avec des menus bio, locaux et une option végétarienne (crèche, école, EHPAD, etc). Faciliter la distribution d'une alimentation « bonne pour le climat » (magasin de producteurs, AMAP, épicerie coopérative...). Sanctuariser les réserves foncières de terres cultivables pour viser une souveraineté alimentaire.



AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EUSKO

Adhérer à l'Eusko dès 2020 puis, conformément aux possibilités offertes par le cadre légal actuel, autoriser le règlement en eusko des services publics locaux (cantines, piscines, centres de loisirs, CCAS...) et informer élus, agents, associations et entreprises de la volonté de la mairie de les régler en eusko.



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Définir une stratégie de prévention et de gestion des déchets en impliquant l'ensemble des habitants et acteurs du territoire. Trier les biodéchets à la source. Encourager la valorisation sur place avec le compostage individuel et collectif quand c'est possible. Sinon, mettre en place une collecte séparée des biodéchets de cuisine. Prendre des mesures pour améliorer la collecte du verre et aller vers la réutilisation grâce à des systèmes de consignes. Mettre en place une tarification incitative. Préférer promouvoir toute forme de réemploi grâce aux recycleries et aux lieux de réparation, plutôt que la recherche du 100% recyclage.



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE

Adopter avant la fin de la première année de mandat une délibération qui précise sous forme de plan communal les déclinaisons opérationnelles du PCAET à l'échelle de la commune. Assurer la transparence de sa mise en place via des outils de suivi. Ne pas mettre en œuvre des projets en contradiction avec les objectifs du PCAET.

www.bizimugi.eu | 05 59 25 65 52
20, 22, rue des Cordeliers - 64100 Bayonne



Les retours, compléments et critiques constructives des citoyen·nes, collectivités et associations sont les bienvenus à hitzahitz@bizimugi.eu.



Ce document est publié sous licence Creative Commons qui autorise sa diffusion libre sauf pour usage commercial, avec mention de l'auteur et sans modification de contenu.